This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 019 311 182

Digitized by Google

Fr 38.
1.5
*

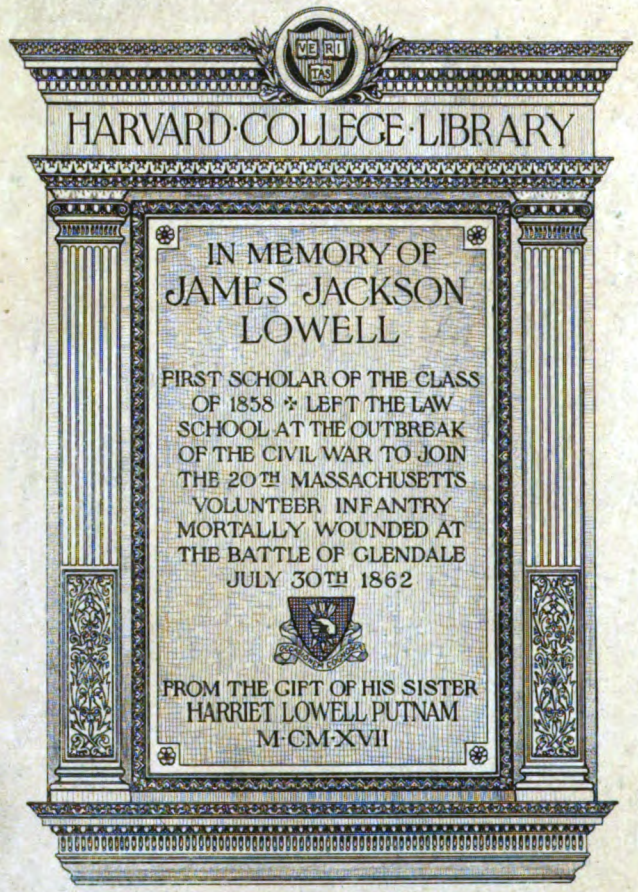

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

N° 1. — Juillet 1889.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME VIII

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, Rue Stella, 3

1889

Digitized by Google

Fr 38.1.5

Harvard College Library
May 18, 1922
J. J. Lowell fund

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE ROMAINE

Les Aqueducs Lyonnais

AVANT-PROPOS

Notre étude sur les aqueducs a été commencée dès avant 1870. Elle fut provoquée par des doutes émis sur des repères d'altitude, à la suite d'une conférence que nous avions faite devant un groupe de jeunes hommes, réunis en société d'étude.

Nous avions alors une confiance sans limite dans ce qui avait été dit, au sujet des aqueducs, par les auteurs, historiens et archéologues; il nous semblait qu'il ne restait plus qu'à préciser l'endroit où la branche d'aqueduc de Limonest venait se souder à celle de Poleymieu, afin de reconstituer complètement l'aqueduc du Mont-d'Or. Nous avons recherché en vain cette jonction et la branche elle-même.

Digitized by Google

Après les événements de 1870-1871, nous avons essayé de suivre le passage de l'aqueduc de la Brevenne, entre le hameau de la Beffe et les Massues, nous n'avons rien trouvé. Reprenant l'aqueduc, à la Tour-de-Salvagny, nous avons vu qu'il franchissait le plateau de Marcorant et pénétrait dans le bassin du ruisseau des Planches.

Tenant compte alors des doutes émis à la suite de notre conférence de 1869, nous avons compris qu'il était facile de voir les aqueducs, au loin dans la campagne, mais que cela ne suffisait pas, et que la difficulté consistait, en partant de Lyon, à suivre leur tracé, afin de relier les vestiges visibles dans ou près de Lyon, aux vestiges visibles au loin.

L'aqueduc du Gier ou du Pila ne faisait pas de doute, il était écarté de la question; mais il restait trois lignes dont il fallait fixer le tracé entre Lyon et les vestiges signalés comme point extrême dans les campagnes, savoir : l'aqueduc du Mont-d'Or, jusqu'au chemin de Rouchon, sur Couzon; celui de la Brevenne, jusqu'à la Tour-de-Salvagny; et celui de Craponne ou de l'Yzeron, jusqu'au monument des Tourillons. L'aqueduc des bords du Rhône ou de Miribel, n'exigeait que des opérations de nivellement.

Nous avons voulu, en partant du pont à siphon de Grange-Blanche, sur Écully, suivre l'aqueduc du Mont-d'Or, notamment entre Champagne et Puits-d'Or, et trouver l'endroit où, sur ce point, il devait franchir le ruisseau de Limonest. Peines perdues!

Nous avons un jour fait part de notre découragement à la famille patriarcale de M. Blanc, adjoint au maire d'Écully; le grand-père nous a fait conduire, par son petit-fils, au lieu dit : Rafour, sur la commune d'Écully; ce fut le trait de lumière! Nous avons pu suivre, alors, la ligne d'aqueduc qui passe par les Bruyères, et pénètre, ensuite, dans

Digitized by Google

le bassin du ruisseau des Planches, vers le hameau le Dodain.

C'est en vain que nous avons essayé de relier la tige d'aqueduc qui passait au Rafour, avec celle qui aurait dû passer par Saint-Didier; il nous a été impossible de trouver ce raccordement, qui nécessairement, devait être rencontré entre les Bruyères et Puits-d'Or.

Dans l'intervalle, au petit Sainte-Foy et à Fourvière, sur l'aqueduc du Pila, et le long du Rhône, sur l'aqueduc de Miribel, nous avions pris des cotes de repères, rattachées au nivellement général. Nous avions également, au moyen d'un petit niveau spécial, opérant à plusieurs kilomètres de distance, rattaché approximativement, des repères connus pour relier le monument des Tourillons de Craponne avec l'aqueduc de la Brevenne.

En 1875, M. Bonnaire, éditeur, publia une carte topographique du massif du Mont-d'Or Lyonnais, avec courbes de niveau. A partir de ce moment, nous marchons à coup sûr, et nous acquérons la conviction, que jamais les systèmes hydrauliques du Mont-d'Or n'avaient amené d'eau à Lyon.

Notre ami, M. Bonnaire, qui était concessionnaire du dressement de la carte du département du Rhône, nous vient en aide, au moyen d'épreuves préparatoires de sa carte, et nous pouvons, alors, fixer le tracé de l'aqueduc de la Brevenne, entre la Tour-de-Salvagny et les Bruyères. Notre étude vers Craponne et les monts du Lyonnais est rendue plus facile.

De 1880 à 1885, la maladie sévit dans notre famille, à la suite de deux effroyables opérations subies par Madame Gabut. Cependant, nos deux filles : Marguerite et Edmée, nous conduisent encore quelquefois dans les campagnes pour éclaircir quelques points restés obscurs.

Digitized by Google

Puis nous reprenons notre étude sur l'aqueduc de Miribel, et notamment sur le monument des Tourillons de Craponne. Nous précisons ce que nous avons déjà dit : que les canaux d'aqueducs que l'on peut voir dans les montagnes de Vaugneray et de Pollionnay, ne sont que des systèmes ruraux, qu'ils n'ont rien de commun avec le monument des Tourillons, et qu'ils n'ont jamais amené d'eau à Lyon.

Nous avions, depuis bien longtemps, et presque dès le début de notre étude, cessé de consulter les auteurs et les historiens, y compris Delorme et Flachéron, et malgré nous, les erreurs que nous avions lues, ont pesé sans cesse sur notre travail ; elles ont entravé nos recherches et souvent faussé notre jugement ; elles ont quintuplé peut-être notre labeur et nos courses. Aussi notre étude, écrite jour par jour, puis redressée et corrigée, se ressentira inévitablement des difficultés que nous ont causées les erreurs de nos devanciers.

Nous avions cru cntreprendre une courte notice, nous avons été entraîné au-delà de notre but, néanmoins la vérité ne peut que gagner à la publication de l'œuvre imparfaite qui va suivre.

Altitudes au-dessus du niveau de la mer, indiquées pour la plupart en chiffres ronds et approximatifs :

Le Rhône, dans Lyon, à son étiage au pont Lafayette..... 162^{m}.

Le pavage de la chaussée de la rue de la Grenette, à l'intersection de la rue de l'Hôtel-de-Ville..... $168^{m},50$

Radier de l'aqueduc des bords du Rhône ou de Miribel, prolongé, fictivement, à la rue Puits-Gaillot (opération de M. Cuvier, ingénieur géologue)..... $168^{m},43$

Digitized by Google

Radier du réservoir du bas service de la ville de Lyon à Saint-Clair..... 208m,48

Radier du réservoir, hors service, sous la vasque de l'ancien jardin des Plantes..... 196m,50

Radier du réservoir du haut service de Lyon, rue de Margnole..... 254m,64

Le fond de la cuvette, au sommet de la colonne, rue de Margnole..... 312m.

Superficie de la chaussée du boulevard de la Croix-Rousse, entre la place et la montée de la Grande-Côte..... 250m.

Radier du réservoir du service supérieur de Lyon, à la Sarra, rue des Quatre-Vents..... 297m,26

Terrasse entre la vieille chapelle de Fourvière et le couvent des Jésuites..... 294m.

Radier du réservoir du bas service de la banlieue, à Vassieu ..... 226m.

Radier du réservoir du bas service de la banlieue, à Fontanières..... 220m.

Radier du réservoir du service moyen de la banlieue, dans l'enceinte du fort Montessuy.... 268m.

Radier du réservoir du service supérieur de la banlieue, dit des Quatre-Vierges, à Sainte-Foy-lès-Lyon..... 315m.

Tronçon de l'aqueduc du Mont-d'Or, au-dessous de la vieille Église de Collonges (environ 300)..... 300m.

Sommet du Mamelon, au lieu dit le Rafour, commune d'Ecully..... 305m.

Radier du réservoir de fuite de l'aqueduc de la Brevenne, sur le rampant des Massues..... 287m.

Radier du réservoir de distribution des eaux

Digitized by Google

de la Brevenne, au bas des talus du fort Saint-Irénée ..... 282m.

Radier du réservoir de chasse de l'aqueduc du Pila, dans l'enceinte du fort Saint-Irénée..... 303m.

Radier du réservoir, *Terminus*, de l'aqueduc du Pila, au haut de la montée des Anges, pavillon Gay..... 300m.

Soubassement inférieur, ou fondation en maçonnerie, du réservoir de fuite de l'aqueduc du Pila, au lieu dit Narcel, à Sainte-Foy-lès-Lyon (environ) ..... 305m.

Le sol, au pied du monument des Tourillons, à Craponne..... 287m.

Le radier du petit réservoir, ou ventouse, au sommet des Tourillons, à Craponne..... 305m.

La plaine des Cailloux, à la limite est de la commune de Craponne..... 250m.

Le plateau de Corlevet sur Craponne..... 300m.

Le radier de l'aqueduc, visible au bas de Grézieu (Aux Places) ..... 330m.

La prise d'eau de l'aqueduc de la Brevenne, au ravin de Monoison, près le hameau Orgeolle, sur la commune d'Aveize..... 600m.

La prise d'eau de l'aqueduc du Pila, au lieu dit : la Mulatière, sur la commune d'Izieu..... 401m,26

Mesures anciennes et nouvelles, comparées

Le pied français.....	0m,324
Le pouce romain.....	0m,024
Le pied romain.....	0m,296
La coudée romaine.....	0m,462
Le pas romain.....	0m,540

Digitized by Google

C'est le pas romain qui paraît avoir servi d'étalon au pied français. Le pas est de $0^m,54$; le demi-pas est de $0^m,27$, sa division par dix donne $0^m,027$, soit exactement le pouce français, dont la multiplication par 12 donne le pied : $0^m,324$.

Cours d'eau.

Nous assimilons un aqueduc à un cours d'eau, et disons : Piédroit de droite et piédroit de gauche, comme on dit : rive droite et rive gauche d'une rivière.

GABUT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais

CHAPITRE IV

CHAZAY, BARONNIE ET CHATELLENIE.
HUGUES II, ABBÉ, PREMIER BARON. — RÉFORME D'AINAY ET DE SES PRIEURÉS.

DOM HUGUES II, abbé d'Ainay et nouveau baron de Chazay, s'occupa immédiatement de mettre le castrum et la ville en mesure de répondre à l'importance qu'ils venaient d'acquérir. Une charte de cette époque vient nous apprendre qu'il fit travailler aux fortifications avec activité, que de nouveaux moyens de défense furent ajoutés à la forteresse, en même temps que bonne garde fut exercée autour des remparts et sur les tours (1).

Le château fort devint un des mieux défendus de la vallée d'Azergues et jusqu'au XVIe siècle fut digne d'être la résidence d'un haut et puissant seigneur. Le titre de châtellenie donnait juridiction temporelle sur tous les sujets

(1) Arch. du Rh. Fonds d'Ain. *Chazay*, H. nº 4280, 1re part., ch. 37.

Digitized by Google

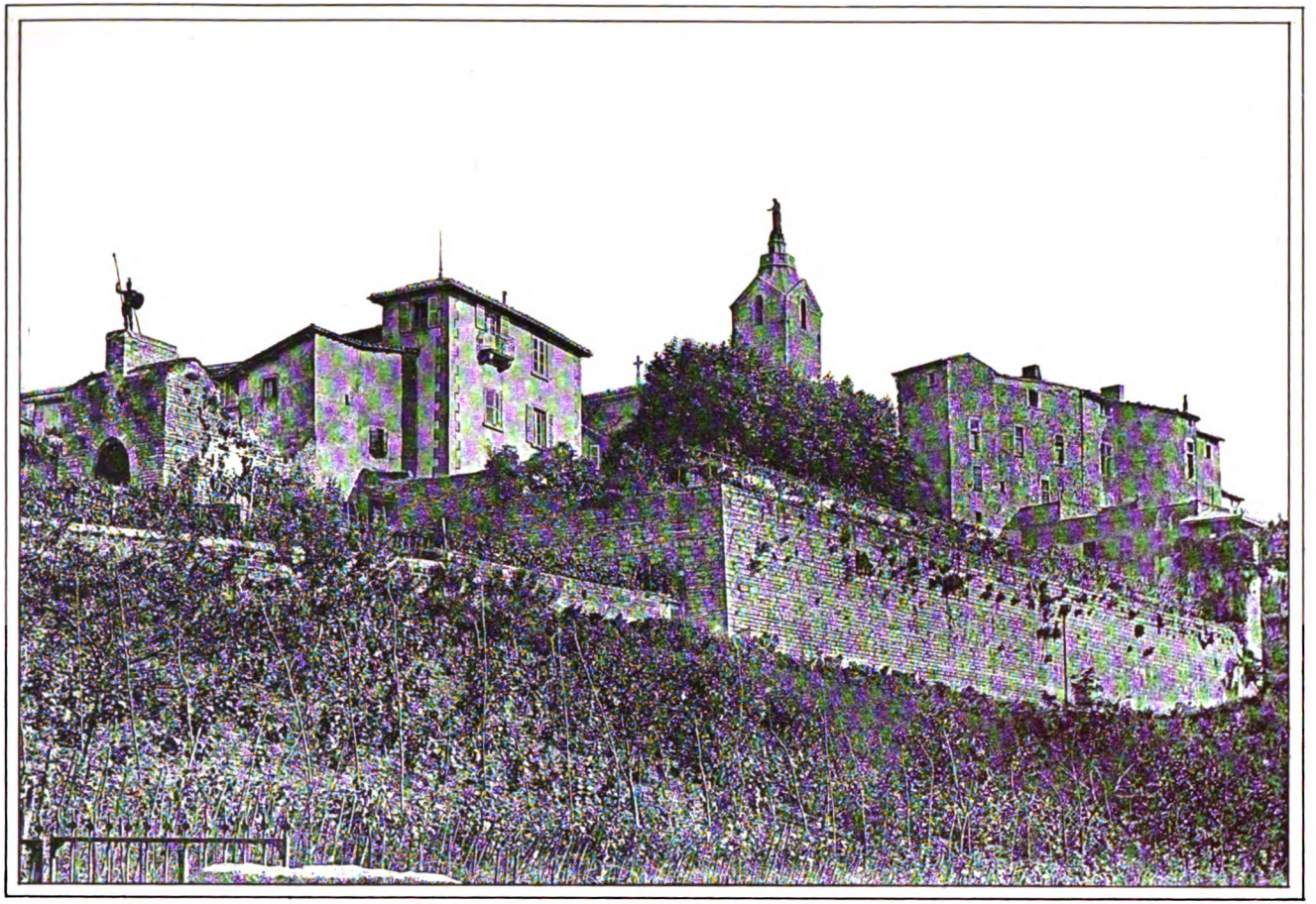

Photo P. Roustan. *Société Polygraphique. - Roanne*

CHAZAY D'AZERGUES

La porte des Balmes et le château des Abbés d'Ainay

Digitized by Google

Digitized by Google

de la seigneurie, qui avait sous sa directe les villages de Morancé, Tredos, Saint-Jean-des-Vignes, Lozanne, Civrieux, Dommartin, Marcilly et une partie des Chères, celle qui était alors sur la paroisse de Marcilly. La ville de Chazay se vit dotée d'un marché hebdomadaire, de trois foires par an, le 4 janvier, le 25 avril et le 3 décembre; on y vendait bétails, céréales et chanvre (2). Cette dernière production était très importante dans nos pays, qui la récoltaient en abondance. Le chanvre dans les terrains marneux des bords de l'Azergues atteint parfois trois mètres de hauteur. Aussi trouvons-nous, souvent dans les chartes de ce temps, signalée la terre du *chenevis* ou la *chenevière*.

Le château de Chazay avait donc droit à la prévôté, *præpositura*, magistrature importante remplie par un seigneur laïque. Celui-ci la tenait en fief du seigneur baron, qui se voyait parfois obligé de la racheter afin d'en disposer en faveur d'un autre (3).

Tous les seigneurs, en possession de fiefs sur la baronnie, furent obligés au serment de fidélité envers le seigneur abbé. Ils furent tenus à la *chevauchée*, c'est-à-dire à monter à cheval pour la défense de l'abbé, et à venir avec leurs vassaux soutenir les droits particuliers de leur maître, excepté toutefois contre le seigneur dont ils étaient vassaux d'autre part. Ils furent également soumis au devoir de l'*ost*, qui était d'accompagner leur seigneur ou son capitaine à la guerre publique (4).

Quant aux bourgeois de Chazay, que nous voyons cités dans la charte de 1197, quoique d'une condition privilégiée

(2) *Almanach de Lyon*, 1747.
(3) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 38.
(4) *Biblioth. Dumbensis*, t. I, p. 55.

Digitized by Google

et malgré leurs franchises et privilèges, ils étaient obligés au *guet* et à la *garde* de la ville, des murailles et des tours. Cependant, quand le seigneur avait, comme l'abbé d'Ainay, des hommes d'armes à sa solde pour veiller à la sûreté de la baronnie, les habitants bourgeois de la ville, ainsi que les vassaux, payaient ce droit de protection par des corvées ou par des contributions annuelles en blé, vin ou argent, qui s'élevaient parfois au vingtième de la récolte, ce qui fit donner à cette redevance le nom de *vingtain*, vaintin ou sauvement (5). Cela donnait droit aux contribuables de se retirer eux, leurs familles et leurs trésors dans les murailles du castrum. D'autres prétendent que ce mot vaintin provient du vieux mot patois *vins-tin* ou *viens-t'en, car voici l'ennemi*.

Le commandement général de la forteresse et des hommes d'armes appartenait au capitaine châtelain, et un guetteur, qui faisait sa faction sur la tour du beffroi ou dans l'échauguette, placée-là comme une loge avancée au haut des fortifications sur des angles flanquées de bastions, inspectait au loin la campagne et les routes, afin de signaler l'approche du danger (6).

---

(5) *Biblioth. Dumbensis*, t. I, p. 58. Tous étaient tenus à diverses corvées, parmi lesquelles on distinguait les corvées personnelles imposées aux personnes, les corvées réelles imposées sur les fonds ou terres. Les unes étaient à *bras*, journée d'un manœuvre, que l'on devait au seigneur direct; les autres à *bœufs*, journée de deux bœufs; d'autres à *miséricorde*, qui n'avaient de règle que la volonté du seigneur; enfin, les corvées *modérées*, dont la quantité était réglée de quelque manière. La corvée se prenait du soleil levant au soleil couchant. Ordinairement, le laboureur devait travailler pour son seigneur, avec son bétail, deux jours par semaine, et celui qui n'en avait pas était tenu à trois corvées à bras. (*Bibl. Dumb.*, t. I, p. 62.)

(6) *Biblioth. Dumbensis*, t. I, p. 66.

Digitized by Google

Les sires de Châtillon, qui par le traité de 1173, avaient perdu la haute seigneurie de Chazay, n'abandonnèrent pas pour cela notre ville. De seigneurs, ils devinrent à leur tour vassaux des abbés d'Ainay pour les biens et maisons qu'ils possédaient au territoire. Leur habitation, qui a subi sans doute de grandes modifications, existe encore dans le castrum. Selon la tradition, c'est la maison située au coin de la rue Chalamont; elle est flanquée d'une jolie tourelle à poivrière que les nobles familles avaient seules le droit de posséder au Moyen Age.

Dom Hugues, après avoir ainsi organisé sa baronnie, mourut en 1185, laissant la seigneurie de Chazay à dom Étienne.

Dom Étienne, 1185-1190. — Le passage de ce second baron de Chazay fut assez court, et nous ne trouvons son existence que dans la charte 210me du *Grand Cartulaire*. Il y est dit que l'évêque de Mâcon passe une convention avec l'abbé d'Ainay, dom Étienne, au sujet des dîmes de Castanato, qui appartenaient au prieuré de Sanciac (7). Aucune charte ne nous parle de lui à Chazay.

Dom Humbert II, 1190-1200. — Dom Humbert II lui succède en 1190, et obtient de nouveaux dons et privilèges de l'archevêque de Lyon, entre autres le droit d'épaves au confluent du Rhône et de la Saône, qui se réunissaient alors sous les murs du couvent d'Ainay. Ce droit consistait à jouir de la propriété pleine et entière de tous les objets que ces deux rivières charriaient au sortir de Lyon et de toutes les valeurs que l'on trouvait sur les noyés, d'après la législation du temps (8).

(7) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 210.

(8) *Grand cart. d'Ainay*, t. 1er, chart. 188-193, t. II, chart. LXXIV.

Digitized by Google

A Chazay, le nouvel abbé venant visiter sa bonne ville, vit son autorité en butte à de vives contestations de la part des familles chevaleresques du pays. Jean de Vaure, seigneur de Lozanne, Bérard de Châtillon, Othon Aygliers, seigneur de Civrieux, Aymin de Varennes de Morancé, Jean de Buxy ou de Buise, qui possédait le fief du moulin de Chazay et une partie de Marcilly, Dalmaz de Costa des Chères, Ogier Amyn, qui avait en fief le moulin de Morancé, Etienne de Saint-Jean, seigneur du dit lieu, réclament le droit de juridiction sur leurs terres, au détriment de la justice du baron, 1197.

Humbert II convoque tous ces fiers seigneurs en la salle du château de Chazay, et après de longs pourparlers, un accord intervient entre eux et l'abbé. Cet accord, qui traite de la juridiction, des bans, coutumes et usages de la châtellenie, reconnaît pleinement les droits seigneuriaux du baron de Chazay sur tous ces nobles seigneurs. L'acte est passé par devant l'archevêque Raynaud de Forez. Il y est dit : Qu'entre l'abbé d'Ainay, Humbert, qui a le gouvernement du prieuré, et les chevaliers susnommés ainsi que les bourgeois de Chazay, se sont élevées de graves dissensions au sujet des droits, usages et coutumes du château dudit lieu ; que l'abbé, le prieur et les moines du couvent soutiennent que leur appartiennent le château et sa seigneurie, et que leur juridiction temporelle s'étend sur tous les chevaliers du territoire de la châtellenie. De telle sorte que si, dans une sédition le sang a été versé, le dit seigneur de Chazay a le droit de lever les bans (amendes) sur les dits chevaliers, sur les vassaux et sur le peuple du bourg ; qu'il a le droit d'exercer la justice sur les homicides, les adultères, les voleurs et les traîtres, et d'hériter des biens des étrangers morts sans tester ou n'ayant point d'héritiers. De leur côté,

Digitized by Google

les dits chevaliers veulent que l'abbé d'Ainay et son couvent n'aient aucun droit de juridiction sur eux et leurs vassaux.

L'affaire examinée a été terminée ainsi entre le seigneur abbé et les chevaliers et bourgeois de Chazay. « Toute juridiction appartient au seigneur abbé d'Ainay. De sorte que si un chevalier a frappé un homme, et qu'il y ait eu effusion de sang, il payera soixante sols au seigneur abbé; si un homme du peuple a répandu le sang, il payera sept sols, dont la moitié sera pour le prieur; s'il a frappé sans qu'il y ait eu effusion de sang, il payera trois sols, dont la moitié au prieur. Les homicides, les voleurs, les adultères et les traîtres, arrêtés dans leurs forfaits, seront remis en la puissance du prieur, en qui réside l'autorité de l'abbé. Tout héritage laissé sans héritier reviendra de droit au prieur. Ont acquiescé à cette ordonnance Jean de Vaure, Bérard de Châtillon, Othon Aigliers, Aymin de Varennes, Jean de Buise, Dalmaz de Costa, Ogier Amyn, Etienne de Saint-Jean et autres (9). » L'archevêque Raynaud scella de son sceau cette convention et ainsi la haute juridiction de l'abbé d'Ainay fut définitivement reconnue et établie sur Chazay et sur tous les villages cités plus haut qui mouvaient de sa directe.

Bérard de Châtillon, que nous trouvons cité un des premiers dans cette charte, était encore de la famille des Orselli mais probablement l'avant-dernier, puisque vingt-cinq ans plus tard, ce sont les seigneurs d'Oingt qui se trouvent en possession de cette seigneurie avec les d'Albon, 1222 (10).

---

(9) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 35 et 36.

(10) *Châtillon-d'Azergues*. A. Vachez, p. 3.

Digitized by Google

Les de Vaure étaient en même temps seigneurs de Vaure et de Lozanne. Les d'Aigliers ou d'Aillé, comme le dit Le Laboureur, appartenaient à une famille qui avait en ce temps la seigneurie de Civrieux et fut distinguée par un grand nombre d'illustrations, entre autres un abbé du Mont-Cassin, qui fut fait cardinal, et un archevêque de Naples (11).

Les de Buise, Buxi ou de Buissi étaient seigneurs d'une grande partie de Marcilly et possédaient le fief du moulin au-dessous de Chazay. Ils sortaient de Buxy, près de Sathonay-en-Dombes, et en avaient la seigneurie (12).

Nous avons déjà parlé des de Varennes, qui donnèrent deux des leurs aux expéditions d'outre-mer. Cette famille hérita plus tard des biens des de Viego, entre autres du château de Rappetour à Theizé, ce qui leur fit prendre les armes des de Viego, qui étaient : *un loup ravissant une tourde* (oie), 1439. A Chazay, outre les Varennes, qui leur appartenaient, ils avaient une partie du domaine des Troches, qui s'étendait jusqu'à Beaulieu, au nord de la grande terre de Saint-Martin, qui était à l'abbaye. Ils furent seigneurs de nombreux fiefs à Morancé, Lucenay, Oingt, Châtillon, Saint-Romain-de-Poppée, etc. Ils s'éteignirent dans la maison des sires de Marchamp, seigneurs de Taney, en Bresse (13).

Dalmas de la Coste ou Costa nous prouve que cette famille, que nous trouvons possessionnée aux Chères à Chasselay et à Chazay était une famille chevaleresque. Enfin,

---

(11) *Mazures*. Guigue, t. Ier, p. 484-485.

(12) *Mazures*. Guigue, t. Ier, p. 200-443.

(13) *Mazures*. Guigue, t. I, pp. 371, 462, 634, 636, 648, 650.

Digitized by Google

cette charte nous apprend que les bourgeois de Chazay, comme les chevaliers du pays, occupaient un rang important et traitaient avec leur seigneur. Cela nous révèle, comme le fait remarquer M. Steyert, une institution politique et sociale, que les historiens de nos jours ne soupçonnent guère (14). Le gouvernement religieux de l'abbaye était beaucoup plus doux et plus libéral que celui des seigneurs laïques, et tandis que le seigneur séculier, retiré parfois dans son castel comme un oiseau de proie dans son aire, détroussait les passants et les riches marchands qui se hasardaient sur ses terres, le seigneur religieux, comme l'abbé d'Ainay, leur offrait asile et protection, et s'attirait ainsi de nombreux sujets en même temps que d'abondantes richesses.

Aussi quelques années plus tard, verrons-nous le pape Innocent IV, signaler les bienfaits des moines d'Ainay, et les prendre eux et leurs biens sous sa protection particulière (15).

Vers 1196, de grandes pluies amenèrent une inondation considérable de la Saône et de l'Azergues. Les plaines environnantes furent tellement envahies par les eaux que les hostilités cessèrent sur ce point entre les troupes de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lyon (16). Ce dernier, délivré de sa captivité d'Allemagne, était parvenu à mettre dans son parti les barons français. Il forma avec eux contre Philippe cette première ligue, qui fut marquée par le combat de Fréteval, 1194, où Philippe, vaincu, perdit son sceau et ses archives. En 1196 (1197), une seconde

(14) *Rev. du Lyon.*, oct. 1888, p. 290.
(15) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. 6.
(16) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 178.

Digitized by Google

ligue s'étant formée contre le roi de France, il combattit avec des succès divers et parvint à occuper le comté d'Auvergne, abandonné par Richard; puis une trève de cinq ans, ménagée par le pape, termina cette guerre, 1199 (17).

Ainsi nous pouvons expliquer comment les partis anglais avaient pu se trouver dans notre vallée, la traversant et cherchant à s'emparer de quelques places fortes. Chazay eut-il à souffrir de leurs attaques? C'est ce qu'aucun document ne vient nous apprendre.

Dom Aymendric, 1200. — A la mort d'Humbert II, dom Aymendric, prieur de Saint-Julien-en-Jarez, fut élevé sur la chaire abbatiale et devint seigneur baron de Chazay (18). A cette époque, l'influence humanitaire et chrétienne de l'Église se fait de plus en plus sentir sur la société et sur la noblesse. Les hauts seigneurs accordent des chartes d'affranchissement, fait très important que le christianisme seul, ainsi que l'influence sacerdotale, avaient amené (19). L'un des monuments les plus curieux en ce genre, en nos pays, est la charte de franchise donnée aux habitants de Châtillon-d'Azergues par leur seigneur, Étienne d'Oingt, 1262 (20).

Aymendric se fait céder, par Gaudemard de Jarez, les droits de juridiction dans les châteaux de Saint-Chamond, de la Roche et de Saint-Julien, en 1202 (21). Puis il acquiert, pour le compte de l'abbaye, des nouveaux domaines à Cuire, dont la seigneurie appartenait à Guillaume

(17) Dézobry. Dictionn. *Philippe Aug. et Richard Ier.*
(18) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, p. XVII.
(19) *Hist. du Forez.* A. Bern., t. I, p. 224.
(20) *Revue du Lyon.*, t. III, 4e sér., 1877, p. 387.
(21) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. I de l'appendice.

Digitized by Google

de Varey (22), pendant que le prieur de Chazay achetait, pour le compte du prieuré, plusieurs terres et une maison, que Pierre de Fleurieux, seigneur de ce lieu, possédait à Chazay et sur son territoire, en 1206 (23).

JEAN Ier LE ROUX. — Jean Ier Rufus (Le Roux) succède à Aymendric en 1213. Il était originaire de Vernaison, où il fonda un prieuré de l'ordre et jeta ainsi les fondations de ce village (24). La famille de Ruffi, à laquelle il appartenait, était très ancienne dans le Lyonnais et avait pour armes : *d'argent aux trois pals de gueules, à la bande d'azur chargée de trois besans d'or* (25).

En 1087, les Rufi étaient seigneurs de Duerne, comme nous le prouve la donation qu'ils font à l'abbaye de l'église de Duerne et de ses dîmes (26). En 1096, Pons Rufus, chevalier, part pour la Palestine, contribue par sa valeur à la prise de Jérusalem et revient peu après à Lyon. A son retour, pour marquer sa reconnaissance envers Dieu, il donne à l'église de Saint-Paul cent sols et la bannière qui avait assisté à ses glorieux combats (27). Il possédait alors le château du Perron, à Oullins, qui est maintenant un hospice de convalescents. En 1124, son fils Hugues était chacipole de Chevinay (28). Il y eut de cette famille plusieurs chanoines de Lyon, entre autres Robert Rufus en 1220, probablement le frère de notre abbé Jean (29).

(22) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 41.
(23) Arch. du Rh. Fonds d'Ainay. *Invent. Pupil*, ch. 268.
(24) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Introd., p. XVIII.
(25) *Familles Chevaleresques*. Vachez, p. 17.
(26) *Cart. de Savigny*. Bernard, t. Ier, chart. 822.
(27) *Familles Chevaleresques*. Vachez, p. 17.
(28) *Cart. de Savigny*, t. Ier, chart. 935.
(29) *Familles chevaleresques*. Vachez, p. 18.

Digitized by Google

Sous Jean Ier et d'accord avec le nouvel archevêque, Renaud de Forez, l'abbaye s'enrichissait en 1214 des droits de Saint-Priest, que lui vendait Guy de Chavorlay (30); puis Anselme de Saint-Laurent rendait hommage à l'abbé pour son fief de Saint-Laurent-de-Mûre (31). La même année, l'abbaye fait une acquisition importante de Guichard d'Anton (32); elle reçoit une donation de Hugues de Morestel (33), et acquiert à Saint-Symphorien-d'Ozon 1218 (34), des biens considérables.

Tout contribua à faire de Jean le Roux un des plus puissants seigneurs du Lyonnais. Il laissa la chaire abbatiale en 1217 à dom Raynaud.

Raynaud III, abbé, 1217. — Nous ne savons de quelle famille était ce nouveau seigneur. Une seule charte nous parle de lui (35), et A. Bernard ne l'a pas connu. Il ne gouverna le monastère que quatre ans, pour faire place à dom Jean, en 1221.

Jean, abbé, 1221-1224. — Jean, abbé, seigneur de Chazay, est cité dans la liste des abbés d'Ainay au *Grand Cartulaire*. On trouve son passage dans les *Documents* pour servir à l'*Histoire des Dombes* et dans la *Chronique de l'abbaye d'Ainay*, par M. G. Guigue (36).

En cette année, Dalmace de Châtillon, le dernier seigneur de ce nom, emprunte 120 livres fortes à l'archevêque

(30) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. de l'append., 2.
(31) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. 57 et 58.
(32) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. XXXIII.
(33) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. LIII.
(34) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. XLII.
(35) *Grand Cart. d'Ainay*. Introd., p. XVIII.
(36) *Grand Cart. d'Ainay*. Introd., p. XVIII.

Digitized by Google

Renaud, et engage pour cela sa seigneurie de Châtillon et celle de Fleurieux, en même temps que le droit d'hommage que lui devaient Philippe de Châtillon et Guichard d'Oingt (37). Ce Guichard d'Oingt est le premier de cette famille d'Oingt, qui apparaît en 1222 comme co-seigneur de Châtillon. Ce fut lui qui entoura Bagnols de son mur d'enceinte et qui reconnut tenir en fief de l'archevêque de Lyon tous ses domaines (38).

Mais en même temps que disparaît de Châtillon la famille des Orselli, il en apparaît une autre qui se trouve en possession d'une partie de la seigneurie de Châtillon vers 1240, c'est la grande famille des d'Albon. André d'Albon, seigneur de Curis, se trouve avoir acquis cette seigneurie qu'il possède de moitié avec les d'Oingt. Puis vers 1288, Marguerite et Eléonore, toutes deux filles d'Etienne d'Oingt, épousèrent, l'une Guy d'Albon et l'autre Guillaume d'Albon; ainsi la seigneurie de Châtillon passa tout entière aux d'Albon, qui la conservèrent jusqu'en 1464 (39).

Guillaume DES HARDES ou DE SARTINES, abbé, 1225. — Nous croyons que ce fut Guillaume des Hardes, ou de Sartines, qui succéda à dom Jean dans le gouvernement d'Ainay et de ses seigneuries. Il appartenait à une noble famille lyonnaise, qui porte *d'argent à une bande d'azur* (40).

Un des plus illustres abbés de l'Ile-Barbe fut, en 1272, Girin de Sartines, et son frère Robert porta le titre de chevalier (41). L'année qui suivit son élection vit mourir le

(37) *Châtillon-d'Azergues*. Vachez, p. 4.

(38) *Châtillon-d'Azergues*. Vachez, p. 6.

(39) *Châtillon-d'Azergues*. Vachez, p. 12

(40) *Mazures*. Guigue, t. Ier, p. 367.

(41) *Mazures*. Guigue, t. Ier, p. 168-189. *Grand Cart. d'Ainay*, t. II Introd., p. XVIII.

Digitized by Google

grand archevêque Renaud, qui avait considérablement fortifié la puissance de l'église dans le Lyonnais. On lui doit l'acquisition de la seigneurie de Rochefort, et le rétablissement des forteresses de Pierre-Scize, d'Anse et de Chasselay.

Cette même année 1226, un des chevaliers de Chazay, Pierre de Buise (Buissy ou Buxi), fonda son anniversaire au couvent d'Ainay. Les 20 sols de redevance annuelle doivent être pris sur les revenus du grand moulin qui se trouve au bas du château de Chazay (42). Il est à remarquer que ce moulin, qui existe encore, compte de longues années d'existence, ce qui en fait un des monuments les plus anciens de notre pays. Son bief ou canal, appelé alors *becium*, coulait où il passe encore de nos jours (43).

L'abbé d'Ainay était à peine sorti de ses embarras avec les chevaliers du mandement de Chazay, que des sujets de contestation s'élèvèrent entre lui et l'archevêque nouveau, Robert d'Auvergne. Fort de ses droits régaliens sur le Lyonnais, ce dernier réclame la complète et entière juridiction sur le territoire de Chazay, attaquant ainsi les droits de l'abbé parfaitement reconnus, droits qui lui avaient été concédés lors du traité de 1173 et confirmés par Renaud de Forez. Le seigneur abbé défendit l'étendue de sa juridiction, et après plusieurs explications données, un accord intervint, reconnaissant les droits de haut justicier au baron de Chazay et fixant les limites des juridictions de Chazay et de Chasselay, cette dernière juridiction appartenant tout entière à l'archevêque (44). Dans les limites spécifiées nous

(42) *Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay*, 2e ann., vol. 28, ch. 2.
(43) *Grand Cart. d'Ainay*, chart. 5. de l'appendice.
(44) *Grand Cart. d'Ainay.*

Digitized by Google

y voyons figurer le grand chemin de Lissieu à Anse, qui se trouve entre les deux territoires sus-nommés, sur lequel on plaça au bas de Lissieu les fourches patibulaires. C'était le droit et l'usage des seigneurs hauts justiciers de poser les fourches patibulaires, destinées aux exécutions de la justice, sur les confins les plus reculées de la seigneurie, comme pour indiquer au passant qu'il changeait de juridiction dès qu'il dépassait ce bois de justice (45).

Dans ce traité, fut également réglé le ban d'août, c'est-à-dire le droit du seigneur abbé, de fixer l'époque des vendanges en même temps que le droit d'avoir, à tels jours, des fêtes baladoires (46). Ces fêtes, qui n'avaient lieu, comme on le voit, que d'après un privilège, étaient nombreuses au Moyen Age. Elles arrivaient surtout aux moissons et aux vendanges, comme un signe de réjouissance après la récolte. On y voyait des saltimbanques, des funambules, des menestrels ou troubadours chantant les hauts faits des preux chevaliers et leurs dames. Il y avait des feux d'artifices, des représentations théâtrales, où les scènes bibliques étaient mêlées, avec un goût des plus douteux, aux allégories mythologiques. Mais parmi ces scènes diverses, étaient surtout remarquables celles qui rappelaient la naissance du Sauveur ou sa Passion (47). Beaucoup de

(45) *Biblioth. Dumbensis*, t. I, p. 98. Disons ici, en passant, que le seigneur, qui n'avait que la moyenne justice, ne connaissait que les délits n'entraînant ni la mort naturelle, ni la mort civile, ni la mutilation des membres, et dont la peine n'excédait pas la correction corporelle, le bannissement temporaire ou une amende de 75 sols au plus. Quant au bas justicier, il ne connaissait que les délits légers et ne pouvait prononcer une amende au-dessus de 60 sols.

(46) Arch. du Rh. Fonds d'Ain. *Invent. Pupil*, ch. 81.

(47) Dictionn. de Chéruel. *Bans et fêtes au Moyen Age.*

Digitized by Google

chants naïfs et religieux sont arrivés jusqu'à nous, et on les écoute avec plaisir encore. Mais avec les mœurs grossières, bien des désordres se glissaient dans ces fêtes villageoises, il était donc utile qu'une sage réglementation y présidât, c'est ce qui fut fait en cette circonstance.

Guillaume de Sartines se distingua par une habile administration. Après avoir donné dans notre ville une prudente réglementation aux fêtes populaires, il s'occupa de la bonne organisation du couvent et de ses prieurés. La charge de prieur était devenue considérable et avait pris d'autant plus d'importance qu'elle était inamovible. De là de graves abus de la part de ces hauts dignitaires, qui se montraient parfois un peu trop indépendants de l'autorité abbatiale. Après en avoir délibéré avec son Chapitre, Guillaume de Sartines sollicita du Pape un bref, qui vient imposer cette utile réforme. Il y est dit : « Qu'ayant entendu favorablement la demande qui lui est faite par le seigneur abbé d'Ainay, lui, Clément, pape, désirant voir toutes choses prospérer dans le dit monastère, pour le bien des âmes comme pour celui des corps, concède à l'abbé le pouvoir de révoquer les prieurs et les obédienciers, quand cela lui paraîtra juste et convenable au bien général. Qu'il aura le droit de nommer d'autres sujets à leur place, usant, s'il le faut, pour contraindre les récalcitrants, de toutes les censures ecclésiastiques; les droits du siège apostolique étant toutefois sauvegardés » 1226 (48).

Nous n'avons pas trouvé que le prieur de Chazay ait donné sujet à quelques plaintes; d'ailleurs, l'abbé d Ainay gardait habituellement le titre de prieur et en faisait exerçer les fonctions par des moines revêtus de charges inférieures.

(48) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 29.

Digitized by Google

Ainsi Guillaume de Sartines sut réunir en ses mains une autorité incontestable et une grande puissance sur tous les prieurs, préposés et vassaux de l'abbaye. Il mourut en 1229, laissant son gouvernement à Girin de Clermont (49).

Girin DE CLERMONT, abbé, 1229-1250. — Girin de Clermont (de Claramonte) appartenait à une famille dauphinoise qui posséda le seigneurie de Montoison (50), et portait *de gueules à deux clés d'argent, adossées et passées en sautoir* (51). Raymond de Clermont fut chanoine comte de Lyon en 1232, Geoffroy en 1284, Guillaume en 1318 et Humbert en 1335 (52). Ceci nous donne une idée de l'importance de la famille. Ce fut donc encore un grand seigneur que le nouveau baron, et en 1230, son premier soin fut d'augmenter sa seigneurie de Chazay en achetant au prix de 60 livres, le fief du moulin dont nous avons parlé plus haut, et qui appartenait au seigneur Pierre de Buise.

Voici les principaux passages de cette charte :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. L'an de grâce M°cc°xxx°, au mois de mars... Parce que la mémoire de l'homme est faillible, qu'elle peut s'égarer par la suite des temps... nous faisons connaître à tous présents et futurs que Pierre de Buise, présent devant nous, B. official de la Cour de Lyon, vend et cède au seigneur-abbé d'Aïnay le moulin avec ses dépendances, qu'il possède au bas du château de Chazay, près de la condamine (portion de terrain) du prieur de Chazay, et cela au prix de soixante livres fortes.

---

(49) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, introd., p. XVIII.

(50) *Mazures*. Guigue, t. II, p. 165-198-573.

(51) *Promptuaire armorial*. Jean Boisseau. Paris, Claussier, 1657, p. 59.

(52) *Livre d'or du Lyonnais*, p. 315.

Digitized by Google

Le dit Pierre de Buise reconnaît avoir reçu sur ce prix la somme de quarante livres. Pour le reste du prix, il est convenu que les vingt autres livres seront tenues à la disposition du dit Pierre, mais seulement à sa mort, pour accomplir ses dernières volontés... De plus il est convenu avec l'abbé d'Ainay que le dit Pierre de Buise aura sa vie durant la jouissance du moulin, moyennant le cens annuel de dix sols forts, plus le cens (53) habituel dû en raison de la seigneurie du château de Chazay. En outre, il est convenu que ledit Pierre donne immédiatement vingt livres pour fonder son anniversaire annuel dans le couvent d'Ainay et qui reposeront sur le moulin, qui fournira annuellement après la mort du dit Pierre vingt sols forts pour le susdit anniversaire (54). »

Voilà comment le moulin de Chazay fut acquis par le couvent d'Ainay, qui en resta possesseur jusqu'au XVIIe siècle.

Ces soixante livres fortes devaient représenter à peu près 40,000 francs de notre monnaie, et la livre rapportait un sol fort d'intérêt par an.

1235. — Le prieuré de Chazay n'avait pas seulement des biens dans les localités environnantes, car nous voyons que Bompart de Saint-Marcel, damoiseau de Sainte-Colombe (canton de Néronde (Loire), cède tous les droits qu'il peut avoir sur les dîmes (55) de cette église, qui

(53) Le cens était l'impôt que l'on payait au roi ou au seigneur. Il y avait le cens principal qui ne se payait qu'une fois et le cens périodique ou rente annuelle seigneuriale. (*Dict. de Chéruel.*)

(54) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. 5 de l'appendice.

(55) La dîme était ordinairement le dixième que l'on payait à l'église ou au seigneur. (*Dict. de Chéruel.*)

Digitized by Google

appartient au prieuré de Chazay, il promet de défendre dorénavant les droits du prieuré contre tous ceux qui voudraient les attaquer (56).

Un fait assez étrange se serait passé dans le cours de cette année. Les Anglais se seraient emparés d'Anse, en faisant d'assez grands ravages dans notre vallée. L'historien Benoît Maillard, en parlant de Zacharie, abbé de Savigny, rapporte qu'ayant été accusé de malversation, cet abbé fut obligé de comparaître à Rome. Là il exposa au pape pour sa défense, que les Anglais s'étant emparés d'Anse, qui, comme Savigny, se trouvait sur les confins du royaume, il avait été obligé de faire de grands frais pour mettre l'abbaye en état de résister à ces ennemis (57). Nous n'avons trouvé aucune trace de ce séjour des Anglais dans nos pays à cette époque et l'on se demande d'où ils auraient pu venir ? Sont-ils arrivés jusque sous les murs de Chazay? Les gens de nos pays ont conservé le souvenir de nombreuses incursions d'Anglais, qui toujours auraient échoué dans leurs tentatives sur Chazay. Nous serions portés à croire qu'ils ont été repoussés, car le seigneur abbé était puissant, il avait de nombreux hommes d'armes et son trésor était bien garni par les revenus des domaines importants qu'il possédait en Lyonnais, Beaujolais et Forez. Le comte de Forez lui-même était son vassal, comme il se reconnaît en 1236 pour la garde de Saint-Romain-du-Puy et pour la demeure les droits et coutumes qu'il y possédait (58). Ce comte était Guy IV, mort en 1241, laissant ses états à son fils Guy V, qui fut un brillant chevalier.

---

(56) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 215.

(57) *Cartul. de Savigny*. A. Bernard, t. Ier, p. XCIX.

(58) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 124.

Digitized by Google

La même année 1236, Pierre de Buise, termine la fondation de son anniversaire à Ainay. Outre les XX livres qui reposent sur le moulin de Chazay, il y ajoute pour le prieuré le servis annuel d'une poule chez Delaporchet, trois deniers sur la maison de Girard Trouillet et une terre qu'il possède à la *Crosa* et à la *Geneste* (59).

Les chevaliers de Chazay et tous les officiers de la maison de l'abbé formaient autour de lui, quand il venait dans sa bonne ville, une cour des plus brillantes. Aussi, de magnifiques tournois furent donnés dans ces belles prairies qui s'étendent au midi de Chazay, autour du moulin. (Nous les avons vu servir, comme alors, en 1849, c'est-à-dire six cents ans plus tard, aux manœuvres guerrières des escadrons de cuirassiers, qui étaient cantonnés dans notre bourg et les villages voisins, et du haut des murailles et des tours de la ville, c'était comme au temps jadis, un spectacle des plus attrayants.)

Monté sur sa mule blanche, le seigneur abbé et baron de Chazay présidait les joutes guerrières, entouré de la noblesse du pays, du capitaine châtelain, du sénéchal, du prévôt, du prieur et de ses vassaux. De nobles dames et damoiselles distribuaient les prix aux vainqueurs et encourageaient par leur présence et leurs applaudissements les habiles passes et les coups d'adresse des preux combattants.

Depuis 1173, la famille chevaleresque qui était revêtue de la prévôté, *præpositura,* était la famille de la Tour, qui la possédait encore par droit d'héritage en 1248 (60).

Hugues de la Tour était alors prévôt de Chazay et en

(59) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. LII.
(60) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 38.

Digitized by Google

même temps sénéchal de Lyon (61). Était-il de la même famille que Berlion de la Tour et de Varan, qui prit part, cette même année, à la croisade de saint Louis, avec Guy V et Humbert, sire de Beaujeu? Ce Berlion de la Tour, fut obligé, pour faire face aux dépenses de son pèlerinage, de mettre en gages sa terre de Varan au seigneur d'Aurec. A son retour, il ramena avec lui une jeune fille sarrasine merveilleusement belle. Il la fit instruire, lui fit donner le baptême et l'épousa sous le nom de Marguerite. Ces de la Tour se sont éteints, de nos jours, en la personne de M. de la Tour-Varan, bibliothécaire de la ville de Saint-Étienne (62). Les armes de Berlion de la Tour étaient: *d'azur, à une tour crénelée de trois pièces d'or, maçonnée, fermée et fenestrée de sable, adextrée d'une fleur de lis d'or et senestrée d'une étoile de même.*

Nous verrons, vers la fin du XIIIe siècle, les de la Tour disparaître de Chazay et leurs biens passer aux Milon de Charnay.

Jean AYGLIERS, 1250. — Girin de Clermont mourut vers 1250 et eut pour successeur Jean Aygliers, d'une noble famille de nos pays, que nous avons citée comme seigneur de Civrieux. Bérard Aygliers, fut chanoine comte de Lyon en 1262 (63), et l'archevêque de Naples (64), déjà mentionné, fut justement notre abbé Jean, seigneur de Chazay (65).

Une charte de 1250 vient nous apprendre que cet abbé, Jean d'Aygliers, nouvellement élu, achète une maison à

---

(61) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 200.
(62) *Familles chevaleresques*. A. Vachez, pp. 67, 73, 78.
(63) *Livre d'or du Lyonnais*, p. 309.
(64) *Mazures*. Guigue, t. Ier, p. 344.
(65) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, introd., p. XVIII.

Digitized by Google

Chazay, enclose dans le castrum (66), pour agrandir la demeure des abbés.

Comme ses prédécesseurs, il a besoin, à son avènement, d'assurer son autorité sur ses nobles vassaux, qui en toutes circonstances s'efforçaient de recouvrer leur indépendance et de se soustraire à la puissance de l'abbé. Ils se plaignaient de voir sans cesse leur ardeur guerrière contenue par le pacifique baron, qui ne permettait pas les guerres d'ambition et de pillages. L'abbé seigneur, devant leurs réclamations et leur résistance, fut obligé d'avoir recours une seconde fois au Pape. Le Souverain Pontife, Innocent, prend la défense des droits de l'abbaye et confirme la puissance de l'abbé sur tous les biens d'Ainay, sur toutes les possessions du couvent et des prieurés, qu'il possède et possédera à l'avenir, et sur tous leurs vassaux. Dans cette bulle, nous voyons figurer Chazay, son château ou châtellenie, avec la justice temporelle d'iceluy.... Dommartin et sa justice temporelle, etc..... Il y est dit que dans toutes les chapelles et églises desdits lieux, on pourra y célébrer l'office divin, même pendant l'interdit général, mais alors les portes closes et sans sonner les cloches, et après en avoir chassé les excommuniés. Dans ces églises, les religieux pourront y recevoir de nouveaux religieux, ainsi que le Saint-Chrême, y faire des consécrations d'autel et des ordinations de clercs, etc., et que la sépulture des laïques y sera permise (67). Ce bref nous révèle l'indépendance de l'abbaye envers l'archevêque. Elle ne relève désormais que de Rome où elle allait demander ses permissions et sa puissance

(66) Arch. du Rh. Fonds d'Ain. *Invent. Pupil*, 255.
(67) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 6.

Digitized by Google

de juridiction. Ce n'était pas assez; en même temps, l'abbé d'Ainay se faisait donner par le pape Innocent, un bref qui confirmait la transaction passée avec les nobles chevaliers de Chazay, en 1197, et affirmait sa juridiction temporelle sur le bourg et le château (68). Cette bulle motive un nouvel accord par devant l'archevêque, entre l'abbé Jean d'Aygliers et les nobles de Chazay, qui adhèrent de nouveau à l'ordonnance de 1197, ce sont les mêmes cités plus haut (69). Le Souverain Pontife met ainsi sous la sauvegarde des censures ecclésiastiques les droits et les possessions de l'abbaye (70).

Sous le gouvernement de l'abbé J. d'Aigliers, l'abbaye achète des terres à Châtillon-d'Azergues, en 1253 (71). Au mois de décembre de la même année, un noble de Chazay, Jean de Lorgues, damoiseau, vend à l'abbé d'Aygliers, plusieurs domaines situés à Chasselay, Lissieux, Lozanne et Chazay, lui cédant tous ses droits et revenus au prix de six cent treize livres, et cela par-devant Guillaume de Chavannes, pitancier d'Ainay; sont présents : Ithère de la Tour, chevalier, Albert de Fontanelles, Guichard de Costa et son frère Hugonin, tous damoiseaux, qui jurent sur les Saints Évangiles de ne jamais attenter aux droits sus-nommés et de les garder de tout leur pouvoir (72).

Le prieur de Chazay était alors dom Guy, qui, revêtu de toute la puissance de l'abbé, administrait la baronnie,

---

(68) Archives de la Charité. B. 254, fol. 3, au verso.

(69) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 7.

(70) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 8.

(71) Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. *Invent. Pupil*, H. 4280, p. 39.

(72) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 48, 81 et 241. — Arch. Charité. B. 254, fol. 24, verso.

Digitized by Google

recevait les hommages de fief, soit au nom de l'abbé, soit comme prieur. En 1254 il enrichissait son abbatiole des dîmes que possédait Guillaume de Cynget, à Sainte-Colombe (74). Il achetait en même temps à Pierre Michel de Chazay la vigne appelée du *mur blanc*, qui était située au territoire de cette ville, près de la vigne d'Albert de Fontanelles et de celle de Guichard de Lissieu, et cela au prix de 60 livres viennois (75). C'était le beau temps du prieuré de Chazay, un bref du pape Innocent, 30 mai 1254, adressé au prieur Guy, à Chazay, lui concède le droit de collation aux clercs et aux laïques pour leur vie (76).

Mais cette grande puissance et ces nombreuses richesses amenèrent le relâchement dans la règle si austère et si sage de saint Benoît, parmi les moines d'Ainay. Les chartes d'alors nous font connaître de graves désordres (77), l'abbé profondément contristé a besoin de l'appui du souverain pontife pour la répression qu'il médite. Le pape s'en émeut et envoie aussitôt un des cardinaux de sa cour pour faire une enquête sérieuse et réformer les abus. C'est le cardinal H..., du titre de Sainte-Sabine, qui arrive au monastère d'Ainay et s'occupe activement de la correction et de la réforme du dit couvent et de ses membres. Il combat avec énergie la somptuosité des vêtements, de la table, etc., que l'opulence y avait introduite. L'opulence, cet élément bien autrement dissolvant pour les ordres monastiques que les

(74) *Arch.* Charité. B. 254, fol. 42.

(75) *Arch.* Charité. B. 254, fol. 41. *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 82.

(76) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, charte 20.

Collation, acte qui conférait un bénéfice.

(77) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 21-27-80.

Digitized by Google

règles les plus sévères, les climats les plus malsains, les persécutions même les plus cruelles !

Le cardinal de Sainte-Sabine, aidé de l'abbé Jean d'Aygliers et de l'archevêque de Lyon, a bientôt ramené dans le couvent toutes les vertus monastiques en expulsant les uns et forçant les autres à la stricte résidence dans les cloîtres, 1244 (78). Ainsi fut terminée cette malheureuse affaire, qui jeta un certain trouble dans le couvent et ses prieurés.

Dom Guy, prieur de Chazay, qui avait su conserver les moines de son abbatiole dans l'observance de la règle, fut maintenu en sa charge, et en 1256 il fait une nouvelle acquisition en faveur de son prieuré. Le seigneur Pierre de Fleurieux lui vend, au prix de 38 livres viennois, un bois et des terres, situés au territoire de Civrieux, le long de la route qui conduit aux deux ruisseaux et qui touche au bois du prieuré (79).

Les témoins de cet acte, qui fut passé à l'Arbresle, où Pierre de Fleurieu avait sa maison, sont Hugues de Curis, Mathieu de Fleurieu et Thomas de Montloup, tous bourgeois de l'Arbresle. Dom Guy achète encore cette année à Humbert de Buise, terre, droits et juridiction que possédait Humbert à Marcilly ; les rendements de ce domaine étaient de 18 *maiterios* de blé, 18 poules, 12 sols viennois et 5 sestiers de vin chaque année (80). Signe comme témoin Hugues de Bully, damoiseau (81). L'année suivante, ce même Humbert de Buise, chevalier, vend à

(78) *Grand Cart. d'Ainay*. t. Ier, chart. 21.
(79) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 49.
(80) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. XXVI.
(81) Voir *Bully-sur-l'Arbresle*, par M. Vachez.

Digitized by Google

dom Guy, prieur de Chazay, au prix de 48 livres viennois, des terres qu'il possède à Marcilly, le long de l'Azergues, ainsi que les redevances de Mariette, fille de Baudoner, soit 4 sestiers de vin et 16 deniers sur sa terre de Bélinon; d'Oler de la Ribaudière, 7 deniers, une obole et un demi *livraor* de blé; de Arthaud de Chazay de Gâges, un demi-*livraor* de blé, un chapon, etc. (82).

Les domaines que Humbert de Buise cède au prieur, sont fort importants, et parmi les noms des tenanciers ou vassaux de ces terres, nous voyons figurer Jean Ysilabeu, Etienne Pain, pour sa terre des Varennes et de Belmont (cette famille existe encore dans notre contrée), Guillerme de Varennes, Etienne Durlins, Guillaume Robanz, Micholar-Cholez, Ponce du Pont, Mariette Berauda de la Béraudière, Pierre Gimel, Henri Pelapans de la Béraudière, etc. (83).

Puis en janvier 1258, le prieur Guy achète des frères Guichard et Hugonin de Costa, richement possessionnés aux Chères et à Chasselay, le tiers de la dîme des vins de Chasselay (84). Cet acte confirme les droits qu'avait le prieur de Chazay de nommer à la cure de Chasselay, et d'en toucher la dîme.

Ce fut seulement dans le courant de 1258 que le cardinal de Sainte-Sabine parvint, avec l'abbé Aygliers, à promulguer le nouveau règlement pour les moines d'Ainay, l'ancienne règle était sauvegardée, ainsi que la bonne administration, en même temps que les droits des personnes. Il serait très intéressant de donner ce document en entier, mais ce serait trop nous écarter de notre sujet.

---

(82) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. XXV.
(82) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. XXIX.
(84) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 144.

Digitized by Google

Nous dirons seulement que chaque année les prieurs devaient venir devant le grand conseil assemblé rendre compte de leur gestion et des revenus touchés. Revenant sur les privilèges accordés auparavant par le pape aux prieurs, il est dit que dorénavant ces hauts dignitaires, entièrement soumis à la juridiction abbatiale, pourront être déposés et changés par l'abbé, s'ils manquent à la résidence et au règlement d'une manière grave (85).

En janvier 1260, Jean de Lorgues, chevalier, vend à l'abbé d'Ainay Aygliers, au prix de 52 livres viennois, une maison située dans le fort de Chazay, tout auprès du pressoir de la ville, près de la maison d'Humbert Aygliers, damoiseau, et cela avec tous ses droits et tous ses revenus, en même temps que toutes ses dépendances. Cet acte est passé par le moine Geoffray, infirmier d'Ainay, délégué par l'abbé, et qui en prend possession et investiture (86). Les témoins de cet acte sont : Hugues de Marzé, chevalier, Hugues de la Tour, prévôt du château de Chazay, qui s'engagent, ainsi que le dit Jean de Lorgues, à défendre et à soutenir les droits du prieuré et du baron de Chazay de tout leur pouvoir.

Ces de Lorgues, dont nous avons déjà parlé, formèrent une des principales familles de Chazay. Ils furent par la suite seigneurs de l'Aubépin, de Saint-Just-la-Pendue, de Saint-Just-en-Chevalet, etc. (87).

L. PAGANI.

(85) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 21.

(86) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. XXXII. Nous croyons que cette maison est celle au-dessous de laquelle se trouve actuellement la prison, et celle d'Humbert d'Aygliers serait l'ancienne cure.

(87) *Mazures*. Guigue, t. Ier, pp. 432, 471, 472, 528, 633.

Digitized by Google

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

AU

GRAND JUBILÉ SÉCULAIRE

De Saint-Jean de Lyon

LORSQUE parut, il y a trois ans déjà, le *Grand Jubilé séculaire de Saint-Jean de Lyon*, nous avions espéré que la publication de ce livre ferait surgir des documents nouveaux, et que, l'attention du public une fois attirée sur un sujet jusque-là peu connu, les chercheurs ne manqueraient pas de faire quelques découvertes et de nous envoyer plus d'une note intéressante. Nous comptions même alors faire ample moisson et offrir à nos souscripteurs, sous forme de supplément, le recueil de toutes ces pièces inédites.

Il n'en a pas été ainsi. Le cinquième Jubilé s'éloigne sans que nous ayons reçu de communication importante, et il n'est pas à croire qu'il doive nous en arriver d'autre désormais. Deux notes seulement nous sont parvenues : l'une

Digitized by Google

relative à Palisse, l'auteur de la très curieuse planche du Jubilé, en 1666, l'autre concernant le pèlerinage de la paroisse d'Ars, au Jubilé de 1734.

Nous les offrons aux lecteurs de la *Revue du Lyonnais*.

Ce sont deux miettes, sans doute; mais les amateurs d'antiquités ramassent les miettes, et les collaborateurs de cette savante revue sont de ceux, tout le monde le sait, qui n'en laissent perdre aucune.

I

Note sur A. Palisse

Graveur à Thiers en 1666.

Les souscripteurs au *Grand Jubilé séculaire de Saint-Jean de Lyon*, ont sans doute encore présente à la mémoire la singulière image faite pour le peuple au Jubilé de 1666 : L'avant-Covrrier et triomphe dv Grand Ivbilé de Saint Iean de Lion 1666.

Cette gravure, que l'on trouvera reproduite à la page 304 de notre ouvrage, est un des monuments les plus originaux et partant les plus curieux de notre grande fête séculaire. Elle est signée : *A. Palise, graveur à Thiert.*

Interrogé par nous, quelques mois seulement avant l'apparition du *Grand Jubilé*, M. Guillemot, archiviste à Thiers, voulut bien nous envoyer sur ce graveur les quelques renseignements qui lui tombèrent alors sous la main, et nous les donnâmes scrupuleusement à nos lecteurs.

Mais M. Guillemot est un de ces chercheurs que rien n'arrête, un de ces artistes qui ne lâchent leur œuvre

Digitized by Google

qu'après l'avoir portée à sa plus haute perfection et lui avoir donné pour ainsi dire le dernier vernis.

Le livre avait paru, mais lui cherchait toujours. La question posée devant son esprit n'était point suffisamment résolue ; elle lui demeura présente ; il fit maints efforts, entreprit maintes recherches, et nous reçûmes mois par mois, une foule de renseignements additionnels et rectificatifs.

C'est le fruit de ces patientes et sagaces recherches que nous publions aujourd'hui, en en renvoyant, comme de droit, tout le mérite à leur auteur, à qui nous exprimons de nouveau notre sincère admiration et notre vive gratitude.

Et d'abord, l'artiste en question s'appelait bien *A. Palisse* et non pas *A. Palise*, comme semblerait l'indiquer le texte de la gravure. La signature de son fils Joseph qui est meilleure et que l'on rencontre fréquemment dans les registres, les actes qui intéressent cette famille, et où les curés et vicaires écrivent toujours *Palisse*, ne laissent aucun doute à cet égard.

Mais nous avons un titre plus décisif encore et plus intéressant, c'est la signature de Palisse lui-même, que M. Guillemot, après une très minutieuse et très complète revision des registres paroissiaux, est parvenu à découvrir. Elle ne se rencontre qu'une fois dans tout le recueil, le 21 septembre 1669, à l'acte de décès de sa fille Catherine.

Voici le texte de cet acte avec le fac-similé de la signature :

« *Le vingt uniesme jour de septembre 1669 a esté enterrée par le vicaire Soub*[nd] *Catherine Paillisse aagée d'environ douze ans après avoir receu tous ses sacrementz. Ont assisté au convoy*

Digitized by Google

Anthoine Paillisse graveur, père de lad. Catherine, et Guill^e Cornu, cordonnier, lesquelz ont signé. »

CORNUT. J. CHIVIALE, vicaire.

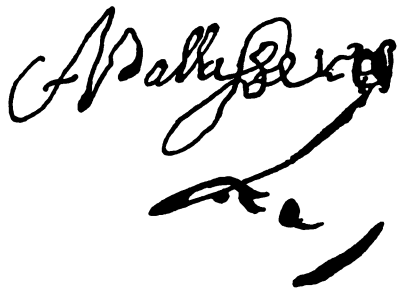

Nous ne savons malheureusement rien sur le pays d'origine de Palisse; mais cet artiste n'était certainement pas Thiernois. Peut-être vint-il de Lyon ou des environs, attiré en Auvergne par l'industrie des cartes à jouer.

Quatre villes privilégiées, en effet, Paris, Rouen, Lyon et Thiers avaient seules alors le monopole de cette fabrication. Les habitants des deux premières ne songeaient guère à venir à Thiers, mais il y arrivait fréquemment de Lyon des maîtres et des ouvriers cartiers.

Nous nous sommes donc demandé s'il n'y avait pas, dans les registres de l'état civil de Lyon, quelque trace de notre graveur : Il ne s'en est trouvé aucune. M. Déchaud, l'auxiliaire aux archives de la ville, qui a bien voulu faire pour nous ces recherches, n'a trouvé que trois actes sous ce nom :

1° A Saint-Pierre-le-Vieux, le baptême de Jean, fils de M. de la Palisse, célébré le 28 mai 1537.

2° A Notre-Dame-de-la-Platière, le baptême de Jeanne, fille de Benoyt Palisse et de Martine Cherbonet, célébré le 27 septembre 1573.

3° A Saint-Nizier, le décès d'un enfant de Renoud Palisse, arrivé le 17 septembre 1623.

Digitized by Google

Aucun de ces actes, on le voit, ne se rapporte à notre Palisse.

Il est à remarquer que le graveur a écrit *Thiert*. M. Guillemot soupçonne que Palisse ne savait pas écrire et qu'il a reproduit machinalement un dessin qu'il avait fait faire par un autre, et pas thiernois; car, en 1666, il y avait plus de cent ans déjà que l'on n'écrivait plus *Thiert*, mais *Thiers*.

Qu'il fût de Lyon ou d'ailleurs, Palisse devait être cartier. Le faire de l'image du Jubilé, en effet, rappelle singulièrement celui des papiers d'enveloppe des jeux, et les têtes d'anges de l'entablement ont un air de famille très prononcé avec les figures des cartes de cette époque.

Quoi qu'il en soit, Palisse arriva à Thiers vers 1663. Il était marié depuis quelques années déjà à Jeanne Delasaigne.

Cette Jeanne Delasaigne ou Lasaigne, — car on trouve les deux formes, — n'était pas non plus de Thiers. Il existait bien alors, dans cette ville, deux familles de ce nom : l'une faisant partie de la vieille bourgeoisie thiernoise ; l'autre, venue vers 1600 de la paroisse d'Ecoutoux, et qui toutes deux s'éteignirent dans le courant du XVIIIe siècle. Mais M. Guillemot, qui compte des ascendants dans l'une et dans l'autre, les a étudiées avec le plus grand soin, non seulement dans les registres paroissiaux, mais encore dans de nombreux actes notariés ; il a dressé leur généalogie complète ; Jeanne ne s'y rencontre nulle part, et aucun Delasaigne ne figure dans les parrains et marraines des enfants Palisse.

Jeanne Delasaigne mourut le 24 novembre 1694, à l'âge de 62 ans.

Digitized by Google

Palisse avait eu d'elle au moins huit enfants, dont trois naquirent avant l'établissement du graveur à Thiers. En effet, les registres baptistaires existent très complets de 1655 à 1663, et nous n'y retrouvons pas la naissance de ces premiers enfants. Ce sont :

1° Benoît, présenté en 1665 comme parrain d'un frère, et refusé par le vicaire comme trop jeune : on ne retrouve pas sa trace dans la suite.

2° Jacques, mort à Thiers, le 9 février 1693, âgé de 33 ans.

3° Marie, morte à Thiers, le 4 novembre 1685, âgée de 23 ans.

Cinq autres naquirent à Thiers :

4° Gabriel, né le 16 juin 1664.

4° Benoît, né le 14 juin 1665.

On ne retrouve par la suite aucune trace de ces deux enfants :

Ils durent mourir jeunes, sans doute en nourrice.

6° Jean, né le 23 octobre 1667, mort le 10 mars 1693.

7° Joseph, né le 3 novembre 1668, mort le 30 janvier 1757.

8° Madeleine, née le 12 juin 1671, morte le 6 mai 1674.

De ces huit enfants, l'avant-dernier seul vécut son temps et fit souche.

D'après l'*Avant-Courrier*, Palisse habitait la rue Malorie : ARVEMALOR. Or, ses enfants étant tous baptisés dans la paroisse de Saint-Genest, il faut en conclure que son domicile était du côté nord de la rue, — à droite en descendant, — le côté sud appartenant à la paroisse de Saint-Jean-du-Passet.

Digitized by Google

Nous ne savons ni quand ni où mourut notre artiste. Deux actes cependant resserrent les limites entre lesquelles on doit placer son décès. C'est, d'une part, l'acte de baptême de sa fille Madeleine, née le 12 juin 1671, ainsi que nous venons de le dire, et, de l'autre, l'acte de décès de son fils Benoît, enterré le 19 octobre 1677, et dans lequel Palisse est dit *fust* (feu). Voici cet acte :

« *Le 19e octobre 1677, le vicaire soubssigné a enterré Benoî Pallisse, âgé de 12 ans, après avoir receu les saintes huyles, fils à fust Anthoine. Ont assisté au convoy Anthoine Chabannes avec Louis Vacherias, qui ont signé.* »

Signé : A. Chabannes, L. Vacherias,

J. Sauzegros, vicaire.

Or, pendant cette période, les registres de la paroisse de Saint-Genest n'offrent qu'une lacune insignifiante, du 1er au 7 janvier 1674. Il faut donc que Palisse, s'il est mort à Thiers, soit mort pendant ces sept jours.

Il est vrai, les registres des deux autres paroisses, Saint-Jean et le Moûtier, manquent aussi pour cette époque; mais, il est peu probable que Palisse soit allé finir ses jours sur une paroisse autre que la sienne, et il est plus naturel de penser qu'il décéda hors de Thiers, peut-être dans son pays natal, que nous ne connaissons malheureusement pas.

Nous avons dit tout à l'heure que, des huit enfants connus de Palisse, un seul, l'avant-dernier, avait survécu. Joseph Palisse, né le 3 novembre 1666, fut maître coutelier et mourut le 10 janvier 1757, à l'âge de quatre-vingt-huit

Digitized by Google

ans, après avoir été marié trois fois : 1° le 4 mai 1693, à Antoinette Vacherias, de cette famille des Vacherias qui, éteinte en 1861, était depuis 1650 une des plus notables dans la fabrique de coutellerie ; 2° le 19 juin 1723, à Marie Lubiron ; 3° le 19 juillet 1732, à Marguerite Vauzy.

Il n'eut pas d'enfants des deux dernières femmes. La première, Antoinette Vacherias, — née le 27 septembre 1674, morte le 18 septembre 1716, — lui en avait donné dix, dont huit moururent en bas âge. Un neuvième quitta le pays : en 1742 il est dit absent depuis plus de quinze ans et réputé mort. Le dernier, Blaise, sixième en rang, né en 1706, fut coutelier comme son père, et mourut célibataire en 1786. En lui s'éteint la descendance d'Antoine Palisse.

II

Procès-verbal

Du pèlerinage de la paroisse d'Ars, au Jubilé séculaire de Saint-Jean de Lyon, en 1734.

Nous avons, à chacune des occurences séculaires, constaté l'affluence du peuple qui accourait à ces solennités. Nous avons même reproduit, — page 344 et 355 de notre ouvrage, — quelques extraits d'actes de catholicité relatifs à ce grand événement. Nul doute qu'en rentrant dans leur paroisse, plusieurs curés n'aient consigné sur leurs registres, entre le baptême du jour et l'enterrement du lendemain, comme ils avaient coutume de le faire, les circonstances notables d'un événement qui avait excité dans leur âme de si vives et si salutaires impressions.

Digitized by Google

Une partie de ces registres existe encore dans les mairies, où l'on ne songe guère à les consulter; et c'est là surtout que nous espérions faire bonne récolte. Or, nous n'avons reçu qu'une seule communication, et les recherches que nous avons faites nous-mêmes sont demeurées sans résultat.

Nous n'avons rien trouvé dans la plaine du Forez, qui se rapportât à la grande fête lyonnaise. Les vieilles églises cependant n'y manquent point ni les vieux écrits. A Montbrison, notamment, les registres de catholicité existent très complets depuis le XVIe siècle, pour les quatre anciennes paroisses : Saint-André, Saint-Pierre, la Madeleine et Sainte-Anne. Il y a peu ou pas de lacunes dans ces registres. Or, ni en 1666, ni en 1734, on ne trouve trace de notre Jubilé. Il faut dire, du reste, que contrairement à ce que nous avons vu ailleurs, ces recueils sont vides de toute remarque. Il n'y a ni notes, ni réflexions au travers des actes. Peut-être y en avait-il sur les couvertures; c'était surtout, en effet, sur ces feuilles de papier non timbré que les curés consignaient leurs impressions, témoin la relation de Tassin que nous avons reproduite. Malheureusement, toutes ces couvertures ont disparu quand on a relié les volumes, ce qui est le cas pour Montbrison et pour beaucoup d'autres mairies.

Rien non plus à Moingt, la vieille cité romaine et féodale; rien à Champdieu, le prieuré célèbre uni au Séminaire de Saint-Irénée dès 1694; rien à Saint-Rambert, autre ancien prieuré dont un comte de Lyon était seigneur-prieur-décimateur; rien à Saint-Romain-le-Puy, à Saint-Just-sur-Loire, à Saint-Thomas-la-Garde, à Saint-Marcellin, à Chalain et Saint-Paul-d'Uzore, à Boën, etc., etc.

Digitized by Google

Rien dans la plaine, rien sur la montagne : à Noirétable, — autrefois Nérestable, et du diocèse de Clermont, — à Saint-Bonnet-le-Coureau, à Saint-Georges-en-Couzan, à Chalmazel, ancienne seigneurie des Talaru, cette pépinière d'archevêques et de comtes de Lyon ; à Saint-Bonnet-le-Château, à Chazelles-sur-Lyon, etc., etc.

Rien encore dans les principaux centres de la Loire : à Saint-Étienne, à Saint-Chamond, à Feurs, à Roanne, à Charlieu.

Partout cependant les registres existent depuis le XVIIIe, le XVIIe et même le XVIe siècle ; dans aucun, nous écrit M. Chaverondier, l'archiviste de la Loire, dont tout le monde connaît la compétence, le Jubilé de Lyon ne se trouve mentionné. Ce témoignage du savant et sympathique archiviste nous ôte tout espoir. Décidément, le Forez n'a point pris part au Jubilé de Lyon, ou du moins ses habitants ne se sont pas souciés de faire mémoire de notre grande fête.

Nous n'en sommes pas autrement surpris ; vingt ou vingt-cinq lieues à franchir, c'était beaucoup à cette époque, au moins pour un mouvement de paroisse, et c'est là surtout ce qu'un curé aurait noté sur ses registres.

Cependant, le souvenir du Jubilé existait encore dans nos montagnes, quand arriva la cinquième occurrence, et nous y avons plus d'une fois rencontré la médaille de 1734.

Aussi bien, est-ce autour de Lyon qu'il fallait chercher. Mais, parti de cette ville au lendemain même de la grande fête, nous n'avions pas eu le loisir de parcourir les communes environnantes.

Nous avons donc fait appel à tous nos amis, à Messieurs les curés surtout, et sollicité de leur bienveillance des recherches que nous n'étions plus à même d'entreprendre.

Digitized by Google

Nous avons fait explorer surtout les anciennes terres du comté. Si quelque part, en effet, on avait dû être avisé du Jubilé séculaire et concourir à ses solennités, c'était bien, assurément, dans ces paroisses dont chacun des trente-deux chanoines-comtes était seigneur mansionnaire. Or, là pas plus qu'en autres lieux, nous n'avons trouvé trace du Jubilé (1).

A plus forte raison, n'avons-nous rien rencontré dans les diocèses voisins : à Belley, à Grenoble, à Valence, au Puy, où ne s'est pas même conservée la trace des lettres envoyées par le Chapitre de Lyon. Rien non plus à Brioude. Peut-être cette église et quelques autres du même genre se sont-elles abstenues, à cause de la rivalité qui existait entre leur Chapitre et celui de Lyon. Les chanoines-comtes de Brioude, nous écrit M. Vernière, avocat, membre de plusieurs Sociétés savantes, qui a fait un dépouillement minutieux et complet de tous ces registres, étendaient leur juridiction sur les paroisses de la ville, et il est peu probable qu'ils eussent favorisé une manifestation qui devait tourner à la gloire de ce Chapitre de Saint-Jean, plus riche que le leur et dont ils étaient fort jaloux. Une lettre d'un chanoine-comte de Saint-Julien se plaint amèrement, à son correspondant, de ce qu'il donne le titre d'illustre au Chapitre de Lyon, alors qu'il qualifie d'insigne seulement celui de Brioude. Or, on sait quelle importance avaient dans notre ancienne société ces titres honorifiques.

---

(1) Des recherches ont été faites à Albigny, Anse, Caluire, Collonges, Couzon, Écully, Fleurieu, Fontaines, Givors, Rive-de-Gier, Rochetaillée, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Rambert, Thurins, etc..... et à Bessenay, l'Arbresle, Sain-Bel, Savigny, etc., etc. Nous remercions ici tous ceux qui ont bien voulu s'employer pour nous dans ce labeur ingrat.

Digitized by Google

En résumé, rien dans la Loire, l'Isère, la Drôme, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et tous les pays environnants. L'Ain seul apporte son tribut par le procès-verbal de la paroisse d'Ars.

Nous devons ce document au T. C. F. Athanase, directeur du Pensionnat, qui a eu la sagacité de le retrouver et la complaisance de nous le faire tenir. Qu'il reçoive ici l'expression de notre vive et sincère reconnaissance.

Puisque Ars était venu à Lyon, peut-être Neuville, Trévoux, Villefranche, Thoissey et autres bourgs situés sur les bords de la Saône, seraient-ils venus eux aussi. Nous avons fait fouiller les registres de ces paroisses, mais là non plus ne se rencontre aucun document qui nous intéresse, et force nous est de nous contenter du procès-verbal de la paroisse d'Ars. Cette pièce, d'ailleurs, est fort curieuse ; la voici dans son entier :

« Cette année mil sept cent trente quatre il y a eut jubilé « dans leglise primatiale de saint Jean a lion à cause du con- « cour de la fete du corps de dieu avec celle de St Jean-bap- « tiste arriuées touttes les deux le uingt quatrième du mois « de juin de cette année. Ce jubilé dont leglise de lion est en « possession de tems immemorial depuis l'institution de la « fete dieu par le pape urbain huitième du nom, a été « annoncé cette fois par un mandement de messire charle « françois de chateauneuf de roche bonne archeueque comte « de lion ci devant euêque de noion, et auparauant chanoine « de léglise comte de lion. Ce prélat a fait faire à lion une « mission qui a commencé un mois auant le jubilé pour pré- « parer les peuples à profiter de cette grande indulgence, « dont les priuiléges sont les memes que ceux du jubilé « uniuersel ; pour labsolution des censures, et la com- « muation des uœux ; le pouuoir den absoudre et de changer

Digitized by Google

« les uœux neanmoins réserués pour la ville de lion; mais
« accordes de droit a tous pretres séculiers ou réguliers qui
« ont confesses dans ladite uille en quelque eglise que ce
« soit; de quelque part quils uinssent pourvue quils fussent
« dailleurs approuvé par Mr Larcheueque, mais il na pas
« falut en etre approuué de nouueau pour le jubilé, que
« lon a gagné en disant une fois cinq pater et cinq ave
« maria dans léglise primatiale et metropolitaine de S
« Jean de lion apres setre confessé et communié ce que
« lon a pu faire dans quelque église quon a uoulut ou a
« lion ou dans la paroisse. Ce jubilé a duré trois jours
« aiant commencé le mercredi 23 juin ueille de la fete dieu
« a midi et a fini a la meme heure le sammedi suiuant 26e
« dudit mois. la plus considérable partie de ma parroisse
« a profité de cette grande indulgence, le 23e dudit mois
« de juin ueille de la fete dieu jai dit ma messe a minuit, a
« laquelle jai comunié tous ceux qui sont uenu a lion ou je
« les ai accompagné. jy ai entendu dans léglise du sémi-
« naire de St irenée ceux qui s'i etoient rendu la ueille
« dans la crainte de ne pouvoir pas suiure ou qui auoient
« des raisons de se confesser a lion et nous auons été tous
« ensemble faire notre station et prieres dans léglise de
« St Jean, et nous sommes reuenu ensemble pour faire
« l'office de la fete dieu, et confesser ceux qui n'aiant pu
« uenir auec nous sont parti le jour de cette fete apres la
« procession ou le lendemain uendredi fete de St Jean
« baptiste renuoiée et fetée de commandement, la messe
« du mecredi a été sonnee solennellement le mardi a onse
« heures du soir; commencee a minuit un quart, et ensuite
« la paroisse assemblée au son de la cloche enuiron demie
« heure apres la messe nous auons été en procession chan-
« tant les litanies des saints jusqa la Creuse appelée de

Digitized by Google

« chanaie au chemin d'ars a lion ou a toussieu pres la
« grange de Lépoux antoine chatonard dou nous auons
« renuoié la croix et la banniere et continué notre peleri-
« nage ensemble jusqua lion.

« Selon les cartes astronomiques de guerin et autres
« autheurs, la fete du corps de dieu et celle de saint Jean
« baptiste doiuent se rencontrer le meme jour en l'annee
« mille huit cent huitante six: et il y aurat par conséquent
« meme Iubilé, prié pour moi vous qui le uerré.

« C. F. ESCALLE,
« *Curé d'Ars.* »

Le récit du pieux curé d'Ars ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà sur notre grande fête, mais il nous montre une fois de plus le cas que les fidèles faisaient encore des indulgences en plein XVIIIe siècle. Se lever à minuit pour entendre la messe, partir à pied pour Lyon, faire en procession et en chantant plus de trente kilomètres, puis revenir pour assister encore chez soi à l'office et à la procession de la Fête-Dieu, ce n'est point une œuvre de piété ordinaire et cela suppose un esprit de foi peu commun.

C'est au lendemain même des fêtes jubilaires, que le T. C. F. Athanase nous adressa ce procès-verbal; il était si édifiant et si curieux, que nous conçûmes immédiatement

Digitized by Google

le désir et l'espoir d'en rencontrer d'autres semblables et de les offrir à nos lecteurs. On sait comment notre espérance a été déçue ; il nous reste du moins la satisfaction d'avoir, pour ce fait de détail, comme pour les autres points plus importants de notre travail, cherché beaucoup et mis tout en œuvre pour arriver à la pleine et exacte vérité.

A. Sachet,
Supérieur du Petit Séminaire
de Montbrison.

Digitized by Google

LE
NOM PRIMITIF DE LA SOURCE
DES
Eaux de Saint-Galmier

D'UNE des questions du programme de la dernière réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, invitait les membres de la section de Géographie historique et descriptive, à rechercher le sens et l'origine de certaines appellations communes, appliqués à des accidents topographiques de même nature, tels que : cours d'eau, pics, sommets, cols, etc., auxquels nous pouvons ajouter les sources ou fontaines naturelles.

Cette question, qui n'a provoqué qu'un petit nombre de communications d'un intérêt secondaire, a pourtant une importance considérable pour l'histoire de nos origines nationales.

En effet, cette histoire ne se trouve pas seulement dans les livres, et il est indispensable de compléter, à cet égard,

Digitized by Google

les données fournies par les écrivains anciens, par l'étude de nos traditions et de nos coutumes, aussi bien que par celle des noms de lieux, de montagnes ou de rivières, qui pris isolément n'ont souvent aucun sens, mais dont le rapprochement, imposé par les observations faites dans les contrées les plus diverses, jette toujours un jour lumineux sur la race et la langue des populations qui ont occupé, à l'origine, notre pays.

Il en est ainsi, notamment, du nom donné généralement aux fontaines sacrées de l'ancienne Gaule et du culte qui leur était rendu par les peuples de race celtique, à cause de l'abondance et des vertus de leurs eaux.

« L'esprit superstitieux du Celte, nous dit M. Bulliot, « s'arrêtait devant ces intarissables réservoirs, dont l'éter- « nelle libéralité étanchait sa soif, abreuvait son troupeau, « vivifiait son pâturage, guérissait ses maladies. Un être « divin pouvait seul, à ses yeux, alimenter ces flots, ce « mouvement, ces vertus sans fin (1). »

Le culte des eaux forma ainsi l'un des caractères les plus accusés de la religion des vieux Gaulois. Chaque source principale d'une contrée eut son génie topique et sa déesse protectrice. On fit plus : on la divinisa elle-même, comme étant la manifestation de l'être surnaturel qui faisait jaillir ces ondes bienfaisantes. On recouvrit chaque fontaine sacrée d'un édicule où la *Dwy* celtique était honorée. De là, le nom de Dwy, Douix, Doy, Douée, Dhuis, « qui « désignait, comme aujourd'hui, ajoute M. Bulliot, la

(1) Bulliot. *Le Culte des eaux sur les plateaux éduens* (Mémoires lus à la Sorbonne en 1867. Archéologie).

Digitized by Google

« source principale des cours d'eau ou les fontaines abon-
« dantes et pérennes (2). »

Les Romains, qui s'attachèrent à détruire la religion druidique, respectèrent et encouragèrent, au contraire, un culte que presque tous les anciens peuples ont rendu aux forces vives de la nature, et dont les poésies d'Horace nous révèlent l'existence à Rome (3).

Le nom celtique des fontaines sacrées se transforma dans la langue des Romains, en celui de *Divona,* que l'on retrouve encore si fréquemment en France (4), et tel est le nom que portait notamment la fontaine sacrée de Bordeaux, dont un brillant poète du IVe siècle, Ausone, a chanté les vertus dans ses vers (5). Aussi, ce culte entra si profondément dans les mœurs de la population gauloise, que ce ne fut qu'à grand' peine que le christianisme parvint à le

---

(2) *Le Culte des eaux sur les plateaux éduens*, p. 12.

(3) V. Horace. *Odes.* Livre III. Ode 13 :

O fons Bandusiæ, splendidior vitro,
Dulci digne mero, non sine floribus,
Cras donaberis hœdo.....

(4) Divonne (Ain). — Divonne, fontaine (Yonne). — Dyonne, autre fontaine du même département. — (V. *Bulletin de la Société d'archéologie d'Alais,* année 1873, p. 163.)

(5) Ausone. *Clar. urb.*, XIV, v. 29 :

Salve, urbis genius, medico potabilis haustu,
Divona Celtarum lingua, fons addite divis...

V. Am. Thierry. *Hist. de la Gaule sous la domination romaine*, II, 369. — Deloche. *Cartul. de Beaulieu.* Introduct., p. CLXXXV et suiv. — Roget de Belloguet. *Glossaire gaulois*, p. 380. — Greppo. *Études archéolog. sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule à l'époque romaine*, p. 113.

Digitized by Google

faire disparaître. Vainement, les Capitulaires et les actes des Conciles s'attachent-ils, pendant toute la période mérovingienne, à proscrire la coutume d'adorer les fontaines, aussi bien que les arbres et les pierres (6), on ne parvint à détruire ces superstitions populaires, qu'en consacrant à la Vierge et aux Saints la plupart de ces fontaines sacrées, qui devinrent souvent un lieu de pèlerinage fréquenté. Et c'est ainsi que s'explique la vénération qui subsiste encore de nos jours, pour quelques-unes de ces sources, que l'on retrouve dans un certain nombre de nos églises rurales ou dans leurs dépendances (7).

Mais si, depuis de longs siècles, les antiques superstitions ont disparu, les traditions locales ont conservé, dans presque toutes nos provinces et sur les points les plus divers du territoire, le nom primitif de l'ancienne fontaine divinisée des Gaulois.

Ce nom varie suivant les contrées, mais moins dans sa forme que dans sa prononciation elle-même. Ainsi, dans le Lyonnais, le Forez, le Bugey, et même dans la Bourgogne, les fontaines, objet d'un ancien culte, portent le nom de *Doy*, *Doye*, *Doa* ou *Doua*. Le nom de *Dhuis*, *Douix*, *Dwy*, prévaut, au contraire, dans certaines contrées de la Bourgogne, de même que dans le Nivernais et la Saintonge (8), pendant que dans le centre de la France et en Bretagne, ce nom se transforme en celui de *Doué* et *Douet*.

---

(6) Capitul. I, titre 64. — *Concil. apud Sirmond.*, t. I, 1re partie, p. 606. — Guizot. *Hist. de la civilis. en France*, III, p. 97.

(7) Notamment, à Chaussan (Rhône); à Mizérieux (Loire). — V. A. Maury. *Les Fées au Moyen Age*, p. 19 et 27.

(8) Roget de Belloguet. *Glossaire gaulois*, p. 380, n° 403.

Digitized by Google

En voici quelques exemples, empruntés d'abord à nos pays.

Ainsi, à Néronde (Loire), subsiste toujours la fontaine de *la Doy*, qui a donné son nom à un faubourg de cette petite ville. Aucune autre fontaine n'est plus abondante, plus pure, plus intarissable; car malgré les travaux de captage exécutés, à grands frais, pour alimenter les fontaines publiques avec les sources du voisinage, il arrive fréquemment que ces sources tarissent complètement pendant l'été, alors que l'antique fontaine gauloise de la Doy continue à fournir une eau inépuisable aux habitants.

Il en est de même à Riverie (Rhône), où le Grand-Puits appelé le *puits de la Doy* dans les anciens terriers (9), est alimenté par une source, que l'on n'a jamais vu tarir et dont l'eau est d'une qualité bien supérieure à celle des autres puits de la localité.

Dans le Bugey, qui ne connaît la célèbre source de *la Doye,* qui a donné son nom au village de *Condamine-la-Doye* (Ain)? « Cette source, dit le baron Raverat, fait la fortune « du pays. Recueillie dans un vaste bassin, formé de pierres « cyclopéennes, elle a un débit d'un mètre cube par seconde « et alimente immédiatement plusieurs usines (10). »

D'ailleurs, il n'est peut-être aucun autre pays où ce nom soit employé plus fréquemment, pour désigner aussi bien les cours d'eau auxquels une source abondante donne naissance, que cette source elle-même. C'est ainsi que nous trouvons encore, dans cette ancienne province, la *Doye de*

---

(9) Notamment dans un terrier de 1496 (*Archives du chiteau de l'Aubépin*).

(10) Baron Raverat *Les Vallées du Bugey*, II, 454.

Digitized by Google

Nantua, qui fournit à cette ville « une eau fraîche, abondante et délicieuse (11) », et la *Doye des Neyrolles* « dont le volume ne subit jamais aucune diminution (12) », pendant que plus loin, nous voyons le même nom donné au torrent de la *Doye*, affluent de la Sémine, et à la *Doye de Geilles*, qui se jette dans la rivière de Langes (13).

Si nous passons en Bourgogne, M. Bulliot nous montre sur tous les hauts plateaux du pays éduen, les traces toujours subsistantes d'un culte, dont la tradition s'est conservée à travers les siècles, comme par exemple cette chapelle de Notre-Dame du Chemin, bâtie sur les bords du ruisseau de la Douée (*Douix*), où les duchesses de Bourgogne allaient autrefois en pèlerinage, pour demander une heureuse délivrance (14).

De même, près de Beaune, le hameau de *Ladoix*, situé dans la commune de Serrigny (Côte-d'Or), doit aussi son nom à sa belle source, qui forme un ruisseau dès sa naissance (15).

Le nom celtique de *la Douix* est donné pareillement à la belle fontaine de l'ancien château de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), qui jaillit sous l'excavation d'un rocher escarpé, de plus de 25 mètres de hauteur, et se jette dans la

---

(11) H. Ravinet. *Le Haut Bugey*, p. 11.

(12) Baron Raverat. *Les Vallées du Bugey*, II, 424.

(13) Baron Raverat. *Eod*, p. 78 et 480.

(14) Bulliot. *Le Culte des eaux sur les plateaux éduens*, p. 17.

(15) Ch. Aubertin. *Découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Beaune, en 1868*, p. 2. — V. aussi Courtépée. *Description du duché de Bourgogne*, II, p. 355, qui donne à cette source le nom de Douée (*Douix* en celtique).

Digitized by Google

Seine, après un cours de dix à douze mètres seulement, en remplissant un canal de huit mètres de largeur (16).

Dans sa *Description de l'ancien duché de Bourgogne*, Courtépée nous signale encore plusieurs autres belles fontaines, portant le nom de *Douix*, à Thoire, à Darcey, à Léry, au Meix, près de Châtillon-sur-Seine. Et tel est aussi le nom donné à la source intermittente de Lafond, qui sort d'un gouffre, sur le territoire de la commune de Duesme (Côte-d'Or), et qui se jette de même dans la Seine (17).

Le nord et l'ouest de la France nous fournissent pareillement des exemples de la même dénomination. C'est d'abord, dans la Lorraine, un affluent de la Meuse, qui porte le nom de *Doua* ou *Dowa* (18). Dans l'Anjou, c'est le village de *Doué la Fontaine*, ainsi nommé à cause d'une source d'une extrême abondance, qui, après avoir rempli deux réservoirs de 44 mètres de longueur sur 26 mètres de largeur, forme dès son origine, une petite rivière, dont les eaux font tourner de nombreux moulins. Dans la Saintonge, c'est le *Douhet*, village de la Charente-Inférieure, qui doit aussi son nom à sa magnifique *Fontaine du Roc*, source pétrifiante, qui fait mouvoir, de même, une dizaine de moulins avant de se jeter dans la Charente, et qui est ainsi nommée, parce qu'elle jaillit au pied d'un rocher de 20 mètres de hauteur, qui la surplombe (19).

Enfin si, dans la Bretagne, le nom de *Doué* ou *Douet* est donné indifféremment à des ruisseaux, aux fossés pleins

---

(16) Courtépée. *Description du duché de Bourgogne*, IV, 194. Peiffer. *Légende territoriale de la France*, 135.

(17) Courtépée. *Description*, etc., IV, 194-219.

(18) Cocheris. *Origine et formation des noms de lieu*, p. 11.

(19) Ad. Joanne. *La Loire et le centre de la France*, p. 388 et 440.

Digitized by Google

d'eau et à quelques fontaines, pendant que celui de *Douat* semble réservé plus particulièrement aux lavoirs publics (20), la dénomination de *Douy* sert, au contraire, à désigner invariablement les fontaines des fermes de la Basse-Normandie (21).

J'avais recueilli toutes ces données, qui témoignent, par leur ensemble, de l'unité de la race qui a peuplé l'ancienne Gaule, aussi bien que de la généralité d'un culte, dont le souvenir a pénétré jusqu'à nous, quand, tout récemment, l'examen de quelques documents historiques sur Saint-Galmier, me fit connaître que deux voies publiques de cette petite ville portent encore, l'une, le nom de *chemin de la Doa* ou de la *Doua*, et la seconde celui de *boulevard de la Doa*.

Cette double dénomination ne pouvant être due qu'au voisinage d'une ancienne fontaine sacrée des Gaulois, il s'agissait de vérifier seulement si ces deux voies publiques servaient d'accès à la source, la plus anciennement connue, des eaux minérales de Saint-Galmier et portant actuellement le nom de *Fontfort*.

---

(20) Peiffer. *Légende territoriale de la France*, p. 135. — Roget de Belloguet. *Glossaire gaulois*, p. 380. — Cocheris. *Origine et formation des noms de lieu*, p. 11.

(21) Nous devons ce dernier renseignement à M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon. — Signalons ici le rapprochement entre le mot *doy*, *douix*, source, fontaine, et *dor*, *dour*, eau, ruisseau, qui a permis à MM. Falsan et Locard de démontrer que le nom du Mont-d'Or lyonnais, où jaillissent des sources si nombreuses et si abondantes, n'a pas une autre origine, et que c'est véritablement la *montagne de l'eau*, la *montagne des sources*. (*Monographie géologique du Mont-d'Or lyonnais et de ses dépendances*, p. 73.)

Digitized by Google

Je fus bien vite éclairé sur ce point par M. Maussier, ingénieur civil, auquel sont dus plusieurs travaux fort remarquables sur l'ancienne province du Forez, aux temps préhistoriques, et j'appris ainsi que la situation topographique de ces deux chemins confirme pleinement que l'ancienne source des eaux de Saint-Galmier avait porté, à l'origine, le nom de *la Doy*.

En effet, le premier de ces chemins, qui porte le nom proprement dit de *chemin de la Doa*, conduit directement de l'ancien pont romain sur la Coise au carrefour, où sont groupés les divers puits d'eau minérale actuels et où prenait jour autrefois, à la surface, la source de la Fontfort. Et il en est de même du second, appelé *Boulevard de la Doa* ou des *Grands-Fossés*, qui, de ce point, se dirige, à l'est, vers le petit pont actuel bâti en 1858, et, au nord, vers la ville de Chazelles.

Depuis des siècles, le nom vulgaire de Fontfort a fait oublier le nom primitif de l'ancienne source des eaux de Saint-Galmier, et bien des générations ont foulé le sol de ces deux voies antiques, sans se demander à quelle cause elles devaient leur nom. Mais il a suffi que ce nom parvînt, en quelque sorte, sans transformation, jusqu'à nous, pour que des observations, faites ailleurs, viennent nous révéler aujourd'hui le secret de son origine.

Comme la Divone sacrée, chantée par Ausone, la source de Saint-Galmier portait un nom, qui nous apprend qu'elle était au nombre des fontaines divinisées par les Gaulois, et qui furent si longtemps l'objet d'un culte populaire. On voit ainsi combien est erronée l'opinion qui attribue seulement aux Romains l'exploitation des eaux thermales ou minérales de la Gaule. Sans doute, les restes des piscines et

Digitized by Google

les médailles antiques, retrouvés de nos jours à Saint-Galmier, nous font connaître l'importance que cette station balnéaire put avoir sous la domination romaine (22). Mais le nom celtique de la Doy nous apprend aussi que l'existence et les vertus médicinales de ces eaux étaient connues longtemps avant la conquête de la Gaule par César.

A. VACHEZ.

---

(22) Les fouilles faites, en 1845, à Saint-Galmier, amenèrent la découverte de trois piscines et d'une portion d'hypocauste, ce qui nous révèle que les Romains étaient dans l'usage de chauffer les eaux simplement minérales, pour en faire des eaux thermales. Une couche de sable, qui recouvrait ces substructions, permet de croire que ces bains antiques furent détruits par une inondation de la Coise (Greppo. *Etudes sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule*, p. 82 et 85). — Quant aux médailles romaines, retrouvées à la même époque, un nouvel examen, qui en a été fait récemment par M. Philippe Testenoire-Lafayette, nous apprend qu'elles sont à l'effigie d'Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Constantin II, Constance II et Julien l'Apostat. (F. Thiollier. *Le Forez pittoresque et illustré*, p. 420.)

Digitized by Google

Causerie d'un Bibliophile

VI

VENTES LYONNAISES. — NOTES RÉTROSPECTIVES SUR LA BIBLIOTHÈQUE LA ROCHE-LA CARELLE. — LA TROISIÈME VENTE TECHENER. — LE CATALOGUE DE LABITTE, EM. PAUL ET Cie.

COMME de coutume, l'hiver nous a apporté son contingent de ventes. Il n'y a pas eu un changement appréciable avec la saison précédente : toujours la même pénurie de bons livres. Aussi les bibliophiles étaient-ils peu nombreux aux diverses vacations nécessitées par l'écoulement de plusieurs lots de bouquins. Nous ne pouvons donner le nom ni de collections, ni de bibliothèques, à ce qui nous a été présenté.

Les amateurs modestes, ceux qui aimant la lecture, désirent s'entourer de quelques livres, peuvent se monter à peu de frais. Il s'est pratiqué cet hiver des prix étonnamment bas. Les ouvrages d'histoire, de littérature, de philosophie, d'une date déjà ancienne, se donnent littéralement. Nous avons vu vendre une *Histoire d'Angleterre*, de

Digitized by Google

Goldsmith, en 4 vol. in-8, br., ill. de portraits et gravures sur acier, pour *un franc!* (1).

Nous serions fort en peine de dire si les livres rares et précieux sont en hausse ou en baisse à Lyon : il n'y en a point sur le marché, et il ne s'en trouvait pas dans les ventes que nous avons à mentionner.

Quant aux livres lyonnais, ils sont toujours très recherchés, et il faut le dire aussi, assez rares pour la plupart, surtout en bonne condition. Cependant, nous avons remarqué un fléchissement sur les prix de certains de ces ouvrages : l'*Album du Lyonnais*, et le *Lyon ancien et moderne*. On ne parle plus de 200 francs pour chacun d'eux ; un exemplaire, non rogné, de l'*Album*, a été adjugé 82 francs à la vente Fournet, ce qui est quand même un bon prix.

17-22 décembre 1888. — CATALOGUE DE L'INTÉRESSANTE BIBLIOTHÈQUE D'UN BIBLIOPHILE DE LA DRÔME, Louis Brun, expert.

Sur les 987 numéros qui composent ce catalogue, nous n'avons relevé que trois articles dignes d'intérêt, et qui se trouvent, on ne sait ni pourquoi ni comment, au milieu d'une collection aussi hétéroclite.

N° 389. — Ménestrier : *l'Art du blason justifié.* Lyon, 1661, in-12, front. et figures, v. f., fil., tr. dor. (Trautz-Bauzonnet). — La reliure un peu fanée. Adjugé 52 francs.

N° 521. — Guy Allard : *les Vies de François de Beaumont, baron des Adrets ; de Charles Dupuy, seigneur de Montbrun, et de Soffrey de Calignon.* Grenoble, 1675, pet. in-12, mar. r., fil., tr. dor. — Joli petit volume dans une reliure ancienne bien conservée. 39 fr. 50.

---

(1) *Catalogue de deux amateurs décédés,* n° 261, vente du 11 au 19 mars 1889.

Digitized by Google

N° 545. — La Police de l'Aulmosne de Lyon. *Description de l'ordre et police, mise sur la grande famine et affluence de pauvres qui se treuuerent l'année MDXXXI, en l'ancienne et très-fameuse ville et cité de Lyon, laquelle a esté depuis et sera tousiours entretenue et observée, moyénant la grace de Dieu, qui toutes les donne.* Imprimé chez Seb. Gryphius, 1539, pet. in-4 de 56 pp., dos et coins mar. r., tête dorée.

Pièce rare. Sur le titre et au dernier feuillet se trouvent les armes de Lyon et de la Charité; au verso du titre, figure représentant les échevins de Lyon, distribuant des aumônes à une foule de pauvres et d'infirmes. Adjugé 120 francs.

22-31 janvier 1889. — Catalogue des collections de M. Fabisch, sculpteur lyonnais. Crozet, expert.

Gravures, tableaux, objets d'art, faïences, meubles et quelques livres sans grande importance.

7-9 mars 1889. — Catalogue de la bibliothèque de M. L.-B., Crozet, expert.

Environ 4 à 500 volumes modernes, parmi lesquels nous n'avons remarqué aucun ouvrage important.

11-19 mars 1889. — Catalogue de deux amateurs décédés (l'un du Forez, l'autre de Vaucluse). Louis Brun, expert.

La première partie, 238 numéros, est formée de livres lyonnais et foréziens, généralement en état médiocre, et n'offrant pas l'attrait de la curiosité ou de la rareté. Dans la seconde partie, rien à signaler.

1er-9 mai 1889. — Catalogue des livres anciens et modernes composant la bibliothèque de M. Fournet, bibliophile lyonnais. Crozet, expert.

Romans, contes, poésies, théâtre; pas de livres d'histoire. 1057 numéros.

Digitized by Google

21-24 mai 1889. — CATALOGUE DES BEAUX LIVRES ANCIENS ET MODERNES, COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE M. DE B***.
Dizain et Richard, experts.
Réunion de livres modernes de peu de valeur.

D'après la nomenclature qui précède, on peut voir que les ventes ont été de peu de ressources pour les amateurs lyonnais.

Il faut croire que l'hôtel Drouot jette sur le marché une quantité considérable de ce que nous appelons des bouquins, c'est-à-dire des livres sans intérêt, sans valeur.

Parmi les catalogues que nous recevons chaque mois de Paris, il s'en trouve environ une vingtaine, de maisons secondaires, et qui ne contiennent que des livres de cette catégorie. La moyenne des prix cotés est de 3 francs à 5 francs le volume; et ils valent peut-être bien cent sous le quintal!

Ces livres, sans doute, doivent être achetés par lots, et à des prix très bas, car il faut au libraire une majoration énorme sur des ouvrages d'aussi peu de valeur, pour qu'il puisse retrouver ses frais de boutique, de catalogues, d'envoi, etc.

*
* *

L'an passé, dans les premiers jours de mai, a eu lieu à Paris la vente d'une collection (2) célèbre de livres rares et précieux de M. le baron S. de La Roche-La Carelle, presque

(2) *Catalogue des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, composant la bibliothèque de feu M. le baron de La Roche-La Carelle.* Paris, Charles Porquet, 1888, grand in-8. *Portrait.*

Digitized by Google

un de nos compatriotes, et fils de l'auteur de l'*Histoire du Beaujolais*. C'est bien tardivement que nous venons parler de cette vente, dont les journaux ont fait mention dans le moment. Mais comme elle fait époque dans les annales de la bibliophilie, nous croyons devoir appeler l'attention de nos amis sur plusieurs de ces livres extraordinaires, que l'on ne voit apparaître que de loin en loin dans les ventes publiques et sur quelques impressions lyonnaises, comme on n'en trouve plus à Lyon.

Après un examen approfondi des prix obtenus à cette vente, nous avons constaté que les livres véritablement précieux par leur ancienneté, leur rareté ou leur utilité comme documents historiques, ne sont pas en hausse. A peu de différence près, nous retrouvons les prix d'il y a trente ans. Vers 1880, il y eut une légère effervescence dans le monde des amateurs, mais elle a été passagère. C'est à ce moment-là que les livres illustrés du XVIIIe siècle ont atteint leur apogée. Il y avait aussi une hausse ridicule sur les publications à vignettes de 1830 à 1850. Mais deux ou trois ans après, ces livres retrouvaient leurs anciens prix, qui n'ont pas été dépassés depuis.

Cependant, il y a pour les livres, comme pour une infinité de choses, une question de mode et d'engouement. Nous avons parlé, il y a trois ans (3), de l'illustration des livres avec des dessins originaux. Ceci est pour les amateurs de livres modernes, et les ouvrages ainsi illustrés sont toujours fort en vogue. Pour les livres anciens, les gothiques sont plutôt en défaveur, les elzéviers délaissés, les poètes du XVIe siècle assez recherchés; mais ce que l'on s'arrache,

(3) *Revue du Lyonnais*, 5e série, tome Ier.

Digitized by Google

ce sont les livres aux armes de personnages célèbres. On ne s'inquiète pas de ce qu'il y a dans le volume; pourvu que la reliure soit belle et intacte, c'est tout ce que l'on demande. Tel livre, qui magnifiquement relié par Duru, Lortic, Thibaron, Capé, ou même en reliure ancienne, vaut 400 francs, se vend, s'il porte les armes de Longepierre, de Mme de Chamillard (provenances recherchées), d'un roi, d'une princesse ou d'une courtisane, se vend, disons-nous, 4,000 francs sans difficulté.

Le livre, dans ce cas, n'est plus considéré comme un livre, mais comme un bibelot qu'on dépose dans une vitrine, se gardant bien d'y toucher. Les bibliophiles, lettrés et instruits, se font de plus en plus rares, et cèdent la place aux bibelottiers, qui collectionnent les *livres de provenance* comme ils collectionneraient des petits sabots de faïence, des tabatières ou des épingles romaines, dites fibules.

Voici quelques volumes de la vente La Carelle, qui ne doivent leurs prix élevés qu'à leurs reliures : N° 58, *La Journée du Chrétien*. Paris, 1754, aux armes de Mme de Pompadour, 2,020 francs, N° 75, *Montaigne*, Amst., Michiels, 1659, 3 vol., exemplaire de Longepierre, avec ses insignes, 5,150 francs. (En belle condition, cette édition se vend de 500 à 800 francs.) N° 86, La *Description de l'isle d'Vtopie...*, par Thomas Morus. Paris, L'Angelier, 1550, au chiffre de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, 9,100 francs. N° 109, *Joachimi Perionii dialogorum...* Paris, 1554, aux armes de Henri II et de Diane de Poitiers, 7,710 francs. N° 175, *Marot*, La Haye, Moetjens, 1700, 2 vol. reliure de Padeloup, mar. rouge, doublé de mar. olive, 4,000 francs. (Cette édition se cote, en bel état, environ 400 francs.) N° 181, *Recueil des œuvres de feu Bonaventure des Périers*. Lyon, Jean

Digitized by Google

de Tournes, 1544, reliure de Boyet, aux armes du comte de Hoym, 3,500 francs. N° 239, *Boileau*. Paris, Denis Thierry, 1701, 2 vol., aux armes de Mme de Chamillard, 4,200 francs. (Nous trouvons dans le répertoire de la librairie Morgand, cet ouvrage, relié par Hardy, 200 francs; par Cuzin, 275 francs; par Chambolle, 200 francs.) N° 253, *Contes de La Fontaine*, édition des Fermiers généraux, aux armes de Mme de Pompadour, 15,500 francs. (On peut avoir un bel exemplaire de cette édition, en reliure ancienne dite de présent, pour 1,500 francs.) N° 312, *Daphnis et Chloé*. Paris, 1757, aux armes de Mme de Pompadour, 7,000 francs. N° 338, *Télémaque*. Paris, Florentin Delaulne, 1717, 2 vol., aux armes de Longepierre, 5,050 francs.

Parmi les éditions lyonnaises, nous pouvons citer : N° 91, *Les Simulachres et historiées faces de la mort*. Lyon, Treschel, 1538, les figures d'Holbein en belles épreuves, relié par Thibaron-Joly, 3,005 francs. N° 143, *Œuvres de François Villon*. Lyon, F. Juste, 1537, en maroquin rouge de Duru, 220 francs. N° 171, *Les Œuvres de Clément Marot*, A Lyon, chez Gryphius, 1538, dans une belle reliure à compartiments de fleurs et de feuillages de Trautz-Bauzonnet, 2,000 francs. N° 189, *Louise Labé*, Lyon, par Jean de Tournes, 1556, reliure très ornée de Bauzonnet-Trautz, haut. 168 millimètres, 1,110 francs. N° 391, *Recueil de la chevauchée de l'âne*... A Lyon, *par les trois supposts* (*Guillaume Testefort*, *Pierre Ferdelat et Claude Bouillant*), 1578, relié en maroquin rouge, par Thompson, 700 francs. N° 521, *Sensuyt ung petit traicté de la noblesse et ancieneté de la ville de Lyō*... par Symphorien Champier. Paris, s. d., in-8° gothique, de 4 ff. non chiffrés, et 35 ff. chiffrés, relié par Trautz-Bauzonnet, 400 francs.

Digitized by Google

Un des plus beaux livres de la vente : *Les Œuvres de maistre François Villon*... Paris, Galiot du Pré, 1532, dans une superbe reliure en maroquin rouge à mosaïque de maroquin bleu et rouge avec arabesques et pointillé, dorure à petits fers couvrant entièrement le dos et les plats du volume, doublé de maroquin bleu, un des chefs-d'œuvre de Trautz-Bauzonnet, 14,020 francs.

A signaler aussi deux volumes de haute curiosité et qui, par suite de la stupide apothéose faite à leur auteur, étaient d'actualité il y a quelques jours, malgré leurs trois siècles d'existence. Tout le monde a lu les articles de polémique soulevés par l'inauguration de la statue du fameux hérésiarque Giordano Bruno, à Rome. Ce sont, en effet, deux ouvrages de ce moine apostat dont nous voulons parler. Et s'ils ont été vendus, non au poids de l'or mais au poids des billets de banque, ce n'est certainement pas comme livres de travail ou de controverse, mais seulement comme raretés. Voici les titres de ces deux volumes : N° 67, *Giordano Bruno Nolano de gl'Heroici furori dialogi X.* Paris (Londres), 1585, dans une très-belle reliure de Padeloup, 6,000 francs. N° 88, *Spaccio de la bestia trionfante proposto da Gioue effettuato dal conseglo reuelato da Mercutio*... Paris (Londres), 1584, comme le précédent, magnifiquement relié par Padeloup, 8,100 francs.

*
* *

La troisième vente des livres (4), appartenant à M. Techener, libraire, s'est faite au mois de mai. Il s'y

(4) *Catalogue de livres précieux, manuscrits et imprimés, provenant de la bibliothèque de feu M. Léon Techener, troisième partie.* Paris, Labitte, Em. Paul et Cie, 1889, in-8°, port.

Digitized by Google

trouvait comme dans les précédentes des livres merveilleux : gothiques, incunables, anciens poètes, romans de chevalerie rarissimes. Livres choisis et triés sur des milliers, pendant la longue carrière de M. Techener père.

De toutes ces merveilles nous n'en citerons que deux ; deux perles lyonnaises, de la plus insigne rareté :

RYMES DE GENTILE ET VERTUEUSE DAME D. PERNETTE DU GUILLET, lyonnoise, de nouveau augmentées. Lyon, par Jean DE TOURNES, 1552, in-8° de 84 pages, mar. vert, dos orné, fil., doublé de mar. rouge, riches compartiments à petits fers, tr. dor. (BAUZONNET).

Troisième édition, plus complète que les deux premières. Les pages 81 à 84 contiennent trois pièces qui ne se trouvent pas dans les autres.

Ce bel exemplaire, le seul connu jusqu'à présent, a fait partie de la bibliothèque de R. Héber et du marquis de Ganay ; c'est celui qui a servi à la description que M. Brunet a donnée de ce livre dans sa dernière édition du Manuel. Hauteur 156 millimètres. 3,750 francs.

Cette édition ne se trouve pas dans le fonds Coste, qui possède la précédente, Lyon, Jean de Tournes, 1545, et une autre, imprimée à Paris, par Jeanne de Marnef, en 1547.

Nous ne l'avons pas trouvée dans le catalogue Yeméniz.

Elle est restée complètement inconnue à M. C. Breghot du Lut, le savant éditeur et annotateur de la réimpression des *Poésies de Pernette du Guillet*, donnée à Lyon, par Louis Perrin en 1830. Il en conteste même l'existence en ces termes : « Du Verdier en cite une (édition de Pernette du Guillet), de Jean de Tournes, 1552, in-8°, dans l'article *Pernette du Guillet*, de sa *Bibliothèque françoise ;* mais suivant toute apparence, il y a une faute typographique dans la date de 1552, et c'est 1545 qu'il faut lire (5). »

(5) *Pernette du Guillet*, édition de 1830, préface.

Digitized by Google

Il n'y a donc pas d'inexactitudes dans la notice du catalogue Techener, rédigé par M. Em. Paul.

EUVRES DE LOUIZE LABÉ, lionnoize. A Lion, par Jean DE TOURNES, 1555, in-8° de 173 pages et 1 f. de privilège, parchemin.

Précieux exemplaire de l'édition originale dans sa première reliure du XVIe siècle, en parchemin, très grand de marges et non lavé.

Brunet dit que le privilège annoncé sur le titre ne se trouve que dans l'édition suivante de 1556, ce n'est pas exact, notre exemplaire contient le feuillet de privilège qui est indispensable pour compléter le dernier cahier.

Quelques mouillures et taches d'encre sur la tranche. 3,130 francs.

A notre avis, ce livre valait plus, quoique ce soit déjà un prix honorable. Mais cette première édition de *Louise Labé* est si rare ! Un exemplaire a été payé plus de 10,000 francs il y a quelques années. Ce qui a fait du tort à ce volume, c'est d'être dans sa reliure originale. S'il avait été lavé, encollé, trituré, et dans une seconde reliure en maroquin, il se serait vendu plus cher. On dirait que les amateurs prennent à tâche d'enlever aux vieux livres leur originalité. Que de sacrilèges n'a-t-on pas commis pour en habiller bêtement de maroquin rouge !

*
* *

Nous avons reçu, il y a peu de temps, le catalogue n° 2, à prix marqués, de la librairie Labitte, Em. Paul et Cie. Sur le nombre considérable de livres annoncés, livres de tout genre, nous avons remarqué plusieurs éditions lyonnaises de *Clément Marot* et de *Rabelais*, deux éditions différentes du *Parnasse séraphique*, par le R. P. Martial de Brives, l'*Histoire du roy Louis-le-Grand par les médailles*, par le P. Menestrier, Paris, Nolin, 1689, in-fol., mar. violet, dos

Digitized by Google

fleurdelisé, fil., tr. dor. aux armes du duc du Maine, coté 120 francs. *Chronique de Savoye,* par Guill. Paradin. Lyon, Jean de Tournes, 1561, in-fol., front. et fig. mar. vert, fil., tr. dor. (*Capé*) 120 francs. *Mémoires de l'Histoire de Lyon,* par le même. Lyon, Gryphe, 1573, mar. bleu, dos orné, fil. à comp., tr. dor. (Du Seuil), 120 francs.

Etant donné la rareté des livres à Lyon, ces indications peuvent être utiles à nos lecteurs; car ces ouvrages, qui se trouvent en belles conditions, sont offerts à des prix très acceptables.

LÉON GALLE.

Digitized by Google

JACQUES MOREL

Sculpteur Lyonnais

DU XVe SIÈCLE

M. Natalis Rondot a présenté à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, qui a eu lieu en juin à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, à Paris, un mémoire sur Jacques Morel, sculpteur lyonnais, qui vivait dans la première moitié du XVe siècle.

Le secrétaire-rapporteur du Comité des Beaux-Arts près le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Henry Jouin, reprenant les résultats des recherches et des études de M. Rondot, s'est attaché à faire connaître le grand maître lyonnais ignoré, et voici dans quels termes il s'est exprimé à ce sujet dans le rapport qu'il a lu à l'Ecole des Beaux-Arts le 19 juin 1889.

Monsieur Natalis Rondot, membre non résidant du comité à Lyon, s'est occupé, devant vous, d'un sculpteur dont le nom n'avait pas encore été prononcé dans cette enceinte : Jacques Morel.

Digitized by Google

Qu'est-ce que Jacques Morel ? Certains artistes sont des maîtres, mais Jacques Morel est un très grand maître. On est encore loin de le bien connaître. Il est l'homme d'un passé que les érudits cherchent à scruter en étudiant les textes et les monuments. Chaque jour de nouveaux faits demeurent acquis à la science ; d'autres nous échappent et seront la conquête de demain. Deux choses importent chez les maîtres : leur personne et leur œuvre. La personne de Morel se dégage désormais dans une suffisante lumière. On avait cru à l'origine languedocienne de l'artiste. C'était une erreur. Morel est Lyonnais. M. Rondot l'a prouvé. Ce n'est qu'accidentellement que le maître a fait un séjour dans la ville de Montpellier. Né à Lyon, Morel y demeure, il y travaille, il y fait probablement école, et plus tard il s'en va mourir à Angers, en 1459, au service du roi René, après avoir été aux ordres du chapitre de l'église primatiale de Lyon, du duc de Bourbon et peut-être du roi de France.

Voilà pour l'homme ; parlons de l'œuvre.

On a dit de Jacques Morel qu'il était Bourguignon de doctrine. Sur ce point, il faut s'entendre. A l'époque où travaille Morel, l'art flamand a pénétré sur la terre de France, et la Bourgogne est, pour ainsi parler, le quartier général des tailleurs d'images les plus célèbres. Cette situation est ancienne. Après la disparition de notre école nationale de sculpture, qui est dans sa splendeur au douzième et au treizième siècle, les rois de France avaient demandé aux Flamands d'être des éducateurs pour nos artistes. Beauneveu appelé par le monarque, Marville et surtout Claux Sluter, sculpteurs du duc de Bourgogne, avec des tempéraments divers, firent accepter par nos imagiers les tendances, l'esprit, le style flamands. Cette révolution fut

Digitized by Google

l'œuvre du quatorzième siècle. Claux Sluter, génie mâle et un peu fruste, disparaît au début du quinzième siècle ; mais ses disciples lui survivent et leur ciseau ne le cédera pas à celui du maître. Ils auront le secret d'une souplesse que Sluter, flamand robuste et volontiers réaliste, paraît avoir dédaignée.

Bref, au point de vue de l'exécution, l'école de Dijon, au début du quinzième siècle, est en progrès. Elle atteindra son apogée vers 1450, et trente ans plus tard on constatera son déclin. Dire que Jacques Morel est un Bourguignon de doctrine, ou, en d'autres termes, un artiste imprégné de l'esprit flamand, à une époque où cet esprit gouverne, où sa prépondérance est partout sensible, c'est être dans le vrai, si l'on veut, mais la personnalité de Morel disparaît et reçoit une forte atteinte de cette insuffisante constatation. Nous disons insuffisante afin de bien marquer que le brevet décerné dans ces conditions à Jacques Morel, s'il est exact, ne l'est pas complètement et avec honneur. L'éloge auquel a droit Jacques Morel, c'est précisément d'avoir secoué le joug de l'école de Bourgogne dont il parle la langue, d'être sorti hors du rang, d'avoir fait preuve d'indépendance, avec mesure, avec goût, avec la supériorité d'un maître. Il est à Lyon. Dijon ne l'a pas vu dans ses ateliers. Le chapitre de l'église primatiale de Lyon se préoccupe d'élever le tombeau du cardinal de Saluces. Jacques Morel, ou mieux maître Jacques, c'est ainsi qu'on l'appelle, jouit d'une grande réputation. Architecte et sculpteur, Jacques est maître de l'œuvre de la cathédrale de Lyon. C'est à lui que s'adresse le chapitre. Le monument sculpté par Morel sera détruit en 1562. Regrettons-le, car cette disparition nous empêche de dire à quel degré s'est élevé l'artiste dans l'exécution.

Mais un document subsiste. M. Rondot vous a parlé du

Digitized by Google

contrat intervenu entre le cardinal et l'imagier lyonnais. Ce contrat renferme les plus minutieux renseignements sur la composition du tombeau de Saluces.

Or, ceci est capital, l'ordonnance, la disposition générale, les détails, rien dans le monument du cardinal de Saluces ne rappelle les tombeaux classiques de l'École de Dijon. Morel est donc à tout le moins un indépendant. S'il était permis de le confondre avec les disciples de Claux Sluter, comment se fût-il affranchi de la coutume à laquelle ses contemporains de Bourgogne étaient impuissants à se soustraire?

Mais ce n'est pas seulement la composition, c'est le style qui décide avant tout de la personnalité d'un maître. Si le style du tombeau du cardinal de Saluces ne nous est pas connu, l'église de Souvigny a protégé le monument du duc Charles de Bourbon, et d'Agnès, sa femme. C'est encore Jacques Morel qui l'a sculpté. Ici, toutefois, l'ordonnance générale se rapprochera de celle des tombeaux de Dijon. Mais, ne l'oublions pas, Agnès de Bourbon est la fille de Jean sans Peur, et la petite-fille de Philippe le Hardi. Les monuments des terribles ducs décideront, par leur forme, de celle qu'il convient d'adopter pour le tombeau d'Agnès. Ainsi s'explique la concession, toute fortuite, de Morel, aux principes en honneur chez les Bourguignons. Mais le style, l'accent, l'idiome sont des qualités innées, qui toujours trahissent la personnalité et révèlent un être supérieur. Maître Jacques l'a bien prouvé dans les sculptures de Souvigny. Là encore il est indépendant.

La langue qu'il parle est plus pure, plus sobre, plus élégante que celle dont se servent les imagiers de Dijon. A la forme ramassée, si familière aux disciples de Sluter, maître Jacques fait succéder une forme plus juste dans ses propor-

Digitized by Google

tions, empreinte d'un caractère de grandeur et de simplicité, qui va devenir l'un des signes distinctifs de notre sculpture nationale prête à renaître. Quoi! Morel s'est-il donc dérobé sans retour à l'influence des Flandres? Non pas. C'eût été trop lui demander. Mais ce dernier trait va vous le peindre. Par une sorte d'anachronisme, promptement pardonné d'ailleurs, maître Jacques a traité la jupe d'Agnès de Bourbon dans le style des Van Eyck. En vérité, Morel est un maître étrange. Son style interdit qu'on le confonde avec ses contemporains, et s'il lui plaît d'emprunter un détail de ses statues à l'art des Flandres, ce n'est ni Marville, ni Beauneveu, ni même Claux Sluter qu'il interroge, il va d'un bond se retremper aux sources les plus pures de l'École flamande, chez ses primitifs les plus augustes, les Van Eyck.

Morel a-t-il fait école? On a lieu de le supposer. Une statue d'Agnès Sorel, conservée à Loches, est d'une main moins habile que celle de maître Jacques, mais elle semble inspirée de très près par la statue d'Agnès de Bourbon. Morel a-t-il travaillé pour la couronne? Le fait est possible. Le chapitre de la cathédrale de Lyon, le duc Charles de Bourbon, le roi René sont des clients qui laissent supposer que maître Jacques fut en possession d'une grande renommée.

Il n'est pas téméraire de penser que certaines œuvres commandées par les Valois lui seront peut-être restituées un jour, avec certitude, sur la foi de documents précis qui restent à lire.

Découvrez donc, Messieurs, ces pièces attendues, et parachevez ainsi le travail remarquable de M. Natalis Rondot, l'un de nos historiens d'art les plus entendus et les plus fertiles, l'un des continuateurs de Léon de Laborde,

Digitized by Google

dont il s'honore d'avoir été l'ami. M. Rondot vous a présenté les lettres de naturalité de Jacques Morel, que l'école de Dijon, à son apogée, ne peut enrôler, que la Renaissance qui s'annonce ne pénètre pas de ses molles effluves, un artiste solitaire, indépendant, puissamment doué, un précurseur de notre art national dans son évolution décisive et durable, un maître de forte stature et de haute taille.

Henry Jouin.

Digitized by Google

POÈME SUR LA GRANDE PESTE DE 1348, par Olivier de La Haye. Publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Palais Saint-Pierre. par Georges Guigue, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste de la ville de Lyon. — Lyon, Henri Georg, libraire-éditeur, rue de la République, 65, 1888.

Depuis quelques années, l'usage s'est répandu de conserver par l'impression les documents manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous. On évitera de la sorte les pertes irréparables qu'un incendie fortuit ou le bombardement d'une ville peuvent amener. Ainsi, en 1870, à Strasbourg, les obus prussiens ont réduit en cendres des pièces de haute valeur et de précieuses épaves du Moyen Age ; quelques mois plus tard, les flammes impies de la Commune faisaient disparaître à leur tour la bibliothèque de l'Hôtel de Ville et du Louvre, qui renfermaient des richesses inappréciables pour l'histoire de notre littérature. Si les vies manuscrites des poètes français de G. Colletet avaient été imprimées à temps, nous n'aurions pas à formuler de tels regrets; de même aussi le merveilleux manuscrit enluminé de l'*Hortus deliciarum*, d'Herrode de Landsberg, brûlé par les Allemands, aurait dû être depuis longtemps reproduit par la chromolithographie.

Honneur donc à ceux qui entreprennent cette ingrate besogne d'éditeurs, par pur amour des lettres et pour l'honneur national. A ce double point de vue, le jeune et savant archiviste de Lyon a droit à notre reconnaissance.

Digitized by Google

L'étude des grandes épidémies, qui ont ravagé l'Europe au Moyen Age, ne présente pas seulement un intérêt de curiosité; elle nous apprend quel était le sort lamentable des nations avant l'établissement des mesures sanitaires et des règles de police internationale, qui font la gloire de notre époque. Elle nous permet de contempler, dans leur hideuse réalité, ces fléaux terribles aujourd'hui vaincus, mais qui réapparaîtraient, sans aucun doute, si les gouvernements se relâchaient de leur sollicitude à en prévenir le retour.

Lorsque la grande peste de 1348, connue sous le nom de *peste noire*, fit son apparition en France, elle y causa presque aussitôt de tels ravages, que le roi Philippe VI de Valois s'adressa à la Faculté de Médecine de Paris, pour lui demander son avis sur les mesures à prendre pour en combattre l'extension. A cet effet, la docte compagnie rédigea une consultation fort curieuse, qui nous était parvenue en partie, et dont M. le docteur Michon nous a donné le texte avec commentaires. Ce travail intéressant fut accueilli très favorablement, car, pour la première fois, les documents originaux relatifs à la peste noire étaient étudiés par un médecin, et certes un tel sujet le méritait bien.

Cependant, depuis plus d'un siècle, la Bibliothèque de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, possédait un manuscrit relatif aux mêmes événements, que M. Georges Guigue vient de retirer de l'oubli. Il s'agit d'un de ces poèmes didactiques comme on les aimait au xve siècle, dans lequel un auteur inconnu, O. de La Haye, breton d'origine, et simple clerc de la Faculté de Paris, expose en vers de huit pieds tout ce qu'on savait de son temps sur la nature et le traitement de la peste (1).

Parmi les documents des contemporains qu'il met à contribution, nous citerons d'abord la consultation de la Faculté, dont il donne la traduction libre et qu'il complète, et un petit poème de Simon de Covino ou de Covins, intitulé le *Convy des Dieux*, que M. Littré a

(1) Ce précieux manuscrit faisait partie de la collection qu'avait rassemblée le lyonnais, Pierre Sala, dans sa résidence de l'Antiquaille (voir sur ce personnage, *le Livre d'amitié dédié à Jean de Paris, par l'escuyer Pierre Sala, publié par G. Guigue, chez Georg, 1884*). Il en fit présent, en 1521, au médecin Anthoine de Tholédo, et au xviiie siècle, il appartenait à P. Adamoli, qui le légua, en même temps que sa riche bibliothèque, à l'Académie de Lyon.

Digitized by Google

retrouvé et publié dans la Bibliothèque de l'École des Chartes en 1840 (1).

Il est bien entendu, que comme tous ses contemporains, l'auteur attribue aux causes sidérales, aux révolutions planétaires, le développement de l'épidémie. Il nous montre, avec Simon de Covins, les astres réunis en « convy », délibérant « sur la vie d'Umain lignage, » et décidant que dans trois ans l'humanité doit être exterminée. N'est-il pas vraiment curieux d'entendre ainsi parler de mythologie près de deux siècles avant la renaissance des lettres? Cependant, ajoute l'auteur, les astres sont soumis à Dieu, qui a soin de nous avertir par leur intermédiaire de l'arrivée du fléau ; il faut se remettre à lui corps et âme,

.....Sans delessier remède guerre
Par les choses qui sont en terre,
Car Dieu créa les médicines
Diverses, et nobles et fines,
Pour guérir mainte maladie
Et pour sauver souvent la vie.

(Cap. VIII, vers. 1225.)

Naïve expression de ce sentiment profondément humain, qu'on trouve exprimé d'une façon si pittoresque par Rabelais, dans la scène du naufrage; par La Fontaine, dans son *Charretier embourbé*. Aide-toi, le ciel t'aidera! Ne voyons-nous pas déjà, dans Homère, Agamemnon cherchant à conjurer un fléau semblable, assainir son camp infecté, en même temps qu'il offre un holocauste aux divinités courroucées!

Suit une théorie des quatre éléments destinée à expliquer l'origine des maladies, empruntée sans doute aux Grecs et presque incompréhensible aujourd'hui, et des considérations philosophiques sur les causes prochaines, qui font pressentir, dans une certaine mesure la doctrine de Malebranche.

---

(1) 1re série, t. I, p. 201 — Cf. dans E. Littré : *Médecine et Médecins*, 2e édition. Paris, 1872, l'article sur les Grandes Epidémies, pages 15 et 16.

Digitized by Google

Nous retrouvons également les vieilles idées atomiques, venues de l'antiquité, en passant par Isidore de Séville. A ces molécules pestilentielles venant de Mars et de Jupiter, et que les vents répandent sur toute la terre,

En forme de pouldre ou de cendre
Estant pesant plus que légère. (V. 502, 3.)

il eût suffi d'attribuer une vie propre pour énoncer la théorie microbienne..... la théorie bien entendu, car en fait de démonstration il ne pouvait y en avoir à cette époque et en matière scientifique, les anciens avec toute leur perspicacité n'en ont jamais donné (2).

Telles sont les notions principales qu'on avait alors sur la nature de la maladie : voyons maintenant ce que l'observation des faits avait appris.

La peste étant caractérisée par des phénomènes généraux très graves, et le développement sur toutes les parties du corps de tumeurs désignées par les médecins sous les noms de *bubons* et de *charbons*, il n'est pas étonnant que cette dernière manifestation ait surtout attiré l'attention des contemporains. C'est donc sous le nom de « boce », synonyme de tumeur, que la peste est mentionnée dans le poème. Après avoir discuté sur les causes prochaines et s'être ainsi rapproché de la réalité, il nous donne « les signes et arguments par lesquels on peut conjecturer et pronostiquer des mortalités à venir. » Puis il examine quels sont ceux qui sont disposés à recevoir « plus tôt l'infection d'épidémie », et comment cette dernière vient « aucunes fois par divin vouloir seulement. » Aussi bien la « fragilité et grande faiblesse » de l'espèce humaine expliquent-elles encore mieux la diffusion du fléau.

La deuxième partie consacrée aux moyens par lesquels on peut lutter contre lui, présente un grand intérêt, car les mesures d'hygiène préconisées par l'auteur, sont à peu de choses près celles que nous prescririons aujourd'hui. On reconnaît dans ces sages préceptes plus d'un emprunt fait à l'Ecole de Salerne, dont les doctrines régnaient encore dans la plupart des Ecoles.

Il conseille en outre de ne point se laisser envahir par la peur, car la joie et la gaieté sont les meilleurs des préservatifs. Les historiens du

(2) Voir à ce sujet notre livre intitulé : *Un Précurseur lyonnais des théories microbiennes. J.-B. Goiffon et la nature animée de la peste* Lyon, Georg, 1886

Digitized by Google

temps ne nous montrent-ils pas dans la même épidémie l'auteur du *Décaméron* préservant ses auditeurs par le seul charme de ses récits!

Les remèdes sont malheureusement peu efficaces, et pourtant comme cela arrive toujours en pareille circonstance, le nombre en est considérable. L'auteur préconise d'abord les saignées générales et locales, les fomentations aromatiques sur les tumeurs, et à l'intérieur toute une série d'électuaires, de pilules et de confections justement tombés dans l'oubli.

On est donc forcé de reconnaître qu'en matière de pestillence, comme on disait alors, il ne faut compter que sur les mesures prophylactiques, et que tous les médicaments sont inutiles.

Ecrit en 1426, c'est-à-dire près de quatre-vingts ans après la grande épidémie, le livre de O. de la Haye n'en était pas moins précieux pour ses contemporains que la peste venait visiter périodiquement, à mesure que s'élargissait le cercle des communications entre les peuples (3).

Aujourd'hui la peste semble avoir définitivement cessé ses incursions en Occident. Toutefois, de récents événements nous prouvent combien nous devons être vigilants.

A l'issue de la guerre turco-russe, on la vit réapparaître dans les armées du Caucase, puis sur le Volga, et l'Europe centrale, comme au Moyen Age, put se croire un instant menacée. Grâce aux mesures énergiques des gouvernements moscovite, austro-hongrois et allemand, le mal fut rapidement circonscrit, et l'épidémie de Vétlianka n'a été qu'une alerte de quelques semaines promptement apaisée.

Cependant, avant de terminer, nous tenons à appeler encore l'attention de nos lecteurs sur une partie de ce manuscrit, qui n'est pas la moins intéressante.

Le poème d'Olivier de la Haye est accompagné d'un glossaire par lettres alphabétiques, l'un des plus anciens que nous possédions en langue française, destiné à donner l'explication des termes techniques qui s'y trouvent : véritable lexique raisonné d'expressions archaïques que nous n'entendons plus aujourd'hui, mais d'une grande valeur pour

---

(3) Voir sur ces nombreuses épidémies des XIVe, XVe et XVIe siècles, les commentaires (p. 15 et suiv.) du docteur Chereau, qui accompagnent la réimpression des *Ordonnances faictes et publiées à son de trompe par les carrefours de cette ville de Paris pour éviter le dangier de peste, 1531*. Paris, Willhem, 1873.

Digitized by Google

les linguistes et les érudits. A côté de mots difficiles à comprendre sans les explications qu'il donne, on en trouve d'autres, d'apparence en quelque sorte moderne, et qu'on aurait pu croire bien moins anciens.

Les noms de plantes médicinales sont de beaucoup les plus nombreux et attireront sans doute l'attention des botanistes qui se plaisent à rechercher les dénominations antérieures à Tragus et aux Scholiastes des premiers temps de l'imprimerie, mais il en est d'autres aussi qui toucheront plus spécialement les grammairiens.

Avec son introduction historique et critique des plus intéressantes, et son glossaire explicatif si bien ordonné, imprimé en fort beaux caractères et sur papier de luxe, le vieux poème du XVe siècle peut vraiment se consoler d'être resté près de cinq siècles dans la poussière de nos Archives.

Dr Humbert MOLLIÈRE.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 2 juillet 1889.* — Présidence de M. Léon Roux. — M. Ferraz offre, au nom de l'auteur, une *Étude sur le Banquet de Platon,* par M. Charles Huit, lauréat de l'Institut. Il donne ensuite lecture d'un compte rendu de cet ouvrage. Le *Banquet* de Platon, qui ne ressemble à aucun livre ancien, se compose d'une série de discours prononcés dans un banquet où assistent Socrate et ses disciples; c'est l'œuvre capitale de ce grand philosophe, qui enseigne à élever l'âme vers Dieu par l'amour du vrai et du beau. En un mot, on y retrouve la glorification de l'idéal et l'apothéose de la philosophie exprimées dans les épanchements d'un festin. Tel est l'ouvrage que M. Huit s'est attaché à étudier, à la fois en philosophe et en lettré. — M. Humbert Mollière présente ensuite le compte rendu du *Poème sur la grande peste de 1348,* par Olivier de La Haye, publié récemment par M. G. Guigue, d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Académie. Ce volume présente un triple intérêt historique, médical et philologique. On y retrouve, en effet, de curieuses observations sur les causes et la nature de la grande peste de 1348. L'auteur y signale aussi les moyens propres à combattre la maladie et qui sont empruntés pour la plupart à l'École de Salerne. L'indication des plantes médicinales, dont il renferme la nomenclature, est intéressante pour les botanistes aussi bien que pour les médecins. Les philologues consulteront aussi avec fruit le glossaire accompagnant cet ouvrage, qui fut écrit en 1426. Enfin, on lira avec non moins

Digitized by Google

d'intérêt l'introduction historique dont l'éditeur l'a fait précéder (1). — Sur une question posée par M. le Président, M. Humbert Mollière ajoute que la peste, qui a fait autrefois de si grands ravages, et qui est prévenue, de notre temps, par les mesures hygiéniques prises partout, disparaîtra, sans aucun doute, un jour, d'une manière absolue. — M. le docteur Saint-Lager fait hommage à l'Académie du 2e volume du *Traité de botanique* de M. l'abbé Carriot, qui était entièrement épuisé, et dont il vient de publier la seconde édition avec des additions importantes.

Séance du 3 juillet 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Henri Sicard dépose son discours de réception : *Coup d'œil historique sur la marche de la zoologie, ses progrès et ses tendances.* — M. Jules d'Arbaumont, vice-président de l'Académie de Dijon, pose sa candidature au titre de membre correspondant de la classe des Lettres. — Hommage fait à l'Académie : *Guide de pédagogie pratique*, par J.-B. Heinrich. — M. Allegret communique une étude sur le pendule de Foucault, qui a pour but, comme on le sait, d'apprécier la rotation de la terre. Cette expérience est fort simple en elle-même, mais les calculs, auxquels elle donne lieu, présentent de grandes difficultés, et il résulte de son examen, que la formule donnée par Foucault n'est pas exacte, notamment en ce qui concerne le calcul du mouvement de rotation aux pôles. L'orateur, en reprenant ce travail, a été heureux de constater que M. le comte de Sparre, professeur à la Faculté libre des Sciences, était arrivé au même résultat que lui-même. — M. Valson ajoute que la question étudiée par M. Allegret est une des plus délicates et des plus difficiles de la mécanique appliquée. M. Tissot est le premier savant qui l'ait traitée au moyen des fonctions elliptiques. M. Dumas a donné, à ce sujet, des formules qui paraissent exactes. La question a été étudiée de nouveau par M. le comte de Sparre, et M. Allegret a eu le mérite de la reprendre pour lui donner une solution plus précise. — M. Gallon fait observer que cette étude de l'expérience de Foucault, par les fonctions elliptiques, n'entrait certainement pas dans le but cherché par son auteur, qui se bornait à faire une démonstration physique du mouvement de rotation de la terre, au moyen de son pendule. — M. Bonnel

(1) Voir ci-devant p. 80

Digitized by Google

confirme cette observation, en rappelant l'expérience faite, en 1851, au Panthéon, par Foucault, et à Lyon, en 1855, par M. Merger, professeur à la Faculté des Sciences. — M. Allegret répond que le fait est exact, mais que néanmoins Foucault avait fait appel aux géomètres pour vérifier l'exactitude de la formule qu'il avait donnée de son expérience.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Gallon fournit quelques renseignements sur la dernière explosion de feu grisou, dans le puits Verpilleux, à Saint-Étienne. Après avoir décrit les lieux et rappelé les circonstances de l'accident, M. Gallon en fait connaître la cause la plus généralement admise. Le dégagement du grisou, à l'état normal, n'offre pas un danger sérieux; on en connaît les proportions; on le dégage au moyen des ventilateurs, et la population minière vit journellement dans ce milieu inoffensif. Mais, à mesure que la houille est enlevée dans les galeries, on comble les vides au moyen de remblais formés de matériaux de toute sorte. Or, le tassement de ces terres produit des vides, où le grisou, fortement aspiré, s'emmagasine en grande quantité. Là est le danger, car il suffit de la cause matérielle la plus simple : l'inflammation d'un briquet ou d'une allumette, l'étincelle jaillissant sous un pic, pour provoquer une explosion. Mais quelle a été cette cause dans le dernier événement? On l'ignore encore. L'essentiel est de connaître la cause première, pour qu'on puisse recourir à des moyens préventifs. — Sur une question posée par M. le Président sur les moyens à employer pour neutraliser le grisou, M. Gobin répond que c'est au moyen de la ventilation, pour qu'il ne reste pas dans la mine une proportion de grisou plus grande que celle avec laquelle on peut vivre. — M. Locard signale les difficultés que présente la ventilation des mines, ayant une profondeur de 400 mètres, dont il n'existe pas de plans, et dont les anciens travaux, non remblayés, renferment des poches pleines de gaz, dont l'existence constitue un danger permanent. — M. Gobin fait observer, au surplus, que le gaz connu sous le nom de grisou, peut se rencontrer ailleurs que dans les mines de houille. Il cite, comme exemple, l'explosion qui se produisit dans le tunnel ouvert dans le col de Cabre, sur la ligne de Die à Veynes.

Séance du 16 juillet 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Gallon complétant les renseignements qu'il a fournis déjà sur la dernière explosion du feu grisou, à Saint-Étienne, ajoute que l'on avait affirmé

Digitized by Google

à tort que cet accident était dû à des coups de mine, tirés dans l'une des galeries du puits Verpilleux. En effet, on vient de retrouver dans les galeries où l'explosion s'est produite, les lampes des mineurs encore accrochées au mur. Or, il a été constaté que la partie supérieure de la toile métallique de ces lampes avait été seule rougie au blanc, tandis que si l'explosion avait été provoquée par une cause extérieure, telle qu'un coup de mine, la toile métallique tout entière aurait été dans cet état. D'où il résulte que l'explosion a été causée par la flamme des lampes de sûreté, que l'exploitation était parfaitement régulière, et qu'aucune imprudence ne peut être imputable à la Compagnie. — M. le Président demande si on ne pourrait pas prévenir cette cause d'explosion, par l'emploi de l'éclairage électrique. — M. Leger répond que cet emploi ne peut être une solution. Car si la flamme peut rougir la toile métallique des lampes ordinaires, le globe de verre des lampes électriques peut se briser, ce qui rend une explosion inévitable. Il est certain, toutefois, qu'avec le système actuel, le danger réside surtout dans la possibilité d'ouvrir les lampes; malgré les difficultés que présente cette opération, et le temps énorme qu'elle exige, l'ouvrier y parvient trop souvent, et ce qui le prouve, c'est que les explosions ont lieu surtout à la fin des repas, moment où l'onvrier mineur éprouve le besoin de fumer. En somme, le vrai remède consiste dans la ventilation et l'arrosage. On se demande aussi s'il ne conviendrait pas d'isoler davantage les galeries d'exploitation. D'autre part, il a été observé que les explosions de grisou concordent généralement avec les baisses barométriques; si ce fait était confirmé, peut-être serait-il prudent de faire sortir les ouvriers de la mine, au moment où cette baisse serait observée. — M. Locard fait observer que l'on a voulu, en effet, établir une corrélation de cause à effet entre la baisse barométrique et l'explosion du grisou; mais cette théorie n'a pas été toujours confirmée par les faits. Souvent il y a eu baisse barométrique sans explosion, et réciproquement. Ce qui est plus probable, c'est qu'à la suite de violents orages, l'eau a pénétré dans les cavités des mines et en a chassé le grisou, qui s'est répandu ainsi en grande quantité dans les galeries. Donc, une conclusion absolue est périlleuse en pareille matière. — M. Gallon ajoute qu'à la suite de l'explosion, deux ingénieurs, qui descendaient dans le puits Verpilleux, accompagnés d'un ouvrier, ont été sauvés d'une mort certaine par ce dernier, qui en saisissant la

Digitized by Google

sonnette d'alarme, est tombé au fond de la mine, victime de son dévouement. — M. Locard annonce que dans une prochaine séance, il fera une communication sur les observations minéralogiques faites par le P. Jacquard, qui a déjà fait à l'Académie une lecture sur les phénomènes volcaniques dans l'Auvergne et les régions voisines, pendant les premiers siècles de notre ère. En attendant, il présente le P. Jacquard comme candidat à la place de membre correspondant de la classe des Sciences.

Séance du 23 juillet 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président rappelle que M. Nicolas Sicard, membre de l'Académie, vient de recevoir du jury de l'Exposition universelle, une troisième médaille pour son beau tableau : *Après le duel.* — M. Vachez communique une étude sur le nom primitif de la source des eaux de Saint-Galmier. Le culte des eaux est l'un des caractères de la religion des anciens Gaulois. De là, chaque source principale d'une contrée, remarquable par l'abondance ou la vertu de ses eaux, reçut le nom de *Dwy*, *Douix*, *Doy*, *Douée*, *Dhuis*, etc. Ce nom primitif des anciennes sources divinisées de la Gaule se retrouve encore de nos jours dans presque toutes nos provinces. L'orateur en cite de nombreux exemples dans le Lyonnais, le Forez, le Bugey, la Bourgogne, de même que dans l'ouest et le nord de la France. Or, il est arrivé que pendant que la source principale des eaux de Saint-Galmier prenait à une époque inconnue, mais fort ancienne, le nom de *Fontfort*, deux chemins antiques qui lui servent d'accès, ont conservé, l'un, le nom de *Chemin de la Doa*, et, le second, celui de *Boulevard de la Doa*. D'où il résulte évidemment que le nom celtique de la *Doy* fut le nom primitif de cette source, et que les Gaulois en avaient apprécié les qualités médicinales, longtemps avant la conquête de la Gaule par César (1). — M. Arloing fait observer qu'à Cusset (Allier), un canal dérivé du Sichon, porte de même le nom de *Doué*. — M. Locard signale la remarquable fontaine de la *Douix*, qui jaillit au pied d'un rocher escarpé, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), et qui se jette dans la Seine, après un cours de dix à douze mètres seulement. Il ajoute que le nom du Mont-d'Or lyonnais, appelé à tort *mons aureus* par les scribes du Moyen Age, et sur les flancs duquel

(1) Voir ci-devant p. 53.

Digitized by Google

jaillissent de nombreuses fontaines (*dwr*, *dour*, eau), n'a pas une autre origine ; c'est évidemment *la montagne de l'eau*, *la montagne des sources*. — M. Caillemer fait observer aussi que le nom de *Douy* est donné pareillement à toutes les fontaines existant au milieu des fermes de la Basse-Normandie.

Séance du 30 juillet 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Leger fait observer que non seulement il existe dans le Bugey un certain nombre de sources portant le nom de la Doye, mais que dans la banlieue de Lyon, et derrière le Grand-Camp, il existe une caserne dite de la *Doua*, dont le nom doit avoir la même origine. — M. Gobin répond que cette étymologie ne saurait guère être douteuse, car cette caserne est située dans une localité où il existe beaucoup de sources, et notamment celles qui jaillissent au pied des Balmes viennoises et alimentent le ruisseau de la Rize. — M. Arloing ajoute qu'il a visité la caserne de la Doua, et qu'il y a remarqué l'existence de fossés pleins d'eau. — M. Vachez fait observer qu'en effet les fossés pleins d'eau portent, en Bretagne, le nom de *Doué*. — M. Locard déclare partager entièrement l'opinion de M. Gobin ; les eaux qne l'on rencontre en abondance dans le voisinage de la caserne de la Doua, peuvent provenir soit des infiltrations du Rhône, soit des sources découlant des Balmes viennoises. Donc le nom de la *Doua*, donné à la caserne du Grand-Camp, provient, suivant toute vraisemblance, de l'existence des sources voisines. — M. Bonnel donne communication de deux nouvelles demandes de candidatures, l'une pour le prix Livet, et la seconde pour le prix Lombard de Buffières.

M. Arloing communique à l'Académie les recherches qu'il a faites sur les matières solubles sécrétées dans les bouillons de culture par le *bacillus heminecrobiophilus*. Il insiste particulièrement sur un point qui intéresse la chimie des ferments solubles. En effet, il a constaté que les bouillons de culture débarrassés des microbes par une filtration à travers la porcelaine, déterminent dans le testicule privé de circulation, des phénomènes semblables à ceux qui succèdent à l'inoculation de la culture complète. Non seulement le tissu conjonctif de l'organe est détruit, mais une quantité de gaz considérable accompagne cette importante modification anatomique Il était présumable que le bouillon

Digitized by Google

agissait en vertu d'une ou plusieurs diastases ou ferments solubles qu'il contient. M. Arloing a séparé ces diastases par l'action de l'alcool. Il a obtenu une substance blanchâtre, amorphe, soluble dans l'eau qui, injectée dans un testicule bistourné, à l'état de pureté, a déterminé exactement les mêmes phénomènes que le bouillon complet. La solution aqueuse de cette substance précipitable par l'alcool, produit les effets du suc pancréatique et du suc duodénal, c'est-à-dire qu'elle dissout les albuminoïdes et les transforme en peptone, saccharifie l'amidon, émulsionne et dédouble les graisses, intervertit le sucre candi. En résumé, le *bacillus hæminecrobiophilus* sécrète plusieurs ferments solubles; ces ferments ou l'un d'eux déterminent des transformations des matières organiques suivies de dégagements gazeux, phénomène attribué jusqu'à présent aux fermentations causées par des microorganismes.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉDUCATION. — *Séance publique du 11 juillet 1889.* — M. le Président fait le compte rendu des travaux annuels de la Société. — M. Ducurtyl communique une étude sur Mme de Sévigné et Mme de Maintenon. — M. L. Bonnel donne lecture d'une pièce de vers intitulée: *Saint-Privat.*

SOCIÉTÉ LINNÉENNE. — *Séance du 8 juillet 1889.* — M. Blanc fait une communication sur l'appareil sericigène du Bombyx mori.

13 juillet 1889. — La Société fait, avec la Société de botanique de Lyon, une excursion publique au Salève, organisée et dirigée par la Société de botanique de Genève.

21 juillet 1889. — Excursion publique de la Société à Saint-Rambert en Bugey.

Digitized by Google

Chronique de Juillet 1889

1er Juillet.— M. le docteur Arloing, professeur à la Faculté de médecine, directeur de l'École vétérinaire, et membre de l'Académie de Lyon, est nommé membre correspondant de l'Académie des sciences dans la section d'économie rurale, en remplacement de feu M. Ch. Martins.

— Deuxième journée des Courses de Lyon.

6 Juillet. — Mort de M. Georges Mougin-Rusand, fils de l'imprimeur et directeur-gérant de notre Revue, décédé à l'âge de 19 ans. Avec ce jeune homme, qui avait montré déjà les aptitudes les plus remarquables, notamment dans l'art du dessin, s'éteint un nom longtemps célèbre dans la typographie lyonnaise. Aussi, sa mort prématurée, qui a brisé de bien légitimes espérances, a-t-elle inspiré les plus profonds regrets.

7 Juillet. — Consécration solennelle de l'église de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), par S. E. le cardinal Foulon, archevêque de Lyon. On sait que cette église a été construite sous l'administration de M. l'abbé Chambeyron, sur les plans de MM. Bossan et Franchet, architectes, décorée par le pinceau de M. Fournereau, et ornée de belles verrières sorties des ateliers de M. Lobin.

13 Juillet. — M. Gilardin, conseiller à la Cour d'appel, et M. Desprez, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, sont nommés chevaliers de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Sont nommés officiers d'instruction publique : MM. Gallon, ingénieur de 1re classe de la marine, chef du bassin du Rhône ; Moussard, sous-préfet de Villefranche ; Nolot, vice-président du Conseil général du Rhône ; Firmery, professeur à la Faculté des lettres ; Audibert, professeur à la Faculté de droit ; Lepetit, chargé du cours de mathématiques au Lycée, Jarach, directeur de l'Ecole normale des instituteurs ; Mlle Porte, directrice de l'Ecole normale d'institutrices ; Brunel, professeur à l'Ecole normale des instituteurs.

— Sont nommés officiers d'Académie : MM. Commissaire, président de la délégation cantonale du 1er arrondissement de Lyon : Mathey, professeur à l'Ecole centrale lyonnaise ; Vuillier, sous-chef de division à la Préfecture du Rhône ; Roux, maître de conférences à la Faculté des sciences ; Loret, maître de conférences à la Faculté des lettres ; Aveyron, directeur de l'Ecole annexe à l'Ecole normale des instituteurs ; Mlle Bret, directrice de l'Ecole annexe à l'Ecole normale d'institutrices de Lyon ; Noble, instituteur public à Lyon ; Cachard, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône ; Chenest, procureur de la République ; Gaillard, professeur à la Société professionnelle d'enseignement du Rhône ; Bleton, secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon.

— Ouverture du Musée de la Révolution, dans la salle dite *de la Momie*, au Palais des Arts.

14 Juillet. — Fête nationale. — Revue de la garnison sur la place Bellecour. — Remise des décorations accordées aux officiers de l'armée. — Remise d'un drapeau aux Touristes lyonnais. — Régates et joûtes sur la Saône. — Représentations gratuites au Grand-Théâtre. — Distribution des prix de la fondation Pléney. — Illuminations et feu d'artifices. — Fontaine lumineuse sur la place de la République.

20 Juillet. — M. Peiron, docteur en droit, est nommé avoué près le Tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de son père, démissionnaire en sa faveur.

21 Juillet. — Grandes Courses à ânes, à Charbonnières.

23 Juillet. — Election du bâtonnier et des membres du Conseil de discipline de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Lyon. Me Desprez

Digitized by Google

est réélu bâtonnier, pour une seconde année, et tous les membres du Conseil sortant sont renommés.

— MM. Bouchacourt, professeur honoraire, et Gayet, professeur de clinique ophtalmologique à la Faculté de médecine de Lyon, sont nommés correspondants de l'Académie de médecine, dans la division de chirurgie.

24 Juillet. — M. Echernier (Casimir-Julien-Charles), architecte, et président de la Société académique d'architecture de Lyon, est nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

— Sont nommés officiers d'Académie : Mme Essertail, née Anglade, institutrice à l'Ecole supérieure de Commerce pour les jeunes filles, à Lyon, et M. Revollon, professeur de gymnastique, à Lyon.

— Distribution des prix à l'Institution de Notre-Dame des Minimes.

25 Juillet. — Consécration épiscopale de Mgr Servonnet, évêque élu de Digne, dans l'église primatiale, par Son Eminence le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, primat des Gaules, assisté de NN. SS. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, et Coton, évêque de Valence.

26 Juillet. — Distribution des diplômes aux élèves de l'École supérieure de Commerce et de Tissage de Lyon, sous la présidence de M. Édouard Aynard.

— Distribution des prix au petit Séminaire de Saint-Jean.

27 Juillet. — Distribution des prix à l'Institution des Chartreux.

28 Juillet. — Premier tour de scrutin des élections du Conseil général et des Conseils d'arrondissement du département du Rhône.

Sont nommés, au Conseil général :

1er canton de Lyon, M. Clapot; — 3e canton, M. Nolot; — 7e canton, M. Milleron; — canton d'Amplepuis, M. Farges; — canton de Villefranche, docteur Lassalle; — canton de Belleville, docteur Martel; — canton de Mornant, docteur Paillasson; — canton de Tarare, M. Sonnery-Martin; — canton de Monsols, M. Michon; — canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, M. de Jerphanion.

Digitized by Google

Sont nommés aux Conseils d'arrondissement :

1er canton de Lyon, M. Lévy; — 5e canton, M. Imbert; — 7e canton, M. Fournier; — canton de Condrieu, M. Leymain; — canton de Neuville, M. Christophe; — canton de Mornant, M. Fillon; — canton d'Amplepuis, M. Favrichon; — canton de Villefranche, M. Laposse; — canton de Monsols, M. Briday; — canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, M. Fayolle.

Ballottage dans les autres cantons.

— Grande fête du Commerce, sur la place Bellecour, organisée par le Cercle commercial, avec le concours des principales maisons, au profit des veuves et des orphelins de la catastrophe de Saint-Étienne.

— Bénédiction et inauguration des orgues de l'église de Saint-Louis, à la Guillotière, construites par M. Lebatteux, sous la présidence de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix.

30 Juillet. — Distribution des prix aux élèves du petit Lycée de Saint-Rambert, sous la présidence de M. Arloing, professeur à la Faculté de médecine.

31 Juillet. — Distribution des prix aux élèves du grand Lycée, sous la présidence de M. Thévenet, député du Rhône et ministre de la Justice.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Un Confrère de Massillon

AU

COLLÈGE DE MONTBRISON

Le Père Jean-Joseph MAURE

On lit dans les *Mémoires* de Bougerel : « Le P. Massillon et le P. Maure étaient nés tous les deux « la même année en Provence; ils étaient entrés « la même année dans l'Oratoire; ils semblaient s'emparer « des suffrages qui n'étaient dus qu'à Bourdaloue (1). »

Ce rapprochement, confirmé par tous les contemporains, nous surprend aujourd'hui; nous ne voyons pas sans quelque étonnement, placés sur le même rang des noms, dont le premier appartient à un des maîtres de la pensée et à un des modèles de la langue française, quand le second serait totalement oublié sans cet illustre voisinage; voilà un motif piquant pour piquer notre curiosité, il y en a

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*, par le P. Bougerel. Paris, in-12, 1752.

Digitized by Google

d'autres : nés dans la même contrée, engagés dans le même état, appliqués à un ministère commun, les deux oratoriens étaient encore plus unis par une étroite amitié ; notre province contribua à resserrer ces liens, sinon à les former, et nous avons pensé qu'à ce titre la biographie du P. Maure ne nous était pas étrangère.

Elle renferme en outre un vrai problème d'histoire littéraire, intéressant à poser et agréable à résoudre : pourquoi le P. Maure ne jouit-il pas de la même fortune que son compatriote fameux, après avoir partagé avec lui les applaudissements de leurs communs auditeurs? Pourquoi ses succès ont-ils été encore plus courts que sa vie? Comment n'a-t-il pas fixé cette renommée, capricieuse et inconstante, je le crains, mais non pas tellement aveugle que ses arrêts soient à ce point revisables?

Les éléments de la réponse à ces questions sont à notre portée ; bien que l'on soit condamné à les chercher dans des documents poudreux d'archives, dans des lambeaux de gazettes, dans des recueils de pièces à peu près oubliées, notre peine recevra quelque dédommagement ; le profit en sera de ne pas nous trouver en présence d'une de ces injustices, si fréquentes dans l'histoire de toutes les littératures, qui ne mesurent plus le dédain, après avoir exagéré l'enthousiasme ; nous n'aurons à accuser ni une erreur de goût dans l'auditoire, ni un enthousiasme frivole et de commande, soutenu par quelque intrigue de cour, ou poussé par la cabale janséniste. L'explication est plus simple. Les forces physiques furent, chez le collègue de Massillon, au-dessous du talent ; elles n'en servirent point assez le développement ni le complet exercice ; une santé précaire l'arrêta dans sa course ; ses débuts l'avaient presque porté au premier rang ; mais la faiblesse d'une poitrine délicate, des souffrances

Digitized by Google

ininterrompues, des infirmités continuelles ne lui permirent pas de s'y maintenir assez longtemps pour y demeurer, même après sa mort, en compagnie de ceux auxquels on l'avait comparé de son vivant.

Quand le fruit se détache trop tôt de la branche qui le présentait aux rayons du soleil, il manque à sa saveur ce je ne sais quoi de parfait et d'inaltérable, produit d'une maturité lentement et régulièrement conduite.

L'histoire du P. Maure nous introduira dans le secret de ses succès; elle nous révélera en même temps ce qu'ils eurent de trop éphémère; nous le rencontrerons associé à son illustre émule, le futur évêque de Clermont, le membre de l'Académie française, partageant avec lui l'attention de la cour et les suffrages des auditoires les plus délicats de Paris; mais il cessera trop tôt de remonter à sa suite dans la chaire qu'ils avaient tant de fois occupée, et il ne lui restera plus désormais uni que par le plus étroit et le plus durable attachement.

Jean-Joseph Maure, ainsi que Massillon, étaient de Provence; ils naquirent à quelques jours et à quelques lieues de distance; en 1663, celui-ci, à Hyères, sur les rives de la Méditerranée; celui-là, sur les bords du Rhône, dans la vieille cité d'Arles, tout près des ruines de son amphithéâtre, fils de Jean Maure, que ses concitoyens appelèrent à la charge de consul en l'année 1676, et de Lucrèce Arnaude. Il étudia dans sa ville natale, où l'Oratoire possédait un collège florissant et sa famille une situation recommandable dans la bourgeoisie (2).

Reçu parmi les disciples du cardinal de Bérulle, le 28 septembre 1680, il put y être conduit, il y fut certainement

(2) Adry. *Bibliothèque nationale.* Manusc., t. IV, 25684, pag. 55 et seq.

Digitized by Google

recommandé par son oncle, le P. Guillaume Maure, prêtre d'austère vertu et de sens droit.

Lorsqu'il eut parcouru, dans la maison d'Aix, l'année et les exercices du noviciat, de l'Institution, comme on s'exprimait, on l'appliqua, selon l'usage, à l'étude de la philosophie et de la théologie (3).

Avant de quitter Aix pour se rendre à Toulouse, il entrevit probablement Massillon, qui s'y présenta en octobre 1681; la connaissance entre ces deux grands hommes daterait donc de leur première année à l'Oratoire; mais c'est seulement plus tard, au Collège de Montbrison, dans les labeurs communs du professorat, qu'une tendre amitié se formera entre les deux jeunes religieux et se nouera définitivement (4).

Les deux années d'études philosophiques à Toulouse furent suivies de trois autres années de théologie à Saumur, une des écoles les plus renommées et les plus fréquentées de la Compagnie (5).

Elles s'achevèrent sans que rien d'extraordinaire signalât

---

(3) *Registres de l'Oratoire.* Archives nationales, MM. 583.

(4) *Registres de l'Oratoire.* Arch. nat. MM. 583.

4 octobre 1681. — Le confrère J. Maure, d'Aix à Thoulouze pour étudier en philosophie.

23 septembre 1682. — Les confrères Arcère, Flayosque et Massillon, de l'Institution d'Aix à Arles, en théologie.

D'après ces indications, il y aurait donc une légère erreur dans la citation du P. Bougerel faite plus haut : Maure aurait précédé d'un an Massillon à l'Oratoire; celui-ci n'entra que le 10 octobre 1681, tandis que celui-là avait été reçu le 28 septembre 1680.

(5) *Registres de l'Oratoire.* MM. 583.

18 août 1683. — Le confrère J. Maure, de Thoulouze à Saumur, en théologie.

Digitized by Google

un talent qui se cachait encore ou des dispositions oratoires qui n'avaient pas occasion de se produire.

De l'étude des sciences sacrées, toujours conformément à la règle commune, le jeune confrère fut destiné à l'enseignement des Belles-Lettres; à la rentrée d'octobre 1686, nous le trouvons désigné pour la quatrième au Collège de Vendôme (6).

Que se passa-t-il pendant son séjour? A quelle espièglerie, excusable peut-être à son âge, si la gravité de son habit et de ses fonctions ne l'eût pas obligé à un sérieux exemplaire, s'abandonna notre oublieux et étourdi régent? Nous l'ignorons; les registres sont d'une discrétion impénétrable, comme tous les papiers officiels, mais la vérité nous oblige à dire qu'on délibéra au Conseil du Régime de renvoyer le coupable dans sa province et dans sa famille; la décision en fut même arrêtée; le remplaçant était désigné et avait reçu son mandat, heureusement l'indulgence et la miséricorde l'emportèrent; on se contenta, après une réprimande sévère, d'un sincère repentir et des promesses d'un amendement complet; probablement que l'intervention en faveur de ce trop léger neveu, du P. Guillaume Maure, alors supérieur de la maison d'Hyères, et jouissant d'une estime qui tenait de la vénération, pencha encore la balance vers la rémission. On fut loin plus tard de s'en repentir; l'année suivante, en 1687, le professeur de Vendôme fut appelé à Montbrison et placé à la tête de la classe de troisième (7).

---

(6) *18 octobre 1686.* — Le confrère Maure, la quatrième à Vendôme. *Idem.*

(7) *Octobre 1687.* — Le confrère Maure, à Montbrison, pour la troisième; à Montbrison de Marseille, pour la seconde; première année, le confrère J.-B. Masseillon.

Digitized by Google

Massillon y arrivait de son côté pour y faire les humanités (8).

Ce Collège avait été remis à la Congrégation en 1624; auparavant sa direction était confiée à un des chanoines de Notre-Dame, pourvu de la prébende préceptoriale; une taxe prélevée sur les habitants en assurait l'entretien.

---

(8) Voici quel était le personnel du collège de Montbrison pendant les deux années que Massillon et Maure y furent ensemble.

Pour l'année 1687-1688 :

Le P. Joseph Perrin, supérieur depuis le 26 octobre 1685.
Le P. Antoine Olivier, préfet.
Le P. Louis Nadot, logicien.
Le confrère Paul de Combes, rhétorique.
— Jean-Baptiste Masseillon, seconde.
— Jean-Joseph Maure, troisième.
— Pierre Pajat, quatrième.
— Antoine Jouvenne, cinquième.

Le P. Louis Nadot, professeur de philosophie, tomba malade au mois de décembre et fut remplacé par le P. François Lory, venu de la maison de Grenoble.

Pour l'année 1689-1690 :

Le P. Antoine Faure, supérieur.
Le confrère Paul de Combes, préfet.
Le P. François Lory, physicien.
Le confrère Jean-Baptiste Masseillon, rhétorique.
— Joseph Maure, seconde.
— Pierre Pajat, troisième.
— Joseph de La Pomélie, quatrième.
— François de La Pomélie, cinquième.

Le nouveau Supérieur était nommé à la place du P. Joseph Perrin, qui s'était retiré de la Congrégation; ils étaient l'un et l'autre Foréziens, le dernier de Chalmazel.

Le confrère Antoine Jouvenne avait été envoyé professer la philosophie à Notre-Dame-de-Grâces (*Registres*. MM. 584).

Digitized by Google

Une telle organisation était assez rudimentaire; elle fut de beaucoup améliorée, mais la situation matérielle ne cessa d'être en souffrance; les dettes croissaient à l'excès, la ville était fière de posséder un établissement d'instruction, mais elle se disait incapable de tenir ses obligations; il fut même question pendant quelque temps de se retirer (9).

Les dons volontaires vinrent fort à propos suspendre ce fâcheux projet et l'Oratoire ne cessa d'envoyer quelques-uns de ses meilleurs sujets. Nous avons relevé sur les listes les noms des PP. du Breuil, Mascaron, François de Clugny, Claude Masson, prédicateur du roi; de La Tour, supérieur général en 1696; Jean Mérindol, Louis Battarel, Jean-Baptiste Sauge, assistant général; Surian, décédé sur le siège épiscopal de Grasse; François Duguet, Jean et André Terrasson, et d'autres, de qui les talents et les vertus ne furent pas sans considération et ne sont pas restés sans renommée.

Nos deux Provençaux comptèrent parmi les plus célèbres; ils passèrent dans cette capitale du riant Forez certainement deux de leurs plus belles et plus tranquilles années, l'un et l'autre sans ambition, très attachés à leur état, de mœurs irréprochables; leur unique souci était le progrès de leurs élèves; leur gloire, la bonne réputation de la maison.

Une de leurs distractions favorites était la société et la conversation avec les chanoines de la collégiale de Notre-Dame-d'Espérance; dans ce vénérable Chapitre le culte des belles-

---

(9) Cf. Broutin. *Histoire des couvents de la ville de Montbrison*. Mais surtout les papiers du Collège, aux archives nationales, fonds de l'Oratoire, carton M. 223.

Le livre récent du P. Lallemand, de l'Oratoire, docteur ès lettres, couronné par l'Académie Erançaise : *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire.*

Digitized by Google

lettres se perpétuait avec l'assiduité à la prière, et récemment encore, La Mure, un de ses membres, s'était montré érudit aimable, historien consciencieux, dans ses ouvrages sur la province et sur le diocèse. Nos régents entreprenaient aussi volontiers des excursions sur les bords du Lignon, « coulant tant mollement, » et ils se donnaient le plaisir innocent de lire l'*Astrée* dans les lieux qui l'avaient inspiré; ou bien la dévotion les conduisait en pèlerinage à un sanctuaire fameux, confié aux Oratoriens, à Notre-Dame-de-Grâces, bâtie au sommet d'une abrupte montagne, dominant la rive gauche de la Loire et les rochers sauvages qui enserrent son lit à cet endroit.

Détail à noter, pendant le Carême de 1689, tout en ne songeant guère à leurs destins futurs et sans rêver de passer un jour de leur chaire de grammaire ou de belles-lettres dans la chaire de la chapelle de Versailles, ils entendirent un des prêtres les plus distingués de l'Oratoire, ancien professeur de la maison, le P. Jean Gaichiez, envoyé de Paris. Il est l'auteur fort estimé des *Maximes sur le ministère de la chaire;* l'abbé Du Guet le vantait volontiers, et ses exemples n'étaient pas inférieurs à ses leçons (10).

Maure prolongea son séjour à Montbrison un an de plus que Massillon; il le remplaça dans la classe de rhétorique, à l'entrée de l'année scolaire 1689-1690; il avait successivement professé la troisième et la seconde. De cette ville, il se rendit à Riom; deux ans encore il y enseigna la rhétorique et fut appelé après ce terme aux fonctions de préfet des études (11).

---

(10) *6 février 1688.* — Le P. Jean Gaichiez, de Paris à Montbrison, pour y prêcher le Carême prochain (*Registres des délibérations.* Archiv. nat. MM. 584).

(11) *1690.* — Le confrère Maure enseigne la rhétorique à Riom.

Digitized by Google

Aux Quatre-Temps de septembre, il fut ordonné prêtre, et au mois de novembre 1693, définitivement enlevé aux laborieuses et absorbantes occupations de l'éducation; il est placé en résidence à Clermont, en Auvergne; la carrière apostolique s'ouvre devant son zèle; il est entré dans sa trentième année (12).

Ses débuts comme prédicateur datent évidemment de ce lieu et de cette époque; promptement ses discours furent remarqués et suivis; il se fit entendre avec édification et succès à Caen et à Rouen, dans les chapelles de l'Oratoire; le public partageait l'impression favorable de ses confrères; à Soissons, où il donna le Carême de 1698, dans l'abbaye de Notre-Dame, il emporta tous les suffrages, le moment parut arrivé de le présenter à la capitale (13).

---

2 mai 1691. — Le confrère Maure, sous-diacre pour l'ordination.

1691. — Le confrère Maure enseigne la rhétorique pour la seconde année.

29 août 1692. — Le confrère Maure, diacre de Riom, se présentera à l'ordination prochaine pour recevoir la prêtrise.

1692. — Le P. Maure, préfet pour la première année (*Registres des délibérations*).

Sur le Collège de Riom, voir l'intéressante étude de M. Marc de Vissac, *Journal de l'Oratoire de Riom.* Riom, 1885.

(12) *Idem. 2 novembre 1693.* — Le P. Maure de Riom à Clermont, résider.

(13) Voici la suite des pérégrinations de notre oratorien jusqu'à sa résidence définitive à la maison de Saint-Honoré :

7 septembre 1695. — Le P. Joseph Maure, de Clermont à Caen, prêcher dans notre église.

19 septembre 1696. — Le P. J. Maure se rendra de Caen à Rouen pour y prêcher dans notre église.

30 décembre 1697. — Maure, de Paris à Soissons, prêcher le Carême prochain dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame (Arch. nation. MM. 586).

Digitized by Google

J'ai hâte de le montrer sur ce retentissant théâtre plus digne de son talent, qui s'y déploiera tout à l'aise dans la chaire de l'église de la rue Saint-Honoré; il l'occupa pendant l'Avent de 1698, « tous les dimanches et fêtes jusqu'à la Chandeleur. »

Cette église était une des plus fréquentées de Paris; la proximité du Louvre, à certaines solennités la présence de la Cour, l'attrait d'une musique à laquelle on n'avait à reprocher. que la perfection de ses airs et la trop grande habileté des exécutants, le bon ordre des cérémonies, la pompe des décorations, l'engouement de la mode, je le pense aussi, mais par dessus tout la piété et la régularité des officiants, tout attirait un concours de gens de condition; juges distingués autant qu'influents, ils donnaient le ton à l'opinion et à la littérature.

La réputation de la Congrégation elle-même était aussi en jeu dans ces occasions éclatantes; on était convaincu qu'elle ne produisait là que ses sujets les plus sûrs ou bien qu'elle essayait les débutants, sur lesquels les supérieurs fondaient les plus légitimes espérances. A cette place, on n'appréciait pas seulement le prédicateur, dans son sermon on estimait entendre la doctrine et l'esprit de l'Institut tout entier.

La station de l'Avent, à Saint-Honoré, s'ouvrait à la Toussaint, pour finir le 2 février, à la Purification; on ne prêchait pas durant la semaine, comme dans la plupart des autres endroits, mais seulement les dimanches et les fêtes; l'Immaculée-Conception, Noël, la Circoncision, l'Épiphanie et les Grandeurs de Jésus étaient célébrées avec la pompe la plus religieuse.

Une pareille carrière était longue autant qu'épineuse; elle fut tenue avec une éloquence pleine de distinction,

Digitized by Google

les agréments d'une solidité charmante, une affluence croissante qui dépassa les plus avantageuses prévisions.

Mme de Sévigné n'était plus pour recueillir de sa plume alerte les bruits flatteurs et traduire dans une saillie familière et spirituelle le plaisir qu'elle eût éprouvé, comme jadis, quand elle se rendait en Bourdaloue. Mais les carrosses arrivaient en foule; les rues avoisinantes étaient encombrées, et les cochers qui conduisaient leurs maîtres à l'Opéra maugréaient et juraient contre leurs camarades, qui barraient toutes les issues. L'admiration des lettrés est conquise, les dévots sont gagnés, la critique retient ses murmures; la faveur est générale.

L'avenir consacrera-t-il d'aussi prompts succès en leur ajoutant encore ? Le P. Maure trouvera-t-il dans une autre assistance plus mêlée une aussi bienveillante opinion ? Sera-t-il définitivement rangé parmi les plus brillants et les plus courus des orateurs religieux ? La première place que la retraite de Bourdaloue vieillissant laisse vacante lui appartiendra-t-elle ?

Les plus sages ne se prononcent qu'avec réserve; ils attendent, pour formuler leur appréciation définitive, le successeur du prédicateur de l'Avent, celui qui est chargé de la station du Carême, débutant aussi et du même âge.

On dit, en effet, beaucoup de bien de cet ancien directeur de Saint-Magloire; les élèves de ce Séminaire ne tarissent pas d'éloges sur les conférences qu'ils ont entendues; des villes de province, Vienne, Lyon, Montpellier, ont seules jusqu'ici goûté sa parole; il s'était longtemps dérobé au périlleux honneur de l'action publique.

On devine sans peine quel est cet oratorien; c'est le compatriote provençal de notre P. Maure, c'est son ancien confrère du collège de Montbrison, son ami, son insépa-

Digitized by Google

rable concurrent, Massillon ; ils se retrouvent sous le toit de Saint-Honoré pour y vivre, l'un, jusqu'à son élévation à l'épiscopat ; l'autre, jusqu'à la mort ; leur nom et leur gloire associés à cette occasion resteront désormais indissolublement unis.

Le talent et l'art du futur évêque de Clermont le placent du premier coup, comme s'exprime avec quelque emphase un critique du temps, au-dessus de tous les hommes éloquents ; mais la louange qu'il s'attire n'est point un écueil pour la réputation de son prédécesseur. L'un et l'autre sont invités à la Cour. Massillon, pour l'Avent de 1699 ; Maure, pour le suivant ; le premier met fin à la prédication du XVIIe siècle ; le second ouvre le XVIIIe, si différent ; mais tous les deux parlent encore la langue de la bonne époque et de la vraie morale évangélique.

La destinée les enchaîne de plus en plus ; on les compare pour les juger ; en les louant on s'applique à mettre en relief leurs qualités communes ; des parallèles chers aux beaux esprits d'alors commencent à circuler et leurs auteurs éprouvent de la difficulté à se décider entre les deux ; ils s'appliquent à tenir la balance à peu près en équilibre.

« Nous avons en leur personne, dit l'un d'entre eux, de quoi nous consoler de la perte de ceux que la politique et l'autorité nous enlèvent.

« Leur destin sera différent : le premier a la vogue, parmi les dames ; le second est du goût de tout le monde. Celui-là sert de modèle à ceux qui aspirent à la chaire ; celui-ci est le modèle même de ceux qui excellent. En un mot, l'un peut être égalé ; l'autre sera toujours inimitable (14). »

---

(14) *Le Théophraste moderne*, de Brillon. Seconde édition, 1701. Cf.

Digitized by Google

La station du Carême de l'année 1700 continua de fournir à nos sermonnaires l'occasion de déployer leurs avantages; mais ils ne se produisaient pas afin de recueillir des applaudissements et des flatteries, mince butin pour un missionnaire chrétien; ils s'attachaient uniquement à toucher les cœurs, à éclairer et à ébranler les consciences, à provoquer des retours sincères à la foi et à la piété.

Leur Congrégation était à cette date abondante en religieux distingués, recherchés dans les chaires les plus en vogue; dans cette station en particulier, ils en occupaient au moins sept : Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Gervais, Saint-Leu, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Honoré, Saint-André-des-Arts, Saint-Jean-en-Grève. Les PP. Guibert, de Monteuil, de la Boissière, de La Lanne, Hubert, n'étaient pas sans crédit; les recueils imprimés de leurs discours ne sont plus guère feuilletés aujourd'hui, mais si on a le courage de les ouvrir, on y trouve plus d'un dédommagement; les endroits de bonne marque n'y sont pas trop rares (15).

La critique de ce livre par l'abbé de Villiers, sous le titre : *Sentiments critiques sur les Caractères de M. de La Bruyère.* Michel Brunet, in-12, 1701.

(15) Cf. Hurel. *Les Orateurs sacrés à la Cour de Louis XVI.* Paris, Didier, 2e édition, 1872.

Liste des prédicateurs pour les stations d'Avent et de Carême à Paris. (Biblioth. nationale. Réserve.)

La plupart de ces prédicateurs éditèrent eux-mêmes leurs sermons ou d'autres de leurs confrères leur rendirent ce service après leur mort. Les préfaces de ces recueils sont intéressantes pour l'histoire de la chaire; celle en particulier que le P. Daniel Hervé plaça en tête des deux volumes de ses sermons mérite de fixer l'attention; elle renferme ce qu'on pourrait appeler les traditions oratoires de la Congrégation du cardinal de Bérulle; on y cite deux lettres du vénéré fondateur à ses disciples sur ce sujet et on y rappelle ce qu'une Assemblée générale

Digitized by Google

Ces favorables dispositions de la foule plaisaient aux jansénistes; ils n'étaient pas fâchés de les entretenir; ils y prenaient, en effet, double plaisir, s'ils n'en retiraient pas toujours sensible profit; tout ce qui servait de près ou de loin, à temps ou à contretemps, à humilier les Jésuites, leur convenait, et ils se réjouissaient fort de voir passer dans un autre corps l'autorité que Bourdaloue avait acquise au sien.

Sainte-Beuve, en publiant dans son *Port-Royal* une partie de la correspondance inédite de M. Vuillart avec M. de Préfontaine, nous met à l'aise pour recueillir un témoignage contemporain, bien qu'évidemment intéressé.

A entendre ce fervent adepte des exilés de Hollande, les Oratoriens priment hautement et partout; c'est un bienfait de Dieu, un effet de la grâce efficace.

Le plus populaire et le plus éloquent des Jésuites avait parlé pour la dernière fois à Versailles, devant Sa Majesté, pendant l'Avent de 1697; depuis lors, sa vigueur épuisée par un apostolat ininterrompu de trente années, celui que son siècle avait placé au-dessus de l'aigle de Meaux, se réservait pour les exhortations intimes du confessionnal plutôt qu'il ne s'exposait aux émotions fatigantes de la tribune sacrée; durant ce Carême de 1700, il n'avait consenti à paraître que trois fois dans la chapelle des Nouvelles-Catholiques, au jour de l'Annonciation, le Vendredi-Saint et à Pâques.

Le P. Gaillard, toujours d'après M. Vuillart, était le seul de ses confrères qui fit quelque figure; encore les commencements avaient-ils été peu encourageants. Le P. de La Rue soutenait insuffisamment sa réputation.

---

de 1658 avait décidé sur la matière; le P. Senault avait pris une grande part aux délibérations.

Digitized by Google

A Saint-Nicolas-des-Champs, le curé, au prône de la messe, avait supplié ses paroissiens de ne pas déserter l'église et de mettre quelque complaisance à venir entendre le prédicateur qu'il leur avait choisi.

La vogue et la mode portaient ailleurs le flot des auditeurs dociles; ils se partageaient entre Saint-Gervais et Saint-Étienne-du-Mont; on passait du P. Massillon au P. Maure.

Saint-Gervais, au centre de la ville, avait une enceinte trop étroite; les chaises retenues d'avance s'y louaient quinze sols; les gens de qualité et les gens riches y abondaient, mais le désavantage de la situation n'était qu'un mince inconvénient pour Saint-Étienne-du-Mont; la montagne Sainte-Geneviève ne faisait pas peur, on grimpait jusques là-haut, et les loueuses de chaises, afin de retenir la clientèle, les avaient réduites à quatre sols.

Vuillart est assidu à tous les bons endroits; il se pique d'honneur de bien renseigner ses correspondants, mais ses préférences sont comme celles du public, il en tient pour Massillon; il est dans le ravissement au sujet du P. Maure; il court de l'un à l'autre; il distribue les jours de la semaine; il s'estime heureux de ce que le premier se repose le mardi, tandis que le mercredi est le jour d'interruption pour le second; le dévot auditeur ne prend aucun repos, et à peine rentré chez lui, il saisit la plume pour communiquer ses sentiments et transmettre l'analyse fidèle de ce qui a été traité.

La première lettre du 4 mars contient les portraits des deux stationnaires, pris sur le vif et parfaitement ressemblants.

« Le P. Massillon, y lisons-nous, d'environ trente-quatre ans, a l'air mortifié et recueilli, une grande connaissance

Digitized by Google

de la religion, beaucoup d'éloquence, d'onction, de talent pour appliquer l'Écriture.

« Le P. Maure, d'environ trente-deux ans, a une belle physionomie, l'air fin, le son de voix plus beau et plus soutenu, l'action plus agréable, une prononciation charmante, a puisé le christianisme dans les mêmes sources, car ils ont les mêmes principes et ont même étudié ensemble et de concert (16). »

Huit jours après, le même chroniqueur bénévole, dont on nous excusera d'épuiser les renseignements, a surpris ses prédicateurs favoris, développant le même sujet; le dessein de leur sermon est identique et leur division est pareille. La voici : la crainte de la méprise dans la vocation, et la nécessité de consulter Dieu et ses ministres pour l'éviter, premier point; danger de cette méprise si ordinaire et si funeste, second point.

« Le dedans du P. Massillon est plus fécond et plus riche; le dedans du P. Maure est moins fécond et moins riche; il l'est cependant, mais le dehors du dernier l'emporte de beaucoup par le son de la voix, la prononciation, l'action. L'onction des deux pénètre. »

Ainsi la première appréciation de ce juge discret, familier aux choses religieuses, se confirme, s'éclaire, se fortifie; elle ne variera guère, et s'il incline à placer au premier rang l'orateur de Saint-Gervais, il convient néanmoins que pour les dons extérieurs, la supériorité appartient et demeure à son rival; et qui donc ignore que si l'action n'est pas toute l'éloquence, ainsi qu'osait l'affirmer Démosthènes, elle en

(16) Cf. Sainte-Beuve. *Port-Royal*, à l'appendice. — *Causeries du lundi*, t. IX.

Digitized by Google

est la partie la plus admirée, la plus prépondérante et peut-être la moins facile à acquérir et à conserver ?

A plusieurs reprises l'ami de Port-Royal retourne aux sermons qu'il a goûtés et en rend compte à son correspondant. Son enthousiasme persévère, ses éloges ne diminuent pas; la satiété n'y met aucune sourdine désagréable; il évoque au contraire les images les plus gracieuses pour exprimer son contentement :

« Pour le P. Massillon et le P. Maure, c'est une réputation naissante que la leur; elle se soutient bien jusqu'ici, et il y a grand sujet d'en espérer beaucoup pour la suite.

« Nous sommes très redevables à la Provence de nous avoir fourni deux sujets d'un tel mérite. Par ces fruits tout spirituels, elle n'est pas moins une petite Palestine pour nous et une figure du ciel, que par ses figues, ses muscats, ses olives et ses oranges (17). »

La Cour goûta comme la ville le P. Maure et sa méthode de parler si persuasive et si pressante, soutenue qu'elle était par une connaissance approfondie des Livres Saints, ornée par des citations des Pères, aussi ingénieusement choisies que discrètement employées. Le P. Maure prêcha, comme nous l'avons dit, devant le roi, l'Avent de 1700. C'était arriver très vite au sommet des honneurs et obtenir d'emblée un titre envié et rare; les plus chaudes recommandations n'y eussent pas suffi, si un talent extraordinaire ne les avait appuyées.

La coutume avait placé la première prédication au jour de la Toussaint; cette année, la Cour était à Fontainebleau; le Père s'y rendit et prononça son discours le lundi 1er no-

(17) *Idem. Port-Royal.*

Digitized by Google

vembre, dans la chapelle du château, avant les Vêpres; Dangeau relate le fait dans son journal.

La station fut continuée à Versailles; elle comprit six discours pour les quatre dimanches, le 28 novembre, le 5, le 12, le 19 décembre, pour la fête de l'Immaculée-Conception, le mercredi 8 décembre, et pour Noël, qui fut un samedi. Louis XIV, la maison royale et la Cour assistèrent à toutes ces assemblées, excepté celle du 12; on était parti la veille chasser et passer la semaine à Marly.

En prenant congé de son majestueux auditeur, le stationnaire, « après un très bon sermon, » lui adressa « un très beau compliment; » le prince en fut touché, les courtisans charmés; l'écho en retentit même au dehors. Louis XIV se piqua au jeu et lutta d'amabilité dans sa réponse.

— Nous attendions beaucoup de vous, Monsieur, dit-il au P. Maure, mais vous avez été au-dessus de nos espérances; on ne peut être plus satisfait que je le suis, et toute la Cour paraît l'être, ce n'est pas peu dire à votre gloire.

Et après avoir prononcé ces mots si bien tournés et si flatteurs, dans lesquels il excellait du reste, engageant la conversation :

— Quel âge avez-vous ? demanda le roi.

— Sire, trente-sept ans.

— Vous avez bien employé votre temps.

Et trois ans après l'Oratorien était rappelé au château (18).

---

(18) Nous transcrivons le laconique Dangeau :

1700. Lundi 1er novembre (à Fontainebleau). — L'après-dînée le roi entendit le sermon du P. Maure, de l'Oratoire, qui doit prêcher l'Avent à Versailles.

Dimanche 28 novembre. — Le roi entendit le sermon du P. Maure.

Digitized by Google

Mais la curiosité publique avait été mise au courant de l'incident; ce compliment déclaré un chef-d'œuvre, on souhaita le lire imprimé; l'auteur auquel on proposa d'y consentir ne céda point; aucune instance ne vint à bout de sa modestie. La duchesse du Maine supplia inutilement; elle envoya même son mari en ambassadeur porter sa requête; elle se contenterait faute de mieux du manuscrit. Le P. Maure se montra très touché de ce désir, mais il répondit qu'il préférait aller en donner lui-même lecture, et il se rendit à Sceaux au jour indiqué; le salon était rempli d'invités; la maîtresse de la maison donna le signal des applaudissements et des louanges. Telles étaient les mœurs, et dans ce siècle, où les choses de l'esprit étaient si vivement goûtées, les plus légères n'étaient pas les moins

---

Dimanche 5 décembre. — Le roi alla au sermon.

Mercredi 8 décembre. — Le roi, après avoir entendu le sermon à Vêpres.....

Dimanche 12 décembre. — (Le roi est à Marly.)

Dimanche 19 décembre. — Le roi alla au sermon.

Samedi 25 décembre. — Le P. Maure prêcha et fit un très bon sermon et un beau compliment dont le roi et les courtisans furent fort contents.

1704. Samedi 1er novembre. — Le roi, Monseigneur et Messeigneurs ses enfants firent leurs dévotions; ils entendirent après dîner le sermon du P. Maure, qui doit prêcher cet Avent.

Dimanche 30. — Le roi entendit le sermon du P. Maure, qui prêche cet Avent.

Lundi 8 décembre. — Le roi et toute la maison royale entendirent le sermon.

Dimanche 14 décembre. — (A Marly, à la chasse.)

Dimanche 21 décembre. — Le roi et toute la maison royale entendirent le sermon.

Jeudi 25 décembre. — Le roi et toute la maison royale assistèrent à toutes les dévotions de la journée.

Digitized by Google

recherchées; le fond de préciosité du début du règne n'avait pas entièrement disparu.

Bossuet portait dans ses jugements une autre indépendance et une autre autorité; il entendit notre prédicateur et son appréciation, que l'abbé Le Dieu nous a conservée, confirme nos propres sentiment.

« Le mercredi 8, fête de la Conception, notre prélat a ouï le sermon du P. Maure, de l'Oratoire, et il a loué la pureté du style, la netteté, les tours insinuants et pleins d'esprit, mais il y a trouvé ni sublimité ni force; il le tient même au-dessous de son confrère le P. Massillon.

« Le roi a dit mille biens en public de son prédicateur (19). »

Les restrictions apportées à cet éloge, et que la plume du chanoine secrétaire a peut-être amplifiées, ne sont pas nouvelles ni faites pour étonner; l'évêque de Meaux les avait déjà formulées à propos de Massillon; elles tiennent à l'opinion qu'il s'était formé du sermon et à la méthode qu'il avait adoptée; il se plaignait que le nouveau genre de prédication abandonnât trop l'exposition des mystères pour s'attacher aux peintures morales; les orateurs démontraient moins et exhortaient davantage; c'était un signe des temps, et Bourdaloue, pour rappeler un mot de La Bruyère, faisait alors bien plus de mauvais copistes que Bossuet n'avait suscité d'injustes censeurs; du reste, les assemblées se montreront d'ordinaire plus sensibles à ce qui touche la conscience, le devoir, le train de la vie, qu'à l'enseignement d'un dogme accepté d'avance par leur foi sincère et docile;

(19) *Journal de l'abbé Le Dieu*, t. II, p. 165. D'autres avant nous ont remarqué que Bossuet se montrait facilement sévère pour les débutants; Bourdaloue accordait plus d'indulgente sympathie.

Digitized by Google

notre propre cœur, si familier qu'il nous soit devenu, ne cesse pas d'être ce qui nous intéresse le plus; nous sommes toujours prêts à l'explorer à nouveau, en compagnie d'un guide expérimenté et bienveillant.

Pour être complet et épuiser les témoignages contemporains, nous rappellerons aussi une plainte de Faydit; ancien oratorien, ancien professeur à l'Académie de Notre-Dame-de-Grâces, ce critique avait dû quitter l'Institut, après avoir remis à l'impression certaines thèses sur la philosophie cartésienne, contre le gré de ses supérieurs; esprit original, mais assez mal équilibré, plus caustique que sérieux et dont la science l'emportait sur le jugement, il trouva le moyen d'être en guerre avec tout le monde par son érudition agressive, et critiqua les auteurs de son siècle avec des remarques sur Virgile et sur Homère. Engagé dans de retentissants débats avec Malebranche, à propos de métaphysique, il reproche assez vivement au P. Maure et à l'évêque de Senez d'attaquer ses livres en chaire et de prendre parti contre lui dans des questions où la théologie est étrangère. Ses récriminations étaient-elles fondées? Il nous est impossible d'en décider faute de preuves, mais nous constatons au moins que Faydit appréciait l'éloquence de son ancien confrère; il lui faisait honneur en le rapprochant de Soaner, qu'on avait appelé un des quatre évangélistes de la Congrégation (20).

La fortune du P. J. Maure ne paraissait donc plus destinée qu'à s'accroître en suivant son cours naturel; l'apôtre se réjouissait moins de la gloire dont il avait modestement accepté les premières et douces avances, que de l'autorité

(20) Faydit. *Remarques sur Virgile.*

Digitized by Google

plus haute que son ministère tirait de ces honneurs. Mais déjà la faiblesse de sa poitrine ne servait qu'imparfaitement les ardeurs de son âme et les élans de son zèle; de tristes pressentiments le gagnaient et ils assombrissaient l'avenir. Dans le cours de ses prédications, nous ne tarderons pas à remarquer des arrêts subits, des interruptions assez longues, jusqu'à ce que, vaincu par les infirmités, il s'arrête définitivement. Il descendra sans se plaindre de ces chaires fameuses où tant de célébrité l'avait payé de ses peines, il s'enfermera dans le silence d'une cellule, en tête à tête avec la plus insupportable des compagnies, la maladie lente et sûre, qui traite notre corps comme une proie abandonnée, en laissant à l'âme toute la faculté de souffrir, avec l'amer désenchantement de son impuissance.

Cette carrière oratoire, malgré les suspensions que nous avons signalées se prolongea jusqu'en 1715; nous avons pu dresser la liste de ses principales étapes; nous la donnons d'abord tout simplement.

Le P. J. Maure prêcha :

En 1698. — A la chapelle de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, tous les dimanches et toutes les fêtes jusqu'à la Chandeleur.

En 1699. — L'Avent aux Nouvelles-Catholiques.

En 1700. — Le Carême à Saint-Étienne-du-Mont et l'Avent, à Versailles, devant le roi.

En 1701. — Le Carême à Notre-Dame; pendant l'Avent, le premier dimanche chez les religieuses de Saint-Dominique-de-la-Croix de Charonne; le second, aux religieux de la Merci, en face de l'hôtel de Guise.

En 1702. — Le Carême à Saint-André-des-Arts; à

Digitized by Google

l'Avent, un sermon unique aux Nouvelles-Catholiques, pour la Circoncision.

En 1703. — Le Carême à Saint-Jean-en-Grève; pas d'Avent.

En 1704. — Le Carême à Saint-Leu et l'Avent à la Cour, pour la seconde fois.

En 1705 et 1706. — Il n'est désigné pour aucune paroisse.

En 1707. — Il prêche le Carême aux Prémontrés de la rue Hautefeuille, et l'Avent aux Carmélites de la rue Saint-Jacques.

En 1708. — Le Carême à Saint-Paul, et l'Avent aux Enfants-Rouges.

En 1709. — Le Carême à Saint-Eustache et l'Avent aux Nouvelles-Catholiques.

En 1710. — Le Carême, mais seulement les dimanches et les fêtes, dans l'église de la rue Saint-Honoré; l'Avent, au monastère des Théatins, Sainte-Anne-la-Royale.

En 1711. — Le Carême à Saint-Barthélemy, l'Avent au Petit-Saint-Antoine.

En 1712. — Le Carême à la Sainte-Chapelle, l'Avent aux Filles Saint-Thomas.

En 1713. — Le Carême à l'hospice de la Charité, desservi par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu; l'Avent à l'Oratoire.

En 1714. — Le Carême de nouveau à l'Oratoire, l'Avent à Saint-Germain-l'Auxerrois.

En 1715. — Le Carême, deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, à la Merci; l'Avent à Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Au total nous ne trouvons, pour une période de dix-sept ans, que treize Carêmes et douze Avents, rarement l'un et l'autre dans la même année, et encore beaucoup de ces

Digitized by Google

stations ne comprennent pas tous les sermons habituels. On sent que le prédicateur est condamné à compter avec ses forces ; il se ménage même trop peu, et après l'intervalle de silence et de repos de 1705 et de 1706, il se dépense à nouveau avec un zèle imprévoyant; il reprend ces apostoliques labeurs, mais à l'onéreuse condition de ne prêter nulle attention à une santé languissante et à des infirmités précoces, qui lui imposaient une héroïque patience.

L'énergie de la volonté, la patience de la vertu ne cessèrent pas de se tenir fermes dans cette épreuve; mais l'esprit eut probablement plus de peine à trouver toute sa liberté et toute son application; les dons extérieurs plus fragiles furent emportés les premiers et les facultés intellectuelles n'atteignirent pas la perfection pour laquelle elles semblaient créées, où elles se seraient certainement élevées, servies par un organisme plus vigoureux.

Cependant à la fin, comme au début, la renommée rapproche encore le P. Maure du plus illustre de ses confrères, le P. Massillon ; ils ont continué à se suivre dans cette carrière, qu'ils semblent parcourir avec le même succès et un talent presque égal; il n'y a presque pas une seule église, dans laquelle le P. Maure soit invité, qui n'ait entendu, avant ou après lui, les accents pathétiques de Massillon; on ne jouit pleinement de l'éloquence de celui-ci qu'en nourrissant l'espérance de posséder celui-là ou le souvenir de l'avoir applaudi. Rien de plus aisé et de plus convainquant que de restituer le parallélisme.

On les trouverait se succédant pour ce fraternel apostolat, sans parler de Versailles et de la maison de Saint-Honoré, dans les paroisses de Notre-Dame, Saint-Leu, Saint-Paul, Saint-Eustache, Saint-Germain-l'Auxerrois; le même avan-

Digitized by Google

tage est obtenu par les communautés les plus célèbres, en particulier par les Nouvelles-Catholiques, les Prémontrés, les Enfants-Rouges, près du Temple. Quand l'association est brisée par la maladie du premier, le second n'est pas éloigné du terme de sa carrière oratoire; encore deux ans, et la charge épiscopale l'enlèvera pour toujours à Paris; il se réservera tout entier par son troupeau; il lui consacrera toutes les ardeurs de son cœur et tous les accents de sa voix. Mais en Auvergne, il songe encore à ce cher rival, reclus de sa cellule oratorienne; il se rappelle leurs communs labeurs et leur inaltérable amitié; il lui écrit :

« Nous nous avançons tous les jours vers l'éternité. Votre sort est infiniment préférable au mien; vous paraîtrez devant Dieu avec une sainte confiance. Vous lui présenterez des croix, des afflictions, des maladies; pour moi, je ne pourrai lui offrir que de vains titres, que des dignités (21). »

Ces consolations avaient quelque chose de prophétique, ou plutôt elles étaient probablement une réponse à des pressentiments, que le correspondant de l'évêque de Clermont ne dissimulait plus; peu de mois après, ils se réalisaient trop promptement; le 28 janvier 1728, le P. Jean-Joseph Maure s'éteignait doucement, il avait cessé de souffrir, et sa bouche trop tôt close pour l'éloquence se fermait aussi à la prière.

---

(21) Cette lettre citée par Bougerel (*Mémoires pour servir à l'histoire*, etc.), ne l'est que de mémoire. « En 1727, dit cet écrivain (*loc. cit.*), Massillon écrivit au P. Maure une lettre que j'aurais rapportée ici, si j'avais pu en recouvrer une copie, je me souviens seulement que le prélat lui disait..... »

Cf. un article dans le *Mercure*, du même P. Bougerel, mars 1728 : *Éloges des PP. Maure et Reyneau.*

Digitized by Google

Les échos de cette voix touchante, plus persuasive que forte, ne sont même pas arrivés jusqu'à nous; rien n'a été publié ni conservé des manuscrits de notre orateur; en mourant, il les légua au P. Codolet, mais nous ignorons leur sort.

Ils ne furent certainement jamais tirés des cartons de son héritier, deux recueils néanmoins ont successivement paru sous le nom du P. Maure; leur histoire est assez piquante et capable d'intéresser d'autres que les bibliophiles de profession; nous nous y arrêterons un instant.

Ils sortent des presses de François Foppens, à Bruxelles, un libraire qui avait la spécialité de ces sortes de contrefaçon; celle-ci est double du reste, car les discours ne sont pas du P. Maure et ils n'appartiennent pas davantage aux prédicateurs auxquels ils avaient une première fois été attribués.

Un de ces ouvrages ainsi démarqués est de l'année 1734; il fut présenté sous ce titre : *Recueil de sermons sur les Évangiles du Caresme et sur les mystères de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge, avec quelques panégyriques et autres sujets,* par le P. Maure, prêtre de l'Oratoire. *Nouvelle édition.* A Bruxelles, chez François Foppens, au Saint-Esprit.

C'est tout simplement une nouvelle édition des sermons du P. de La Rue, saisis pendant qu'ils étaient débités, arrangés, tronqués, et reproduits contre l'intention et malgré les protestations du célèbre jésuite, et augmentée de pièces prises de toute provenance. Adry n'a pas soupçonné cette mauvaise foi, et dans sa *Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire* (Manusc. de la Biblioth. nation.), il accepte pour l'Oratorien tout ce que l'on dit du confrère de Bourdaloue; sa facilité pour la poésie, ses relations avec Corneille, et le parallèle, intéressant du reste et fort bien écrit, avec Massillon.

Digitized by Google

Cette édition comprend trois tomes in-12 : le premier a 516 pages, sans la préface; le second, 542; le troisième, 599; le frontispice est in-octavo, mais il semble ajouté. Nous ne serions pas éloigné de croire, d'après cet indice, que ce frontispice seul est nouveau. A cette date, en effet, le P. La Rue avait lui-même donné au public ses sermons; il fallait bien écouler ce qui restait de l'ancienne édition, incorrecte autant qu'incomplète, on imagina de la faire passer sous le nom d'un mort incapable de réclamer, assez fameux pour fournir quelque crédit à la spéculation. Le procédé pour ingénieux qu'il soit n'est guère honnête, mais de l'autre côté de la frontière les soucis sur ce point sont légers.

La supercherie fut renouvelée : lorsque le P. Joseph Massillon commença en 1745, pour finir quatre ans après, la publication des sermons de son oncle, l'évêque de Clermont, les éditions successives de Trévoux, dont la cinquième et dernière porte le millésime de 1740 et le nom de Lyon, perdaient tout débit. Comment continuer la vente? Le P. Maure fournit le manteau; le même libraire Foppens donna cinq volumes intitulés : *Sermons choisis pour l'Avent et pour le Careşme et sur divers sujets, par le P. Maure, de l'Oratoire.*

C'est le Massillon de Trévoux, de 1740, avec la préface et jusqu'aux approbations, signées par les censeurs parisiens. On n'est vraiment pas plus sans gêne ni plus naïf.

Quatre volumes sont consacrés aux sermons, le cinquième aux oraisons funèbres. Tout le monde y reconnut son bien et le réclama, excepté l'auteur supposé, qui protesta contre le travestissement que les copistes lui avaient fait subir, et prit même un privilège royal dont il n'usa jamais pour arrêter la fraude.

Digitized by Google

Nous avons essayé de rendre à chacun son bien propre, sans aboutir à une complète répartition ; d'autres plus heureux ou plus patients achèveront peut-être ces fastidieuses recherches. Voici du moins ce qui est certain.

Les sermons sont au nombre de cinquante-quatre, et en outre deux vêtures, trois panégyriques et huit oraisons funèbres.

Trente-six appartiennent à Massillon ; trois au P. Bretonneau, jésuite, qui en revendiqua la paternité ; quelques autres sous l'œuvre du P. de La Rue, de Poncet de la Rivière ; nous en avons trouvé un du P. Jean-Gaspard Dufay, jésuite, sur le péché d'habitude. Les deux panégyriques de saint Louis et de saint Benoît ont été composés également par Massillon ; il est encore l'auteur des deux discours de profession.

La supercherie relative aux oraisons funèbres est plus grossière encore. Aucune évidemment n'est du P. Maure, qui n'en prononça jamais ; sur huit, trois reviennent à Massillon ; ce sont celles de Villeroy, archevêque de Lyon ; de Villars, archevêque de Vienne ; de François-Louis de Bourbon, prince de Condé.

Les suivantes doivent se distribuer ainsi :

L'oraison funèbre de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé (Notre-Dame, 19 août 1709), au P. Gaillard, jésuite.

L'oraison funèbre de Monseigneur Louis, dauphin, à Poncet de la Rivière (Saint-Denis, 18 juin 1711).

L'oraison funèbre de Monseigneur le dauphin et de Madame la dauphine, à Maboul, évêque d'Aleth (Saint-Denis, 18 avril 1712).

L'oraison funèbre de Monseigneur Charles de France, duc de Berry, à l'abbé Prévost (Saint-Denis, 16 juillet 1714).

Digitized by Google

L'oraison funèbre de Louise Hollandine, palatine de Bavière, abbesse de Maubuisson, à Jacques Maboul, évêque d'Aleth (1709).

Il faut donc se résigner et renoncer à ne rien retrouver et à ne rien lire de notre ancien professeur Forézien ; ce n'est qu'avec la physionomie que lui ont trouvée ses contemporains qu'il nous apparaît ; elle est belle encore, mais avec ce je ne sais quoi de voilé et de sympathique, où manque un rayon de gloire illuminateur.

Les auditeurs qu'il gagnait par sa parole et qu'il convertissait par ses vertus, lui ont donné place auprès de Massillon ; gardons-nous d'être moins indulgents, peut-être cesserions-nous d'être justes ; le prédicateur vaut ce que l'estiment ceux qui l'écoutent. Nous attristerions, en tous cas, dans sa tombe, un de nos compatriotes, ami des deux oratoriens, qui les avait connus au collège de Montbrison, en professant avec eux. Jean François Duguet, curé de Feurs, après sa sortie de l'Oratoire, écrivait dans ses *Mémoires :*

« Depuis le 2 septembre 1688 que je suis curé de Feurs, j'ai vu un grand nombre de personnes de ma connaissance, ou de mes amis, ou de mes voisins faire fortune.....

« Les PP. Maure et Massillon, prédicateurs du roi (22). »

Ainsi dans une petite ville du Forez et sous le toit de son humble presbytère, on pensait comme à Paris et comme à Versailles, et les deux noms se retrouvaient sous la plume de leur ancien confrère, associés l'un à l'autre, ainsi que dans les applaudissements de la renommée ; humble et

---

(22) (*Recueil de Mémoires et de Documents sur le Forez*, publiés par la *Société de la Diana*, t. VI. Saint-Etienne, Thiollier frères, 1880.)

Digitized by Google

touchant hommage ignoré de ceux qu'il regardait, mais auquel la postérité a raison d'être attentive.

On nous pardonnera d'avoir repris les considérants de ce jugement et d'avoir tenté de mettre en lumière ce qu'il contenait de légitime et d'irréformable.

L'abbé J.-B. VANEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

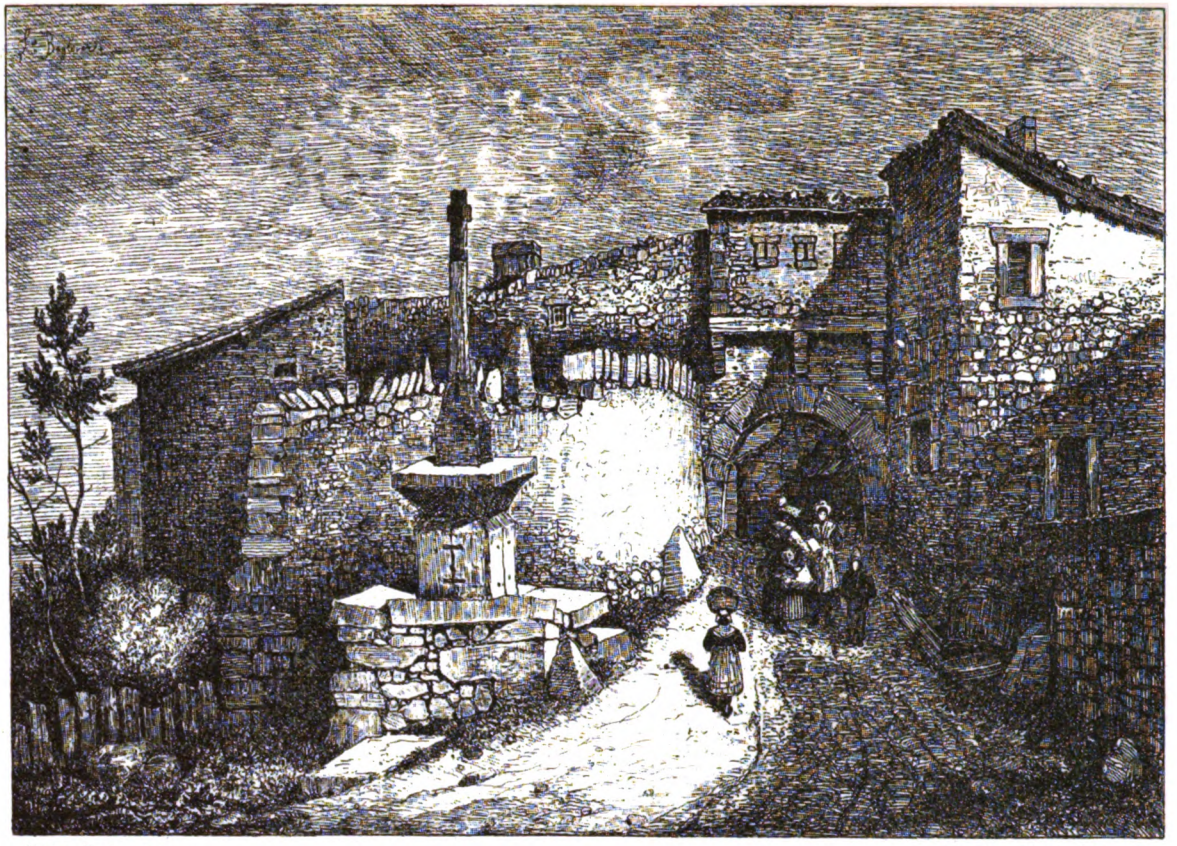

Photo. P. Roustan. Société Polygraphique. - Roanne

CHAZAY D'AZERGUES

Porte des Varennes démolie vers 1825

(d'après une eau forte de Boglover).

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais

CHAPITRE V

JEAN D'AYGLIERS, ABBÉ. — FAMILLE DE LA TOUR.
HOPITAUX DE CHAZAY.
ACHAT DE LA SEIGNEURIE DE MORANCÉ. — CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE PAROISSIALE.

Nous avons dit que la noble famille de La Tour possédait en fief la prévôté du château de Chazay. Cette charge était devenue un droit héréditaire dans cette maison que nous allons bientôt voir disparaître. Leurs armes, si ce sont celles des de La Tour que cite Jean Boisseau, seraient : *d'azur à la tour d'argent, crénelée de quatre créneaux à deux colombes affrontées, perchées sur les deux créneaux des extrémités et tenant à leur bec une étoile d'or.*

Digitized by Google

L'abbé Jean d'Aygliers désirant racheter ce droit de prévôté que cette famille tenait en fief depuis plus de deux cents ans, traite de la chose, en 1261, avec Hugues, damoiseau, fils d'Ithère de La Tour, chevalier défunt. Il ne peut rentrer en possession des droits et avantages de cette charge qu'en lui donnant deux cent soixante livres viennois (1). Il est dit que le seigneur Hugues tenait cette charge en fief de l'abbé d'Ainay et au nom du château de Chazay. Cette transaction est ratifiée par Pierre de La Tour, frère d'Hugues, et en présence de Hugues de Marzé, chevalier, de Humbert d'Aygliers, de Hugonin de Costa, et de Berthet de Chazay. A qui l'abbé confia-t-il cette charge importante? L'histoire ne nous l'apprend pas, mais à partir de cette époque, le seigneur baron se conserva le droit de nommer et révoquer à son gré le chevalier chargé de remplir ces hautes fonctions.

L'abbé d'Aygliers, entouré d'une famille riche et nombreuse, qui possédait la seigneurie de Civrieux et de nombreux domaines à Marcilly et Chazay (2), vit sa puissance s'étendre et se consolider par de nombreuses acquisitions. En 1262, Othon d'Aygliers, son parent, damoiseau de Chazay, pour soixante livres viennois que lui donne l'abbé, reconnaît tenir en fief plusieurs rendements et servis, qui reposent sur des biens situés à Chazay, Marcilly, Civrieux et Lozanne. Il en excepte cependant les biens qu'il tient en fief de l'archevêque de Lyon. Nous voyons par cet acte quels sont les vassaux des Aygliers. C'est Jarnossan, Maze de Vilard, Girard Marchamp, à Lozanne; Achard de Chamelet, Hugues Garcin, Chalende de l'Isérable, Étienne de

(1) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, ch. XXXVIII.

(2) D'Aygliers porte : *de sable au lion d'or* (Steyert).

Digitized by Google

Morel et Jean de Bayère. Othon se reconnaît vassal du seigneur de Chazay, et lui jure fidélité et hommage sur les saints Évangiles (3).

Nous savons que le moine sacristain chargé, à Chazay, du service divin dans l'église de Saint-Pierre, était à cette époque Pierre de Montagny. Un clerc, nommé Pierre, fils de feu Étienne de Fleur de Saule de Sainte-Colombe, vend et cède à l'abbé d'Aygliers tous les droits que lui et ses parents pouvaient avoir sur les dîmes de Sainte-Colombe. Ces droits sont achetés au profit du château de Chazay, et l'acte est passé en présence de Pierre de *Montaigniaco*, sacristain du château et tenant la place de l'abbé en cette circonstance, mai 1263 (4).

La famille de Lissieu, que nous avons vu possessionnée

---

(3) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 37. Quand un noble prenait possession d'un fief, soit par héritage, soit par achat ou donation, il rendait foi et hommage à son seigneur, en faisant à ses pieds l'*aveu* et le *dénombrement*. L'aveu, était une déclaration officielle de la mutation de possession ; le dénombrement, un inventaire de tout ce qui composait le fief. Il y avait deux espèces d'hommages, le simple et l'hommage lige. Le premier se rendait debout, les mains jointes, nu-tête, et par le baiser qu'on appelait *osculum fidelitatis*; on se présentait parfois sans épée et sans éperons. L'obligation était purement réelle envers le seigneur, de telle sorte qu'on pouvait mettre un homme en sa place pour rendre au seigneur les services qu'on lui devait. L'hommage lige se rendait toujours sans épée et sans éperons, à genoux, les mains jointes dans celles du seigneur, nu-tête, et donnant le baiser de fidélité ordinairement sur la bouche, jurant sur les saints Évangiles de le servir envers et contre tous. De là, l'obligation du vassal-lige était personnelle, et, à moins d'une dispense légitime, il devait servir de sa personne son seigneur et maître. Voir *Biblioth. Dumbensis*, t. I, p. 170, 174.

(4) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 50. — Arch. Char. B. 254, fol. 25, verso.

Digitized by Google

au territoire de Chazay, entre en relation d'affaires avec l'abbé seigneur. En février 1264, Guichard de Lissieu, chevalier, vend à son frère Guillaume une vigne et une ferme qu'il possède à Chazay, entre la vigne d'Albert de Fontanelle et le chemin qui conduit de Chazay aux Troches (5). C'est le chemin, qui actuellement encore, va des Varennes à l'Isérable.

Guillaume n'en resta pas longtemps possesseur, l'année suivante, il vend cette même vigne à l'abbé d'Ainay, en décembre 1265. C'est le moine Hugues de Faverges, de *Fabriciis*, prieur de Chazay, qui est le chargé de pouvoir de l'abbé. Les témoins sont nobles Berthet de Chazay, seigneur de Gâges, et Pierre de Vaissieu ou de Vaissier, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (6).

L'abbé d'Aygliers n'avait pu payer en une seule fois la grosse somme convenue entre Pierre de La Tour et lui pour le rachat de la prévôtée. Il termine cette affaire en 1266, et compte au seigneur Pierre les quarante livres viennois qui restent à solder. Il emploie pour cela l'argent qui provenait de la fondation d'anniversaire de feu l'évêque d'Albanie, P..... (7); plus soixante sols reçus pour le service mortuaire et annuel du prédécesseur de l'abbé d'Aygliers, dom Girin de Clermont (8).

Cette même année est réglé le service mortuaire du Fr. Jarente, prieur de La Mûre (Isère), qui a donné au couvent quarante livres viennois pour son anniversaire.

---

(5) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. XXX.

(6) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, charte XIX.

(7) Arch. du Rh. Fonds d'Ainay. 2e Arm., vol. 28, nº 5.

(8) Arch. du Rh. Fonds d'Ainay. 2e Arm., vol. 28, nº 5. — *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. XXI.

Digitized by Google

Il est convenu que cette somme reposera sur l'acquisition, faite à Guillaume de Lissieu, d'une ferme et d'une vigne aux Troches, domaine désigné plus haut (9).

Notre ville de Chazay, sous le gouvernement bienfaisant des abbés d'Ainay, offrait d'abondants secours aux malheureux. Dès le XIIe siècle, elle fut dotée d'une maison pour les pestiférés, appelée La Maladière, et de deux hôpitaux. La Maladière ou Maladrerie, qui était réservée aux pestiférés et aux gens atteints de quelque épidémie dangereuse, maux très fréquents à cette époque, était située au nord, à une certaine distance de la ville, au territoire qui touchait les Troches, et qui porte encore le nom de Maladière. Tout auprès, se trouvait la chapelle de Saint-Georges et Saint-Roch, deux saints invoqués contre ces maladies contagieuses; il n'en reste trace. Le petit hôpital, qui était plutôt une hôtellerie pour les misérables et les voyageurs, se trouvait au midi de Chazay, sur le ruisseau du Pressin, au lieu dit de la Conche, fontaine de la plus belle eau, très abondante et d'une grande fraîcheur. Il se trouvait placé là, à l'arrivée des routes de Lozanne et de Civrieux. Nous lisons dans l'ouvrage fort intéressant de M. G. Guigues : *Voies antiques du Lyonnais* (10), qu'aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, il existait dans nos provinces un grand nombre de ces petits hôpitaux tout spécialement affectés aux *pauvres du Christ*. Ils servaient de refuge aux pèlerins et aux voyageurs malades et attardés. Ces hôpitaux n'étaient ni maladreries, ni léproseries. Ordinairement, ils étaient bâtis à la tête des ponts, dans des hameaux, aux carrefours des chemins, souvent

(9) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. XXI.

(10) *Les Voies antiques du Lyonnais*. C. Guigue, Lyon, Henri Georg.

Digitized by Google

au milieu des bois et dans les lieux absolument déserts. Ils se composaient d'un bâtiment meublé de quelques lits, attenant à une petite chapelle autour de laquelle se trouvait un cimetière. Ils étaient desservis par un homme ou une femme soit laïque, soit religieux, que l'on appelait parfois recteur, reclus ou recluse.

Leurs revenus provenaient de quelques terrains dont ils touchaient les récoltes, puis en legs pieux. La confrérie du Saint-Esprit, association religieuse et philanthropique du Moyen Age, a bâti un grand nombre de ces hôpitaux. Cette confrérie marchait de concert avec celle des ouvriers pontifes, qui avait pour but de construire des ponts sur les rivières et les fleuves aux endroits les plus fréquentés. Aussi voyons-nous ordinairement le voisinage d'un hôpital et d'un pont.

Sur le cours de l'Azergues, non loin de Chazay, à Dorieux (*Duorivi*), nous avions, il y a quelques années, un spécimen assez remarquable des travaux de ces ouvriers pontifes. C'était un pont de deux arches, l'une grande, à plein cintre, et l'autre plus petite; cette dernière existe encore. L'arche principale portait, à l'intérieur, sur deux pierres des assises, d'un côté un alpha, et de l'autre un oméga. C'était ainsi que ces charitables ouvriers signaient les œuvres qui sortaient de leurs mains, faisant allusion à leur association dont Notre-Seigneur était l'inspirateur. Vers le XIIe siècle, époque où ce pont fut construit, un monastère important de Bénédictines existait sur la presqu'île qui voit s'unir l'Azergues et la Brevenne, à la hauteur de ce pont. Là, toutes les grandes familles de nos pays y renfermaient leurs cadettes, et les jeunes filles sans dot de ces nobles maisons y venaient chercher un asile. Tout auprès se trouvait également un hôpital dans les mêmes conditions que celui de Chazay.

Digitized by Google

Par ces hôpitaux ainsi construits, comme nous l'avons dit plus haut, on peut reconnaître où passaient les routes importantes de nos contrées en ce temps. Ainsi la route de Lyon à Mâcon, portant le nom de grand chemin de Lyon en France, sortait de Vaise, passait par Écully, Limonest, Chasselay, Marcilly, l'Isérable et Anse pour gagner Villefranche et Mâcon. A Marcilly, un embranchement se détachait dans la direction de Sain-Bel, par Chazay, Lozanne, Dorieux et l'Arbresle, sous le nom de *voies des Quadriges* (11).

Des vestiges de constructions anciennes que nous trouvons à Chazay, sur l'Azergues, un peu au-dessous du joli pont de pierre construit en 1869, nous font présumer que là exista autrefois un de ces ponts que les fréquentes inondations de notre rivière ont fini par détruire. Il se trouvait au bout du chemin des Planchettes et conduisait à Civrieux à droite et à Marcilly à gauche.

Mais Chazay, outre ce petit hôpital, en avait un autre beaucoup plus important, situé dans le castrum même, sur la grande place, à la suite du prieuré. Il fut fondé vers la fin du XIIe siècle, par la noble et riche famille de Chiel, qui possédait la seigneurie de Tredos, qui fut plus tard Beaulieu. Huguette de Chiel et ses fils, Aroud et Guillaume, damoiseaux, tout en se reconnaissant vassaux de l'abbé Jean d'Aygliers, pour les biens et domaines qu'ils possèdent à Chazay, dans son mandement et à Tredos, se désistent de tous les droits qu'ils pourraient avoir sur une maison qu'ils ont au castrum de Chazay leur venant d'Humbert d'Aygliers. Ils cèdent à l'abbé d'Ainay et au prieuré de Chazay cette maison dans laquelle a été établi l'hôpital de Saint-André. Ils la donnent comme une aumône perpétuelle pour

(11) *Grand Cart. d'Ainay*, fol. 125, 259, 260.

Digitized by Google

le salut de leurs âmes et signent l'acte de leurs noms, et y apposent leur sceau, en mars 1266 (12).

Voilà l'acte important venant nous apprendre la fondation de notre hôpital, qui fut immédiatement desservi par un Frère du prieuré. De nombreux dons et legs lui furent faits par la suite des âges. Jeanne, femme de Jean Petit, de Morancé, en 1333, lui lègue un drap, *linteamen;* Jean de Montdésert, soixante deniers viennois, en 1336; Johannet le Bochus, deux draps de lit en bon état, 1343; Jeannette de la Flachillières, deux draps et deux sols viennois, 1344; Pierre Bordelin, notaire à Marcilly, deux draps, 1345 (13); Guillaume, et Stéphanie, son épouse, la maison dans laquelle ils habitent à Chazay (14); et Étienne de Guizeu, chevalier, en 1322, trois sols viennois (15). Tous ces dons le constituèrent dans un état fort convenable et lui assurèrent son existence jusqu'au siège de Chazay, qui le ruina, 1418.

Les *Chroniques* signalent vers ce temps, 1268, une terrible inondation de l'Azergues et de la Saône. Elle fit de grands ravages, emportant sur son parcours et aux alentours d'Anse de nombreuses habitations avec leurs habitants et les bestiaux qu'elles renfermaient. L'île de Grelonges, sur la Saône, fut tellement envahie par les eaux que le couvent des Bénédictins, qui y était bâti, en fut presque ruiné. Les religieux ne purent plus y demeurer, ce qui les força à se réfugier à Salles, en Beaujolais, où ils s'établirent, 1268 (16).

---

(12) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 140.

(13) *Voies antiques de Lyon.* C. Guigue, p. 91, 92.

(14) *Grand Cart. d'Ainay. Testamenta*, t. II, fol. 153; t. III, fol. 85, 105.

(15) *Mazures*, t, I, p. 512.

(16) *Hist. d'Anse*, par Ferrant, p. 179.

Digitized by Google

Anse, qui relevait des chanoines-comtes de Lyon, avait sur son territoire des biens qui appartenaient au prieuré de Chazay; Guigues Chamarcin, prieur de Chazay, passe, en 1280, une transaction avec Guillaume de Lila, dit Martigny, chevalier, pour des biens situés à Anse et mouvant du prieuré de Chazay. Le dit chevalier cède ces biens au prieur moyennant quarante livres (17).

En août 1270, nous trouvons l'hommage de fief du seigneur Guichard de Varennes, qui reconnaît tenir en fief de l'abbé d'Ainay les biens, droits, services annuels, qu'il possède au territoire des Troches, près Morancé; à savoir : douze bichets de blé (18), sur une terre située près du domaine d'Albert de Fontanelles, chevalier, et de celui de Guichard de Costa. Puis une ânée de blé, que doit donner Chaponnay, de Chazay, pour sa terre des Troches, etc. (19).

Qu'est-ce que ce Chaponnay, de Chazay? Nous ne croyons pas qu'il ait aucun rapport avec la grande famille de Chaponay, déjà connue à Lyon, en ce siècle.

Cet acte est passé en présence de dom Anselme, grand prieur d'Ainay, qui en reçoit la vente et l'investiture au nom de l'abbé. Signent comme témoins : Anthonia, épouse de Guichard de Varennes; seigneur Jean de Varennes chanoine de Lyon ; Guillaume et Aymon, fils de Guichard; Guichard de Marzé, et Berthet Anseu, de Chazay.

---

(17) Arch. Charité. B. 254, fol. 63.

(18) C'est la première fois que nous voyons employer le *bichet*, cette de capacité, qui a encore cours dans le pays représente un poids de cinquante livres ou vingt-cinq kilos.

(19) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. XVIII. L'ânée est également une mesure du pays, mais que l'on emploie ordinairement pour mesurer le vin ; elle représente cent kilos ; c'était ce que pouvait porter un âne.

Digitized by Google

Au mois de mai de la même année, c'est Ponce de La Chanal ou Chana, de Chazay, moine et vestiaire d'Ainay, qui ayant acheté précédemment pour vingt-six sols viennois les revenus du mas de la Fayette, à Villefranche, pour deux sols viennois, des revenus à Jargnioux et pour vingt sols, des revenus à Anse, dont la nomenclature suit, donne au couvent d'Ainay tous ces revenus et droits susnommés pour le repos de son âme, de celle de sa mère et de celle de dom Girin de Clermont, abbé défunt d'Ainay. A condition que chaque année, il sera célébré un anniversaire mortuaire dans l'église du couvent pour lui, pour sa mère et l'abbé défunt Girin (20).

A la place du château actuel se trouvait, en 1272, la maison de Guichard de Lissieu, qui, comme nous l'avons dit, avait manoir au castrum. Mais Guy de Chamarcin, prieur, voulant agrandir son prieuré, achète au prix de *sept fois vingt* livres viennois cette maison, ses droits et dépendances, le tout situé au-dessous du château de Chazay, près du fossé et de la clôture du prieuré d'un côté, et de l'autre, près de la maison de Pierre de La Tour, damoiseau. Donnent leur approbation à cette vente : Angelise, son épouse; Béatrix, sa fille, le seigneur Étienne de Lissieu, chevalier, son frère, et Bernard de Charruy, damoiseaux. Tous s'engagent sur les saints Évangiles à respecter cette vente et à la faire respecter par tout venant, juin 1272 (21). Nous ne pouvons au juste déterminer la place de cette maison, les lieux et les constructions n'étant plus les mêmes qu'à cette époque.

---

(21) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Appendice, chart. 20. L'original est au fonds d'Ainay, nº 269. Arch. Rhône.

(20) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. xv.

Digitized by Google

Ce prieur, Guy de Chamarcin, eut en ce temps une lutte sérieuse à soutenir avec un des principaux feudataires du couvent et du prieuré.

Albert de Fontanelles, chevalier, homme riche et puissant, avait sa maison forte à l'orient du castrum, sur le gracieux emplacement de la maison Rimbourg-Siny. (Les fondations de cette maison et différents vestiges montrent encore aujourd'hui quelle importance avait cette construction.) Le prieur réclama du chevalier le serment de fidélité en raison des terres et maisons qu'il tenait en fief du prieuré. Albert de Fontanelles refusa l'hommage pour une cause qui nous fait voir combien était sacré pour un chevalier son serment de fidélité. Il craignait qu'on l'accusât de félonie, parce qu'il avait prêté le secours de ses armes au seigneur Ulric d'Ancy (Anziaco), dans une querelle que ce dernier eut à démêler avec le prieur de Chazay. Cette lutte, qui causa aux deux partis de graves dommages, dura plus de deux ans. Enfin, le prieur fut le plus fort, ses hommes d'armes repoussèrent ceux du sire d'Ancy, et pour punir Albert de Fontanelles du secours donné à l'ennemi du prieuré, Guy de Chamarcin, fit saisir biens et manoir, que celui-ci possédait au territoire de Chazay. Le crime de félonie était puni de la confiscation totale des biens du chevalier félon, aussi Albert se défendait-il en soutenant que n'ayant pas prêté de serment de fidélité, il ne pouvait être coupable de ce crime et réclamait dès lors au prieuré cent quarante livres pour le dommage qu'on lui avait causé.

Cette querelle traînait en longueur, le chevalier étant soutenu par des amis puissants. Enfin, pour en finir, on convint de s'en remettre à l'arbitrage de dom Bernard, abbé de (Casinensis), délégué à cet effet par le Père abbé d'Ainay. Après de longs pourparlers, dom Bernard les amena

Digitized by Google

à composition et leur fit déposer les armes. La paix fut signée, l'on s'engagea sur les saints Évangiles à la garder fidèlement sous peine, pour le violateur, de payer une amende de trois cents livres. Il est reconnu en même temps qu'Albert de Fontanelles est vraiment l'homme lige du prieuré, qu'il lui doit foi et hommage, et qu'après le serment prêté, le prieur le remettra en possession des biens qu'il avait fait saisir par ses gens de guerre (22).

Le Laboureur nous dit que cette famille des Fontanelles, qui probablement sortait de Fontanelles, paroisse d'Ambérieux, en Dombes, était très bien apparentée. Cet Albert, fort puissant, laissa un fils nommé Jean, qui hérita de ses biens à Chazay; plusieurs filles, dont l'une avait épousé Jocerand de Sales; une autre, nommée Guillemette, avait épousé Humbert de Buenc (23); une troisième, nommée Guibourge, avait épousé Hugues de La Valette. Sa femme, Agathe, était veuve en 1308, époque où elle fait son testament. Nous y voyons qu'elle avait une sœur et une nièce au couvent de Dorieux; elle leur laisse vingt livres viennois à chacune. Ses sœurs Catherine, Marguerite et Jeanne étaient au couvent de Sales. Les de Fontanelles (24) étaient apparentés aux de Saint-Jean, aux de Quincieu, et la femme d'Albert devait être de la famille de Genay, car nous voyons que dans son testament, elle nomme pour exécuteur testamentaire son parent, Humbert de Genay, prieur de la Platière. Elle veut être enterrée au cimetière de Chazay, dans le tombeau de sa famille (25).

---

(22) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 145.

(23) Les de Brenc étaient seigneurs de Beaurepaire, dans l'Ain.

(24) De Fontanelles. *Armoiries inconnues* (Steyert).

(25) *Mazures*. Guigues, t. I, p. 485.

Digitized by Google

Ulric d'Ancy, qui fut la cause de cette querelle, était seigneur de ce village situé près de Tarare, en Lyonnais. Cette famille d'Ancy habitait également Lyon, où elle avait le titre de bourgeoisie, en 1260. Le *Cartulaire d'Ainay* (26), nous apprend qu'Étienne d'Albon et Guillaume d'Ancy sont désignés comme arbitres pour traiter la question de propriété de l'île située dans le Rhône, au-dessous du pont (de la Guillotière), entre l'abbé d'Ainay et Ponce de Blancard. Nous ne savons à quel sujet s'était élevé ce différend entre Ulric d'Ancy et le prieur de Chazay.

Quant aux biens du seigneur de Fontanelles, à Chazay, nous voyons par le *Cartulaire* qu'ils étaient situés au lieu dit de la Côte. C'est ce versant rapide qui descend du castrum vers les plaines de l'Azergues, à l'orient du bourg. On y cite le colombier, qui existe encore, et le vivier, maintenant à sec, qui appartint plus tard à l'abbé, et qui est désigné sur les chartes du XVIIe siècle sous le nom de Vivier des abbés d'Ainay (27).

GAUDEMARD, ABBÉ, 1268-1272. — Ce fut vers 1268 que mourut l'abbé Jean d'Aygliers, il laissa l'abbaye en l'état le plus florissant, et eut pour successeur le moine dom Gaudemard. Nous ne savons quelle était sa dignité dans le couvent, et le *Cartulaire* en parle très brièvement. Il figure dans un acte de mars 1268, par lequel il accorde à Gilles de Boscozel, seigneur de Maubec, la faculté de rémérer (racheter) à raison des fonds, cens et rentes qu'il avait vendus au monastère dans les paroisses de Saint-Priest, de Saint-Martin-d'Alos, de Chavorlay, etc. (28). Ce nouveau baron apparaît

(26) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 246.
(27) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 145.
(28) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, appendice, chart. 17.

Digitized by Google

encore dans une autre transaction intervenue, en 1269, entre lui et Thomas, abbé de Saint-Sulpice, en Bugey (29) et c'est tout.

JOSSERAND DE LAVIEU, 1274-1300. — Josserand de Lavieu lui succéda. Il appartenait à une illustre famille du Forez, qui porte de *gueules coupé de vair* (30). La tradition veut qu'elle soit issue des comtes de Forez (31). Briand de Lavieu fut chanoine-comte de Lyon, en 1274, et Bertrand, en 1465; ce dernier fut plus tard archevêque de Vienne (32).

A son avènement, toutes les nobles familles qui possédaient à Chazay et en son mandement, maisons, biens et fiefs, vinrent prêter foi et hommage au nouveau seigneur baron. En 1275, c'est le chevalier Guichard de Marzé, fils de Hugues, qui fait hommage de fief au seigneur abbé pour la maison qu'il habite, lui et sa mère, dame Guibours, dans la ville fortifiée de Chazay et pour tout ce qu'il possède en franc-alleu dans la baronnie (33). Ce Guichard, alors âgé de vingt-cinq ans, fut comme ses pères, ami fidèle de la maison de Beaujeu. Il paraît, avec son frère Guillaume, comme témoin dans l'acte de confirmation des privilèges accordés aux habitants de Villefranche en 1260, par Guichard VI de Beaujeu. Ce Guichard de Marzé fut un des plus illustres de sa race, il fut conseiller, chambellan du roi Philippe le Hardi, et séneschal de Toulouse (*a*). Il épousa Yolande de Mercœur, sœur de messire Béraud de Mercœur, capitaine de la

(29) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 21, 145.
(30) *Promptuaire armor.* Jean Boisseau, p. 95.
(31) *Mazures.* t. I, p. 357, 523.
(32) *Livre d'or du Lyon.*, p. 320.
(33) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. 60.

Digitized by Google

ville de Lyon. Il fut l'un des arbitres qui régla un différend grave survenu entre l'archevêque de Lyon et le sire de Beaujeu. Nommé par le roi conseiller au Parlement de Paris, il fit preuve de son mérite par l'habileté avec laquelle il s'acquitta de sa charge, et en mourant laissa deux fils, Jean de Marzé, qui fut chanoine de Lyon, et Hugues de Marzé, son fils aîné, qui hérita de ses titres et de ses biens. Celui-ci resta attaché à la maison de Beaujeu, et suivit Guichard de Beaujeu à la bataille de Varey, où ils furent faits prisonniers l'un et l'autre en 1325. Ce fut son oncle, Guillaume de Marzé, qui acquit la terre de Belleroche d'Aymar III, comte de Valentinois, en 1317 (34), avec l'assentiment du sire de Beaujeu.

L. PAGANI.

---

(34) *Mazures*. M. M. Guigue, t. XI, p. 429, 430.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE ROMAINE

Les Aqueducs Lyonnais

AVANT-PROPOS

(SUITE)

On donne aux aqueducs le nom des massifs montagneux ou des bassins de rivières dont ils dérivent les eaux.

Aqueduc du Mont-d'Or, parce que c'étaient des eaux captées dans ce massifs, que cet aqueduc aurait dérivées.

Aqueduc du Pila ou du Gier, car c'étaient les eaux du versant nord du Pila, tombant dans le Gier qui étaient, surtout, dérivées.

Acqueduc des bords du Rhône ou de Miribel, car cette voie hydraulique commençait vers Miribel et suivait le bord du Rhône.

Digitized by Google

Et par conséquence : aqueduc de l'Yzeron, parce que cet aqueduc, s'il avait réellement existé, aurait dérivé des eaux tributaires du bassin de l'Yzeron.

Les auteurs qui ont écrit sur les aqueducs de Lyon, chroniqueurs, littérateurs, historiens, y compris Delorme et Flachéron, ont affirmé des erreurs qui se sont propagées, et ont acquis, avec le temps, la valeur d'un article de foi historique.

Il est bien difficile de déraciner une erreur, mais cela ne peut nous empêcher de dire ce que nous avons constaté.

Nous dirons simplement ce que nous avons vu, nos attestations sont le résultat de recherches, s'appuyant sur la théorie et la pratique du distributeur d'eau, recherches facilitées par la cartographie moderne avec courbes de niveau.

Pour les anciens, et même jusqu'à ces derniers temps, l'étude de l'archéologie des aqueducs, dans le voisinage de Lyon, était une opération délicate, sauf cependant pour l'aqueduc du Pila ou du Gier, qu'on peut suivre presque pas à pas, depuis le sommet de la montée des Anges, à Fourvières, jusqu'à son origine, au pied des contreforts du Pila.

En ce qui concerne les autres aqueducs : Brevenne, Mont-d'Or, Miribel et Yzeron, de grosses erreurs ont été faites.

Pour restituer un aqueduc ancien, il faudrait être accompagné d'une équipe d'opérateurs ayant en main le niveau et la mire pour le rattacher aux cotes d'altitude du nivellement général, dont le zéro est le niveau même de la mer.

Or, ce nivellement, en ce qui concerne le Rhône, de la mer à Genève, n'a été fait, par M. Bourdaloue, qu'en 1866 ou 1867; M. Bonnet, inspecteur général des Ponts et chaussées, directeur de service de la voirie municipale de Lyon, a fait étendre ce nivellement dans la ville, et a fait poser, même dans la banlieue, quelques repères aux armes de la ville, fixés sur des soubassements de maisons ou d'édifices.

Digitized by Google

Les cotes pour le tracé des lignes de chemins de fer, se rapportent également au nivellement général, et, dans toutes le gares, on voit sur le soubassement du bâtiment principal, un repère qui indique l'altitude au-dessus du niveau de la mer.

Mais les aqueducs ne sont pas toujours dans le voisinage des routes et des chemins de fer; les routes ne sont pas encore toutes munies de bornes avec repère d'altitude, donc, les constatations effectives sont non seulement peu faciles, mais souvent coûteuses à faire.

Depuis quelques années (1885 ou 1886), on peut se procurer la carte du département du Rhône (1), dressée avec courbes de nivellement, chaque ligne, couleur bistre, indique une altitude au-dessus du niveau de la mer. Ces courbes ne sont pas exemptes de toute erreur, mais l'éditeur ne peut en être responsable, il n'a fait que reproduire une planimétrie officiellement délivrée par le dépôt de la guerre.

Avec cette carte, les chercheurs peuvent se repérer assez exactement, et éviter de se tromper et de tromper le lecteur.

Ceci expliqué, on sera plus indulgent à notre égard, en lisant les affirmations qui vont suivre, et qui sont, sur certains points, en contradiction formelle avec les attestations des historiens, des savants, des érudits et des archéologues.

LES AQUEDUCS

Pour nous, et jusqu'à preuve contraire, légitimée par des opérations effectives sur le terrain, et non spéculatives et

(1) Bonnaire, éditeur pour le compte du département.

Digitized by Google

littéraires, trois aqueducs seulement amenaient des eaux à l'ancien Lugdunum.

L'aqueduc de Miribel pour la plaine basse de la colonie Gauloise, entre le Rhône et la Saône.

L'aqueduc du Pila et celui de la Brevenne, pour la colonie Impériale, rive droite de la Saône.

AQUEDUC DE MIRIBEL

DIMENSIONS, VOLUME ET ALTITUDE DE DISTRIBUTION

L'aqueduc des bords du Rhône ou de Miribel, se composait de deux galeries, accouplées, séparées l'une de l'autre par un piédroit intermédiaire.

Flachéron leur donne les dimensions suivantes : hauteur sous flèche, $2^m,85$; largeur entre les piédroits, $1^m,90$; hauteur des piédroits, du radier à la naissance des voûtes, $1^m,90$; épaisseur des piédroits, $0^m,80$; largeur des fenêtres ou regards, $0^m,90$; hauteur sous flèche, $3^m,75$.

Nous avons relevé les dimensions aux points indiqués ci-après :

Au ravin de Crépieu, soit à 180 mètres environ, amont de la borne kilométrique n° 9 du service de la navigation : hauteur sous flèche, $2^m,50$; largeur entre les piédroits, $1^m,90$. Donc, la hauteur des piédroits, du radier à la naissance des voûtes, était forcément réduite à $1^m,55$, puisque la voûte est à plein cintre, et qu'il n'y avait sous flèche que $2^m,50$.

A la Pape, dans la propriété de M. Gailleton, fondateur, à Lyon, des établissements de bouillon, système Duval, de Paris, des ouvertures venaient d'être pratiquées dans le piédroit de la galerie de gauche et dans le piédroit intermédiaire, afin de transformer ces galeries en dépôts de légumes,

Digitized by Google

le béton du radier n'avait pas été touché, les dimensions étaient celles-ci : du radier à l'intrados de la voûte, $2^m,40$; largeur entre les piédroits, $1^m,85$; donc la hauteur des piédroits, du radier à la naissance des voûtes, n'était que de $1^m,48$; épaisseur des piédroits, $0^m,85$ (2).

Nous avons mesuré l'écartement entre les piédroits des deux fenêtres, regards ou soupiraux, dont les vestiges sont encore visibles : au ravin de Vassieu, $0^m,90$; à 100 mètres environ, amont de la borne kilométrique 13, de la navigation, la largeur entre les piédroits du soupirail est de 1 mètre. La même mesure se retrouve entre les piédroits de la voûte d'aval de la prise d'eau. Nous insistons sur cette mesure : 1 mètre, dont nous reparlerons plus loin.

L'aqueduc de Miribel était un bas service, dont les eaux, de nos jours, ne pourraient être distribuées que dans les sous-sols des maisons de la presqu'île, soit depuis la place des Terreaux, jusqu'à l'extrémité du quartier Perrache.

Le volume débité par cet aqueduc à double voie, devait atteindre 200,000 mètres cubes, et même 225,000 par 24 heures, sous une charge, au départ, de $1^m,40$.

Son radier pouvait arriver à la cote $168^m,43$, à la rue Puits-Gaillot. Le repère, rue Grenette, à l'angle de la rue des Quatre-Chapeaux, est à $168^m,86$; celui angle place Bellecour et rue Saint-Dominique, est à $168^m,26$.

On voit dans les caves de l'ancienne maison Allier, sise

---

(2) L'aqueduc de la Brevenne présente des variantes plus considérables, dans la largeur entre les piédroits et la hauteur sous flèche. Nous avons trouvé également des variantes dans la hauteur sous couverte et dans la largeur entre les piédroits, à l'aqueduc de Poleymieu ou du Mont-d'Or. Sur l'aqueduc du Pila nous n'avons relevé que des cotes d'altitude.

Digitized by Google

Digitized by Google

Plan. *PL. I.*

Ligne du

à Genève

Digitized by Google

à droite en montant de la rue Puits-Gaillot dans celle du Griffon, un petit couloir, qui se dirige vers le Grand-Théâtre, sous le sol de la rue Puits-Gaillot. Delorme croit que ce couloir ou canal est de l'époque romaine, et qu'il distribuait des eaux de l'aqueduc de Miribel. Pour nous, et pour tous les hommes compétents qui ont vu ce couloir, il n'a rien de romain, et date tout au plus du Moyen Age. Il est analogue aux nombreuses constructions de ce genre que nous avons vues dans la ville de Troyes, où ces couloirs, longs et étroits sont, le plus souvent, au troisième étage des caves, sous le pavage de la chaussée.

L'eau qu'amenait l'aqueduc de Miribel pouvait, à l'époque romaine, être mise en circulation, dans les rues, entre le Rhône et la Saône, au moyen de canaux, à ciel ouvert, ainsi que cela se fait, dans quelques villes, où des dérivations d'eau de sources ne peuvent guère être faites autrement.

PRISE D'EAU

Nous avons pénétré dans un système de galeries de prises d'eau, dont l'extrados des voûtes est au niveau du pavement du chemin de halage, à 400 mètres, environ, en amont de la borne kilométrique n° 13, du service de la navigation. Nos collègues du service des eaux et moi, avons relevé quelques croquis, sans pouvoir comprendre le fonctionnement du dédale de voûtes, de murs et de communications de ce singulier système de prise d'eau. Voir un croquis, relevé par M. Dusert, planche I.

Nous avons fait un nivellement pour rattacher ce système de prise d'eau au repère n° 398, altitude 174-167, du service de la navigation, placé sur le ponceau, sous le chemin de fer, près le hameau du Pont.

Digitized by Google

De cette opération, nous avons déduit les cotes suivantes : le dessous de la clé de la voûte d'amont est à la cote 171^{m},803 ; la hauteur sous flèche, du radier à la clé, est de 3^{m},27 ; donc ce radier est à 168^{m},533.

Les basses eaux de 1858 sont descendues, sur ce point, à 169^{m},803 ; à ce moment, soit aux plus basses eaux connues, le radier des galeries de prise d'eau était encore recouvert de 1^{m},30 environ, par l'eau du fleuve, considéré comme au plus bas étiage.

Flachéron, page 56, ne paraît pas avoir vu ce système de prise d'eau, il dit : « Vers les moulins de Neyron, les « meuniers avaient percé les voûtes des galeries pour y « amarrer les chaînes qui retenaient leurs moulins. Près de « là, on trouve un mur de 1^{m},80 d'épaisseur, qui paraît aussi « se relier aux galeries. » Enfin, à 350 pas au-dessus des moulins de Neyron, il a vu, sur les bords du Rhône : « les « ruines de quatre murailles, ayant chacune 1^{m},40, d'épais- « seur et entrant obliquement dans le fleuve, où l'œil les « suit à 30 ou 40 pas de distance. »

Les moulins, *sur bateaux*, de Neyron, étaient au bas du mont Goitron ; on voit encore contre la balme, les murs des habitations des meuniers. Les chaînes, dont parle Flachéron, devaient être amarrées à peu près en face de la borne kilométrique n° 13, du service de la navigation. Le mur, près de là, de 1^{m},80 d'épaisseur, a dû disparaître lors de l'établissement de la voie du chemin de fer Lyon-Genève. Enfin les murs, à 350 pas au-dessus des moulins, sont aujourd'hui invisibles.

Ces murs devaient donc se trouver vers le système de prise d'eau qu'on voit à 400 mètres en amont de la borne kilométrique n° 13, peut-être même un peu au-dessous,

Digitized by Google

Digitized by Google

PLAN ET ÉLÉVATIONS D'UN AQUEDUC [illegible]

à Neyron (Ain)

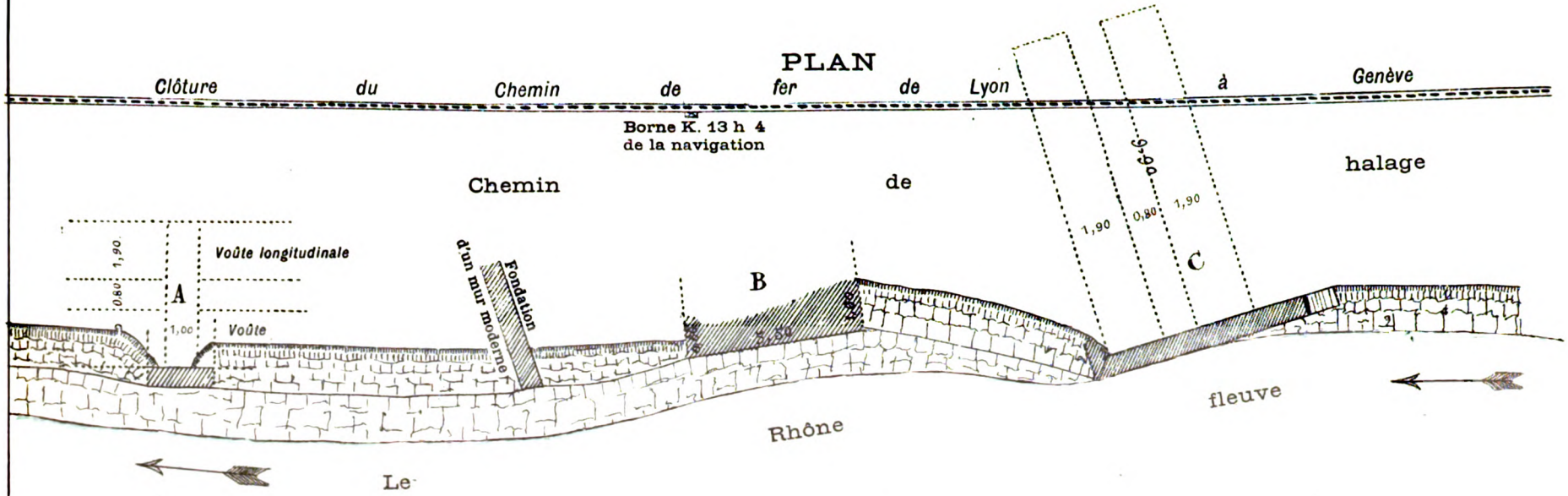

Élévation des Ouvrages

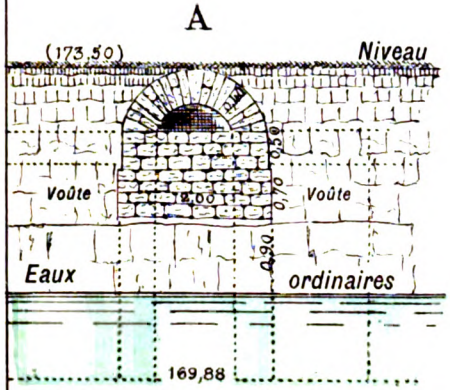

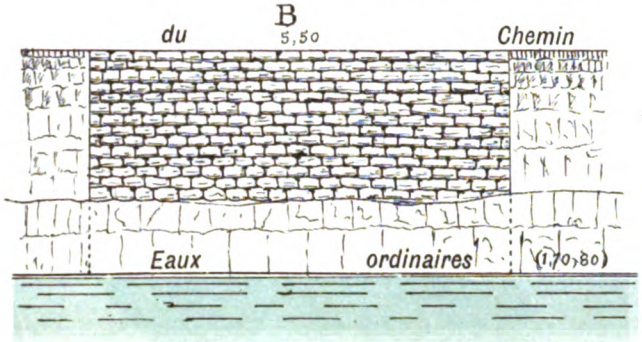

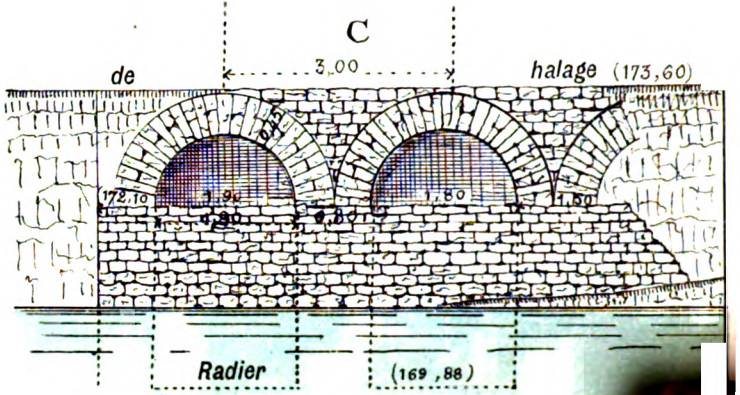

F. Cuvier, del.

Digitized by Google

car de l'emplacement des anciens moulins jusqu'au système de prise d'eau, il y a 500 mètres environ.

Il est certain qu'avant 1840, le chenal navigable du Rhône passait dans les îles, en face la borne n° 13, et non le long du chemin actuel de halage.

Puisque Flachéron a signalé les quatre murs entrant dans le Rhône, il aurait parlé du système de prise d'eau, s'il l'avait vu; il est probable qu'à cette époque ce système était couvert par des broussailles ou de la terre (3).

Lorsqu'en octobre 1878, nous avons pénétré sous les voûtes du système de prise d'eau, un banc de terre existait entre le cours du fleuve et l'entrée des galeries. Aussi le croquis relevé par M. Dusert ne fait-il voir que deux voûtes à l'amont du système.

C'est en novembre 1887, alors que le fleuve avait emporté le banc d'alluvions qui masquait l'entrée du système, que dans une nouvelle visite, nous avons pu constater l'existence d'une troisième galerie, dont la voûte est effondrée, à l'amont des deux autres, et voir les murs pleins qui ferment l'entrée des galeries, dessin de M. Cuvier, ingénieur géologue. Planche II.

Les quatre murs vus par Flachéron près des trois voûtes d'amont (il y avait peut-être plus de trois voûtes) étaient-ils entre ces trois galeries et la galerie unique d'aval? (Il y avait peut-être plusieurs galeries à l'aval.) On ne peut faire ici que des suppositions.

Nous sommes portés à croire que ces murs, au nombre de quatre et entrant obliquement dans le fleuve, faisaient partie d'un système de filtrage des eaux, leur direction oblique les rattache, pour nous aux galeries voûtées, à

(3) Flachéron est mort jeune, et poitrinaire, nous a-t-on dit.

Digitized by Google

l'amont de la prise d'eau, qui elles-mêmes ont une direction oblique. Ces murs ont-ils été recouverts par les remblais de la voie ferrée? C'est douteux, la voie, à cet endroit, est resserrée entre le pied de la colline et le chemin de halage, le tout n'a pas vingt-cinq mètres de largeur, et l'on verrait encore aujourd'hui l'extrémité des murs en dehors du chemin de halage. Ont-ils été emportés par le fleuve? Cela nous paraît plus probable. (Voir, plus loin, sur l'effet des crues, vers Miribel, la note écrite, par Jean Laurent, châtelain de Miribel, en 1726.)

GABUT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

AU

GRAND JUBILÉ SÉCULAIRE

De Saint-Jean de Lyon (*)

III

PARTICIPATION DE L'ÉGLISE DU PUY AU JUBILÉ SÉCULAIRE DE LYON EN 1666.

Les *Notes supplémentaires* avaient paru déjà lorsque, par l'intermédiaire de l'un de nos souscripteurs, M. Chausson, ancien conseiller général de Brioude, nous parvint un numéro de l'*Echo du Velay*, où, sous le titre de *Petites éphémérides vellaviennes*, nous eûmes la surprise et la satisfaction de découvrir enfin ce que nous avions cherché si longtemps, et que nous étions si fort étonné de n'avoir pas rencontré : la preuve écrite de la participation de l'Eglise du Puy à notre grande fête lyonnaise.

(*) Voir le numéro de juillet de la *Revue du Lyonnais*.

Digitized by Google

Les liens entre l'Eglise du Puy et l'Eglise de Lyon étaient si anciens et si intimes, comme nous avons eu occasion de le dire dans notre ouvrage ; l'Eglise du Puy avait été si particulièrement informée de notre Jubilé, elle avait été si spécialement invitée à y prendre part, qu'il ne se pouvait pas qu'elle n'y eût envoyé bon nombre de ses enfants.

Aussi notre déception avait-elle été grande de ne rien trouver dans ses archives ni dans les nôtres, qui se rapportât à ce grand événement.

Les chroniqueurs, d'autre part, étaient muets; les historiens silencieux.

Voici enfin la preuve faite. Non point pour la ville du Puy elle-même, mais, ce qui est plus concluant encore, pour une paroisse foraine, celle du Brignon, petite commune située à 16 kilomètres du Puy.

M. l'abbé Payrard, curé de Cayres, chef-lieu de canton sur les limites duquel se trouve le Brignon, publie en ce moment, dans l'*Echo du Velay*, le *diarium* d'un curé du Brignon, M. Aulanier, pasteur de cette paroisse de 1638 à 1692.

C'est là, au milieu de remarques de tout genre et de récits de toute nature, que se trouve consigné le renseignement que nous cherchions.

Comme beaucoup de ses collègues, le curé Aulanier notait, au jour le jour, ce qu'il voyait, ce qu'il entendait, ce qu'on lui rapportait. Son journal est une chronique fidèle, autant que pittoresque, des moindres événements d'alors.

Or voici ce que, à la date des 22, 23 et 25 juin, il dit de notre grande fête.

A la date du 22 juin :

« Ce jour, le curé du Brignon vint au Puy, chez Me Bar-

Digitized by Google

thélemy, son procureur, qui *fust absent, parti pour Lion gainier le Jubilé.* »

A la date du 23, Vigile de saint Jean-Baptiste :

« Au soir à vespres, entre le sainct Jubilé à la grande esglise Sainct-Jean des Comtes de Lion jusques au sabmedi suivant à vespres où il finira. »

A la date du 25 :

« Le lundi 21 juing, après la messe, partirent de la paroisse du Brinhon, et le lendemain aussi Me Guillaume Mathieu, prebtre, Pierre Ranc, Jacques Sejhalon, tailleur, Antoine et Hugues Michel frères, Jean Boudoul, fils à Michel, Vidal Paysal et sa femme, de Fleurac, Michel Dufescq, tailleur, pour aller à Lion gaignier le sainct Jubilé qui y est lorsque la feste-Dieu se rencontre le 24 juing, feste de sainct Jean-Baptiste, qui dure depuis les vespres de la Vigile, 23 juin, jusques au samedy suivant, à vespres, 26 dudict mois. Pour le gainier fault confesser et communier en quelle esglise que soit dudict Lion et visiter l'esglise de Sainct-Jean de Lion, en y disant cinq *Pater* et *Ave* pour la saincte esglise romaine et s'ensortir de ladicte esglise pour livrer place aux aultres, et rien de plus. Et on ne confessera ni communiera dans ladicte esglise de Sainct-Jean, suivant l'ordre de Mgr l'Archevesque de Lion. »

Ces notes sont une confirmation nouvelle du fait que nous avons constaté tant de fois au cours de notre travail, à savoir l'importance que l'on attachait à cette grande indulgence, la célébrité dont elle jouissait et l'empressement que l'on mettait à venir de très loin en recueillir le profit.

Merci à M. le Curé de Cayres, de nous les avoir procurées ; espérons que ce ne sera pas la dernière communication de ce genre qui nous parviendra.

A. S.

Digitized by Google

Petite Chronique Lyonnaise (*)

1783. — L'abbé Mongès a fait une chanson à l'occasion des fêtes données par l'intendant au duc et à la duchesse de Glocester, elle a été chantée par des petits enfants, à la suite d'une comédie qu'ils ont représentée à la Pape.

Le Cercle des Terreaux a souscrit pour vingt-cinq louis pour faire un ballon. Celui de Bellecour va aussi s'exécuter. Mais on se dispute sur le lieu où on le fera partir. L'intendant veut que ce soit à la Pape et les souscripteurs veulent que ce soit aux Brotteaux.

21 août 1788. — Après Mme Dugazon, qui nous a donné quinze représentations, nous avons eu Mlle Thénard, de la Comédie-Française, qui nous en a donné sept. Elle n'a attiré presque personne, mais le peu qui y était l'a beaucoup applaudie dans les morceaux d'énergie où son organe se déploie avec avantage.

Après, nous avons eu deux concerts très brillants, qui ont fait chambrée complète au bénéfice de Larivée, de l'Opéra, qui y a chanté, et ses deux filles, musiciennes du

(*) Voir *Revue Lyonnaise*, 1885.

Digitized by Google

concert de la Reine, très fortes sur le violon, la harpe et le clavecin; Saint-Aubin et Darboville y ont brillé aussi.

M. Barou du Soleil, procureur du roi, a protesté ainsi que M. Rey, lieutenant de police, contre le grand baillage, et n'ont pas voulu y paraître, ainsi que deux autres conseillers, MM. Rougnard et Loyer. Aussi, il y a quinze jours qu'une lettre de cachet a envoyé M. Barou dans la citadelle Brescou-en-Mer, à une lieue d'Agde, en Languedoc. Il est parti avec M. Ménard, du guet, qui le conduit. Le Ministre a aussi écrit au Consulat d'ôter la place à M. Rey pour la donner à un membre du grand baillage.

Nous avons donné à dîner l'autre jour à M. Grimod de la Reynière, venu ici pour faire imprimer une petite brochure sur les spectacles, et solliciter d'être nommé associé à l'Académie de Lyon. Exilé dans une abbaye de Lorraine, il y retournera bientôt. L'autre jour, il me retint à souper dans son auberge avec les comédiens Folli et Frogère.

16 décembre 1792. — Les sieurs Chazet et Ricou, officiers municipaux, vont à la Métropole recevoir le serment de Ange-Bernard-Joseph Lamourette, vicaire métropolitain.

24 pluviôse 1794. — Le général Gornel fait transporter à l'Arsenal 105 bombes, 5,344 boulets, et 342 quintaux de débris portés dans les Comités révolutionnaires après le siège.

1795, 13 ventôse. — Réunion au café Grand, où l'on députe à la Convention, Métra, Chargeux et Duthel, pour demander la punition de Collot. Arrestation de Dorfeuille, le comédien. Chauffeurs dans les campagnes. Agiotage sur les assignats dans les cafés des Terreaux.

6 frimaire. — Ouverture du Collège, du Jardin botanique et de la Bibliothèque publique.

Digitized by Google

1796, 21 nivôse. — Du rapport de Vandenmonde au Comité du Salut public, il résulte que la population de Lyon, faubourgs compris, était en 1790 de 150,000 habitants, et en 1793 de 120,000.

29 avril. — Célébration de la fête des époux.

20 mai. — Meurtre de plusieurs muscadins par un détachement de troupes venant d'Yssingeaux. Le général Montchoisi fait punir les coupables.

19 septembre. — Ouverture de l'École Centrale.

Le 13 février, on a brûlé, sous les yeux des officiers de la Commune, des papiers, parchemins, terriers portant traces de la féodalité.

1797, 3 juillet. — Passage d'Essed-Ali, ambassadeur de la Porte. On lui fait une réception magnifique. Il reste cinq jours.

27 août. — On pêche dans le Rhône un esturgeon pesant 85 livres, long de 5 pieds 9 pouces.

1798, 11 janvier. — Nomination d'un jury d'instruction pour les écoles primaires.

25 décembre. — Ouverture du cours de chimie appliquée aux Arts.

1799. — Établissement d'une ligne télégraphique passant par Lyon.

1800, 11 nivôse. — Arrivée du général Masséna.

1801, 7 et 28 décembre. — Séances de l'Athénée lyonnais. Le physicien Volta fait des expériences sur le galvanisme.

1802, 24 messidor. — Séance publique à l'Athénée, où l'on reçoit de nouveaux membres, entre autres, Mme de Beaufort-Saint-Hautpoul.

Digitized by Google

30 thermidor. — Célébration de la fête de Napoléon, élu consul à vie. M. de Mérainville officie. Feu d'artifice. Temple élevé par Chinard au milieu du pont de pierre.

1803, 15 nivôse. — Mort de M. Pitt, médecin.

24 pluviôse. — Service à Saint-Jean pour le général Leclerc. Son éloge prononcé par M. Bonnevie.

30. — M. Bérenger, proviseur du Collège.

16 germinal. — M. Carron, nommé ingénieur en chef du Rhône.

2 fructidor. — Translation de l'hospice de la Quarantaine à l'Antiquaille.

15 vendémiaire. — Établissement d'une pépinière départementale.

6 brumaire. — M. Coster, proviseur au Lycée.

19. — Inauguration du temple protestant en présence du Préfet.

23 ventôse. — Installation de la Chambre de commerce.

1804, 6 février. — Ouverture de l'église de la Charité.

Septembre. — Les officiers et sous-officiers qui commandent le détachement qui doit assister au couronnement de l'empereur sont : Hippolyte Rousset, Pelisson Valencize, Dumas, Dupré, Rebé, Gingenne, Debenay et Arthaud.

Ouverture de l'école secondaire, dirigée par M. Molard au cloître des Jacobins.

Mlle Condat est à Lyon.

23 novembre. — Mort du cardinal Borgia à l'archevêché. Son éloge est prononcé par M. Bonnevie.

1805, 10 avril. — Arrivée de Napoléon et de l'impératrice.

Digitized by Google

15 avril. — Grand bal donné au Grand-Théâtre à l'empereur et à Joséphine. Il coûte 19,639 francs. Les chevaliers commissaires furent : MM. de Casenove, Regny fils aîné, C. Pernon et Saineville. Les deux corbeilles de fleurs prises chez M. Bonnet, bijoutier, coûtèrent 53 fr. 37 c. Les fleurs fournies par les demoiselles Regat coûtèrent 94 fr. 80. Mlle Martin, fille de l'ancien major de la Charité, reçut de l'impératrice un beau diamant. Son frère avait composé la cantate.

5 février. — Arrivée du prince Eugène de Beauharnais avec un bataillon de grenadiers à pied, un bataillon de chasseurs à pied, deux escadrons de chasseurs à cheval, une compagnie de mamelloucks, une d'artillerie légère.

1er mai. — Décret pour la construction du pont de Serin et les remblais de Perrache.

1807, 4 mars. — L'église de Saint-Bonaventure rendue au culte.

31 mai. — Procession générale de la Fête-Dieu par le cardinal Fesch.

15 août. — M. Fay de Sathonay pose à 8 heures du soir la dernière clef du pont Tilsitt.

22 août. — Décret qui accorde aux sœurs de la Marmite une maison rue Dorée.

4 novembre. — Décret qui autorise la ville à acquérir le bâtiment de l'Antiquaille au prix de 76,500 francs.

1808, 1er mars. — Mort de M. Petétin, médecin.

25 juin. — Nouveau plan de la ville, par Comberousse.

20 août. — Ouverture au public du pont Tilsitt.

Le Préfet accorde 6,000 francs pour faire des fouilles dans

Digitized by Google

la Saône, dans l'endroit où l'on avait trouvé en 1766 la jambe d'un cheval de bronze.

26 septembre. — Suicide de l'agent de change Peillot qui avait mis en circulation des faux billets.

28 septembre. — Décret qui cède aux sœurs de Saint-Charles le jardin des *Bleu-Céleste.*

25 décembre. — Entrée de la division Boudet. On lui élève un arc de triomphe construit par Chinard sur la route de Genève, vis à vis l'auberge de la Boucle.

1809, 4 janvier. — Installation de la Banque de France à Lyon.

1er mars. — Découvertes de nouvelles mosaïques dans le jardin Macors.

18 mars. — Ouverture d'une mission à Saint-Bonaventure, dirigée par l'abbé de Rauzan.

31 mai. — Mort de M. Hénon, professeur à l'école vétérinaire.

1811, 12 mars. — Mort de M. Macors, ami des Arts.

20 mars. — Ouverture de l'école impériale d'équitation dans le bâtiment et la cour des religieuses de Sainte-Marie de Bellecour (aujourd'hui gendarmerie).

4 avril. — L'empereur donne 52 tableaux à la ville de Lyon.

11 août. — Passage du prince Borghèse. Il assiste à une représentation de Zaïre, dans laquelle Lafond remplit le rôle d'Orosmane.

1812, du 25 juin au 1er juillet. — Séjour de Mme Lœtitia, impératrice-mère.

1813, 1er juin. — Représentations de Mlle Duchesnois.

Digitized by Google

18. — Exécution d'Antoine Ramel, de Bagnols, condamné à mort pour crime de fausse monnaie.

20. — Mort du sculpteur Chinard.

Août. — Débuts d'Adiven Perlet au Grand-Théâtre. Son physique est un peu grêle, mais il est très jeune.

18 octobre. — Passage de 1,500 prisonniers russes.

1814, 11 février. — A une heure après midi, Augustin Ginoux, condamné à mort comme espion par un conseil de guerre, est fusillé à Perrache.

21 octobre. — Pose de la première pierre du monument des Brotteaux, par Monsieur, qui part le 22.

5 novembre. — Tremblement de terre à 4 heures du matin.

1815, 7 mai. — Fédération lyonnaise, MM. Jars, Vouty de la Tour, de Corcelle, Martin, Gancel et Butignot.

14 et 15 juillet. — Troubles dans la ville. Pillage de la maison de Gatellier, rue du Peyrat.

1816, 20 janvier. — Jour fixé pour l'exécution du complot de Rosset-Lavalette.

Pont de Serin par M. Kermaingoint, ingénieur, ouvert au public en novembre.

Septembre. — Boieldieu à Lyon fait répéter ses opéras.

1818, 28 février. — Concert donné par Pozzi, premier soprano du roi de Sardaigne.

22 mai. — Concert donné par Mme Feron. Elle chante une cavatine de Pucita, accompagnée par ce compositeur.

31 juillet. — Représentations de Mlle Duchesnois.

2 octobre. — Lavigne, première chanteuse de l'Académie royale de musique, joue Achille dans l'*Iphigénie*, de Gluck. École de musique selon la méthode de Charon, par M. Viganego, Laflèche et Lefèvre.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. — *Séance du 6 août 1889.* — Présidence de M. Léon Roux. — Hommage fait à l'Académie : *Le Courrier de Lyon*, du 5 août 1889, renfermant une notice de M. G. Bellin, sur la statue de Simonnet, fondateur de la fabrique de tissage de la mousseline de Tarare. — Communication d'une circulaire et d'un questionnaire, adressés par la Société archéologique et historique du Limousin, demandant des renseignements pour la préparation d'un inventaire général, historique et critique de l'œuvre des anciens peintres émailleurs de Limoges. — M. André fait deux communications : la première a pour objet les observations faites, de 1884 à 1888, par M. Marchand, sur les variations diurnes des éléments magnétiques. Ces observations ont fait constater que le soleil a une influence prépondérante sur la déclinaison de l'aiguille magnétique. Car ces variations ne se produisent que depuis le lever de cet astre, jusqu'au moment où il disparait à l'horizon, en diminuant d'intensité, vers quatre heures du soir. Pendant la nuit, au contraire, il ne se produit que des variations secondaires, notamment vers quatre heures du matin. Il est donc bien établi ainsi que le soleil influe sur les variations magnétiques, mais en vertu d'une loi encore inconnue. — Dans sa deuxième communication, M. André signale à l'attention des membres de la Compagnie, une pendule électrique construite, sous ses yeux, à Lyon, pour établir le système horaire dans notre ville, et que l'on peut voir à l'Exposition universelle, dans le Palais des Arts libéraux. Le balancier de cette pendule se distingue par son amplitude, car il décrit un arc de 16 degrés. Cette dimension insolite fait que l'indication horaire ne subit que des variations très faibles. D'autre part, au moyen d'une tige de fer doux et d'un aimant ajoutés au balancier,

Digitized by Google

on obtient un courant magnétique en sens divers, suivant que l'oscillation se produit à droite ou à gauche, de telle sorte qu'à chaque oscillation, il se produit une force contraire, qui régularise le mouvement.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. — *Séance du 12 juin 1889.* — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. Beauverie donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Tout quitter pour tout posséder.* — M. Vingtrinier communique une étude sur un livre d'Étienne Dolet, brûlé dans un autodafé. Il donne ensuite lecture d'un compte rendu du dernier ouvrage de M. le baron Raverat : *De Lyon à la mer.* — M. Coin-Bavarot lit une étude sur un coin de l'Exposition.

Séance du 26 juin 1889. — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. le comte de Charpin-Feugerolles donne lecture du discours de réception qu'il a prononcé à l'Académie : *Les Florentins à Lyon.* — M. Vettard lit une pièce de vers intitulée : *Au Vent de la nuit.*

Séance du 10 juillet 1889. — Présidence de M. Beauverie. — M. Grillet donne lecture du compte rendu de la biographie de M. Dugas-Montbel, par M. Gustave Lefebvre. — M. Vingtrinier communique la suite de sa nouvelle : *Les Mariages de M. Pilon.*

Séance du 24 juillet 1889. — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. Beauverie lit un poème intitulé : *Les Martyrs de Lyon.* — M. Vachez communique son étude sur le nom primitif de la source des eaux de Saint-Galmier. — M. Léon Galle donne lecture d'une *Causerie d'un bibliophile.* — M. Vettard lit une pièce de vers intitulée : *Près du lit d'un mourant.* — M. le docteur Poncet fait la description du trésor dit de Planches. Ce trésor, découvert il y a quelques mois, près du hameau de Planches, commune de Neuville-sur-Ain, se compose de divers objets de parure de dame : 1° bracelets, bagues, boucles d'oreilles; et 2° de neuf médailles en or, de la plus grande beauté, à l'effigie des empereurs Tetricus Victorinus, Aurélius, Dioclétien, Maximien, etc.

Digitized by Google

Chronique d'Août 1889

1er *Août.* — Ouverture de la session des Assises du Rhône, pour le 3e trimestre de 1889, sous la présidence de M. Jean, conseiller à la Cour d'appel, assisté de M. Pradier-Fodéré et Pélagaud, conseillers à la même Cour.

— Distribution des prix à l'école de La Salle, sous la présidence de M. l'abbé Genin, supérieur de l'Institution de Notre-Dame des Minimes, et précédée d'un discours de M. Gabriel Perrin, avocat.

— Distribution des prix aux élèves de l'école des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Cambon, préfet du Rhône. Principales nominations : Prix de Paris, M. Masseau (sculpture); 2e prix, M. Garnier, (architecture); prix d'honneur, M. Tardieu (peinture).

3 Août. — Distribution des médailles et diplômes aux élèves du Conservatoire de musique, dans la salle du Grand-Théâtre, sous la présidence de M. Gravier, secrétaire général de la Préfecture du Rhône, qui prononce un discours, dans lequel il fait l'éloge du Conservatoire. Le prix d'honneur, offert par le ministre des Beaux-Arts, est décerné à Mlle Lucie Jeannerot, premier prix des classes de chant et d'opéra.

4 Août. — Scrutin de ballottage au Conseil général et aux Conseils d'arrondissements. Sont nommés, au Conseil général : 3e canton de Lyon, M. Boudet; — 5e canton, M. Courton; — canton de Condrieu, M. Genet; — canton de Limonest, M. de Veyssière; — canton de Neuville, M. Henri Lagrange; canton de Saint-Genis-Laval, M. Pierron.

— Sont nommés, aux Conseils d'arrondissements : 5e canton de Lyon, M. Voidier; — canton de Limonest, M. Joannard; — canton de Saint-Genis-Laval, M. Combe; — canton de Belleville, M. Copinet; canton de Tarare, M. Berthollier.

5 Août. — M. Puvis de Chavanne, peintre, est nommé commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur.

7 Août. — Arrivée à Lyon du prince Miên-Triên, oncle de Tu-Duc, roi d'Annam, accompagné d'une suite de 14 personnes : hauts mandarins, ministre des rites, conseiller d'Etat, interprètes, etc. — Réception des membres de la mission, au Palais du Commerce, par la Chambre de Commerce, présidée par M. Edouard Aynard, vice-président. Visite du Musée d'art et d'industrie, et de plusieurs maisons d'industrie et de fabrique. Grand dîner donné en leur honneur à la Préfecture.

8 Août. — Visite des ateliers de la Buire par la mission Annamite. Départ des ambassadeurs.

Digitized by Google

12 Août. — Ouverture de la première session du Conseil d'arrondissement de Lyon. Constitution du bureau. Sont nommés : président, M. Poncet ; vice-président, M. Christophe ; secrétaires, M. Boudet et Guichard.

14 Août. — Première journée des Fêtes fédérales en l'honneur des Sociétés de gymnastique. Ces fêtes se continuent jusqu'au dimanche 18 août.

19 Août. — Ouverture de la première session du Conseil général du Rhône. Sont nommés : Président, M. Rebatel ; vice-présidents : MM. Guichard et Bonnand ; secrétaires : MM. Paillasson et Martel.

— Mort de M. Lucien Meynet, médecin honoraire des Hôpitaux, médecin du Lycée de Lyon, et ancien président de la Société médico-chirurgicale des Hôpitaux.

20 Août. — M. Rougier (Raphaël), juge suppléant près le Tribunal civil de Lyon, est nommé substitut du Procureur de la République à Montbrison. — M. Moulinier, juge de paix à Limonest, est nommé juge de paix à Saint-Laurent-de-Chamousset. — M. Fénétrier, ancien avoué à la Cour d'appel, est nommé juge de paix à Limonest.

24 Août. — M. Bernard est nommé notaire à la résidence de Lyon, en remplacement de Me Chardenet, démissionnaire en sa faveur.

26 Août. — Le ministre de l'Instruction publique attribue au nouvel Hôtel de la Préfecture du Rhône quatre vases en porcelaine de Sèvres : 1° Un vase cordelière, fond céladon, avec ornements, par MM. Briffaut et Devicq ; 2° un vase cordelière, fond turquoise ; et 3° deux potiches, fond bleu avec fleurs en or chinois, composition de M. Lambert.

— Premiers essais de la voie des tramways à vapeur de Lyon à Neuville. Le tronçon de Lyon à Fontaines sera livré dans le courant de septembre, et celui de Fontaines à Neuville, l'année prochaine.

27 Août. — M. Luigini, chef d'orchestre, verse au bureau de bienfaisance la somme de 1,872 fr. 30, produit du concert donné ledit jour sur la place Bellecour, au profit des pauvres de la ville de Lyon.

28 Août. — Le Président de la République signe le décret qui convoque les électeurs pour le 22 septembre, à l'effet d'élire les membres de la Chambre des députés.

31 Août. — Clôture des concerts de Bellecour.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

PLAN
DE LA VILLE FORTE DE
CHAZAY
AU XIVe SIÈCLE
RECONSTITUÉ D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

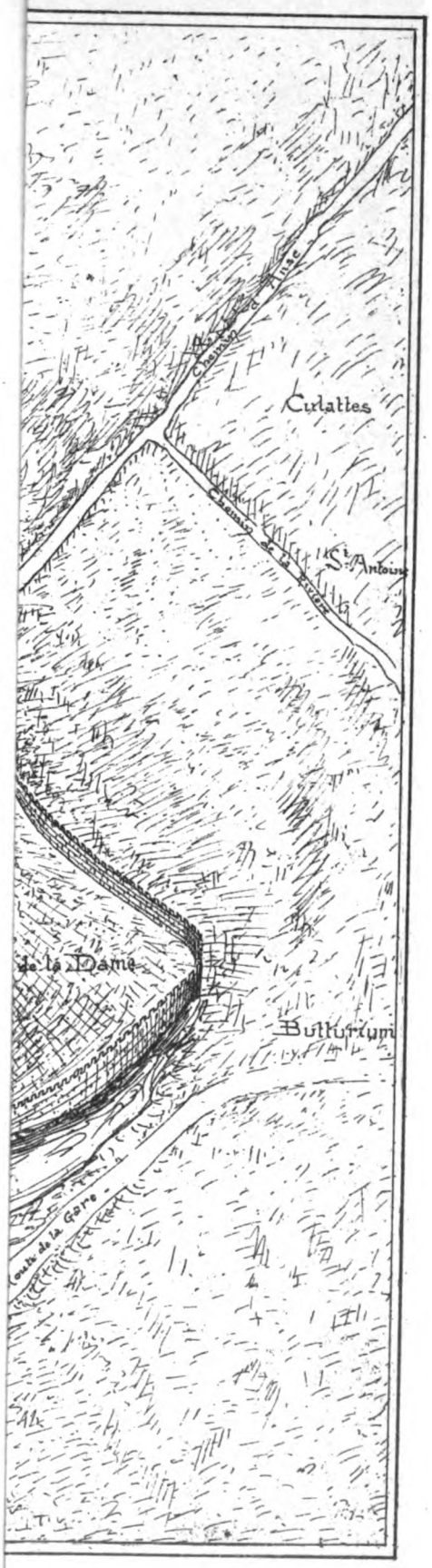

LÉGENDE

N° 1. Donjon.
2. Château des Abbés d'Ainay.
3. Château des Archevêques de Lyon
4. Prieuré
5. Église Romane
6. Église Paroissiale
7. Porte des Balmes ou du Babouin
8. Porte du Castrum
9. Deuxième porte du Castrum
10. Maison à tourelle des Sires de Châtillon
11. Hôpital au XIIIe Siècle
12. Porte des Varennes
13. Grande porte du Grand Bourg
14. Vivier des Abbés d'Ainay
15. Colombier

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

En octobre 1275, Jocerand de Lavieu, apaise une querelle assez vive qui s'était élevée entre le prieur Guy de Chamarcin (1), et le seigneur Guillaume de Lila, dit de *Marcigniaco* (Marcigny), chevalier, au sujet de quelques vignes situées au territoire d'Anse, que le dit chevalier avait reçues de Guillaumette, dame de Graves, bourgeoise de la ville d'Anse et sœur de son épouse. Le prieur réclamait ces vignes comme fiefs du prieuré de Chazay, et attaquait cette donation qui nuisait aux intérêts du prieuré. De nombreux amis communs s'interposèrent pour régler ce différend à l'amiable. Après force démarches et pourparlers on tomba d'accord, et ledit chevalier de Lila abandonna tous ses droits sur les vignes susdites, moyennant la somme de

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* d'août 1889.

(1) De Chamarcin ou Chamartin : *de gueules au lion de vair*. Steyert.

Digitized by Google

quarante livres viennois. Mais comme le prieur Guy de Chamarcin était mort sur ces entrefaites et avant d'avoir soldé cette somme, l'abbé Jocerand de Lavieu la paye pour lui. Ledit chevalier alors remet entre les mains de l'abbé, au profit du prieuré de Chazay, tous droits, domaine et usages qu'il avait sur ces vignes (1275) (2). Ce domaine de Graves, au territoire d'Anse existe encore ; il était possédé au commencement de ce siècle par l'honorable famille Chavanis, alliée aux du Puy, et aux Reynard de la Rochette. Mlle Julie Chavanis apporta par une alliance ce domaine aux Morand de Jouffrey, qui le possèdent aujourd'hui (3).

Chazay, en l'année 1276, vit s'éteindre les de la Tour, cette famille chevaleresque qui fut pendant plusieurs siècles une des plus considérables du pays. Pierre de la Tour, le dernier de cette maison, laisse en mourant à Milon de Charnay, son parent, tout ce qu'il possède sur Chazay, Civrieux, Marcilly, Lozanne, Chasselay, Lissieu et Dommartin.

Pierre de Turenna, médecin, et Pierre, moine chapelain de Civrieux, nommés exécuteurs testamentaires, mettent Milon en possession de tous les biens du testateur. Cet

---

(2) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 146.

(3) Les Chavanis, originaires de Cublise, ont pour armes : *d'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux étoiles de même.* Cette famille compte parmi ses alliances les Gueydon de Meyré, Caquet d'Avaize, Morand de Jouffrey, Granjon de Saint-Chamond, Falsan, Regnault de Bellescize, Pagani, de Vaugelet, etc. La famille Morand de Jouffray, originaire de Briançon, porte : *d'azur à trois cormorans d'argent.* Elle a donné naissance à Jean-Antoine Morand, le célèbre architecte qui a construit le pont Morand détruit en 1888. Le domaine de Graves appartient aujourd'hui à M. le comte Gustave Morand de Jouffrey, marié à Mlle Clémentine de Valfons.

Digitized by Google

héritage oblige le seigneur de Charnay à prêter serment de fidélité et d'hommage à l'abbé d'Ainay, Josserand de Lavieu, pour les nombreux fiefs que les de la Tour avaient possédés sur la baronnie, ce qui fut fait en novembre 1276 (4).

Les Milon, qui avaient succédé aux de Charnay, en leur seigneurie, ne la possédèrent pas longtemps, et ce Milon, fils d'Etienne, vit finir en lui sa race. Il n'eut qu'une fille, Arthaude, qui épousa Jean de Thélis, seigneur de Lespinasse, et lui apporta en dot la seigneurie de Charnay en 1330 (5). Les de Thélis, dont nous avons déjà parlé, formaient une ancienne famille qui se disait venue d'Angleterre, mais il a été prouvé qu'elle sortait du Beaujolais. Hugues de Thélis, en 1260, est témoin de la confirmation des privilèges accordés aux habitants de Villefranche, par Guichard VI de Beaujeu.

Les de Thélis de Charnay portaient *d'azur à trois bandes d'argent* (6), ils s'allièrent, vers 1390, aux Albanays et aux Le Clerc de Chazay (7).

La cour brillante des abbés d'Ainay, la sécurité qu'offrait notre petite ville fortifiée, autant que la beauté du pays, attiraient bien vite de nouvelles familles quand une venait à disparaître. En 1279, ce sont les Palatin qui viennent habiter Chazay; nous avons déjà parlé de cette famille. Jacques Palatin, chevalier, possessionné à Châtillon-d'Azergues (8),

---

(4) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. LXIII. Arch. Charité. B. 254, ch. 32.

(5) *Mazures*. Guigue, t. II, p. 581-584.

(6) *Mazures*. Guigue, t. II, p. 587.

(7) *Mazures*. Guigue, t. II, p. 588. Le Clerc : *d'argent à l'écureuil de gueules tenant une pomme d'or*. Jean Boisseau.

(8) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 249.

Digitized by Google

fait hommage ainsi que sa femme, dame Marguerite et sa mère, dame Amphélise, à l'abbé seigneur baron, pour les différents biens et maison qu'il a acquis sur la paroisse de Chazay (9).

Cette même année d'autres nobles seigneurs viennent prêter serment de fidélité et rendre hommage à Jocerand de Lavieu. Ce sont les de Varennes pour leur terre des Troches, entre Chazay et Morancé, nouvelle possession qu'ils venaient d'acquérir et qui était située près du domaine d'Albert de Fontanelles et de celui de Guichard de Costa (10).

Ce chevalier de Varennes, qui s'appelle Guichard, fait son testament en septembre 1287 ; il se dit : « infirme de corps, mais sain d'entendement ; il veut être enterré au cimetière de l'église des Frères Prêcheurs, à Lyon ; il donne cent sols viennois à la paroisse de Lucenay (où il avait de nombreuses possessions), entre autres sa vigne de Chalins ; à sa femme Antoinette 500 livres viennois, hypothéquées sur sa terre d'Oingt ; veut que ses deux filles, Hélène et Marguerite, soient religieuses à Anse, au couvent de Brienne (11) ; il donne 350 livres à sa fille Béatrix, femme de Guillaume de la Porte, etc. » Son fils Jean était chanoine de Lyon ; ses

(9) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. XI.

(10) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. LXVII. Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. *Invent. Pupil*, ch. 197.

(11) L'abbaye de Brienne, de l'ordre de Saint-Benoit, était située à Anse, en un lieu charmant, qui porte encore le nom de Paradis. Placée aux pieds du riche coteau de Bassieu, elle joignait au midi le château du Jonchey, ancien fief. Elle fut abandonnée en 1742, après certaines démarches faites par les religieuses auprès de la Cour de France, où leur vie dissipée et luxueuse avait été sévèrement jugée. De là vint l'ordre d'abandonner leur couvent et de se réunir aux religieuses de la Déserte, à Lyon. (Voir *Hist. d'Anse*, par Serrant, p. 113.)

Digitized by Google

héritiers sont ses deux autres fils Guillaume, surnommé Raisin, damoiseau, et Aymon de Varennes (12).

A peu près au même temps, l'abbé d'Ainay reçoit l'hommage de Guichard de Costa de Sathonay, damoiseau, qui reconnaît tenir en fief de l'abbé les biens, droits, servis, etc., qu'il possède au territoire de Troches, près Chazay. Ce domaine se trouvait aux environs de la Maladière, près de la terre de Clément de Costa et de Guichard de Varennes. Les témoins sont Mulins de Chazay, Pierre de la Maladière, Salvagny de Chazay, Ponce Naly, Etienne Malet, Ponce Julien de Chazay, de la Chanal, Martin Arthaud, et Albert de Genzé (Ginziaco (13), 1282. Le Laboureur nous donne le testament de ce Guichard de la Coste ou Costa, damoiseau, de la paroisse de Sathonay, en 1307. Il veut être enterré dans le cimetière de la Platière à Lyon ; il donne sa maison de Sathonay à sa femme Béatrix de Charvolay ; sa fille Marguerite est religieuse à Poleteins ; il veut que ses deux autres filles, Prisque et Éléonore, soient mises en religion, ainsi que son fils Hugonin. Il institue son fils Guichard son héritier. Guillaume de Chavorlay, prieur de Saint-Romain à Miribel, ainsi que Philippe de la Costa, son cousin, seront ses exécuteurs testamentaires (14).

Albert de Genzé, que nous voyons figurer dans cet acte, était de la famille Verts ou Verds, qui possédait le fief de Genzé à Marcilly en 1200. Ces Verds étaient nobles et anciens, nous dit Le Laboureur, bien connus et illustres en Forez, ils ont eu les charges de baillis du Forez et de

---

(12) *Mazures*. Guigue, t. I, p. 650.

(13) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. LIX. Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. *Invent. Pupil.* n° 211.

(14) *Mazures*, Guigue. Supplément, t. I, p. 467.

Digitized by Google

l'Église de Lyon. Eustache Verd fut chanoine de Lyon, et, chose rare dans cette église, il fut dispensé de faire ses preuves de noblesse, ce qui prouve que la chose était incontestable. Les armes de cette maison sont : *d'argent au lion de sinople* (15). Quant à Pierre de la Maladière, *alias* Mulet, sa famille était originaire de la Maladière, près Crémieu ; elle posséda la seigneurie de Quincieux près Anse (16).

Dans l'église de Chazay se trouvait la chapelle de Notre-Dame, qui avait été fondée par Pierre de la Tour avant sa mort. Pour doter cette chapelle il ordonnait, par son testament, de prélever à perpétuité dix livres viennois, censives et annuelles sur ses biens de Chazay. On devait avec cette somme tenir un prêtre séculier afin d'y célébrer l'office divin pour le repos de son âme et de celles de ses parents. Ce prêtre devait en outre aller en procession, au jour de l'anniversaire de sa mort, au tombeau de sa famille, et où reposeraient ses restes. Le premier titulaire de cette prébende sera maître Jacques, jadis clerc de maître Pierre Sicice de Turenna, telle avait été sa volonté. Maître de Turenna, exécuteur testamentaire, étant décédé, le prébendier Jacques fait à Milon de Charnay l'abandon des biens, sur lesquels reposait la prébende, se dépouillant de ses droits, à condition que le seigneur Milon payera désormais les dix livres viennois. L'accord passé, le chevalier Milon prête foi et hommage à l'abbé d'Ainay pour les dits biens, situés sur la paroisse de Chazay et celle de Civrieux (17).

Une autre noble famille de Chazay vend et cède à l'ab-

---

(15) *Mazures*. Guigue. Supplément, t. I, p. 372.

(16) *Mazures*. Guigue. Supplément, t. I, pp. 359 et 578.

(17) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 91. Archives Charité. B. 254, Chart. 45.

Digitized by Google

baye les terres importantes qu'elle possédait au territoire de cette ville. Ce sont les Anseu, ancienne famille que nous trouvons citée assez souvent dans les chartes du temps et dans les *Mazures*. Ne serait-ce pas les descendants de Robert d'Anse, que nous trouvons aux croisades en 1096 (18), et qui auraient quitté cette ville d'Anse au moment où les comtes de Lyon en devinrent seigneurs vers 1173? Les Anseu ou d'Anse habitaient nos pays où ils étaient richement possessionnés à Chazay, et particulièrement à Marcilly, dont ils furent seigneurs. En 1284, Pierre Anseu, damoiseau, fils de feu Berthet Anseu, vend et cède à Albert de Genzé, procureur pitancier d'Ainay, au prix de cent sols viennois, les biens, droits et annuels servis qu'il possédait au territoire de Chazay (19).

Les Anseu, de Chazay, étaient alliés aux d'Ars, seigneurs du village de ce nom, et qui avaient aussi leur maison dans notre ville forte. Guibourge d'Ars, femme de Péronet Anseu, teste en 1323. Ses fils sont : Huffred, Hulric, Étienne, Pierre et Guillaume; sa fille se nomme Clémence. Ce testament est fait en présence de Perrin de Thélis, de Péronin d'Ars, et de Guigues de Thorigny, tous damoiseaux (20).

Un fait important pour la baronnie de Chazay se passe en avril de cette même année, c'est l'achat de la seigneurie de Morancé au profit de l'abbé d'Ainay. Albert de Genzé, procureur de l'abbaye, achète au nom du couvent, pour le prix de soixante et dix livres viennois, les biens et droits

(18) *Familles Chevaleresques*. Vachez, p. 15.
(19) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. LVIII.
(20) *Mazures*. Guigue, t. Ier, p. 388.

Digitized by Google

que possédait Jean de Morancé, fils de Pierre de Morancé, damoiseau défunt, sur le village de ce nom et en son territoire (21).

Nous ne retrouverons plus cette famille, qui dut se transporter à cette époque en une autre province.

En la même année, juillet 1284, Jacques Palatin, chevalier, qui possédait de grands biens à Civrieux, de concert avec son épouse Marguerite, vend au couvent d'Ainay des terres qu'il possède en ce territoire moyennant le prix de soixante et dix-sept livres viennois. Parmi ceux qui sur ces terres lui doivent cens et servis, nous y trouvons des noms connus encore de nos jours. C'est Hugues de la Chanal ou Chana, Pierre Filleux, Boiron, Guillaume Pasteur, Étienne Mazuyer, Thomas Liatard, etc. (22).

En 1290, Jocerand de Lavieu était encore seigneur baron. Le chevalier, Guichard de Varennes, avait vendu jadis à l'abbé d'Ainay droits et biens à Chazay, au prix de quatre-vingts livres viennois. Mais par une coutume de ce temps, il s'était conservé le droit de *rémérer*, c'est-à-dire de racheter à une certaine époque. Au terme échu, Guichard étant mort, ses fils, Jean de Varennes, chanoine de Lyon, et le seigneur Aymon de Varennes, damoiseau, font l'abandon de ce droit moyennant la somme de vingt-six livres viennois, que s'obligent à leur payer Jocerand, par la grâce de Dieu, Père abbé d'Ainay, et frère Humbert de Lorgues, procureur général. L'abbé s'engage personnellement à payer la somme de dix livres dix sols viennois, et le procureur, pour la somme de douze livres et dix sols

(21) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. LVII.
(22) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. LVI.

Digitized by Google

viennois, 1290 (23). Nous voyons ici que la livre se divisait en cinq sols viennois, puisque les vingt sols représentent les quatre livres qui manquent à la somme de 26 livres.

Dans une transaction de juin 1290, entre les habitants de Genas et l'abbé Jocerand, figurent parmi les témoins de cet acte, Romain de Saint-Michel de Lyon. Cette famille, connue dès cette époque, fut toujours au nombre des amis fidèles de l'abbaye, qui lui confia, vers la fin du XVIIe siècle, la charge importante de capitaine châtelain à Chazay, charge dont elle resta revêtue jusqu'en 1789 (24).

Jocerand de Lavieu gouverna avec sagesse les affaires du couvent d'Ainay jusqu'en l'année 1300. Chazay vit ses murailles et ses tours réparées, et protégées par de nouveaux moyens de défense. On approchait des temps malheureux qu'allaient amener sur la France la guerre de Cent ans. Des bandes ennemies allaient parcourir nos provinces et les couvrir de ruines. Aussi devant la sécurité que semblaient offrir les hautes tours et les épaisses murailles de notre petite ville forte, voyons-nous nombre de riches familles étrangères acheter dans le castrum une maison qui puisse leur offrir abri et protection en cas de danger. Albert de Surieux achète un manoir à Chazay en 1294 (25); Amfelise de Pugnien échange des redevances contre une maison que lui cède l'abbé, à Chazay, en 1299 (26); dame Louise de Marchesme, en 1288, reconnaît tenir en fief de l'abbé Joce-

(23) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 97. — Arch. Charité. B. 254, chart. 46.

(24) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier, chart. 251.

(25) Arch. du Rh. Fonds d'Ain. *Invent. Pupil*, ch. 248.

(26) Arch. du Rh. Fonds d'Ainay. *Invent. Pupil*, chart. 266.

Digitized by Google

rand, cens, servis à Marcilly, Civrieux et Chazay, où elle a son habitation (27). Toutes ces nobles familles, possédant les fiefs des environs, devaient apporter en cas de danger le secours de leurs personnes et de leurs vassaux, ce qui mettait entre les mains du seigneur baron des forces importantes, capables de résister à un ennemi audacieux et redoutable.

La fin de ce siècle fut marquée dans nos provinces par un événement d'une certaine gravité et qui exerça une grande influence sur les mœurs du temps. Dans le courant de l'année 1299, un concile provincial fut tenu à Anse, l'abbé d'Ainay et le prieur de Chazay y assistèrent, ainsi que beaucoup d'autres personnages de la région.

Ce concile, que Le Laboureur appelle grand et célèbre, fut ouvert le vendredi de la mi-carême, qui précède le dimanche où l'on chante *Lætare Jerusalem*, l'an de Notre-Seigneur 1299. Il fut présidé par le primat des Gaules, Henri Ier de Villars, archevêque de Lyon depuis 1296. On y vit réunis les évêques suffragants, Barthélemy, évêque d'Autun; Nicolas, évêque de Mâcon; Guillaume de Châlon; Simon de Huxeria, archidiacre de Dijon, représentant l'évêque de Langres; puis Jocerand de Lavieu, abbé d'Ainay; André de Marzé, abbé de l'Ile-Barbe; les abbés de Savigny, de Belleville, de la Chassagne, d'*Oynigaco*, de Saint-Étienne de Dijon; enfin, un grand nombre de députés des églises cathédrales, collégiales et conventuelles (28).

Un des premiers canons fut d'ordonner une messe dans

(27) Arch. du Rh. Fonds d'Ainay. *Invent. Pupil*, chart. 215.

(28) La Mure. *Hist. eccl.*, 1671, p. 183, 342. — *Mazures*, Guigue, t. Ier, p. 191, 192, 209.

Digitized by Google

toutes les paroisses en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, et une autre au Saint-Esprit, chaque semaine, pour le maintien de la paix et le bon état de la terre de France et de l'Église.

Il fut statué qu'à l'avenir tous les prélats de la province lyonnaise se donneraient un mutuel secours; que les juifs porteraient dorénavant une marque sur leur habit, afin de les distinguer des chrétiens; que les parjures seraient dénoncés publiquement une fois par mois et en pleine chaire, et que l'on les tiendrait comme infâmes; que seraient excommuniés tous ceux qui molesteraient les clercs ayant lancé des excommunications légitimes contre eux, contre leurs parents, amis, etc.; que les excommuniés ne pourront remplir aucune charge publique comme celle de bailli, de châtelain et de prévôt; que l'excommunié, qui par mépris n'aurait pas fait lever l'excommunication dans le cours de l'année, pourra être incarcéré ou privé de ses biens. On y régla aussi les inhumations, la manière de tester des prêtres, la juridiction ecclésiastique, l'emploi des lettres apostoliques, l'ingérence des laïques dans les bénéfices, l'appel aux tribunaux ecclésiastiques, les fiefs appartenant à l'Église; on porta des peines contre ceux qui maltraiteraient les clercs, contre les clercs qui violeraient l'interdit porté contre eux, qui contracteraient mariage contrairement aux Décrétales, etc. (29).

Tel fut ce concile qui fut le dernier tenu en Lyonnais et dans lequel, nous dit La Mure, on porta ces beaux Statuts et ordonnances, qui ont tant contribué au bon ordre de l'Église dans les cinq provinces qui y étaient représentées.

---

(29) La Mure. *Hist. ecclés. de Lyon*, 1871, pag. 382 et suiv.

Digitized by Google

Chazay était à son époque la plus florissante, et sa population ayant beaucoup augmentée vers la fin du XIIIe siècle, l'ancienne église romane de Saint-Pierre ne fut plus suffisante. Grâce aux dons de l'abbaye et des riches familles du pays, on construisit sur la grande place du castrum, au sud du prieuré et à l'ouest du donjon, une église plus vaste, qui fut mise sous le vocable de Saint-André. L'église de Saint-Pierre resta affectée au service du prieuré et du château. Aucun document ne vient nous apprendre quels étaient le style et la grandeur de cette église, qui prit le titre de paroissiale. Elle fût brûlée et détruite par les Bourguignons lors du siège de Chazay, en 1418, et reconstruite peu après telle qu'on peut la voir encore. Sa pauvreté et son peu d'élégance dénotent les temps de misère où elle fut édifiée. Pour la première fois, Chazay eut un curé, qui fut dom Martin, moine d'Ainay, revêtu en même temps de la charge de prieur, 1300.

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE ROMAINE

Les Aqueducs Lyonnais

FILTRATION

Lorsqu'a la fin de 1887, nous avons vu le mur fermant l'entrée des galeries de la prise d'eau, nous avons constaté, tout le long de ce système, l'existence de gros moellons et de blocs de béton, ceux-ci fabriqués sur place pour cette destination, et jetés comme enrochements en dehors de ce mur; aucun de ces matériaux ne provenait des déblais du chemin de fer, ni de la démolition de l'aqueduc à double voie, on voyait qu'ils avaient été placés à titre de protection contre les eaux du fleuve, ou comme un drainage devant faciliter le passage des eaux. M. Cuvier a émis l'opinion qu'il devait y avoir sous ce mur de face des voûtes fonctionnant comme barbacanes, qui laissaient pénétrer les eaux filtrées dans le système de prise d'eau.

Digitized by Google

L'opération de filtrage des eaux, pour les besoins ordinaires, ne fait pour nous aucun doute ; l'introduction directe des eaux du fleuve ou plutôt d'une lône, ne devait avoir lieu que pour des besoins extraordinaires.

En amont du système de prise d'eau, l'aqueduc paraît avoir été continué, mais par une seule galerie, au pied de la balme, dans les terrains bas des bords du Rhône jusque dans le village actuel de Miribel, soit sur environ 2 kilomètres de longueur ; cette galerie, dont l'extrados serait en contre-bas du sol actuel, aurait alors fonctionné comme galerie filtrante, et son débit en eau filtrée devait être considérable.

Il nous semble, à nous, et à nos collègues de la distribution des eaux, voir nos ancêtres, les Gaulois, luttant pour donner à leur cité l'eau filtrée du Rhône, contre des difficultés identiques à celles rencontrées de nos jours dans la création des galeries et puits filtrants du service hydraulique de Saint-Clair.

L'aqueduc des bords du Rhône ne dérivait pas que des eaux du fleuve, il recevait des eaux de sources ; nous avons vu, au bas de la balme, au lieu dit la Cottière, dans la propriété Seux, ci-devant propriété de la famille de Jacob de la Cottière, seigneur du lieu, un canal dont le radier était près d'un mètre en contre-bas des bas étiages du Rhône, ce canal amenait certainement à l'aqueduc des eaux de sources captées entre le village de Miribel et la Cottière. Les cultivateurs de la localité nous ont dit qu'on trouvait de petits canaux de captage perpendiculaires à la colline, et que le canal longitudinal devait remonter plus loin, dans la plaine, au-delà du petit village de Saint-Martin.

Digitized by Google

DESTINATION
CONSTRUCTION, DESTRUCTION

Flachéron a pris l'aqueduc à double voie des bords du Rhône pour une œuvre de guerre, un double chemin couvert, où des cavaliers montés pouvaient circuler sans être vus de l'ennemi. Que n'a-t-il pris le niveau et la mire? Il aurait facilement constaté que le radier de cet aqueduc, là où l'on suppose qu'il commence, vers le kilomètre 13, était toujours noyé, et en contre-bas du Rhône à son étiage.

On a prétendu que cet aqueduc n'est pas un ouvrage de l'époque romaine, parce que les moellons sont posés à plat, et les joints passés au fer, comme daus les maçonneries modernes.

Pour nous, c'est un travail de l'époque romaine, et nous en donnerons les raisons plus loin; le Moyen Age n'a entrepris aucun ouvrage de ce genre, et la preuve, c'est que le Moyen Age détruisait cet aqueduc ou caves des Cerazins ou Césarins (au besoin, travail césarien ou des Césars), pour enrocher *le pont de Ron*, soit, pont de la Guillotière (voir Guigue, *Inventaire sommaire des archives communales*, pages 17, 24, 82, années 1411, 1420, 1508, 1509).

Quant aux moellons posés à plat, nous en verrons un autre échantillon aux Tourillons de Craponne, dont personne, que nous sachions, ne conteste le caractère d'ouvrage romain; il est vrai qu'à Craponne on ne voit pas si les parpings ont été jointoyés, et si le fer a été passé sur ces joints.

Digitized by Google

LA PRESQU'ILE, TERRE LIBRE

Les eaux de l'aqueduc de Miribel étaient-elles les seules qui étaient distribuées dans la presqu'île entre le Rhône et la Saône? Assurément non! Et cette conviction résulte des considérations qui vont suivre, lesquelles nous ont été suggérées par ces deux autres questions : quelle est l'autorité administrative qui a prescrit l'établissement de l'aqueduc des bords du Rhône? Quelle est la nationalité du maître de l'œuvre, architecte ou ingénieur, qui l'a construit?

La presqu'île était restée une terre franche et libre, administrée par les délégués des nations gauloises; elle était complétement indépendante de l'autorité romaine. C'est là, qu'à certaines époques de l'année, se réunissaient les chefs des nations, pour délibérer sur les questions d'intérêt général, et qu'avait lieu, en même temps, la tenue des foires ou marchés.

L'autorité romaine avait fait preuve d'une grande sagesse politique, en laissant en franchise ce terrain aux vaincus; la cité gauloise était là, sous l'œil de la cité impériale, la surveillance était facile. Du Forum, et du palais des Empereurs, on dominait la plaine basse, la colline et le plateau de la Croix-Rousse actuelle.

En temps ordinaire, la cité gauloise était peu populeuse, mais au temps des assemblées et des grands marchés, la population grandissait rapidement en nombre; on venait à Lugdunum des contrées les plus lointaines : délégués des nations, opulents personnages, riches négociants, tous, plus ou moins chargés de missions secrètes, mais tous bons

Digitized by Google

observateurs; aussi, des regards et des sourires frondeurs devaient bien souvent, au temps des grandes réunions, monter de la presqu'île, vers la cité impériale.

Ce qui prouve bien que la cité gauloise n'était guère qu'une cité de séjour temporaire, c'est que dans les fouilles pratiquées par suite des travaux qu'on exécute dans cette partie basse de Lyon, on trouve peu de fondations, mais on trouve surtout dans le sol de l'ancienne cité gauloise, des massifs en maçonnerie sur lesquels s'élevaient des monuments publics et surtout décoratifs.

Généralement riches, fiers de leur sang qu'ils considéraient comme meilleur et plus pur que celui des romains, indépendants dans leur démarche, qui pouvait être considérée comme un signe de dédain, ils avaient pris à tâche d'orner leur cité de monuments qui symbolisaient leur soumission rétive. Ils n'avaient pas élevé des temples à leurs divinités, trop spiritualisées pour être reproduites par la matière, mais à leurs chefs, à leurs grands hommes, à leurs prêtres et à leurs prêtresses. Cela ne faisait pas toujours plaisir aux romains, puisque Auguste considérait avec autant d'effroi que de reconnaissance l'autel qui lui avait été élevé par les soixante nations gauloises.

Les substructions de l'amphithéâtre de la cité gauloise ont été mises au jour dans l'ancien Jardin des plantes, quand la Compagnie générale des Eaux a fait bâtir un réservoir (inapparent), sous la vasque du rond-point, entre la rue des Tables-Claudiennes et la rue du Commerce.

Le théâtre devait être à côté de l'amphithéâtre, ainsi que cela se faisait toujours.

Il y avait donc, à Lugdunum, deux théâtres et deux amphithéâtres, de même qu'il y avait deux cités.

Digitized by Google

Quelques auteurs croient cependant que la cité gauloise avait un théâtre, mais pas d'amphithéâtre, par la raison que les scènes de carnage public répugnaient à nos pères.

Pendant la durée des assemblées et des grands marchés, toute la vie active de Lugdunum se concentrait, naturellement, dans la cité gauloise. Ce devait être un spectacle curieux et attrayant, que cette réunion de populations venues de tous côtés, trafiquant et discourant dans la presqu'île où existaient de vastes places publiques, des jardins, des pièces d'eau, amplement alimentées par l'aqueduc de Miribel.

L'AUTORITÉ GAULOISE

Aussi croyons-nous que c'est l'autorité gauloise, et non l'autorité romaine, qui a ordonné la construction de l'aqueduc des bords du Rhône. Construire un aqueduc qui amenait plus de deux cent mille mètres cubes d'eau, par jour, dans leur ville basse, c'était bien dans le tempéramment de nos ancêtres. Leur ville, à eux, populeuse pendant quelques jours de l'année seulement, était plus largement alimentée qu'aucune autre cité de l'empire romain.

Tout dans cet édifice : la méthode de construction, le choix, l'emploi des matériaux, la différence de hauteur sous flèche et de largeur entre les piédroits, tout indique une sorte de tâtonnement, peu compatible avec une longue expérience. Tout dans cette œuvre, jusqu'aux regards d'aération, — fenêtres, — comme les appelle Flachéron, sortes de lucarnes ou niches à plein cintre, dont les piédroits reposent bien sur les piédroits des galeries, et non sur l'extrados des grandes voûtes; ces fenêtres, notamment, nous

Digitized by Google

indiquent que l'aqueduc des bords du Rhône est l'œuvre d'un architecte gaulois romanisé ; on sent dans la composition architectonique de ces lucarnes, un avant-goût du style gothique, et comme une intention raisonnée de ne pas se soumettre aux règles suivies par les romains dans la construction de leurs aqueducs officiels.

Cette espèce de rébellion contre les règles en usage, se constate d'une façon indéniable dans ce fait, que le constructeur n'a pas voulu employer l'application d'un enduit sur les parements des piédroits, à l'intérieur des galeries, ainsi que cela se pratiquait alors et s'est toujours pratiqué depuis. Il a procuré l'étanchéité, à ses deux voies hydrauliques, au moyen d'un béton composé de mortier de sable fin, de petit gravier et d'un peu de tuileau pulvérisé ; ce béton est tassé dans l'espace qui existe entre les moellons qui forment les parements des piédroits.

Aussi M. Dusert nous disait-il d'un ton demi sérieux :

« Voyez-vous, cet aqueduc a été fait par un ingénieur en « révolte contre ses collègues, c'était un anarchiste en « construction. »

L'ingénieur, en effet, paraît avoir dédaigné les moyens simples et recherché les moyens compliqués ; tous les hommes du métier sont d'avis qu'il a fallu une surveillance exceptionnelle, soutenue, et de tous les instants, pour empêcher la malfaçon dans l'emploi du béton et la pose des moellons.

A 380 mètres environ, *aval* de la borne kilométrique n° 13 du service de la navigation, le Rhône a renversé et ruiné le système ; il ne reste que le piédroit de la galerie de droite supportant un tiers de voûte, les moellons en parement de ce piédroit ont été emportés, mais le béton qui formait

Digitized by Google

l'étanchéité a résisté au courant du fleuve, — Flacheron a signalé cet état, qui s'est peu modifié depuis l'époque où il l'a vu.

Nos contradicteurs objecteront que la maçonnerie ne paraît pas remonter aux premiers temps de l'Empire romain, qu'elle est tellement bien conservée, qu'on croirait qu'elle date à peine du Moyen Age. Cette attestation de fraîcheur d'exécution est si vraie, qu'on croirait qu'il n'y a pas dix ans que certains joints sont passés au fer.

L'aqueduc des bords du Rhône était un travail considérable, non seulement par la masse de sa construction, mais encore par la conception ingénieuse de son fonctionnement. Nous avons vu, sous un regard d'aération ou fenètre, le piédroit intermédiaire des grandes galeries arasé jusqu'au radier ; en sorte qu'au moyen de vannes on pouvait isoler les galeries et les faire fonctionner chacune séparément ou assécher une portion seulement d'une galerie, afin de faire un nettoyage ou une réparation à l'aval, dans la portion asséchée.

A la prise d'eau, à 400 mètres amont de la borne kilométrique n° 13, dans ce labyrinthe dont nous n'avons pu nous expliquer le fonctionnement, car il aurait fallu pour cela déblayer ce dédale ; nous avons constaté cependant qu'il était possible, au moyen de vannes et d'empellements, d'introduire ou de suspendre à volonté l'arrivée de l'eau. On pouvait y installer des appareils pour un filtrage rudimentaire, y recevoir les ensablements, les faire évacuer par l'une des quatre galeries de ce système, soit par celle d'aval.

Il est admissible que le débit plein des deux galeries d'adduction n'était utilisé qu'aux jours de fêtes ou pendant les temps des grandes assemblées des Gaulois dans leur cité ; et qu'en temps ordinaire, l'eau des sources dérivées vers la

Digitized by Google

Cottière, et plus haut en amont, était largement suffisante pour l'alimentation des services de la population sédentaire, peu nombreuse, pour l'entretien des bassins, et même de la naumachie, s'il en existait une dans la ville basse.

LE MAITRE DE L'ŒUVRE

Certainement non, il n'était pas romain, le maître de l'œuvre qui a construit l'aqueduc à double voie de Miribel, et une preuve plus convaincante encore que celles que nous avons données, c'est que l'étalon de mesure dont il s'est servi pour cette construction n'est pas romain.

Les mesures constatées sur les divers aqueducs romains sont ainsi résumées :

Mont-d'Or; par Flachéron : largeur, $0^m,49$; hauteur, $0^m,77$; par nous : largeur, $0^m,47$; hauteur, environ $0^m,60$.

Brevenne; par Flachéron : largeur, $0^m,60$; hauteur, $1^m,57$; par nous : largeur, $0^m,77$, $0^m,82$, $0^m,92$; la hauteur (maison Pitrat, à la Tour-de-Salvagny), de $1^m,50$ à $1^m,70$.

Pila, par Flachéron : largeur, $0^m,58$, $0^m,65$; hauteur, $1^m,77$.

Monument des Tourillons, piles et massifs maçonnés : $0^m,97$, $2^m,17$, $3^m,77$, $4^m,27$; espaces vides : $2^m,67$ et $3^m,30$.

A l'aqueduc de Miribel, c'est bien différent, non seulement les mesures sont décimales, mais quelques-unes sont absolument métriques.

Flachéron a relevé les suivantes; pour les galeries accouplées : $2^m,85$, $1^m,90$, $0^m,80$, $0^m,90$, $3^m,75$; nous avons

Digitized by Google

relevé celles-ci : $2^m,50$, $1^m,90$, $1^m,55$, $2^m,40$, $1^m,85$, $0^m,85$, $0^m,90$.

Aux galeries de la prise d'eau : $0^m,90$, $1^m,80$, $1^m,90$, 2 mètres; puis quelques mesures s'écartant un peu de la décimale, ainsi que cela arrive dans tout travail exécuté dans un terrain noyé.

Nous citerons, subsidiairement, les mesures des murs qui bouchent l'entrée des galeries à la prise d'eau : 2 mèt. et $5^m,50$; ces mesures ont pu être motivées par la dimension des ouvrages contre lesquels ces murs sont appuyés. Qu'importe, ces mesures absolument décimales et métriques datent de l'époque gallo-romaine.

Mais une mesure isolée, intentionnelle, et que nous ne retrouvons nulle part, c'est celle de l'écartement entre les piédroits du soupirail, à 100 mètres, amont de la borne 13, et celle de l'écartement entre les piédroits de la voûte d'aval du système de prise d'eau. Elle est de *un mètre!*

Ces mesures métriques et décimales sont-elles l'effet du hasard? Non, certainement, le hasard n'a pas de ces constances, soutenues et répétées, surtout dans l'application de la science.

Où donc le maître de l'œuvre a-t-il puisé l'étalon des mesures qu'il a employées dans la construction de l'aqueduc de Miribel?

Ce ne peut être que dans l'Orient, en Égypte, dans ces collèges mystérieux où la science et l'expérience des siècles étaient conservées, et non révélées au public.

On a trouvé, dit-on, dans un sarcophage égyptien, un document qui est un programme des hautes études mathématiques; ce programme serait le même, à bien peu de chose près, que celui de notre école Polytechnique actuelle.

Eh bien! malgré l'imperfection, admise légèrement peut-

Digitized by Google

être, des appareils employés par les astronomes égyptiens, il est probable qu'on trouvera un jour la preuve que ces savants astronomes avaient mesuré la terre, et qu'ils avaient déduit de leurs opérations, bien avant nous, le système métrique à l'aide du système décimal.

Un Druide, un Gaulois aventureux aura rapporté ce secret dans sa patrie, il en aura fait l'application dans la construction de l'aqueduc de Miribel, mais cette science, simple et exacte, sera morte avec lui. Était-il possible, à cette époque, de lutter contre la routine et l'infatuation romaines? Évidemment non! Et cette science métrique et décimale, dont un exemple existe sous nos yeux, ne devait reprendre naissance, sur notre sol, et par l'initiative de notre génie national, que dix-huit siècles après son emploi et son application, faite dans les temps antiques, pour la construction de l'aqueduc de Miribel.

EAUX DE SOURCES ET DE FILTRATION

Nous précisons ce que nous avons constaté, au lieu dit la Cottière, au pied de la Balme dans la terre, en face l'ancienne habitation des de Jacob de la Cottière, nous avons vu, dans la petite plaine basse quasi inondée ce jour-là, quoique le Rhône ne fût pas gros ($0^m,70$ ou $0^m,80$, au-dessus de son étiage), le sommet de la voûte, de $0^m,50$ de voussoirs, paraissant se diriger entre Miribel et le pied de la colline qui monte au plateau de Dombes. On nous a montré, en outre, à l'aval, dans la même terre, où on avait pris du remblai, lors de la construction du chemin de fer de Genève, un moellon fixe, qui était la clé de voûte d'une

Digitized by Google

galerie qui se continuait à l'aval; les piédroits et le radier, à l'amont, étaient restés sous le sol de la petite plaine où on avait pris le remblai.

On nous a certifié que cette galerie s'étendait, toujours à l'amont, dans le sol facilement inondable de la plaine basse, et qu'elle pouvait remonter plus loin que Miribel, donc, cette galerie aurait fonctionné comme les galeries actuelles de Saint-Clair; elle recevait, en outre, l'eau que pouvait amener la galerie de captage des sources fluant au pied de la colline qui monte au plateau de Dombes.

Il est donc admissible, qu'en eau de sources et en eau de filtration naturelle, on pouvait alimenter la cité gauloise dans la plaine basse, et qu'on pouvait n'avoir recours, que pour les jours de gala, à la prise des eaux du Rhône, par le système en amont du kilomètre 13 du service de la navigation, et encore, ce supplément, si on y avait recours, devait-il subir un filtrage qui pouvait être assez complet.

DISTRIBUTION SUR LA COLLINE ENTRE RHONE ET SAONE

Nous venons de voir la plaine basse desservie par son aqueduc des bords du Rhône, comment étaient desservis les monuments et les habitations étagés sur les pentes descendant du plateau de la Croix-Rousse ?

Par les aqueducs de la colonie romaine, incontestablement, soit par les eaux de la Brevenne ou plutôt du Pila, et cette question est assez intéressante à examiner.

Les aqueducs, à leur tête de ligne, soit à leur prise d'eau, ne dépassaient jamais la limite du territoire de la colonie,

Digitized by Google

on était très ombrageux à ce sujet, et la colonie gauloise ne pouvait dériver que des eaux prises aux flancs, ou plutôt au pied des coteaux de Dombes et de Bresse, soit rive droite du Rhône et rive gauche de la Saône.

Or, à peine d'aller chercher l'eau à des distances considérables, et hors des limites de la colonie gauloise, il n'y avait guère que les eaux des sources des vallons de Neuville et de Fontaines-sur-Saône, qui auraient pu être dérivées, et, cette dérivation n'a jamais existé, car, aucun vestige d'aqueduc n'a été constaté, jusqu'à nos jours, sur la rive gauche de la Saône, et encore, ces sources n'auraient-elles été amenées que difficilement à l'altitude de l'amphithéâtre dont l'arène pouvait être à la cote 200 environ. Les sources basses et les plus abondantes, dans le vallon de Neuville, sont sensiblement à la même altitude. La vasque actuelle dans notre ancien Jardin des plantes est à la cote 203 environ. Donc, et nous le répétons, ces sources n'auraient été que très difficilement utilisées pour l'amphithâtre, même en fixant l'altitude de son arène à 196-50, soit au radier du réservoir construit par la Compagnie des eaux, au-dessous de la vasque du Jardin des plantes ; et à plus forte raison, n'auraient-elle été d'aucune utilité pour les points plus élevés du coteau de la Croix-Rousse.

Les Gaulois étaient des gens pratiques, les Préfets de leur cité avaient sans doute traité avec l'administration de la ville impériale, pour un service d'eau à faire sur les points élevés de leur cité. C'est pourquoi nous croyons que c'étaient les eaux du Pila qui avaient été amenées sur les pentes du plateau de la Croix-Rousse. Cela explique le rampant incliné que l'on dit avoir existé et avoir été vu, à la suite du massif encore debout aujourd'hui dans le pavillon Gay. Les siphons devaient descendre vers la montée

Digitized by Google

des Anges ou de l'Ange et la montée des Carmes, jusqu'à la Saône, et remonter ensuite sur la colline de la Croix-Rousse. C'était au surplus la ligne la plus directe, afin d'éviter le développement coûteux des tuyaux en plomb. C'est aussi par, et dans ces montées, qu'a été posée la première conduite en fonte, pour élever, au réservoir de la Sarra, ou du champ de manœuvre, les eaux de la pompe à vapeur de la petite usine de la place de la Boucle. Cette usine, créée en 1852 pour le service de la Croix-Rousse, sous la mairie de M. A. Cabias, fut affectée en 1858 au service supérieur des quartiers de Fourvière et de Saint-Just; elle a commencé à fonctionner le 10 juillet 1859.

Quant à la montée de la « Chana », dérivant de « Chenal », si un canal existait à cet endroit, c'était un chenal de vidange et de trop-plein des eaux du Pila. Et de fait, ce canal devait exister, et il était difficile de le placer mieux qu'à cet endroit.

C'était seulement pendant les grandes assemblées que la fourniture d'eau à faire à la cité gauloise pouvait atteindre une importance réelle, puisque pendant le reste de l'année, la cité ne comptait qu'un petit nombre d'habitants. L'autorité romaine était trop habile en politique, de même qu'en administration, pour refuser ce complément de décoration à la colline sacrée où les nations gauloises avaient élevé l'autel et entretenaient le culte : « Rome et Auguste, » chacun y trouvait son compte, même le trésor de la cité impériale, qui certainement n'oubliait pas d'encaisser la redevance du service des eaux. (1)

(1) A Rome, l'eau des aqueducs était livrée hors de la ville, ainsi que le dit Frontin, chapitre LXXVIII : « De toutes ces eaux, il s'en dis-« tribue hors de la ville 4,063 quinaires, dont au nom de César 1,718 « et 2,345 aux particuliers. »

Digitized by Google

LES COLLINES SACRÉES

Si les catholiques saluent le coteau de Fourvière, qui représente pour eux la colline sacrée, berceau en France de

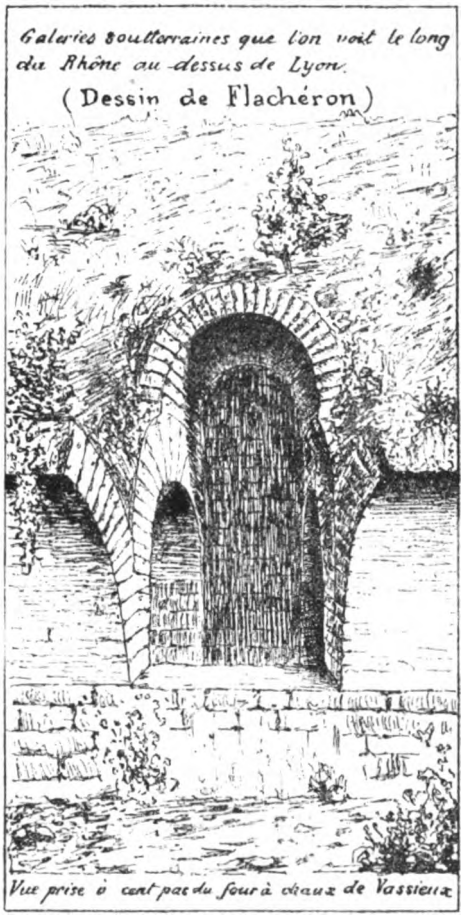

Planche III

leur croyance religieuse, tout Français, de quelque religion qu'il soit, serait-il même athée, doit saluer le coteau de la

Digitized by Google

Croix-Rousse. C'est la colline sacrée où s'était symbolisée et perpétuée, sous la domination romaine, l'antique indépendance de nos ancêtres *les Gaulois*.

Nous reproduisons un dessin extrait de l'ouvrage de Flachéron : « Galeries souterraines que l'on voit le long du « Rhône, au-dessus de Lyon, vue prise à cent pas du four « à chaux de Vassieux. » Planche III.

Le four à chaux a disparu, le « regard, fenêtre ou péné- « tration, » a également disparu ; mais le dessin représente bien les deux regards que nous avons pu voir ; l'un à droite en montant le ravin de Crépieu, l'autre vers le kilomètre 13 + 100 de la navigation. A chaque regard, le mur plein, au fond, était tourné contre la balme, le côté ouvert visait le Rhône.

Note sur un fragment de l'aqueduc gallo-romain, de Lyon à Neyron, découvert à Lyon-Saint-Clair.

Pour la construction de deux nouveaux chemins de fer, à Lyon-Saint-Clair, on a eu à rétablir, en août 1887, le chemin de la gare des marchandises de ce quartier, et à remplacer le pont sous le chemin de fer de Genève, par un pont par-dessus cette ligne.

Dans la fondation de ce nouvel ouvrage, on a d'abord découvert un mur ayant la direction indiquée au plan ci-joint, avec une altitude qui portait à le faire regarder de suite comme l'un des piédroits de l'aqueduc en question. Cette supposition fut bientôt corroborée par la mise au jour d'un radier en béton ayant presque la largeur que l'on connaît aux deux voies de l'aqueduc, vers Crépieu, la Pape et

Digitized by Google

Neyron. Le bord de ce radier était cassé du côté du Rhône, qui avait dû venir battre contre, en ruinant d'abord le piédroit de ce côté. Pour lever toute incertitude, il y avait encore vers le point C du croquis, (Planche IV) une traînée de mortier, dernier reste de l'implantation du piédroit intermédiaire, tandis que les autres parties du radier étaient parfaitement unies, sauf une très faible incrustation, blanc verdâtre, de carbonate de chaux et de sable fin mollassique.

Les parties hachurées à la coupe A B, ci-annexée, représentent donc les restes de notre aqueduc; comme ces maçonneries étaient très résistantes, on les a conservées pour appuyer dessus la fondation du pont, alors qu'ailleurs, la fouille a été descendue jusqu'à la cote 166^{m},24, comme l'indique la coupe précitée.

Le radier est fait de béton avec gravier et quelques fragments de tuileau, le piédroit a été moulé entre des planches ou *banches*, et son parement est formé de moellons brutes de micaschiste; il est probable que le remplissage derrière ce parement est fait de béton, ainsi qu'on l'observe à Crépieu et à la Pape. Quant aux voûtes, il n'en restait plus rien; elles auraient, dans tous les cas, été détruites en 1855, pour la première construction du chemin de la gare des marchandises.

Cet aqueduc pouvait arriver à la rue Puits-Gaillot vers la cote 168^{m},43.

Les ouvrages de prise d'eau dans le Rhône se trouvent au point kilométrique 13+400 mètres de la navigation du Rhône.

A Saint-Clair et à Crépieu, l'aqueduc était construit en micaschiste (?) ou gneiss gris, mais seulement en parement, ceci s'applique aussi aux voûtes de cet aqueduc.

La pente de l'aqueduc, de Neyron à Saint-Clair, est de

Digitized by Google

14 centimètres par kilomètre, si l'on admet une charge de $1^m,50$ de hauteur d'eau au départ, le débit, en 24 heures, aurait été d'environ 250,000 mètres cubes.

F. Cuvier,

Chef de section (construction), aux chemins de fer P.-L.-M.

Novembre 1887.

Note de M. Cuvier, du 14 juin 1889.

Je complète le croquis de la prise d'eau de Neyron, planche II, par les notes suivantes :

1° Les parements extérieurs des maçonneries sont en petits moellons épincés bien assis;

2° Les voûtes sont recouvertes d'une chape en mortier, et construites en calcaire Bathonien du haut Rhône. Plus bas, vers Lyon, ces voûtes sont construites en gneiss gris; ainsi que le parement des piédroits, l'intervalle entre les parements est fait en béton;

3° L'ouvrage A, traverse les deux voûtes longitudinales normales de l'aqueduc qui y sont indiquées en pointillé;

4° L'ouvrage B, est assez intact pour ne laisser voir aucune de ses dispositions intérieures;

5° L'ouvrage C, qui paraît avoir été la principale prise d'eau, a été formé d'au moins trois voûtes, mais elles sont actuellement si encombrées de dépôts vaseux, qu'il est impossible de voir la tête des deux voûtes jumelles normales de l'aqueduc, qui doivent cependant partir de cet endroit ;

6° La cote du radier ne peut être indiquée qu'approximativement, à cause de l'envasement des ouvrages.

F. Cuvier.

Juin 1889.

Digitized by Google

Observations sur le mémoire de M. Dorsay, ci-devant Intendant de Grenoble.

Pour les habitants de la communauté de Miribel en Bresse,

Contre les habitans des communautés de Vaux, Mézieu, Chassieu, Dessine et Charpieu de la province de Dauphiné.

. . . . . .

« Et qu'enfin les habitans de Dauphiné ne sont poinct « dans le cas du droit d'alluvion, soit parce que le Rhône « a toujours flué dans le territoire de Bresse et mandement « de Miribel, ou lesd. habitans n'ont poinct d'herittages, « soit parce que dans son changement de cours ayant faict « un grand détour et circuit. Les îles et brotteaux de « Miribel sont restés dans leur entière existance sans avoir « été diminués dans la moindre partie. Ils ont au contraire « étés augmentés de plus de la moitié par les fonds de « Miribel que cette rivière a gatés et joinct ausd. broteaux, « Et qu'elle continüe de détruire, de telle sorte que son « grand cours est actuellement dans le Village duquel elle a « déjà renversé plusieurs maisons, Etant à la veille d'être « totallement anéanty méme les églises, Le faict n'est que « trop constant.

« Il n'y a qu'à se porter sur le lieu pour en reconnoitre « la Vérité. . . . . .

. . . . . .

« Il y a quantité d'arrêts et commissions de décrets d'a- « journement personnels Et de prise de corps contre les « habitans de Vaux, Mezieu et autres des années 1666, « 1667, 1668, 1712, 1717 et 1720 au sujet des voyes de

Digitized by Google

« faict, attroupemens, exceds, violances, mauvais traitte-
« mens et rebellions par Eux commises ; La dernière de ces
« procedures faite sur la rebellion et mauvais traittemens
« desdits habitans de Mezieu, à l'égard des huissiers et
« recors qui allèrent faire la publication d'un arrêt du Par-
« lement de Dijon, lesquels ils battirent et excedèrent sy
« cruellement que l'un en morut, Et les autres en furent
« grièfvement blessés : on leur prit et volat tout largent qu'ils
« avaient, leurs armes et leurs habits (1), on leur enlevat
« même larret qu'ils étaient allés executter, En sorte qu'on
« ne vit jamais tant de mépris aux ordres de la justice, Et
« sy lesd. habitans de Dauphiné avaient quelque droit
« dans les broteaux et paquerages desquels Il s'agit, cela
« serait plus que suffisant pour les en exclurre. »

Ces notes sont extraites des archives de la Compagnie générale des eaux, dossier du domaine avec moulin de Cheyssin.

Le rapport de M. Dorsay a été envoyé par M. de La Briffe, intendant de Bourgogne, à M. Laurent, châtelain de Miribel, suivant lettre du 23 novembre 1725. M. Laurent a envoyé ses observations à M. de la Briffe, par écrit du 17 mars 1726.

Les documents sont de simples copies, les observations de M. Laurent, châtelain de Miribel, sont écrites de sa main, une note, sur cote de dossier, porte ces mots : (écrit par Jean Laurent 1726.)

GABUT.

(*A suivre.*)

---

(1) Diantre ! pour peu que ce fût au cœur de l'hiver, la position n'était guère enviable.

Digitized by Google

Aqueduc romain ruiné, à Lyon Saint-Clair

PL. IV.

Plan

(Échelle de 0,002 p. m)

Axe du chemin de fer de Genève

LYON

Le Rhône

Chemin de la Gare des marchandises

A

B

Nouvel axe de la route nationale n° 83 de Lyon à Strasbourg

LYON

Coupe A B

(Échelle de 0,01 p. m.)

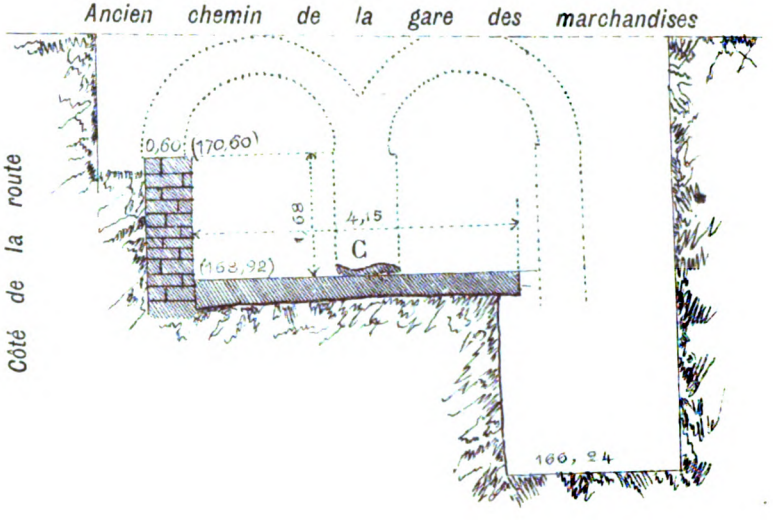

F. Cuvier, del.

Digitized by Google

Digitized by Google

Biographies Allemandes

Le Prince d'EGGENBERG (1)

Ministre de l'Empereur Ferdinand II

Deux hommes, Wallenstein et Eggenberg, ont dirigé les affaires de l'Autriche pendant la première moitié de la guerre de Trente ans. Wallenstein a créé les armées, Eggenberg a inspiré la politique. Le rôle joué par Wallenstein est connu; celui d'Eggenberg l'est beaucoup moins; le but de cette notice est de le tirer de l'oubli (2).

---

(1) Hans von Zwiedensk-Sudenhorst. — *Hanec Ulrichs, Fürst von Eggenberg*. Wien, 1880, Wilhelm Braumüller, 1 vol.

(2) Le prince d'Eggenberg est désigné de diverses manières dans plusieurs documents : prince *de Kemberg* (Arch. des aff. étr., fonds Vienne, vol. xv, f. 13), prince *de Kimberg* (Lettres de Richelieu, coll. Avenel, t. VII, p. 574, note), prince *de Remberg* (id., t. III, p. 818); sieur *d'Ekemberg* (id., t. III, p. 877-878). Avenel en fait deux ou trois personnages différents (voir la table du t. VIII).

Digitized by Google

Jean Ulrich d'Eggenberg appartenait à une famille styrienne, d'origine bourgeoise, enrichie dans la banque. Cette famille se divisa en deux branches : la branche aînée, ou d'Ehrenhausen, parvint la première à la noblesse ; la branche cadette, ou d'Algersdorf, qui remontait à Balthasar Eggenberg, directeur de la monnaie sous l'empereur Frédéric III, n'y arriva que plus tard.

Jean-Ulrich, dont on s'occupe ici, naquit à Gratz, en 1568. Son père, Seifried d'Eggenberg, ancien bourgmestre de Gratz, appartenait à la branche cadette, celle d'Algersdorf; sa mère fut Anne Bénigne de Galler. L'enfance de Jean Ulrich est peu connue; on sait seulement que son intelligence était vive et précoce. A quinze ans, il quitta la maison paternelle pour aller étudier à l'Université de Tübingue, où avait coutume de se rendre la noblesse protestante de Styrie. Il était en effet luthérien, et s'il embrassa plus tard le catholicisme, il n'appartint jamais au parti exagéré qu'on a appelé à Vienne le parti ultramontain. On ne connaît pas mieux sa jeunesse que son enfance.

De retour à Gratz, il ne tarda pas à se lier, avec l'archiduc Ferdinand de Styrie, d'une amitié qui dura plus de quarante ans et ne devait finir qu'avec la vie (3). En 1598, à l'âge de trente ans, il épousa Sidonie Marie de Thannhausen, fille du baron de Thannhausen. Née comme lui dans le luthéranisme, elle embrassa également le catholicisme.

Devenu membre du Conseil privé de l'Autriche centrale en 1602, sous le règne de l'archiduc Ferdinand de Styrie, qui devint plus tard l'empereur Ferdinand II, Eggenberg prit part dorénavant à toutes les affaires de la maison de

(3) Eggenberg avait dix ans de plus que Ferdinand.

Digitized by Google

Habsbourg. Cette maison fut alors éprouvée par deux révolutions dynastiques, suscitées par ses membres eux-mêmes : l'une, contre Rodolphe II ; l'autre, contre son frère Mathias. Ces deux empereurs ayant compromis, l'un après l'autre, par leur gouvernement, l'avenir de leur dynastie comme celui de leurs sujets, Rodolphe fut contraint de céder à Mathias l'administration d'une partie de ses États ; et Mathias dut reconnaître, à son tour, pour son héritier, son cousin, l'archiduc Ferdinand de Styrie.

Les protestants avaient profité de l'incapacité de Rodolphe et de Mathias pour leur arracher de nombreuses concessions. Ils pensèrent même un instant, grâce à l'habileté du prince Christian d'Anhalt, gagner complètement à leur parti les deux empereurs ; l'avènement de l'archiduc Ferdinand leur enleva toute espérance ; ils se soulevèrent alors, mais Ferdinand l'emporta et il dut la plupart de ses succès d'abord au duc de Bavière et à Tilly, puis à Wallenstein.

Eggenberg et Wallenstein s'étaient liés de bonne heure, et l'influence du politique avait aidé à la fortune du général. Dans une entrevue célèbre, qui eut lieu à Brück, sur la Leitha (26 novembre 1626), tous les deux se mirent d'accord sur la politique générale à suivre, et ce fut Eggenberg qui fit approuver par l'empereur le système déjà suivi par Wallenstein, qui consistait à imposer la paix au moyen d'une armée qui ne coûterait rien au Souverain et serait assez forte pour briser toutes les résistances (4). Le succès justifia le plan du général, et la paix de Lübeck mit fin à la guerre danoise.

---

(4) Voir Gindely : *Waldstein wahrend seines ersten Generalats*. Prag. Tempsky, 1886, I, 161.

Digitized by Google

Les protestants s'étaient proposé de détruire le catholicisme; le parti ultra-catholique, vainqueur, se proposa, de son côté, de détruire le protestantisme. Les protestants s'étaient emparés, en violation de la paix d'Augsbourg, de 1555, d'un grand nombre de biens ecclésiastiques; l'édit de restitution (16 mars 1629) les contraignit à les rendre. Cet édit n'était que l'application du traité d'Augsbourg : il était légal. Eggenberg, le principal conseiller de Ferdinand II, ne l'approuva pas néanmoins : l'édit lui avait semblé impolitique; mais il s'était formé à la cour de Vienne un parti que le succès de deux guerres, palatine et danoise, avait aveuglé.

Le parti ultra-catholique avait cru que l'édit de restitution mettrait fin à la lutte: il ne fit que la recommencer. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, aussi habile diplomate que bon capitaine, sut profiter de la terreur qu'avait inspirée cet édit pour envahir l'Allemagne et offrir ses secours aux vaincus. Le parti ultra-catholique ne vit d'abord dans son intervention qu'un événement de peu d'importance. Eggenberg ni Wallenstein ne partagèrent cet avis. Mais l'empereur se laissa entraîner; Eggenberg fut moins écouté, et Wallenstein, auquel les catholiques avaient dû leurs victoires fut privé de son commandement.

Cependant Gustave-Adolphe avait déjà forcé l'électeur de Brandebourg à lui livrer le passage dans ses états, et enlevé Francfort sur l'Oder. Ferdinand II effrayé, rappela aussitôt Eggenberg. Le ministre vivait alors à Gratz dans une demi-disgrâce. Il partit, quoiqu'il fût malade, et vint en toute hâte à Vienne. L'empereur hésitait encore; la nouvelle du désastre de Leipzig le décida tout à fait. Le parti ultra-catholique dut se rendre lui-même à l'évidence, et l'empire étant plus menacé que jamais, Wallenstein apparut de nou-

Digitized by Google

veau comme le seul personnage capable de le sauver. On essaya néanmoins d'amoindrir son autorité en donnant le commandement en chef au fils aîné de Ferdinand II, dont il n'aurait été que le lieutenant ; le général refusa de se soumettre à personne, et lorsqu'on eut appris la défaite de Lech et la mort de Tilly, il fallut se résigner. Eggenberg partit pour se rendre auprès du général, et Wallenstein qui se trouvait à Znaym, vint à sa rencontre.

L'entrevue entre les deux amis eut lieu au château de Göllersdorf (5). Wallenstein exigea et obtint une autorité plus grande encore que celle qu'il avait exercée pendant son premier commandement. Il se mit aussitôt en campagne et ne tarda pas à justifier par ses succès la confiance de l'empereur. Mais la mort de Gustave-Adolphe à Lützen eut pour lui un résultat analogue à celui qu'avait amené déjà la paix de Lübeck. Le danger ayant diminué, on ressentit moins l'importance de ses services; et lorsqu'il voulut imposer la paix à l'empereur, le parti ultramontain, qui le trouvait trop favorable aux protestants, ne songea plus qu'à le renverser. Wallenstein alla-t-il jusqu'à trahir l'empereur ? M. de Zwiedeneck-Südenhorst, l'auteur de la biographie d'Eggenberg, pense qu'il sera toujours impossible de le savoir. Peut-être sa révolte se borna-t-elle à vouloir sauver l'empereur malgré lui. Quoi qu'il en soit, Eggenberg, qui l'avait toujours soutenu, ne le suivit pas jusque-là. On a dit qu'après la mort de son ami il fut disgrâcié ; il n'en est rien ; il conserva toujours la confiance de Ferdinand II. On ignore quelle fut alors sa conduite ; il semble que se sentant incapable de lutter contre la Cour, il laissa aller les choses : ce

(5) Entre Vienne et Znayur.

Digitized by Google

fut aussi, d'ailleurs, la conduite de Ferdinand II. La lutte s'engagea par dessus la tête de l'empereur et de son ministre, entre Wallenstein d'un côté, le parti ultramontain de la Cour, dirigé par Ognate, ambassadeur d'Espagne, de l'autre; Wallenstein et Ognate voulaient tous les deux imposer leur politique à l'empereur : ce fut Ognate qui l'emporta.

Eggenberg ne survécut à son ami que huit mois. Il souffrait depuis longtemps déjà de la goutte, et il avait plusieurs fois cherché dans les eaux de divers pays un adoucissement à ses souffrances. La paralysie s'étant ajoutée à la maladie, il alla prendre les bains de Duino sur la côte d'Istrie. Il en revenait lorsque la mort l'atteignit, à Laybach, en Carniole, le 18 octobre 1634; il avait 66 ans.

L'histoire nous apprend peu de chose sur son caractère. Lié de bonne heure avec Ferdinand, dont il partageait la passion pour la chasse, il lui demeura fidèle dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, et son ascendant sur lui semble avoir eu pour cause moins encore la conformité de leurs goûts, qu'une certaine modération politique qui leur était commune. Cette modération s'étendait surtout chez Eggenbert aux affaires religieuses; il n'avait pas approuvé l'édit de restitution, et il soutint constamment Wallenstein, qui en matière de foi voulait une liberté complète. Wallenstein écrivait beaucoup, mais sans s'inquiéter de la forme; Eggenberg écrivait peu, mais avec soin : l'idée ne lui suffisait pas : il voulait l'exprimer avec élégance. En amassant une fortune énorme, Wallenstein songea plus encore à donner qu'à recevoir; la richesse n'était pour lui qu'un moyen d'agir; Eggenberg, au contraire, mit dans l'usage qu'il fit de ses biens le même ordre que dans son style. L'empereur Ferdinand ne sachant guère compter, Eggenberg,

Digitized by Google

qui n'avait pas oublié l'ancien métier de ses ancêtres, fut son banquier. On pourrait presque dire qu'ils firent bourse commune ; toutefois Eggenberg, que l'on pourrait peut-être sur ce point comparer à Mazarin, n'oublia pas ses intérêts personnels, et lorsque la mort de Wallenstein eut entraîné la dispersion de l'immense fortune du général, le ministre se trouva être le plus riche propriétaire de toute l'Autriche ; il aurait eu jusqu'à six cent mille florins de rente. On lui a reproché des concussions ; rien ne permet de l'en accuser. Les titres avaient accompagné la fortune ; il était devenu successivement baron (1598), prince de l'empire (1623) et duc de Krumau (1628).

Cette splendeur a peu duré ; sa famille s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle, son nom même a disparu ; ses biens ont été dispersés, et la plupart de ceux qu'il possédait en Bohême ont passé par héritage à la famille de Schwartzenberg.

E. CHARVÉRIAT.

Digitized by Google

Société Philosophique

DES SCIENCES ET ARTS UTILES DE LYON

Dans la maison de Pilata à Fourvière (1)

Société d'amateurs pour l'étude en commun de la physique, chimie, minéralogie, mécanique, botanique, composée de trente titulaires domiciliés à Lyon, nommés au scrutin, payant à leur entrée trois louis et trente-six livres par an.

Tous les trois ans, ils nommeront un président, un secrétaire et un trésorier, qui rendra compte tous les ans.

Assemblée tous les jeudis à cinq heures, sauf les vacances d'automne.

On exclut les danses et les jeux.

Il y aura six banquets par an, à 4 livres 4 sous par tête.

(1) Le prospectus manuscrit de cette Société, que nous transcrivons ici, n'a pas de date. La Société a-t-elle existé ? Je l'ignore, ou n'est-ce là qu'un projet; si elle a été réalisée, ce doit être d'après les noms des membres dans le commencement du siècle présent.

Digitized by Google

Outre les titulaires, il y aura un nombre illimité d'agrégés domiciliés à Lyon, nommés au scrutin pour assister aux séances. Ils ne paieront à l'entrée que 48 livres et 36 livres par an comme les autres.

Les agrégés, à mesure de vacances, remplaceront les titulaires. Il y aura aussi des associés étrangers correspondants.

NOMS DES TRENTE PREMIERS TITULAIRES

Le Camus, *président*.
Brun.
Boulard.
Rast de Maupas (A.)
Jambon.
Macors.
Courvoisier.
Deschamps.
De Gourcy.
Barre.
Coyréard.
Bernadou.
Carret.
De Chazelles.
Désarnod (B.)
Deschamps l'aîné.
De La Roche.
Morel (C.)
De Chavannes.
Pernon.
Jacob.
Margaron de Saint-Véran.
Collomb.
Albanel de Cessieux.
Rosier.
Dervieu de Varey.
Dervieu (chevalier.)
Deschamps le jeune.
Grier.
Terrasse d'Yvours (D.)

NOTES

A. Rast (Mathieu), né à la Voulte, en Vivarais, vint s'établir à Lyon et y fut échevin en 1776 et 1777. Jean-Baptiste-Antoine Rast de Maupas, médecin, membre de l'Académie de Lyon, né à la Voulte en 1732, mort à Albigny, près Lyon, le 1er juin 1810. Son frère, Jean-Louis Rast, négociant et agronome, fondateur de

Digitized by Google

la condition des soies, était né à la Voulte en 1731 et mourut à Lyon le 27 mars 1821.

B. DESARNOD, architecte, auteur du poële de Lyon perfectionné, avait une manufacture de foyers salubres et économiques, rue Caumartin à Paris, et un dépôt à Lyon, chez M. Fléchet, au Chemin-Neuf. Années 1806 et 1809.

C. MOREL (Notes communiquées par feu M. de Piellat).

N. Morel, marié à Mlle Ozinda, eut huit enfants :

1° Pierre Morel, savant grammairien, membre de l'Institut, né en 1723, mort sans alliances le 11 octobre 1813 ;

2° Jean-Baptiste Morel, célèbre dessinateur de jardins, créateur de ceux d'Ermenonville, de Manheim, etc., né en 1728, mort en 1810. Il avait épousé Mlle Goussard de Fontebrune, dont le frère fut tué au siège de Lyon, et en eut une fille, mariée à M. de Piellat ;

3° Bonaventure Morel, procureur, puis juge à la Cour d'appel de Lyon ;

4° Une fille mariée à M. Brottin; leur fille épousa M. Champagneux, d'où un fils marié à Mlle Rolland de la Platière ;

Et quatre autres filles.

D. TERRASSE. Floris Terrasse, originaire de Saint-Chamond, épousa Simon de Perrin, et fut père de Jacques Terrasse, seigneur d'Yvours et de la Blancherie, trésorier de France en la généralité de Lyon, échevin, en 1726. Il épousa Marguerite, fille de Claude Trollier, échevin, et de Marie-Anne Deschamps de Meximieux. Il mourut en avril 1736, laissant un fils et une fille.

L. MOREL DE VOLEINE.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

LE LIVRE DE RAISON DE MESSIRE PIERRE BOYER, DOCTEUR EN MÉDECINE, A SAINT-BONNET-LE-CHATEAU (1620-1634).

AVANT-PROPOS

Les anciens livres de raison sont une source féconde de renseignements sur l'histoire des siècles passés. C'est là surtout que nous pouvons saisir sur le vif les mœurs et les coutumes de nos pères ; c'est là aussi que nous retrouvons le souvenir des petits événements dont se forment les annales de nos provinces. Tel est le *Livre de remarques*, que rédigeait, au commencement du XVIIe siècle, messire Pierre Boyer, docteur en médecine à Saint-Bonnet-le-Château, et dont l'un de nos amis nous a communiqué une copie.

Si ce grave personnage s'était borné à nous conserver seulement le souvenir des faits s'étant passés dans sa famille

Digitized by Google

ou sa ville natale, sa publication n'eût offert, sans doute, qu'un intérêt médiocre à nos lecteurs. Mais l'auteur était un esprit large et éclairé, et il a su donner à sa chronique un cadre plus vaste que celui dans lequel se sont renfermés beaucoup d'autres rédacteurs des anciens livres de raison. En dehors du cercle de la famille et de la localité qu'il habite, son attention s'est attachée d'abord aux événements de l'histoire contemporaine, et il nous fait connaître ainsi l'impression qu'ils produisirent sur l'esprit des habitants des petites villes. Il n'a garde d'oublier non plus les calamités qui désolèrent nos pays sous le règne de Louis XIII : les pestes qui décimèrent la population de notre ville et des provinces limitrophes; les souffrances causées aux populations rurales par le passage trop fréquent des gens de guerre, par les disettes et les intempéries des saisons. De tout cela, et du tableau des petites passions qui s'agitent dans les plus humbles localités et jusque dans l'ombre du cloître, il nous fait une peinture saisissante de la vie réelle de son temps. Ajoutons enfin que les observations médicales, faites par l'auteur au cours de sa carrière de médecin, peuvent aussi fournir d'utiles renseignements pour l'histoire de la médecine.

Déjà quelques extraits de ce livre de raison avaient trouvé place dans l'*Histoire de la ville de Saint-Bonnet-le-Château*, publiée par M. l'abbé Langlois et M. le chanoine Condamin. Nous avons pensé, néanmoins, que cette chronique méritait une publication intégrale, au moins pour la période comprise entre les années 1620 et 1654. Car, après cette dernière date, l'auteur, négligeant les faits étrangers à sa famille, se borne à relater seulement la naissance et la mort

Digitized by Google

de ses proches, ce qui enlève à son livre l'intérêt qui en rend la lecture si attachante pendant les quinze années que nous allons reproduire en entier, en supprimant toutefois la plupart des citations latines, empruntées à l'Écriture Sainte, et qui sont répétées d'une manière trop uniforme à la fin du récit de chacun des faits rapportés par le chroniqueur.

Mais si pour éviter des répétitions inutiles, nous avons dû omettre le plus grand nombre de ces citations, qui témoignent combien les textes sacrés étaient familiers à l'auteur, nous n'avons négligé, d'un autre côté, aucune des réflexions morales, qui lui sont inspirées par les événements heureux ou malheureux, dont il s'attache à fixer le souvenir. Ces pensées de haute philosophie chrétienne achèvent, en effet, de nous faire connaître la vie et les croyances de nos pères. Nous comprenons mieux ainsi combien était vive leur foi de chrétiens, et nous nous demandons involontairement si notre génération a gardé, au même degré, ce sentiment si profond du bien et de l'honnête, dont le lecteur retrouvera partout la manifestation dans les pages qui suivent.

Digitized by Google

LIVRE DE REMARQUES

DE CE QUI S'EST PASSÉ EN LA VILLE DE SAINT-BONNET DEPUIS QUE JE M'Y SUIS RETIRÉ

Memor fui dierum antiquorum, meditatus sum in omnibus operibus tuis; in factis manuum tuarum meditabar.

Ps. CXLII, 5.

Après avoir fait mes études à Lyon, pour les humanités; au Puy, pour la philosophie; et à Montpellier, pour la médecine; ayant pris mes degrés de bachelier, licencié et docteur en l'Université de Montpellier, je me retirai en la maison de mon père, le dernier jour du mois de juillet 1620.

Quatre mois après mon arrivée, le jour de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, huitième du mois de décembre de ladite année, je fiançai demoiselle Jane Berthon, fille à honorable André Berthon et Blanche Leroux, bourgeois de Saint-Bonnet, en la maison dudit Berthon, où il y avoit fort bonne compagnie. Monsieur Boyer, prêtre, mon cousin, nous donna à boire avec nom de mariage.

1621

Le 4e jour de febvrier de l'année 1621, j'épousai ladite demoiselle Jane Berthon, en la chapelle des Pénitents. Messire Claude Roche, premier prestre de l'église de Saint-Bonnet, en ce temps-là, nous donna la bénédiction nuptiale. Les nopces furent célébrées et couchâmes ensemble le dimanche suivant, 7e de febvrier. Le tout se passa avec grande réjouissance. Dieu nous fasse la grâce de vivre longtemps ensemble en l'observation de ses divers commandements et après jouir de la gloire éternelle.

***

Huit jours auparavant, M. Tricaud, conseiller au bailliage du Foretz, épousa la demoiselle Françoise de Vinolz; il y avoit fort bonne compagnie.

Digitized by Google

Le 25e janvier de ladite année, mourut M. Reymond, prestre et curé de Saint-Bonnet, d'un coma, qui dégénéra en apoplexie. M. Fortuné et moi fûmes appelés pour l'assister, mais la maladie se trouva si supérieure à la nature, que tous les remèdes qu'on luy prescrivit n'eurent aucune efficace : *requiescat in pace.*

∴

Le 1er jour de febvrier de la mesme année, arriva en ceste ville, messire Estienne, prestre de Marsigny, et se présenta pour estre reçu curé en la place du défunt, la cure luy ayant esté donnée par M. le prieur de Saint-Rambert, qui en est le nominateur. Quelques messieurs de la ville ne l'ayant point pour agréable, suscitèrent plusieurs séditieux, luy firent un affront et luy fermèrent les portes de l'église (quoique mal à propos, car il étoit homme de bien et très capable), quoy voyant, ledit messire Estienne se retira, et quelques mois après revint et print possession de la cure, un jour de vendredi, dans le chœur de l'église, sans contredit.

∴

Le 11e jour de juin, lendemain de la Feste Dieu, sur le soir, arrivaient en ceste ville cinquante maistres de la Compagnie de Monseigneur d'Halincourt, conduits par M. de l'Escluse, enseigne de M. de Chalmazel, guidon de ladite Compagnie, envoyés par ledit sieur d'Halincourt, auquel commandement avoit été fait de la part du roy de tenir sa Compagnie sur pied, pour estre employée au besoin.

L'autre moitié de ladite Compagnie estoit à Saint-Symphorien-le-Chasteau. Ils séjournèrent en ceste ville quelques mois, et firent plusieurs fois l'exercice des armes.

∴

Pendant le séjour de ladite Compagnie en ceste ville passa par icelle M. le comte de Bury, fils de M. d'Halincourt, accompagné de sept ou huit gentilshommes, qui s'en allaient à Montauban, où le siège royal étoit.

Digitized by Google

Le 19e jour de juin de ladite année 1621, fust béniste une chapelle de Sainte-Ursule, par M. Boyer, prestre, mon cousin, et ce, à la requeste de certaines dévotes, filles qui, s'étant retirées du monde pour vaquer aux exercices de dévotion, prétendoient se faire religieuses.

∴

Le 14e jour de juillet de la mesme année mourut M. l'advocat de Vinolz, mon cousin, après avoir esté malade l'espace de neuf ou dix jours d'une fièvre maligne. Il fut grandement regretté. Dieu lui fasse miséricorde.

En mesme temps mourut messire Claude Sivard, prestre, d'une apoplexie, et M. Roche, marchand, d'une fièvre continue. *Requiescant in pace.*

Environ la fin du mois d'aoust de la mesme année, je fus parrain d'un fils de M. Le Roux, capitaine chastelain de Saint-Bonnet, et Mme Chapuis, marraine.

∴

Le 12e jour de septembre suivant, passa par ces quartiers le régiment de M. le marquis de Villeroy, fils aîné de M. d'Halincourt, qui s'en allait à Montauban, où estoit encore le siège royal. Ils firent monstre en plate campagne, proche le bourg d'Estivareille, en présence de M. d'Halincourt, M. de Saint-Chamond, Saint-Prié (Saint-Priest), Chalmazel et plusieurs autres notables seigneurs.

Le 14e du même mois, je fus parrain d'une fille du cousin, Toussaint Bouchetal, marchand, avec mademoiselle Fortuné, qui fut la marraine.

∴

Le 20e du mesme mois, sur les cinq heures du soir, les Révérends Pères Capucins plantèrent la Croix dans le pré Pourchon, pour marque de leur pieuse possession. Il y avoit grande affluence de peuple; la place leur fut donnée avec des bastiments, pour leur logement, par M. Le Roux, capitaine chastelain de Saint-Bonnet.

Le 17 d'octobre de la mesme année fut béniste la chapelle des susdits Pères Capucins, par messire Jean Syméon, vicaire, et y fut célébrée la première messe, par le Révérend Père Marc de Billon, capucin.

Digitized by Google

*
* *

Le 6e de novembre de la mesme année passa en ceste ville le corps mort de M. le comte de Myolans (1), lequel fut tué au siège de Montauban, par une mine, que les gens du roy faisaient jouer, pour s'estre tenu de trop près.

Il reposa toute la nuit dans la chapelle de Nostre Dame de l'Hospital et, le lendemain matin, fut célébrée une grande messe pour luy dans la mesme chapelle. *Requiescat in pace.*

Le 27e du même mois, un samedi, coucha en ceste ville, en la maison de M. l'esleu de Vinolz, M. le maréchal de Lesdiguières, avec sa femme et M. le comte de Saulx, accompagnés de beaucoup de gens revenant du siège de Montauban.

1622

Naissance de mon premier enfant. — Le 7e jour de janvier de l'année 1622, un vendredi, entre 5 et 6 heures du soir, ma femme accoucha d'une fille, laquelle fut baptisée le 30e dudit mois, un dimanche, après dîné, par messire Jean Syméon, vicaire du curé de Saint-Bonnet ; son parrain fut mon père, Monsieur le lieutenant, et sa marraine, ma belle-mère, Madame Berthon. On luy imposa le nom de sa marraine, sçavoir : Blanche. Dieu luy fasse la grâce d'être blanche de nom et de fait, devant Dieu et devant les hommes. — *Sit nomen Domini benedictum.* BOYER.

*
* *

Ma femme, trois ou quatre jours après qu'elle eut enfanté, fut attaquée d'une fièvre continue, laquelle, par la grâce de Dieu et moyennant les remèdes qui lui furent promptement administrés ne fut pas de longue durée, car elle se termina le neuvième jour. *Benedictus sit Deus.*

---

(1) Jean-François Mitte de Chevrières, comte de Miolans, fut tué, à l'âge de dix-neuf ans, par un éclat de mine, au siège de Montauban, le 19 octobre 1621. Il était fils de Jacques Mitte de Chevrières, seigneur de Saint-Chamond, et de Gabrielle de Gadagne. Cette dernière éprouva une grande douleur de la mort de son fils, et ce fut pour honorer sa mémoire et celle de son mari, mort en 1606, qu'elle fit construire, dès l'année suivante, le couvent des Minimes de Saint-Chamond, où elle fit élever un mausolée.

(*Note de l'édit*)

Digitized by Google

Le 6e jour de febvrier, un jour de dimanche gras de la mesme année 1622, messire Jean du Puy, prestre de Marsigny en Beaujolois, print possession de la cure de Saint-Bonnet, laquelle luy fut remise par messire Estienne, lequel n'en jouit environ qu'une année. Ledit messire Jean du Puy, après avoir pris possession et fait une prédication en ceste ville, s'en alla prescher le caresme à Montbrison.

∴

Le dimanche suyvant, 13e de febvrier de la mesme année, mourut M. Bourgin, en son vivant procureur du roy en la chastellenie royale de Saint-Bonnet, après avoir été travaillé assez longtemps d'un asthme provenant d'une difluxion sur la poitrine. Ledit Bourgin estant sans enfant, fit héritier un jeune garçon, nommé Gueydet, fils du procureur Gueydet de Montbrison et d'une sienne niepce. On luy trouva en une cachette, dans sa cave, huit cents escus d'or et d'argent, outre plusieurs obligations. Dieu luy fasse miséricorde. Il fonda la prédication de l'Avent.

∴

Quelque temps après mourut M. Dupin, procureur d'office de Montarcher, atteint de la mesme maladie que M. Bourgin.

Le 9e juin de la mesme année, sur les 6 heures du soir, arrivèrent en ceste ville la révérende mère Françoise et sœur Annonciade, religieuses de Sainte-Ursule du couvent de Lyon, pour donner l'habit à quelques filles dévotes, lesquelles s'estoient enfermées depuis la bénédiction de leur chapelle et avoient pratiqué les exercices de religion sous la conduite de M. Boyer, prestre de Saint-Bonnet. La susdite mère Françoise leur donna l'habit le troisième jour de juillet, un jour de dimanche. Il y avoit grande affluence de peuple. Celles qui prinrent l'habit furent : Sœur Marguerite Ollier de Tirange, sœur Germaine d'Aurelle de Danizet, sœur Marie Peyrichon, de Saint-Bonnet, sœur Antoinette Boyer, ma cousine, de Saint-Bonnet, sœur Antoinette Bergier, de Nurolz, sœur Marie Martin, de Saint-Pal, sœur Geneviève Malley, de Luriec, ma cousine, sœur Anne Faure, de Saint-Rambert, sœur Marie Dupin de Bas, sœur Alyse, sœur Damienne, de Danizet, sœur Françoise Alexis de Saint-Bonnet.

Digitized by Google

Les trois dernières furent reçues sœurs layes. Les susnommées furent les premières religieuses du couvent de Sainte-Ursule de Saint-Bonnet. Le tout se fit sous la conduite de M. Boyer, prestre, lequel Mgr l'archevêque de Lyon choisit pour père spirituel desdictes religieuses, auxquelles Dieu veuille donner le don de la persévérance.

∴

Le 22e du mois d'aoust de la mesme année, mourut en ceste ville Emmanuel Gailléou des Rosiers, lequel après avoir vécu 50 ou 60 ans hérétique, se convertit par la grâce de Dieu, huit jours avant de mourir, et ayant fait profession de foy dans son lit, bien malade, mourut bon catholique, après avoir reçu la Sainte-Eucharistie et l'Extrême-Onction. Quelques jours après sa belle-fille quitta l'hérésie et fit profession de foy, instruite par le Révérend Père Marc de Billon, capucin.

∴

Le 15e jour de septembre passa par ces quartiers le corps mort de M. le vicomte de la Motte-Canillac, lequel fut tué aux approches de Montpellier, où estoit le siège royal. Les habitants de Montpellier n'ayant voulu rendre la ville au roy.

∴

Le 16e d'octobre, un dimanche matin, fut béniste et posée la première pierre de l'église des Pères Capucins, par messire Jean Syméon, vicaire de Saint-Bonnet. Il y avoit grande affluence de peuple pour voir les cérémonies et entendre la prédication, laquelle fut faite par le Révérend Père Cydoine, capucin de Clermont, lequel prescha le caresme suyvant de l'année 1623 en nostre église.

∴

Le 17e d'octobre 1622 fut enterré le fils aîné de M. de Valprivas, lequel estant de retour du siège de Montpellier, fut saisi d'une fièvre continue, laquelle, en sept ou huit jours, l'envoya en l'aultre monde.

Digitized by Google

***

Le 20e jour de novembre 1622, un dimanche matin, fut reçu curé de Saint-Bonnet messire Christophe Boyer, mon cousin, auquel la cure fut résignée par messire du Puy de Marsigny en Beaujolois. Dieu lui fasse la grâce d'en être paisible possesseur l'espace de longues années, en l'honneur et gloire de Dieu, au salut de son âme et de ses parrochiens.

***

Le 11e de novembre de ladite année, furent faictes en ceste ville les funérailles de maistre Antoine Faure, commissaire de l'artillerie, habitant Saint-Bonnet, lequel après avoir assisté au siège de Montpellier, mourut à Villeneuve, distant une lieue de Montpellier.

1623

L'hiver de l'année 1623 fut excessivement rigoureux, car il dura 5 ou 6 mois avec quantité de neige et grand froid.

Le 19e avril de l'année 1623 mourut messire Jean Sivard, diacre de l'église de Saint-Bonnet, dans laquelle il ne vécut que deux mois ou environ, n'ayant été reçu que la veille de Notre-Dame de febvrier de la mesme année ; il mourut d'une pleurésie, laquelle à la parfin se termina par une péripneumonie.

***

Naissance de mon second enfant. — Le 19e d'avril 1623, un jour de mercredi, après les festes de Pasques, sur les 5 heures du matin, ma femme accoucha d'un fils fort bien heureusement, lequel fut baptisé, le dimanche de Quasimodo suyvant, 23e du mesme mois, par M. Boyer, curé de Saint-Bonnet. Son parrain fut M. Berthon, mon beau-père, et sa marraine fut ma mère, Madame la lieutenante. On lui imposa le nom de son parrain, assavoir : André. Dieu lui fasse la grâce d'estre homme de bien.

***

Le 23 d'avril de la mesme année, un jour de dimanche de Quasimodo, le Révérend Père Chrysostôme Calemard de Viveyros, capucin, célébra

Digitized by Google

sa première messe dans l'église des Pères Capucins, où il y avoit grande affluence de peuple.

Le 25e jour du mesme mois 1623, M. Margenat, apothicaire de Saint-Etienne, espousa Anne Thomé, ma cousine, et le dimanche après, 30e du mois, l'amena à Saint-Etienne accompagnée de tous ses parents avec grande réjouissance.

Dieu leur veuille donner sa bénédiction.

∴

Le 25e jour de may de la mesme année, un jeudi après disner, fut receue religieuse de Sainte-Ursule, Anne le Roux, ma cousine, fille à maistre Jean Le Roux, docteur en droit et advocat à Lyon. Elle fut conduite avec les violons, en forme d'espouzée, depuis la maison de M. le chastelain, jusques à Sainte-Ursule, estant accompagnée de tous ses parents. On lui imposa le nom de sœur Anne de l'Ascension de Jésus, car tel jour on célébrait la feste de l'Ascension. Dieu lui fasse la grâce de vivre et de mourir bonne religieuse.

∴

Le 16e de juillet, au dimanche, messire Claude Daurelle, prestre sociétaire de Saint-Bonnet, célébra sa première messe; il y avoit grande affluence de peuple.

Le 25e jour du mois d'aoust de l'année 1623, les religieuses de Sainte-Ursule de ceste ville chassèrent et mirent dehors sœur Marguerite Ollier, laquelle estoit la première qui avoit fait bâtir l'église et le couvent avec force peine. Cela fut fait par le conseil de M. Boyer, curé, lequel estant leur directeur, entreprint ceste affaire, laquelle ne redondoit point à son honneur, ny desdictes religieuses. Icelles avec ledit curé y ayant procédé avec peu de prudence pour l'avoir sorty à heure nocturne, sans au préalable avoir usé de correction et advertissement convenable envers ladite sœur Marguerite Ollier, laquelle en ceste affaire donna de grandes preuves de sa vertu pour avoir supporté ceste injure avec grande patience. La ville embrassa ceste affaire et se porta pour la sœur, à cause de la cognoissance qu'elle avoit de son intégrité, et le dimanche suyvant, 27, impétra avec beaucoup de prières desdites religieuses que ladite sœur Marguerite rentrerait dans le couvent jusqu'à ce

Digitized by Google

que Mgr l'archevêque auroit eu cognoissance de l'affaire et auroit ordonné sur icelluy; ce qu'estant faict, la dite sœur Marguerite estant détenue de maladie à cause de la grande tristesse qu'elle avoit eue pour se voir ainsi injustement chassée. Je fus prié de la part de la ville de la visiter; m'y étant à cette intention porté, je la trouvai dedans son lit malade d'une cardialgie, laquelle estoit accompagnée de fréquentes hypothymies. C'est pourquoy lui ordonnai les remèdes propres et nécessaires à la dicte maladie, si bien qu'elle commençoit à recouvrer la santé, n'eust esté les brocards et injures qu'elle recevait de quelques religieuses de ceste maison qui ne l'agréaient point, ce qu'ayant une fois entendu de mes propres oreilles et voyant que la tristesse et affliction qu'elle en recevait la précipitait en semblable maladie que devant, je trouva bon de la faire ressortir, veu la requeste qu'elle m'en fit, en présence de la supérieure. Voilà pourquoi le 30e jour du mesme mois, avec la permission de sa supérieure, ladicte sœur Marguerite sortit derechef et fut conduite chez Mme Ponceton, sa tante, où elle fut encore griefvement malade de la même maladie que dessus et pour les causes ci-dessus mentionnées. Neantmointz avec l'aide du Ciel et des remèdes que je lui ordonna, elle recouvra la santé et persista en ses exercices accoustumés, attendant l'ordonnance de Monsieur l'Archevêque. Ceste affaire donna grandement de l'escandale à la ville et notamment à ceulx qui sont de la religion prétendue réformée. La ville estoit grandement courroucée contre lesdictes religieuses, et on eut de la peine d'empêcher qu'elles ne receusseut quelque affront.

⁂

Le 2e d'octobre, mesme année 1623, arriva en ceste ville le régiment de M. de Vaudemont, prieur de Lorraine, pour y establir garnison. Ils n'étaient que sept ou huit vingtz, tout mal en ordre, meschants et malicieux. Les chefs estoient fort honnestes gens. Ils firent montre et prestèrent le serment entre les mains du sieur Blasin, commissaire, envoyé pour cet effect de la part de M. le Gouverneur. Le susdit régiment despartit de cette ville le 19 novembre.

⁂

Le 7e jour de novembre de la mesme année, deux sergents du susdit régiment, qui estoit en garnison en ceste ville, se batirent en dueil, un

Digitized by Google

mardy matin ; l'un d'iceulx demeura sur la place pour avoir receu un coup d'espée en la cuisse, lequel lui coupa la veine crurale, dont s'ensuyvit une si grande hémoragie qu'il en mourut. Il se nommait Moncoutin, natif de Gascoigne. Ils se battirent proche Provenchères.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique

PUBLICATIONS DE 1888

LE VŒU DES ÉCHEVINS DE LA VILLE DE LYON A NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE EN 1643, et L'ÉDICULE DE L'ANCIEN PONT DE CHANGE, par J.-J. GRISARD. — Lyon, Pitrat, in-8°.

Tous les Lyonnais ont remarqué, au bas du Chemin-Neuf, le gracieux édicule de la Renaissance qui sert aujourd'hui de fontaine publique. Erigé, en 1662, sur l'ancien pont du Change, en commémoration du vœu fait par les échevins, à la suite de la peste de 1643, ce monument fut destiné, à l'origine, à recevoir une statue remarquable de la Vierge, due au ciseau du sculpteur Mimerel. En 1791, cette statue, heureusement sauvée d'une destruction imminente, fut transportée dans l'église de l'Hôtel-Dieu, où elle existe encore. Quant au monument du Pont du Change, il avait perdu depuis près de 30 ans son caractère religieux, lorsque l'autorité municipale en assura la conservation, en le faisant transporter au lieu qu'il occupe aujourd'hui. Mais plus immuable que les monuments eux-mêmes, le vœu des échevins fut conservé par la tradition, et depuis 1848, la consécration de la ville à Notre-Dame de Fourvière a lieu, chaque année, le 8 septembre. Tel est l'objet de l'intéressante brochure, dans laquelle M. Grisard a réuni tous les documents inédits concernant le vœu des échevins et le monument du Pont du Change. Grâce à ces documents, il n'existe plus aujourd'hui aucune obscurité sur ce chapitre de notre histoire lyonnaise, et nous pouvons suivre, en quelque sorte, jour par jour, toutes les mesures prises par le Consulat pour assurer la manifestation de sa reconnaissance envers la patronne de la cité.

Digitized by Google

LE PEINTRE VAN DER KABEL ET SES CONTEMPORAINS, avec le catalogue de son œuvre peinte et gravée (1631-1705), par RAOUL DE CAZENOVE. — Paris, Rapilly. — Lyon, Henri Georg, in-8°.

D'un simple discours de réception à l'Académie de Lyon, M. de Cazenove, reprenant de nouveau son premier travail, est arrivé à faire une étude complète sur la vie et les œuvres de l'un des artistes lyonnais les plus féconds du XVIIe siècle. Si, en effet, par sa naissance, Van der Kabel appartient à la Hollande, il est vraiment lyonnais par sa vie et ses œuvres. C'est à Lyon, où il passa quarante années de sa vie, qu'il a laissé le plus de souvenirs et que l'on retrouve le plus grand nombre de ses productions artistiques. Ces souvenirs, M. de Cazenove les a demandés à tous les documents que possèdent nos bibliothèques et nos archives publiques, pendant que les galeries publiques et les collections particulières lui ont fourni les éléments du catalogue descriptif et raisonné, qu'il a dressé de toutes les peintures ou estampes connues de Van der Kabel. Bien plus, non content d'étudier l'artiste et son œuvre, il s'est même attaché à nous faire connaître les artistes qu'il comptait au nombre de ses amis, et c'est ainsi qu'il nous fournit, notamment sur le sculpteur Nicolas Bidau, et quelques-uns de ses travaux, des renseignements d'un grand intérêt.

NOTICE SUR LE RECUEIL DES TESTAMENTS ENREGISTRÉS EN LA CHANCELLERIE DE FOREZ (1272-1467), par Auguste CHAVERONDIER, archiviste de la Loire. — Saint-Etienne, Théolier et Cie, imprimeurs, in-8°.

Peu de fonds de nos archives renferment autant de renseignements curieux sur notre histoire locale, au Moyen Age, que celui des *Testamenta*. Vital de Valous, qui leur avait fait de nombreux emprunts, a signalé, depuis longtemps déjà, l'intérêt multiple que présentent ces précieux documents. Moins riches assurément que les Archives du Rhône, celles de la Loire possèdent aussi une collection importante de Testaments enregistrés à la chancellerie du Forez ; car cette collection ne compte pas moins de 52 registres in-folio, embrassant une période

Digitized by Google

de près de deux siècles (1272-1467). Après en avoir dressé avec soin l'inventaire, qui remplit un volume presque tout entier, M. Chaverondier a résumé, sous une forme synthétique, les divers sujets auxquels se rapportent les renseignements, fournis par ces documents, sur les mœurs et les coutumes religieuses, les fondations d'églises et de chapelles, les constructions des ponts et des hôpitaux, les passages en Terre-Sainte, les pèlerinages, et toutes les œuvres de bienfaisance qui existaient en plus grand nombre qu'on le croit généralement, à cette époque reculée. Les historiens de nos anciennes familles peuvent aussi leur emprunter de précieux renseignements. Parfois même au milieu d'une foule de données, intéressant seulement l'histoire des institutions et des mœurs, se détachent quelques faits d'un intérêt considérable pour l'histoire générale elle-même : tel est ce testament *in procinctu*, fait en présence de l'ennemi, la veille de la bataille de Poitiers (19 septembre 1356), par un chevalier forézien, Bleyn de la Garde, en présence de plusieurs de ses compagnons d'armes, dont plusieurs portent des noms bien connus dans les annales de nos provinces : Henri de Varennes, Guillaume de Joux, Jean d'Albon, etc. Cet exemple seul suffit pour nous révéler le puissant intérêt que présente la notice publiée par M. Chaverondier, et qui semble faite moins pour dispenser de consulter les documents originaux eux-mêmes, que pour inspirer aux lecteurs le désir d'étudier, tout au moins, l'inventaire si complet qu'il a dressé des anciens testaments conservés aux archives de la Loire.

HISTOIRE DU CHATEAU ET DES SEIGNEURS DE CHATEAUMORAND, illustrée de 9 planches hors texte et de plusieurs gravures dans le texte, par l'abbé Reure. — Roanne, Chorgnon, Abel, imprimeur, in-4°.

Situé sur les confins du Bourbonnais, du Beaujolais, du Charollais et du Forez, le château de Châteaumoraud dut être, aux temps féodaux, une forteresse d'une certaine importance, qui fut transformée au XVIe siècle, en un château de plaisance dans le style de la Renaissance. Possédé successivement par les Châtelus-Châteaumorand, et les Lévis-Châteaumorand, cette terre seigneuriale a eu le privilège de demeurer,

Digitized by Google

depuis son origine, jusqu'à nos jours, dans les mains de la même famille. Parmi ses possesseurs plusieurs ont joué un grand rôle dans notre histoire ; tels furent notamment Hugues de Châteaumorand et son fils Jean de Châteaumorand, que la royauté compta, pendant la guerre de Cent Ans, au nombre de ses plus fidèles défenseurs dans ses luttes incessantes contre les Anglais. Jean de Châteaumorand surtout, le conseiller dévoué du roi Charles VI, fut un des hommes éminents de notre histoire nationale. Aussi habile diplomate que vaillant soldat, nous le voyons chargé de négociations les plus importantes et les plus délicates, et guerroyer successivement dans le Gévaudan, sous les ordres de Duguesclin, dans le Bourbonnais, en Flandre, en Espagne, à Tunis et jusque sous les murs de Constantinople. Aussi l'auteur a-t-il consacré à cette noble figure une étude approfondie et fort attachante. Et il en est de même de celle dans laquelle il a fait revivre, en rectifiant plus d'une erreur de ses devanciers, les souvenirs qui s'attachent à Diane de Châteaumorand, la divine *Astrée*. Ces deux études auraient suffi, à elles seules, pour donner à cette publication un intérêt que l'on ne rencontre pas toujours dans les monographies de cette nature. Mais bien que l'auteur, avec une trop grande modestie, déclare n'avoir pas entrepris d'écrire une histoire complète de Châteaumorand, nous pensons, au contraire, qu'il a épuisé son sujet, car, en nous révélant beaucoup de faits inconnus, il l'a traité avec cette juste mesure et cette sobriété, qui est le cachet des véritables historiens.

FRANÇOIS-BENOIT DE SAINTE-COLOMBE, MARQUIS DE L'AUBESPIN. Notes historiques, extraites des archives de famille, par le comte DE SAINTE-COLOMBE, marquis de l'Aubespin. — Bar-le-Duc, in-8°.

Les anciennes provinces du Forez et du Beaujolais comptent peu de familles plus anciennes et plus illustres que celle de Sainte-Colombe. Le Laboureur lui a consacré une étude généalogique qui s'arrête à la fin du XVIIe siècle. De nos jours, et avec de nouveaux documents, M. de Varax, reprenant ce travail, l'a poursuivi jusqu'à notre époque. Mais

Digitized by Google

plus d'une erreur s'étant glissée dans diverses monographies consacrées à quelques-uns des anciens châteaux possédés par cette famille, son représentant actuel, le comte Rodolphe de Sainte-Colombe, a cru nécessaire de les rectifier, dans une intéressante brochure qui renferme, à la suite d'une notice complète sur François-Benoît de Sainte-Colombe, brigadier des armées du roi, seigneur de l'Aubépin (Fourneaux), et de Ressis (Saint-Cyr-de-Valorges), mort en 1784, une généalogie de toutes les branches de la maison de Sainte-Colombe. Ce travail, rédigé avec soin, et d'après des documents originaux, est appelé à fournir des renseignements utiles à tous ceux qui étudieront l'histoire des nombreux fiefs auxquels s'attache le souvenir d'une famille, dont les représentants, à toute époque, servirent leur pays avec bravoure.

LE FOREZ PENDANT LA RÉVOLUTION. Collection de documents rares ou inédits relatifs à cette province, de 1789 à 1800, recueillis, publiés et annotés, par P. Donot et le vicomte L. de Neufbourg. — Lyon, Louis Brun et Henri Georg, in-4°.

L'année dernière, MM. Donot et le vicomte L. de Neufbourg entreprenaient la publication de documents rares ou inédits sur l'histoire du Forez, pendant la période révolutionnaire. Jusqu'à présent, deux fascicules seulement de cette publication, momentanément interrompue, ont été livrés au public. En attendant qu'elle soit reprise, nous croyons devoir signaler à nos lecteurs les curieux renseignements qu'elle renferme. L'ouvrage débute par un extrait des délibérations de l'Assemblée des députés des corporations et des habitants, tenue à l'Hôtel de Ville de Montbrison, le 3 mars 1789. Les propositions généreuses, faites dans cette réunion, à un moment où tous les ordres de la nation sont unis dans une action commune pour le bien du pays, forme assurément un singulier contraste avec le ton des adresses votées, trois années plus tard, par les Sociétés populaires. La deuxième série se termine par la reproduction de la liste générale des dénonciateurs et terroristes, tant de la ville de Montbrison que des communes des districts, imprimée à Lausanne, en 1795, et devenue fort rare depuis longtemps. Ce document, nous dit l'Avertissement qui le précède, témoigne qu'en temps de Révolution « les plus dangereux des hommes sont ceux qui, variant

Digitized by Google

« suivant les circonstances, savent mettre à profit la chance des événe-
« ments, pour se jeter dans le parti dominant. » Oui, sans doute; mais ne devons-nous pas aussi nous demander si réellement l'auteur de cette liste en a puisé les éléments à des sources parfaitement authentiques? Dans tous les cas, il a été sage d'attendre que les années aient jeté l'oubli sur les hommes et les événements, pour que des publications semblables puissent être livrées au public, sans réveiller de fâcheux souvenirs et entretenir des causes de division entre les familles les plus respectables. Ajoutons que l'ouvrage, imprimé avec luxe, sort des presses de notre imprimeur, M. Mougin-Rusand, et que chaque fascicule est orné d'un beau portrait d'un membre de l'Assemblée Constituante; le premier, est celui de l'abbé Goulard, curé de Roanne, député du Forez, pour l'ordre du Clergé; et le second, celui de François-Antoine Delandine, député du Tiers État et membre de l'Académie de Lyon, qui devint plus tard bibliothécaire de notre ville.

DOCUMENTS DAUPHINOIS. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE SURVEILLANCE RÉVOLUTIONNAIRE DE VIENNE LA PATRIOTE (31 mars 1794 au 21 mars 1795), publiés par un vieux bibliophile dauphinois. — Grenoble, imprim. Allier père et fils, in-8°.

Ce sont aussi des documents inédits sur la Révolution, que vient de publier un bibliophile dauphinois, qui s'attache, avec un soin éclairé, à assurer la conservation de tous les souvenirs de l'histoire de l'ancienne province du Dauphiné. Mais à la différence du recueil édité par MM. Donot et de Neufbourg, ce volume ne se compose pas de documents détachés, mais d'un seul registre des procès-verbaux des séances du Comité de surveillance révolutionnaire de la ville de Vienne, pendant la dernière année de son existence, c'est-à-dire du 31 mars 1794 au 21 mars 1795. Dans son *Traité de la justice révolutionnaire*, M. Berriat-Saint-Prix, nous fait connaître le rôle joué par les Comités de surveillance, organisés, sur tous les points du territoire, par la Convention. Leur mission consistait à désigner et à faire incarcérer les *suspects*, et on leur dut les mesures les plus iniques et les plus sanglantes. On

Digitized by Google

n'évalue pas, en effet, le nombre des suspects, qu'ils mirent en état d'arrestation, à moins de 150,000. Tel fut, entre autres, le Comité de surveillance de Vienne, dont l'éditeur de ce volume a pu retrouver les derniers procès-verbaux. Mais bien que ces documents soient incomplets, ils suffisent pour nous apprendre de quelle manière fonctionnaient ces Commissions, qui étaient formées des pires éléments. Bien triste est cette lecture, et l'on ne saurait la poursuivre longtemps, si elle ne renfermait un grand enseignement, car elle nous apprend à quoi s'expose un pays, quand il livre ses destinées à des hommes que ne recommandent ni leur talent ni leur honnêteté.

VOYAGE AUTOUR DE CRUSSOL, par le docteur FRANCUS. — Privas, imprim. centrale, in-12.

Depuis plusieurs années, le docteur Francus s'est attaché à décrire les diverses contrées du Vivarais. Après ses *Voyages dans le Midi de l'Ardèche*, *Autour de Privas*, et *Au Pays Helvien*, et plusieurs autres volumes, auxquels le public a fait un accueil dont ils étaient dignes, il a publié, en dernier lieu, son *Voyage autour de Crussol*, dont il a offert aux lecteurs de la *Revue du Lyonnais*, qui ne les ont point oubliées, quelques pages renfermant une étude sur la domination lyonnaise dans une partie de l'ancien Vivarais, au Moyen Age. Ce qui nous plaît dans ces livres du docteur Francus, c'est qu'il ne se borne pas, comme beaucoup d'auteurs de Guides de voyages, à nous décrire ce qu'on voit. Sous la forme visible des sites et des monuments, il sait aussi nous montrer ce que nous appellerions volontiers l'âme des choses, c'est-à-dire les souvenirs de l'histoire, des traditions, des légendes et des hommes qui ont illustré leur pays. Ajoutons que dans ces récits de voyage, l'archéologie ne fait pas plus défaut que l'histoire, et que tout se complète par d'intéressantes études sur les mœurs et les coutumes. Aussi, quand sous la direction de ce guide éclairé, on a parcouru les diverses contrées où il nous promène, on comprend mieux l'intérêt qu'elles présentent et on en garde un souvenir plus profond et plus inaltérable.

A. V.

Digitized by Google

Chronique de Septembre 1889

1er Septembre. — Ouverture de la chasse dans le département du Rhône.

— Réunion annuelle du Comice agricole de Lyon, Limonest, Neuville et Villeurbanne, à la Demi-Lune, sous la présidence de M. Chassaignon, maire des Chères.

7 Septembre. — Réouverture du Théâtre des Célestins, avec *Francillon*, comédie d'Alexandre Dumas fils.

8 Septembre. — Bénédiction annuelle de la ville de Lyon, donnée à 6 heures du soir, par Mgr le cardinal Foulon, du haut de la galerie absidiale de l'église de Notre-Dame-de-Fourvière.

9 Septembre. — Réunion du Comice agricole des cantons de Givors, Saint-Genis-Laval, Mornant et Condrieu, tenue à Condrieu, sous la présidence de M. Rolland.

15 Septembre. — Distribution, au Palais du Commerce, sous la présidence de M. Cambon, préfet du Rhône, des récompenses pour actes de courage et de dévouement, et des médailles d'honneur décernées aux ouvriers et employés comptant plus de trente années de service dans la même maison.

— Herborisation publique faite, aux Échets, par la Société de botanique de Lyon, sous la direction de M. Vivian-Morel.

16 Septembre. — Élection des membres de la Chambre des Avoués près le Tribunal civil de Lyon, pour l'année judiciaire 1889-1890. Sont nommés : président, Me Flory; syndic, Me Micolier; rapporteur, Me Mille; trésorier, Me Fore; membres, Mes Pidard et Mauvernay; secrétaire, Me Bernard.

18 Septembre. — Clôture de la deuxième session ordinaire du Conseil général du Rhône.

22 Septembre. — Premier tour de scrutin pour l'élection des membres de la Chambre des députés. Sont nommés : 1re circonscription de Lyon, M. Burdeau; — 2e circonscription, M. Thévenet; — 3e circonscription, M. Thiers; — 4e circonscription, M. Lagrange; — 1re circonscription de l'arrondissement de Villefranche, M. Million. — Ballottage dans les autres circonscriptions.

— Excursion de la Société de botanique à Irigny.

Digitized by Google

24 Septembre. — Les journaux annoncent la mort de M. de Metz, ancien secrétaire général de la Préfecture du Rhône, pour la police, sous l'Empire.

25 Septembre. — Grande soirée théâtrale, au Théâtre-Bellecour, salle Indienne, pour les adieux de M. Gerbert, professeur de diction, ex-artiste des Célestins.

27 Septembre. — Mort de M. Albert du Boys, ancien magistrat, décédé dans son château de la Combe de Lancey, près de Domène (Isère), à l'âge de 86 ans. Fils d'un ancien président de chambre à la Cour d'appel de Grenoble, M. Albert du Boys appartenait à nos pays par sa mère, Claudine-Françoise Grimod de Benéon, fille du dernier baron de Riverie. Membre correspondant de l'Académie de Lyon, il se plaisait à prendre une part active à ses travaux et à lui faire des communications, toujours vivement goûtées. Les lecteurs de la *Revue du Lyonnais* n'ont point oublié non plus la remarquable étude, qu'il publia dans le numéro du mois de juillet 1888, sur le *Centenaire de l'Assemblée de Vizille et son véritable esprit.* Au nombre des publications de M. Albert du Boys nous citerons notamment : *La Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble; La Grande Chartreuse* ou *Tableau historique et descriptif de ce monastère; l'Album du Vivarais; l'Histoire de Catherine d'Aragon ;* la *Vie de Dom Bosco*, etc. Mais son œuvre principale est incontestablement son *Histoire du droit criminel chez les peuples anciens et modernes*, ouvrage d'un haut mérite, depuis longtemps épuisé et dont les volumes dépareillés eux-mêmes sont recherchés avec soin par les libraires parisiens.

28 Septembre. — M. Deressy est nommé notaire à Lyon, en remplacement de M. Juron, démissionnaire en sa faveur.

— Première représentation donnée au Cirque Rancy par la troupe espagnole, l'*Estudiantina*, sous la direction du compositeur-professeur, M. Mora.

29 Septembre. — La Société de botanique fait, sous la direction du docteur A. Magnin, une excursion dans les montagnes de Riverie, pour l'étude des lichens.

30 Septembre. — Première journée du neuvième Congrès annuel des grains et de la meunerie, tenu sur la place de la Bourse.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE

Le splendide panorama que présente la ville de Lyon, a été maintes fois reproduit par les du Cerceau, Jérôme Cock, Philippe Lebeau, Simon Maupin, Israël Silvestre et autres artistes de talent qui nou ont laissé une série de plans, portraits et vues, fidèles représentations de l'importance de la cité aux XVIe et XVIIe siècles.

Malheureusement quelques-unes de ces œuvres sont de toute rareté, notamment l'une des plus anciennes, celle attribuée à du Cerceau, dont le seul et unique exemplaire est conservé à la Bibliothèque nationale.

Pour suppléer à cette pénurie de documents, d'une importance si capitale pour l'histoire topographique de

Digitized by Google

notre ville, nous avons pensé qu'une monographie descriptive des divers plans, portraits, vues, profils et perspectives connus de la ville de Lyon pourrait peut-être offrir quelque intérêt aux personnes qui s'intéressent à notre histoire locale, et c'est dans le but de faciliter leurs recherches, que nous nous sommes décidé à publier le résultat de nos imparfaites investigations, heureux si elles pouvaient leur être de quelque utilité, et surtout dans l'espoir qu'un jour elles seront complétées par les découvertes d'un plus expert que nous en cette matière.

Lyon, le 15 octobre 1889. Fête de sainte Thérèse.

J.-J. GRISARD.

I. CHRONIQUE DE NUREMBERG (1493)

La plus ancienne vue connue de la ville de Lyon, accompagnée d'une notice historique et descriptive de la cité, se trouve insérée dans le *Chronicarum Liber*, grand in-folio gothique, plus connu sous le nom de *Chronique de Nuremberg*. Ce livre est surtout remarquable par ses nombreuses gravures sur bois, au nombre de plus de deux mille, en comptant celles qui ont été répétées plusieurs fois, dessinées dans le goût gothique allemand et dont toutes les figures portent le costume du Moyen Age. Imprimé à Nuremberg, en 1493, par Antoine Koberger, que Badius Ascensius appelait le prince des libraires, cet ouvrage renferme, avec l'histoire générale du monde depuis la création, une description des principales villes de l'univers : c'est

Digitized by Google

une compilation du célèbre docteur Hartmann Schedel, historiographe et médecin. Jean Schönsperger en a donné une seconde édition latine, imprimée à Augsbourg en 1497. Une traduction allemande en a été imprimée à Nuremberg, en 1493, puis à Augsbourg, en 1496 et 1500.

L'édition latine de Nuremberg a pour titre :

Registrum hujus operis libri cronicarum cū figuris et ymagibus ab inicio mundi.

La souscription mise au bas du feuillet CCLXVI, recto, indique la date de l'achèvement de la rédaction de l'ouvrage ; celle placée au verso du dernier feuillet chiffré, fait connaître l'époque où l'impression en a été terminée et les collaborateurs qui ont aidé Schedel dans son œuvre. En voici à peu près les termes :

Folio CCLXVI. — Fin de l'ouvrage renfermant l'histoire des divers âges du monde et la description des cités, imprimé dans la célèbre ville de Nuremberg. Les matériaux en ont été réunis depuis peu avec une attention scrupuleuse par le docteur Hartmann Schedel. L'an de grâce 1493 et le quatrième jour de juin.

Au Dieu souverainement bon, éternelles louanges :

Folio CCC. — Voici maintenant, studieux lecteur, la fin du Livre des Chroniques, sous la forme de résumé et d'abrégé, ouvrage important et dont tout savant doit faire l'acquisition. Il contient les faits les plus remarquables qui se sont produits depuis l'origine du monde jusqu'aux temps malheureux que nous traversons : il a été revu avec soin par des hommes très doctes, pour être plus digne de voir le jour. Sur le visa et sur les instances de Sebaldus Schreyer et de Sébastien Kamersmaister, hommes d'une grande

Digitized by Google

prudence, Antoine Koberger l'a imprimé à Nuremberg. Des savants très habiles dans l'art du dessin, Michel Volgemut et Guillaume Pleydenwurff lui ont donné leur concours. Ils ont apporté l'attention la plus scrupuleuse dans les vues des villes et les portraits des grands hommes intercalés dans le texte.

L'impression du livre a été terminée le douzième jour de juillet de l'an de grâce 1493.

Nous devons ajouter que les dessins qui ornent la *Chronique de Nuremberg* sont loin d'avoir la fidélité qu'on serait

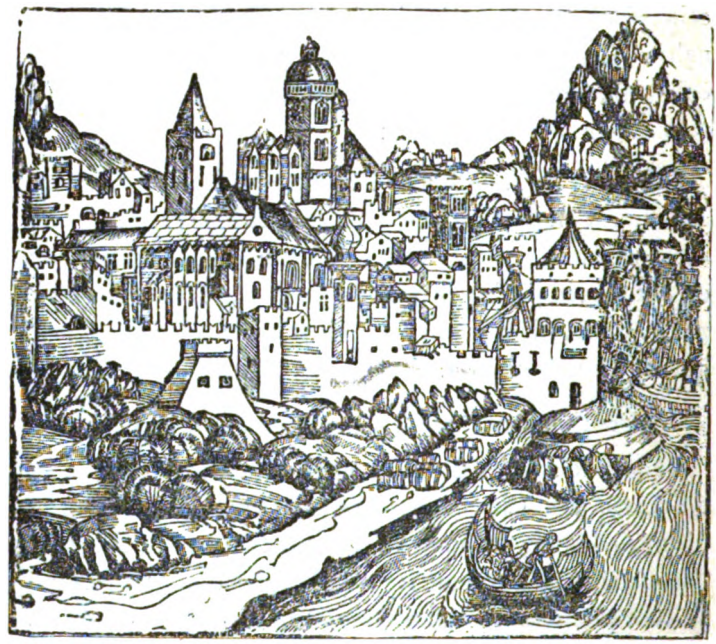

en droit d'attendre après une semblable déclaration, et, détail important à signaler, la plupart d'entre eux sont communs à plusieurs villes. Ainsi la gravure qui est censée

Digitized by Google

représenter Lyon, est la même pour Aquilée, Bologne et Mayence : elle a 224 millimètres de largeur par 199 de hauteur.

Quant au texte, la description de Lyon (*folio LXXXVIII, recto*) n'est qu'une compilation médiocre de ce que les anciens auteurs ont écrit sur cette cité, sans aucun renseignement historique ou topographique sur son importance au Moyen Age : aussi n'est-ce qu'à titre de curiosité que nous en donnons la traduction suivante, que nous devons à l'obligeance d'un de nos amis qui a désiré garder l'anonyme, en l'accompagnant de notes destinées à rectifier ou à éclaircir les passages erronés et obscurs du texte.

DESCRIPTION DE LA VILLE DE LYON D'APRÈS LA CHRONIQUE DE NURÉMBERG

« Lyon, ville de la Gaule transalpine, à quelque distance de Vienne, fut fondé, sous le règne d'Octavien Auguste, ainsi que l'atteste Eusèbe, par Munatius Plancus (1), disciple le plus brillant de l'orateur Cicéron, sur une colline au pied de laquelle la Saône et le Rhône mêlent leurs eaux. Quoi qu'en ait écrit François Pétrarque, Lyon est une colonie de nobles romains, un peu antérieure à Agrippa. Deux cours d'eaux importants, tributaires de la Méditerranée, le Rhône et la Saône s'y réunissent; le nom de Saône

(1) Le texte porte *Numantio Planco*, mais on sait que Lyon fut fondé par Lucius Munatius Plancus, général romain, sur l'ordre du Sénat, l'an 711 de Rome, qui correspond à l'année 43 avant la naissance de Jésus-Christ.

Digitized by Google

est donné à l'Arar par les habitants du pays (2). Lyon fut longtemps, avec Narbonne, la première des cités de la Gaule par le nombre de ses grands hommes. Au témoignage de Strabon, elle était l'emporium où tous venaient, comme de nos jours, s'approvisionner. Les gouverneurs romains, avec l'autorisation d'Auguste, pouvaient frapper à leur effigie des monnaies d'or et d'argent. On y voyait un temple élevé à frais communs par tous les habitants de la Gaule et dédié à César Auguste (3). Il était bâti à l'entrée de la cité, au point de jonction des deux fleuves : l'autel principal offrait le nom des soixante cités (de la Gaule), et les statues de chacune d'elles (se dressaient autour). Cette ville fut autrefois la capitale des Ségusiaves, qui couvraient le territoire compris entre le Rhône et le Doubs (4). Les autres peuples, dans la direction du Rhin, ont pour limite de séparation d'un côté le Doubs, de l'autre côté la Saône. Ces deux rivières, parties des Alpes, marient leurs eaux pour se jeter dans le Rhône. Ce fleuve continuant sa course descend à Vienne, métropole des Allobroges. Étant donné l'union de ces trois cours d'eau, les eaux ont leur point de départ au nord et inclinant vers l'ouest, puis réunies en un même lit, elles se dirigent avec une courbe vers le midi : grossi par de nombreux affluents, le fleuve précipite sa

---

(2) *Arar* chez les Latins. Au moyen âge, *Saucona*, *Segona*, *Sagona*, *Saona*, *Saône*.

(3) Le temple dédié à Rome et à Auguste (ROMAE ET AVGVSTO), l'an de Rome 743.

(4) Passage erroné, extrait de la géographie de Strabon, livre IV, chapitre III. Les Ségusiaves occupaient à peu près le territoire des deux anciennes provinces du Lyonnais et du Forez, et ne s'étendaient nullement jusqu'au Doubs.

Digitized by Google

course jusqu'à la mer. Le temple et les environs furent, comme le rapporte Sénèque dans une lettre à Lucilius, dévastés par un terrible incendie, du vivant d'Agrippine, c'est-à-dire dans le temps même où écrivait Sénèque. Quelques auteurs veulent faire de Lyon une cité celtique. Cette ville a donné le jour à Plotin (5), le premier qui ouvrit à Rome un cours de rhétorique latine : Cicéron rapporte que dans son enfance il suivit, avec Quintus, son frère, les leçons de ce maître qui l'initia aux lettres. D'elle sortirent : saint Oyand (6), dont la vie et les miracles sont célèbres ; l'évêque saint Didier, et saint Galmier, dont les

---

(5) Le texte porte *Plotinus*, mais c'est évidemment de *Plotius* qu'il est question ici, car le philosophe Plotin, né en 205 de l'ère actuelle, à Lycopolis (Haute-Égypte), n'a pu professer du temps de Cicéron. Quant à Lucius Plotius, grammairien gaulois, que quelques auteurs ont prétendu avoir été Lyonnais, Cicéron en parle avec éloge. Spon, le premier, a réfuté l'opinion accréditée au sujet de la nationalité de Plotius : il s'exprime ainsi à la page 9 de ses *Recherches des antiquités de Lyon :*

« Je n'ay donc garde de mettre dans le rang des Lionnois illustres, comme ont fait quelques-uns de nos Autheurs, *Lucius Plotius*, grand Orateur que Ciceron avoit écouté : *Antonius Gnipho*, Precepteur de Jules Cœsar ou *Valerius Cato*, qui sont tous morts avant qu'on eust jetté les fondemens de Lyon, et Suetone mesme ne nous les donne que pour Gaulois. »

(6) Saint Oyand ou Eugende (*Augendus*), né près d'Isernore (Ain), vers le milieu du Ve siècle. Il fut élevé dès l'âge de sept ans sous la conduite des deux frères saint Romain et saint Lupicien, fondateurs de la célèbre abbaye de Condat, au mont Jura, dont il devint abbé après saint Mimause qui l'avait choisi pour son coadjuteur. Peu après la mort de saint Oyand, l'abbaye de Condat en prit le nom, qu'elle porta jusqu'au milieu du XIIe siècle, où on lui adjoignit celui de saint Claude, son sixième abbé, qui dans la suite prévalut. Avant la création de l'évêché de Saint-Claude, en 1742, ce monastère dépendait du diocèse de Lyon.

Digitized by Google

miracles multiples sont la gloire de la cité; saint Romain, abbé, qui le premier de tous mena une vie pénitente et devint le père d'un grand nombre de moines. Lyon est fier aussi d'avoir possédé l'évêque saint Nizier, et l'évêque Irénée, disciple de Polycarpe et qui fut martyrisé dans ses murs. Elle revendique pareillement Domitien abbé, saint Loup évêque et anachorète, et l'évêque Antioche, qui reposent dans la paix du Seigneur. Enfin saint Just, un ange sur la terre, y termina sa vie (7). Cette cité célèbre fut longtemps sous la domination des rois francs, qui y établirent des foires annuelles. Pilate et Hérode, d'après la tradition, exilés par les empereurs romains, vinrent mourir à Lyon dans l'obscurité. D'après certains auteurs, le mot *Lugdunum* vient de *Lugda,* nom d'une des légions de César : cette légion, plus d'une fois, prit à Lyon ses quartiers d'hiver. Le mot Lugda est en français synonyme de foudre. Tacite parle d'une légion romaine, envoyée en Espagne, qui pour effrayer par son nom les populations avait reçu le nom de *Rapax* (8) ; ces sortes de noms sèment l'épouvante autour d'eux. »

(*A suivre.*)

---

(7) Saint Just est mort en Egypte et non à Lyon.

(8) La vingt et unième légion.

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE VI

SEIGNEURS BARONS DE CHAZAY DE 1300 A 1332; ANCELIN RIGAUD, HUMBERT DE VAREY, JEAN II DE LA PALUD, GUILLAUME DE L'AIRE. — PHILIPPE LE BEL ET L'ABBAYE D'AINAY. — INONDATION DE L'AZERGUES.

ANCELIN RIGAUD, 1300-1307. — Anthelme ou Ancelin Rigaud succéda en 1300 à Josserand de Lavieu dans le gouvernement de l'abbaye d'Ainay et de ses seigneuries. Il était d'une noble famille du Dauphiné qui posséda Rageac et Cérézin (1). Un Anthelme Rigaud était chanoine comte de Lyon en 1290; était-ce notre abbé que l'on alla chercher parmi les illustres

---

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de septembre 1889.

(1) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 589.

Digitized by Google

membres du Chapitre ou bien son parent? Nous penchons pour cette dernière hypothèse, car le couvent d'Ainay devait choisir ses dignitaires parmi les moines de l'abbaye.

Antoine Rigaud avait été chanoine de Lyon en 1282, et Hugues son frère, était chevalier (2). D'après M. Steyert, Rigaud portait : *de sable semé de larmes d'argent, au chef constellé d'azur chargé de trois croisettes d'or.*

L'abbaye avait vu aux siècles précédents s'accroître considérablement ses richesses. Sa puissance avait grandi avec les importantes donations qu'elle avait reçues. Cependant jusque là l'abbé d'Ainay était obligé de faire agréer par l'archevêque de Lyon ses officiers de justice. Mais bientôt il s'affranchira de cette servitude, et le baron de Chazay, haut justicier, aura ses notaires et ses officiers.

L'archevêque Henri Ier de Villard avait alors en sa puissance tout le Lyonnais. Mais son autorité était battue en brèche par le roi de France, Philippe le Bel, qui ne tardera pas à s'emparer totalement de sa puissance temporelle. L'archevêque, perdant son autorité sur les bourgeois de Lyon toujours en révolte, soutenus qu'ils étaient par le roi de France, voulut confirmer cette autorité chancelante sur ses principaux vassaux. Il réclame alors pouvoir absolu sur le couvent d'Ainay et toute juridiction sur l'abbaye et ses moines. L'abbé Ancelin résiste et en appelle au roi de France, dont il reconnaît le domaine direct. Celui-ci n'eut garde de manquer l'occasion de faire acte de suzerain. Bientôt arrive une lettre qui sauvegarde la juridiction temporelle du monastère d'Ainay. Jean de Corpalay, bailli royal de Mâcon et gardiateur de Lyon, porte une sentence

(2) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 590.

Digitized by Google

définitive en faveur de l'abbaye contre les prétentions de l'archevêque. Cette lettre royale datée du samedi après la fête de saint Mathieu, 1300, est suivie bientôt d'une autre, 28 décembre 1300, qui vient affirmer de nouveau les privilèges de l'abbé d'Ainay (3).

Ayant réussi sur ce point, l'abbé travaille alors à se soustraire également au domaine spirituel de l'archevêque. Il s'adresse au Souverain Pontife et sollicite une reconnaissance pareille de ses droits temporels et spirituels. Un bref daté de janvier 1301, apporte pleine satisfaction à ses désirs, le pape y confirme l'autorité de l'abbé au spirituel comme au temporel, et prend sous sa haute protection le couvent d'Ainay, ses personnes et ses biens (4).

Ainsi l'abbaye ne releva plus de ce jour que du pape pour le spirituel et que du roi de France pour le temporel. C'est ainsi que l'abbé Ancelin sut étendre sa puissance, se plaçant au nombre des seigneurs les plus influents et les plus respectés du Lyonnais. Les vassaux de ses domaines pouvaient-ils se plaindre de cette haute autorité ? Il ne nous le semble pas, sous le gouvernement des seigneurs religieux, l'habitant jouissait d'une paix beaucoup plus sûre et plus durable.

Les bourgeois de nos petites villes, comme Chazay, avaient su se faire octroyer libertés et franchises, et leur sort différait très peu de celui des nobles. Dans la charte qui traite des us et coutumes des chevaliers et bourgeois de Chazay, 1197, nous y voyons que comme les nobles, ils ne pouvaient être emprisonnés ou punis de peines corporelles que pour trois crimes, très importants dans la législation du

(3) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 207, 209.
(4) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, charte 31.

Digitized by Google

temps, le meurtre, la trahison et l'adultère. Il y avait sans doute obligation du guet et du service des remparts avec certaines redevances pour concourir à la défense et à la solde des hommes d'armes; mais en ces temps de guerre continuelle c'étaient de sages et prudentes mesures. Cens et servis se traduisaient par quelques deniers, poules et boisseau de grain. Villageois et fermiers de nos jours voudraient bien en être quitte à si bon compte (5). Chez les seigneurs religieux on prélevait toujours sur ces redevances un sixième qui était la part du pauvre.

D'immenses greniers recueillaient ces provisions qui servaient en temps de siège, et aux époques de disette ils s'ouvraient pour répandre d'abondants secours. A Chazay, comme nous l'avons dit, les pauvres étaient libéralement traités chaque dimanche de l'année (6).

Les habitants de la baronnie n'étaient pas exposés à subir ces peines cruelles et infamantes qui étaient infligées aux coupables dans les seigneuries des chevaliers voisins, comme par exemple celles dont nous parle Le Laboureur et qui étaient en usage dans la viguerie de Lissieu, les seigneuries de Curis et de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Ainsi lorsque deux malheureux étaient surpris en adultère, les officiers de justice avaient le droit de faire trotter les coupables en les fustigeant, les *chausses avallées*, d'un village à un autre, au milieu des huées et des risées de toute la population, coutume aussi immorale que barbare (7).

Les seigneurs de Lissieu vivaient alors en bonne intelli-

---

(5) Nous conseillons de lire à ce sujet l'admirable travail de M. Frèrejean dans l'*Association catholique*, t. XXIII, numéro 3, mars 1887.

(6) *Almanach de Lyon*. Chazay, 1745.

(7) Guigue. *Mazures*, t. II, p. 135.

Digitized by Google

gence avec le seigneur Ancelin qui les comptait au nombre des nobles chevaliers formant sa cour. Guillaume de Lissieu, chevalier, bourgeois de Chazay et vassal de l'abbé, en 1304, fait son testament.

Il veut être enseveli au tombeau qu'il possède au cimetière de Chazay; son fils, Etienne, sera moine, son autre fils, Jean, sera clerc. Il donne à chacun de ses fils, Guillaume et Geoffroy, cent livres de pension. Son fils aîné, Pierre, sera l'héritier de ses biens et de sa seigneurie. L'exécuteur testamentaire sera Pierre de Lissieu, son oncle (8).

Quels moines et quels clercs devaient faire ces pauvres jeunes gens mis ainsi dans les ordres par la volonté paternelle? Faut-il s'étonner du relâchement qui se glissait dans les règles monastiques et du peu de fermeté des vocations religieuses! Aussi, bien souvent ces cadets de famille n'ayant aucun goût pour la vie religieuse, se hâtaient d'en sortir, et pour vivre selon leur rang et leurs goûts, se jetaient dans les aventures, devenant ces chefs de bandes si redoutées, que nous voyons ruiner et piller la France en ce siècle.

Notre fougueuse petite rivière venait, elle aussi, causer des calamités de toutes sortes par ses inondations; l'année 1301 vit un de ses débordements. Grossie par des pluies qui durèrent plusieurs semaines, l'Azergues couvrit les plaines de nos régions, amenant de sérieux accidents. La ville d'Anse eut particulièrement à en souffrir, car les eaux de la rivière, s'unissant à celles de la Saône, également débordée, envahirent les quartiers bas de cette ville et y séjournèrent si longtemps, qu'elles causèrent une épidémie mortelle, que les chroniques appellent la peste (9).

---

(8) Guigue, *Mazures*. t. I, p. 527

(9) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 180.

Digitized by Google

Ces misères sans nombre étaient généreusement soulagées par l'abbé-seigneur, qui employait à ces secours les dons aussi riches que nombreux que l'on faisait à l'église de Chazay. Patron de cette église, l'abbé d'Ainay en retirait les dîmes et y nommait les dignitaires; ce pouvoir était remis souvent à son prieur (10). Cependant, l'archevêque y conservait ses droits synodaux, qui étaient de prélever sur l'église de Chazay six deniers forts (11).

En cette année, le moine dom Martin était curé de notre église paroissiale, et exerçait en même temps la charge de prieur, comme nous le prouvent les nombreux actes de cette époque, où il prend le lieu et place de l'abbé.

L'archevêque Louis de Villars, étant mort vers 1308, Pierre, de l'illustre maison de Savoie, lui succéda sur le siège de Lyon. Il chercha aussitôt à ressaisir cette autorité temporelle, que Philippe le Bel avait enlevée à son prédécesseur, refusa le serment de fidélité au roi, et se constitua dans un état de révolte qui amena sur lui les plus grands désastres.

Pierre de Savoie soutenait qu'il était en possession des droits régaliens, c'est-à-dire, qu'il avait le droit de faire la guerre, de battre monnaie, de percevoir les impôts et de rendre justice sans qu'on en pût appeler de la sentence; droits concédés, disait-il, à ses prédécesseurs, même par Philippe le Bel, en 1307 (12). Le roi envoya alors dans le Lyonnais un corps de troupe sous les ordres de son fils, Louis le Hutin, afin de forcer l'archevêque à l'obéissance

(10) A. Bernard. *Cart. de Savigny*. t. II, p. 915.
(11) A. Bernard. *Cart. de Savigny*. t. II, p. 915.
(12) Vachez. *Châtillon-d'Azergues*, p. 15.

Digitized by Google

envers la royauté (13). Peu soutenu par les bourgeois de Lyon, dont les sympathies étaient toutes pour le roi, Pierre se réfugia dans son château fort de Chasselay, bourg bien défendu par de hautes murailles et des fossés profonds. Louis le Hutin vint l'y assiéger, et après une attaque de quelques jours, le bourg fut pris, le château et les murailles rasés, et l'archevêque prisonnier fit sa soumission, en perdant tous ses droits régaliens. L'abbé d'Ainay gagna encore à cet amoindrissement de la puissance temporelle de l'archevêque, qui put moins que jamais en revendiquer l'usage sur les seigneuries de l'abbaye.

A Chazay, l'ancien ennemi du prieuré, Albert de Fontanelles, était mort en laissant ses domaines à son fils Jean. Sa veuve, dame Agathe, prend ses dispositions dernières, en 1308, le jeudi après Pâques. Elle élit sa sépulture au cimetière de Chazay; elle donne à sa sœur Guillerme, sacristaine au couvent de Dorieux, cent sols viennois; à Guicharde de Genay, sa nièce, religieuse à Dorieux, vingt livres viennois; à Guillemette de Saint-Jean, ainsi qu'à Marguerite de Quincieu, toutes deux religieuses à Dorieux, vingt livres viennois à chacune;..... à Agathe, sa petite-fille, fille de feu Jocerand de Sales, vingt sols viennois; à sa fille Guillemette, femme de Humbert de Buenc, vingt livres viennois; à sa fille Guibourge, femme de Hugues de la Valette, vingt livres; à Arthaude, sa fille, religieuse à Saint-André de Vienne, le revenu d'une terre de sa dot, à la charge de lui faire célébrer un anniversaire annuel de dix prêtres; à sa petite-fille Arthaude, fille d'Humbert de Buenc, vingt livres. Son héritier est Jean de Fontanelles, son fils,

(13) La Mure. *Hist. eccl. de Lyon*, 1671, pp. 184, 185.

Digitized by Google

et les exécuteurs testamentaires, Humbert de Genay, prieur de la Platière, à Lyon, et curé de Chazey (dans l'Ain), Etienne de Guizeu et Humbert de Buenc (14).

Nous voyons par ce testament combien était importante cette famille de Fontanelles, dont les armes cependant nous sont restées inconnues. Elle était alliée aux de Genay, aux de Saint-Jean, aux de Quincieu, aux de Sales, aux de Buenc, seigneurs de Beaurepaire, et aux de la Valette. Ceci nous explique comment elle put pendant plus d'une année soutenir la lutte avec le prieur de Chazay.

Dame Agathe semble, par cet acte, appartenir à la famille de Genay, qui possédait la seigneurie du joli village de ce nom, sur la rive gauche de la Saône, en face de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Cette maison, nous dit Le Laboureur, qui a fini en 1590, était d'une ancienne noblesse; elle portait : *de gueules à deux chevrons d'or et trois annelets d'or, deux en chef et un en pointe* (15).

Les de Fontanelles ont été alliés aussi aux de la Chana, en 1323. Le chevalier Jean de Fontanelles, fils d'Albert, est nommé dans le testament de messire Etienne de la Chana, de Chazay, comme devant hériter de cent sols (16). Puis nous le retrouvons encore en 1322, comme exécuteur testamentaire de noble Etienne de Guizeu, chevalier (17).

Nous avons cité le monastère de Dorieux, situé dans la presqu'île qui se trouve au confluent de l'Azergues et de la Brevenne. Quelle importance avait donc alors ce monastère

(14) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 485.
(15) Guigue. *Mazures*, t. I, pp. 138, 201, 318, 356.486 et 600.
(16) Guigue. *Mazures*, t. I, p 431.
(17) Guigue. *Mazures*, t. I. p. 512.

Digitized by Google

où allaient se réfugier toutes les jeunes filles nobles de nos contrées, qui se trouvaient sans dot suffisante pour se marier? Aucune trace ne vient nous apprendre son existence et sa grandeur passée; une usine, puis un moulin ont été construits avec ses ruines; le paysage seul entre ces deux petites rivières est resté des plus gracieux, nous montrant que le lieu de cette pieuse solitude était des mieux choisis pour le calme et la retraite.

HUMBERT III DE VAREY, abbé, 1307-1313. — A Ancelin Rigaud succéda, en 1307, Humbert III, de la maison de Varey. Il était d'une famille illustre dans le Lyonnais, qui eut les seigneuries de Belmont (18), près de Charnay, de Rontalon et d'Avauges. Elle portait : *d'azur à trois jumelles d'or mises en bandes; au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable* (19). Humbert III était fils de Évrard de Varey et de dame Amphelise, comme on le voit par le testament de cette dame, qui le nomme au nombre de ses enfants, 1297 (20).

Aussitôt les seigneurs vassaux de l'abbaye d'Ainay à Chazay viennent prêter foi et hommage au nouvel abbé. Jean de Fontanelles, comme un des plus importants, paraît le premier en 1309, en se reconnaissant homme lige du baron de Chazay; il prête serment de fidélité pour le domaine de

(18) Belmont (Bellomonte) est un joli petit bourg qui domine la vallée de l'Azergues, au nord du pont de Dorieux. C'est un ancien château fort gallo-romain, comme le prouvent les nombreuses médailles romaines que ses habitants ont trouvées sur son territoire. Le château féodal des de Varey lui succéda, et ceux-ci furent seigneurs de Belmont jusqu'en 1789.

(19) *Livre d'or du Lyonnais*, p. 137.

(20) *Mazures*, t. I, p. 654.

Digitized by Google

la Dannaisie, qui était de franc fief, ainsi que pour tout ce qu'il possédait *infra banna Chaseti*. Les témoins sont Othon d'Aygliers, chevalier; Etienne de Lissieu et Péronet Anseu, tous deux damoiseaux et nobles de Chazay (21). En avril de la même année, Péronet Anseu, qui possédait la seigneurie de Marcilly, reconnaît tenir en fief du château fort de Chazay tout ce qu'il possède à Marcilly, Civrieux et Lozanne; il s'avoue en même temps homme lige du seigneur abbé (22).

Il jure fidélité sur les Saints Évangiles, en présence de Jeoffroy de Viego, prieur de Chavanay; dom Martin, curé-sacristain de Chazay; Pons de Saint-Romain et Jarenton, chacipol du château de Chazay, d'une noble et vieille famille de Civrieux. C'est la première fois que nous trouvons cette charge parmi les officiers de Chazay. Le chacipol était un magistrat qui exerçait, au nom de l'abbé, les fonctions de bas justicier. Il instruisait les menus délits, levait les petites amendes appelées *minora banna*, percevait les dîmes, redevances et les droits de vingtain ou sauvement (23).

Péronet Anseu, cité plus haut, avait épousé Guibourge d'Ars, noble famille déjà citée, et qui, dans nos pays, posséda fiefs et seigneuries; entre autres, en 1383, la seigneurie de Bayère. Catherine d'Ars, dame de Bayère, fait son testament, 1383; elle institue héritiers de ses biens ses neveux, Humbert de Chaneins et Guillaume d'Ars; son mari était Thomas d'Ambronay (24).

---

(21) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 68.

(22) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 105.

(23) Guigue. *Mazures*, t. II, p. 209.

(24) Guigue. *Mazures*, t. I, pp. 387, 388. Cet ancien fief de Bayère,

Digitized by Google

Le moine dom Martin, qui avait à Chazay la charge importante de curé-sacristain, veillait à l'administration des Sacrements, à la garde des reliques, et percevait les droits de sacristie (25). Il avait pour cela plusieurs prêtres sous ses ordres. Revêtu en même temps de la haute charge de prieur, il signa, au nom de l'abbé, les reconnaissances de fiefs qui se font en ce temps. C'est, en 1313, celles de Milon de Charnay, et de Guicharde de Vaux (26). Puis il apparaît dans l'accord passé entre l'abbé et Guillaume de Viego, en 1315, et dans celui de l'abbé et de Guillaume de Lissieu (27), en 1323. Ce moine, dom Martin, fonde, en 1317, son anniversaire dans notre église, moyennant la somme de quinze sols (28).

Il occupa la charge de prieur et celle de grand sacristain de Chazay jusqu'en 1342 ; dom Guillaume lui succéda alors dans ses hautes fonctions (29).

Disons en passant que le couvent d'Ainay s'était procuré à l'époque des croisades de nombreuses et riches reliques que les guerriers de la Palestine lui rapportaient en reconnaissance des services rendus et des sommes prêtées. Sans doute ces reliques n'étaient pas toujours très authentiques, l'on sait que les Grecs fourbes et rapaces en ont vendu une

---

dans un site charmant qui domine Châtillon-d'Azergues au levant, a vu son château féodal remplacé par un bel édifice Louis XV. Ce domaine, qui appartenait aux de Chaponay, a été vendu à M. Aynard, de Lyon, qui le possède aujourd'hui.

(25) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 65, 105, 127.

(26) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 65, 127.

(27) *Grand cart. d'Ainay*, t. I, chart. 130, 259.

(28) Arch. du Rhône, *Ainay*, 2e arm. vol. 29, chart. 7.

(29) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 128 et 237.

Digitized by Google

grande quantité plus ou moins vraies aux héros chrétiens. Mais peu à peu l'église a fait un choix sérieux, n'admettant que celles qui offraient les preuves les plus incontestables. L'abbaye d'Ainay était très riche en reliques, elle en envoya dans tous ses prieurés et nous savons qu'à Chazay elles étaient exposées à la vénération des fidèles à certains jours de l'année, et le couvent avait droit de toucher les offrandes qui étaient faites en ces circonstances.

L'année 1311 vit les trois états de la province lyonnaise déclarer solennellement que leur cité, dorénavant, dépendrait du royaume de France. Aussi l'année suivante, le roi Philippe le Bel traite de différents points de juridiction avec les abbés de Savigny, d'Ainay, de l'Ile-Barbe, le chapitre de Saint-Irénée, le prieur de Saint-Just, ainsi qu'avec tous les barons, nobles et bourgeois du Lyonnais. Pour l'abbé d'Ainay nous savons qu'une lettre patente, datée du 22 avril 1312, du roi Philippe, lui confirme une juridiction directe sur les sujets de l'abbaye et dans ses prieurés (30). Le roi fait savoir à l'archevêque Pierre ces arrangements, lui laissant sur ses sujets la juridiction en premier ressort, se réservant le second ressort devant le parlement de Paris (31). Mais ce ne fut que le 25 juin 1313 que par lettres patentes, Philippe le Bel établit la sénéchaussée de Lyon.

La domination temporelle des archevêques à Lyon avait pris fin. Elle avait duré 281 ans, depuis que l'archevêque Burchard l'avait retenue de l'héritage de son frère Rodolphe,

---

(30) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 217.

(31) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 133. — Arch. Charité. B. 254, chart. 60. La Mure. *Hist. des Comtes du Forez*, 1860, t. I, p. 338.

Digitized by Google

dernier roi de Bourgogne, comme provenant de la dot de leur mère Mathilde (32.)

JEAN II DE LA PALUD, 1313. — Abbé seigneur de Chazay.

Humbert de Varey était mort vers le milieu de l'année 1313, il fut remplacé par Jean II de la Palud (*de Palude*), qui devint abbé d'Ainay dans le courant de cette même année (33).

Il était d'une famille lyonnaise qui a fourni à l'Eglise de Lyon douze chanoines-comtes. Au même temps que lui nous trouvons Perceval de la Palud, chanoine-comte de Lyon en 1319 (34). Les de la Palud ont possédé les seigneuries de Richemond, Bouligneux, La Roche, Saint-Martin-du-Mont, Varembon et Jarnosse (35). Nous croyons que leurs armes étaient : *de gueules à la croix crénelée d'argent chargée de 9 hermines de sable* (36).

A l'avènement du nouveau baron de Chazay, ses nobles vassaux viennent renouveler leur reconnaissance de fief et prêter le serment d'usage. Les de Marzé, alors en toute leur gloire et puissance, étaient représentés sur la baronnie par Guichard, noble et vaillant chevalier. Son oncle André était abbé de l'Ile-Barbe et son autre oncle, Dalmace, bailli du Forez. Tous deux apparaissent en ce temps comme témoins dans un arrangement survenu entre le comte de Forez et les habitants de Saint-Symphorien-le-Château (37).

---

(32) *Poulin de Lumina*. Lyon, 1757, p. 139.
(33) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, introd., p. XIX.
(34) *Livre d'or du Lyonnais*, p. 324.
(35) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 572-573.
(36) *Promptuaire Armor*. de Jean Boisseau.
(37) La Mure. *Histoire des Comtes de Forez*, 1860, t. I, p. 332.

Digitized by Google

Le chevalier Guichard de Marzé (38) se présente devant l'abbé en son château de Chazay et se reconnaît son homme-lige en raison de sa maison située dans le castrum et pour les biens qu'il avait sur le territoire. Signent comme témoin Jean d'Ars, chevalier, Anthelme de Manisseu, Milon de Charnay, tous deux damoiseaux et Etienne de la Chana, chevalier, 17 août 1313 (39).

Quelques jours après le 2 septembre, le chevalier Etienne de la Chana, marié à Luce des Verneys, et père du chanoine Guy, dont nous aurons à parler plus loin, fait à son tour acte d'hommage envers l'abbé Jean pour sa maison et les grands biens qu'il avait à Chazay. Dans cet acte il est reconnu, après enquête faite par les chargés de pouvoir de l'abbé, Guy de Vassalieu, prieur de Riorges, et Pons de Genzé, moine, que le dit chevalier Etienne, ainsi que ses successeurs, ont le droit de percevoir et lever les menus bans (minuta banna, droits de basse justice), au-delà des bans stricts du château, sur ses vassaux et terres ci-nommées, à savoir : sur son pré placé derrière le grand moulin de Chazay, sur ses vignes et terres, dites le Monnayron, situées en Butturieux ; sur son pré de l'Orme des Troches ; sur la saulée des Troches, appelée vulgairement le Chenevier ou le Vernet. Il est donc reconnu qu'il en jouit comme vavasseur (40), et qu'en conséquence le dit chevalier

(38) Guichard de Marzé était frère du chanoine comte de Lyon, Hugues, qui fait son testament en 1334 en faveur de ses deux neveux, Jean et Hugues, fils du Guichard sus-nommé. Voir Le Laboureur, t. I, p. 539.

(39) *Grand Cart. d'Ainay*, chart. 61, t. I. — Arch, Charité. B. 254, chart. 31.

(40) Vavasseur. Arrière-vassal qui possédait des terres roturières. (Chéruel.)

Digitized by Google

Etienne, pour lui et ses successeurs, prête foi et hommage-lige au dit abbé par la main et le baiser, s'obligeant par serment à le suivre en toute occurence nécessaire et à lui porter secours quand il en sera requis (41).

Nous voyons l'importance de ce haut vassal par les témoins qui signent cet acte. Ce sont les plus grands noms de la contrée, Guichard de Marzé, Guillaume et Guy d'Albon, Jean d'Ars, tous chevaliers.

Ce Guillaume d'Albon était alors seigneur de Châtillon-d'Azergues, et son frère Guy, signe avec lui l'acte ci-dessus (42). Ils avaient toujours leur maison à Chazay, dans le castrum, et se trouvaient ainsi feudataires de l'abbé. Guillaume d'Albon, pour l'histoire duquel nous renvoyons à l'ouvrage de M. Vachez sur Châtillon, fonda son anniversaire dans l'église des Jacobins, à Lyon, en 1318, où sa famille avait sa sépulture. Son fils, Etienne, lui succéda dans ses seigneuries. Il avait épousé Jacqueline, fille d'Arthaud de Saint-Germain, seigneur de Montrond, Etienne hérita du château de Bagnols et de toute la part que les d'Albon avaient au château de Châtillon-d'Azergues (43). Les d'Albon, seigneurs de Châtillon, portent : *de sable à la croix d'or avec une bande raccourcie finissant au coin de la croix* (44).

Le chevalier messire Etienne de la Chana fait son testament le jour de saint Barnabé, 1323. Il veut être enterré au prieuré de Chazay ; son épouse en secondes noces, Luce

---

(41) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 69. — Arch. Charité. B. 254, fol. 35.

(42) Guigue. *Mazures*, t. II, p. 179. — *Chitillon*. A. Vachez, p. 13.

(43) *Chitillon*. A. Vachez, p. 16.

(44) *Mazures*, t. I, p. 345.

Digitized by Google

des Verneys, sera la tutrice de ses enfants, avec Guy, son fils, chanoine de Lyon. Son fils aîné, qui hérite de ses biens, se nomme Jean ; le fils dont sa femme est enceinte se nommera Etienne, il le substitue à Jean en cas de mort, et à celui-ci, le chanoine Guy. Il donne cent sols à Jean de Fontanelles et à Albert de Guizeu, damoiseaux. Il parle de sa maison du Pin, laquelle en certain cas passera à Jean de Sure, à la charge de faire les frais de son anniversaire (45). Les de la Chana étaient apparentés aux de Sure, famille de l'archevêque de Lyon, Guillaume de Sure, et aux de Lorgues, auxquels appartenait Marguerite, la première femme d'Etienne de la Chana et mère du chanoine Guy (46). Les armes des de la Chana, nous a dit M. Steyert, qui les a trouvées sur un sceau de 1274, étaient *échiquetées de..... à la bordure de.....*

En novembre de la même année, une autre noble famille de Chazay, qui possédait à Lissieu le fief de la Roue, représentée par Guichard de Vaux (*de Vallibus*), écuyer, prête foi et hommage à l'abbé Jean pour sa maison, située près de celle de l'archevêque et à côté de l'hôpital Saint-André. Guichard se reconnaît vassal du seigneur de Chazay pour différents domaines qu'il possède à Marcilly, à Civrieux et à Chazay (47), en compensation, il reçoit 68 livres. Le Laboureur, en nous donnant les armes de cette maison, qui sont : *de gueules à un lion rampant d'argent*, nous dit qu'elle possédait en Beaujolais la baronnie de Vaux, située entre Anse et Villefranche (48).

---

(45) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 431.

(46) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 432.

(47) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 127, 128. — Arch. du Rhône, *Ainay*, 2e arm., vol. 45.

(48) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 372.

Digitized by Google

Puis en la même année, c'est Milon de Charnay, damoiseau, fils de feu Etiennet, qui reconnaît tenir en franc fief de l'abbé tout ce qu'il possède au territoire de Chazay et sur les paroisses de Marcilly, Civrieux et Dommartin, ainsi que la maison qu'il avait dans la ville. De son côté, Jean II de la Palud, promet de tenir ledit Milon et ses successeurs comme ses vassaux et feudataires, de les défendre et de les protéger en tous lieux. Témoins : dom Martin, sacristain-prieur de Chazay, et grand prieur d'Ainay; seigneur Jean de Tacin, chevalier; Pierre Anseu, damoiseau; et Guichard de Marzé (49).

Enfin, c'est le chevalier Jean d'Ars, qui reconnaît être tenu à l'hommage lige envers l'abbé pour sa maison de Chazay et ses domaines sur la baronnie (50).

Telles étaient les grandes familles qui habitaient alors Chazay et ses environs. Nous pouvons y ajouter les le Clerc et les Albaney, familles bourgeoises qui arrivaient à la noblesse, et que nous trouverons plus tard alliés aux de Thélis, seigneurs de Charnay (51).

Combien devait être plus considérable que de nos jours la population de notre bourg, qui portait le nom de ville de Chazay ! Toutes ces nobles familles avaient vassaux, nombreux domestiques et tenanciers qui, vu l'époque de guerre que l'on traversait, venaient se réfugier derrière les hautes murailles de notre ville fortifiée et à l'abri de son château fort. Puis les artisans, les laboureurs et les nom-

---

(49) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 65. — Arch. Charité B. 254, n° 32.

(50) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 143. — Arch. Charité B. 254, n° 62.

(51) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 636.

Digitized by Google

breux hommes d'armes, qui gardaient la cité et parcouraient la baronnie pour mettre l'habitant et ses récoltes à l'abri des malandrins, formaient une population assez considérable (près de trois mille âmes), pour que l'on se demande où tout ce monde pouvait loger, en voyant la faible étendue de l'enceinte de la ville ? Cependant nous savons qu'en un temps de disette le château de Chazay fut obligé de nourrir plus de trois mille affamés.

Ces turbulents seigneurs suscitaient souvent de graves embarras à leur baron. C'étaient parfois de véritables petites guerres à soutenir contre des chevaliers puissants par leurs alliances, qui cherchaient à se soustraire à l'autorité des abbés d'Ainay ou à empiéter sur leurs droits.

En l'année 1315, le seigneur de Marcilly, Guillaume de Viego, après de nombreuses contestations et escarmouches en arrive à une transaction. Le noble damoiseau soutenait que moyenne et basse justice lui appartenait sur la terre de Marcilly, et qu'il avait le droit, depuis les temps les plus anciens, d'y lever les bans, excepté le droit d'infliger le dernier supplice, qui relevait de la justice du château de Chazay.

L'abbé d'Ainay réclamait de son côté entière juridiction sur ce village. On décide de régler l'affaire à l'amiable et les arbitres nommés sont : dom André de Marzé, abbé de l'Ile-Barbe, seigneur Guichard de Marzé, chevalier, et frère Jouffroy de Viego, prieur de Faverges. L'abbé Jean et Guillaume de Viego s'engagent sur les saints Evangiles et sous peine de cent livres tournois d'amende à se conformer pleinement au jugement rendu. Or il est reconnu qu'Ulric Anseu, qui possédait Marcilly avant Guillaume de Viego, ne touchait et ne percevait que les petits bans jusqu'à soixante sols forts, mais que tout domaine pur appartenait

Digitized by Google

à l'abbé d'Ainay en raison du château de Chazay. En conséquence, Guillaume de Viego, ainsi que ses successeurs, continueront à lever les petits bans jusqu'à soixante sols forts et la haute juridiction appartiendra, comme par le passé, à l'abbé d'Ainay.

Les témoins qui signent à cet acte sont : André Fabri, clerc juré, Philippe de Châtillon, prieur de Pont-de-Veyle, dom Martin, prieur sacristain de Chazay, dom Jean, curé de l'église paroissiale et Jean d'Oncieux, damoiseau (52).

La haute juridiction des abbés d'Ainay, en raison du château de Chazay, était donc parfaitement reconnue et établie sur le village de Marcilly et son territoire. Tout ce conflit provenait de ce que les de Viego, devenus seigneurs de ce bourg, en succédant aux d'Anseu, avaient cherché à se soustraire en partie à la suzeraineté du baron de Chazay. Quant au curé Jean, que nous voyons cité pour la première fois, il avait succédé à dom Guillaume dans sa charge de curé de l'église paroissiale. C'est lui qui dorénavant va tenir la place de l'abbé dans les actes importants, et tout nous porte à croire qu'il était prieur en même temps, ayant succédé à dom Martin, devenu grand prieur d'Ainay.

L'abbé touchait personnellement les revenus de Chazay, et des églises de Civrieux et de Chasselay. En avril 1316, ayant reçu grandes plaintes au sujet des murmures et scandales qui se produisaient au couvent d'Ainay, vu le manque de bois nécessaire, il se dépouille d'une partie de ses revenus. Il abandonne au grand prieur certaines redevances provenant de plusieurs fiefs et églises. Nous y voyons figurer l'église de Civrieux pour trente sols viennois et

(52) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 130. — Arch. Charité. B. 254, numéro 59.

Digitized by Google

l'église de Chasselay pour quatre livres viennois (53). Puis dans le cours de cette année Jean de la Palud figure parmi les hauts dignitaires ecclésiastiques qui assistent au couronnement du pape Jean XXII, nommé dans le conclave, qui se tint à Lyon sous la haute protection du comte Jean de Forez, 1316 (54).

Le différent qui s'était élevé entre l'abbé, seigneur de Chazay et noble de Viego, seigneur de Marcilly, ne fut définitivement terminé qu'en l'année 1318. Guillaume de Viego se reconnaît enfin homme-lige du seigneur de Chazay, Jean de la Palud, pour tout ce qu'il possède « en rentes annuelles, servis, droits, domaine pur et mixte, haute et basse justice, biens, garennes, bois, chasse sur les paroisses de Chazay, Lozanne, Civrieux, Marcilly et Lissieu. » Puis il fait hommage par la main et le baiser. Le seigneur abbé s'engage de son côté à lui servir une rente annuelle de « huit fois vingt livres et vingt sols viennois (55). »

Il dut certainement payer ainsi des droits contestés, car cela formait une somme considérable, vingt sols viennois représentant alors à peu près vingt francs de notre monnaie (56). Cet acte est passé en présence de Percevauz de la Palud, chanoine de Lyon, Louis de la Palud, Guichard de la Poype, Hugonin de Virizeu, Jean des Verneys, tous nobles damoiseaux, Henri Chavent et Péronet de Buenc.

L'archevêque de Lyon, Pierre de Savoie, avait son château dans notre petite ville. Il venait loger parfois dans cette

(53) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 45.
(54) A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. I, p. 289.
(55) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 101.
(56) A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. I, p. 276.

Digitized by Google

maison de Chazay, située entre le prieuré et l'hôpital Saint-André. Il y conservait coutumes et privilèges de seigneur indépendant, et les hommes de justice du château n'avaient aucun pouvoir sur le personnel de cette maison. L'archevêque pour donner à l'abbé d'Ainay un témoignage particulier de son affection, lui abandonne par acte de mars 1314, toutes les novales des églises qui se trouvaient dans les seigneuries de l'abbaye et dont elle avait le service religieux (57). Les novales étaient les dîmes que tout curé avait droit de percevoir sur les terres nouvellement défrichées et cultivées. De par son autorité supérieure, l'archevêque enlevait donc ce droit aux curés pour le transmettre à l'abbaye d'Ainay. Mais l'abbé était tenu lui-même, comme seigneur baron de Chazay, de donner au grand prieur de l'abbaye et à l'économe du couvent vingt-huit livres et douze sols viennois et cinq *mornantesiis* de fèves, ainsi que de l'huile pour entretenir dix lampes au couvent (58). Ceci nous prouve que l'abbé était personnellement seigneur de Chazay et avait droit d'en toucher tous les revenus sans en rendre compte à son couvent, sauf toutefois cette redevance annuelle citée ci-dessus.

Une branche de la famille de Chiel de Tredo possédait en ce temps la seigneurie de Lucenay, ainsi que le domaine appelé encore de nos jours de Chiel, au-dessous de ce village, et qui est présentement au duc de Mortemart. En 1313, Jean de Chiel, damoiseau de Lucenay, fait son testament. Il est curieux de voir combien les parents s'inquiétaient peu de la vocation de leurs enfants, n'obéissant qu'à des vues d'intérêt et de grandeur pour leur famille. Après

(57) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 134.
(58) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 171.

Digitized by Google

avoir signifié qu'il voulait être enterré au monastère de Notre-Dame de la Bruyère, il institue Jacques, son fils, son héritier, et à son défaut, Guillaume de Chiel, son frère; il veut que l'enfant, dont sa femme est enceinte, soit clerc, si c'est un fils; s'il en a deux, que l'un soit clerc et l'autre moine; si c'est une fille, qu'elle soit mariée avec 700 livres de dot. Les tuteurs seront Guillaume de Chiel, Guillaume de Genay et Aymon de Varennes (59).

En juin 1320, dom Martin, grand sacristain de Chazay, signe au nom de l'abbé Jean un échange passé entre l'abbé et sœur en religion Catherine de Bioley, abbesse du couvent de la Bienheureuse Vierge Marie de Brienne, à Anse (60).

Un nouveau conflit s'élève bientôt entre l'abbé, seigneur de Chazay et le viguier de Lissieu. Il y eut prise d'armes, pillage et combats, dont le pays autour de Marcilly eut beaucoup à souffrir; droits et limites de juridiction en furent cause. Enfin, le 24 août 1323, un accord intervint entre Jean II de la Palud et Guillaume, seigneur de Lissieu, sur les droits de haute et basse justice qui convenaient à l'un et à l'autre seigneur (61).

Il est reconnu que la juridiction de l'abbé s'étend sans conteste sur les paroisses de Lissieu, Civrieux, Marcilly et Dommartin. Cependant, qu'une partie de Lissieu est du domaine direct de la viguerie, qu'en conséquence, des bornes seront placées, qui indiqueront les limites des juridictions respectives. Il y aura une borne aux trois chemins, dit lieu de la Maladière de Chasselay, où passe le chemin

(59) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 453.
(60) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 53.
(61) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 259.

Digitized by Google

d'Anse à Lyon, près de la maison dite aux Bérers ou Sagnars. Au nord, les limites seront marquées par le chemin public qui va de Chasselay à Chazay, jusqu'aux trois chemins, lieu dit de la Croix, qui est sur la paroisse de Marcilly, près de la maison de Péronet de Bordellyn dit Segout, où se rejoignent les deux chemins qui viennent de Lissieu, là sera placée la borne. De là, suivant ce chemin de Lissieu, vers les trois chemins, lieu dit Escofer, la limite remontera en ligne droite vers la cime de la colline dans la vigne des héritiers Bernard Colonges, près du poirier sauvage qui s'y trouve; elle se dirigera de là vers l'angle de la vigne de Guichard de Vaux, damoiseau, située au sommet de la colline, séparant la vigne de Guichard de celle d'Etienne de Genzé, chevalier; la limite se dirigera de là vers la Roue et vers les terres dites aux Sabrins; de là vers la Péruse et le chemin qui va de Marcilly à Limonest, passant près de la grange de la Coyfarde; de là, elle passera aux Goingdoz, où seront placées pierres et limites. Et cela, en présence de Jean Garondou à cet effet député, par le seigneur abbé et le seigneur Guillaume de Lissieu. Sur cet accord la paix est faite et signée par les deux contractants. Ainsi le seigneur de Lissieu et ses successeurs auront dans la viguerie de Lissieu pleine justice dans les limites précitées. Mais ledit seigneur abbé se réserve tous les droits des fiefs lui appartenant et se trouvant sur la viguerie, de telle sorte que les hommes et les habitants de la viguerie ne seront pas tenus de suivre avec leurs armes le seigneur viguier, s'il voulait faire la guerre à l'abbé d'Ainay ou à l'abbaye, si ce n'est toutefois pour défendre directement la personne, le château, les droits du seigneur viguier attaqués par les hommes d'armes de l'abbé, sauf cependant les droits de haute juridiction.

Digitized by Google

Ledit abbé transfère donc audit seigneur viguier le droit de pure et mixte justice, et toute juridiction qu'il possédait sur les terres de Lissieu, dans les limites précitées. Il est arrêté que les fourches patibulaires seront élevées dans les limites des deux juridictions, à l'endroit où elles pourront être vues du château de Chazay et du château de Lissieu. Puis ils se prêtent mutuellement serment d'hommage et de fidélité pour les différents fiefs qu'ils possèdent dans le domaine de l'un et de l'autre. L'archevêque de Lyon, Pierre de Savoie, approuve et confirme ce traité passé en présence de Pierre Costa et de Pierre de Thonon, de noble homme et puissant seigneur Guillaume des Verneys, chevalier; des vénérables Frères d'Ainay, Martin, sacristain de Chazay; Jean Contesson, Jean Reymbaud, et de Jean de Fontanelles, damoiseau de Chazay, le 23 du mois d'août 1323 (62).

Ainsi se termina cette querelle qui avait causé de grands maux au pays.

Ce Guillaume de Lissieu était fils de messire Guillaume, chevalier, et de dame Antoinette (nous ne savons de quelle maison). C'est ce chevalier Guillaume qui fait son testament en 1304, au mois d'août, comme nous l'avons rapporté plus haut (63).

D'autres contestations s'élèvent en ce temps entre l'abbé seigneur de Chazay, les riverains de l'Azergues et les possesseurs des moulins situés sur son cours. Cette rivière appartenait à la baronnie de Chazay depuis Lozanne jusqu'à Lucenay. Sur ce parcours avaient été établis plusieurs mou-

(62) *Grand Cart. d'Ainay*. t. I, chart. 259. — Arch. Charité, B. 254, fol. 96.

(63) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 527.

Digitized by Google

lins qui s'alimentaient directement dans l'Azergues par des écluses et des canaux. Ces nombreux barrages entravaient le cours de la rivière quand ses eaux devenaient fortes et de là de grands dommages pour les riverains et même dangers pour les hommes. Des plaintes s'élevèrent à ce sujet en 1326, et plusieurs notables habitants vinrent trouver l'abbé à son passage à Chazay, lui apportant les supplications de tous les intéressés. Mais comme la chose dépendait également des seigneurs qui possédaient ces moulins, l'affaire ne put s'arranger (64). Quatre ans plus tard, les plaintes devinrent plus vives, nous voyons alors Etienne de Pouilly, bailli royal de Mâcon se mêler de cette affaire. Une charte du 10 janvier 1330 vient régler le différend. « L'Azergues, y est-il dit, qui cause d'infinis périls, qui amène presque constamment mort d'hommes, de bestiaux et bien d'autres dommages, est arrêtée dans son cours par les écluses des moulins construits sur ses rives. Cet état de choses ne peut être modifié qu'avec l'assentiment du vénérable Père, abbé d'Ainay, ainsi que des damoiseaux, Aymon de Varennes, Guichard Rigaud, Léonard et Louis de Varey, frères, Guillaume de Luysin, frère Henri de Brienne, moine de Cluny, oncle et tuteur des enfants de Dalmas de Brienne, chevalier défunt, tous possesseurs des moulins susdits. » Il est donc arrêté que tous les moulins situés au-dessous de celui de Chazay recevront l'eau par un canal appelé bief, *becium*, qui sera fait par les seigneurs précités ; qu'ils seront tenus d'entretenir ce canal et l'écluse qui lui donne naissance, chacun selon sa quote-part ; qu'ils seront obligés de réparer tous les dommages causés par cet écluse et ce bief,

(64) Arch. Charité. B. 254, numéro 84.

Digitized by Google

sous peine de payer une forte amende, et qu'ils seront tenus d'entretenir les ponts et passages construits sur ce bief (65).

Tous les dits seigneurs signent à cette charte ainsi que le curé de Chazay, Jean d'Aygliers.

Ce fut à la suite de cette ordonnance que fut creusé le bief actuel qui devait faire marcher les moulins de Lozanne, de Chazay, de Morancé, de Lucenay et d'Anse.

Guillaume de l'Aire (*de Aura*), 1328-1330. — Cette affaire d'écluse et de moulin ne se termine que sous le gouvernement de Guillaume de l'Aire qui avait succédé, en 1328, à Jean II de la Palud (66). Ce nouveau seigneur, baron de Chazay, sorti d'une maison illustre du Dauphiné, qui a fait les seigneurs de Cornillon et de Cuzieu-en-Forez, ainsi que ceux de Glandage en Dauphiné, portait, d'après M. Steyert : *d'or au lévrier de gueules colleté de sable à la bordure de même, chargée de trois besants d'or.*

Pour traiter l'arrangement, ci-dessus mentionné, l'abbé Guillaume de l'Aire avait délégué Hugues de Agrilleu, majeur d'Ainay, et Bérard des Hères, prieur de Dovennes. Les témoins de cet acte sont messires Guichard Galiani, Guichard de Lissieu, Jacques Balbi, trésorier du roi au bailliage de Mâcon, Guichard de la Platière, Jean Chatard, citoyens de Lyon, et Guionnet de Chueys, damoiseau (67).

Cependant malgré cette ordonnance, l'affaire ne fut pas terminée entièrement. Les réparations ne furent pas faites dans les conditions voulues, ce qui motiva l'année suivante une nouvelle ordonnance d'Etienne Raymond d'Anse, garde des sceaux du roi de France au bailliage de Mâcon. Il y est

(65) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 223.
(66) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, introd., p. xix.
(67) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 223.

Digitized by Google

dit que l'Azergues ayant continué ses ravages qui deviennent de plus en plus désastreux, de nouvelles et graves discussions se sont élevées entre le seigneur abbé d'Ainay, Guillaume de l'Aire, et ses vassaux (nommés plus haut), possesseurs des moulins de l'Azergues. Il a été reconnu que le nouveau bief n'a pas été creusé et entretenu d'une manière satisfaisante, de sorte que les eaux débordées causent de graves préjudices aux tenanciers de l'abbé d'Ainay. En conséquence, l'archidiacre Guillaume de Sure, nommé médiateur entre les parties intéressées, traite amicalement l'affaire et règle le cours du bief et les réparations à y faire. Les dits possesseurs des moulins sont tenus en conséquence de faire les réparations voulues et de compenser tous les dommages causés par les eaux aux tenanciers du seigneur de Chazay, représenté par Jean d'Aygliers, curé. Outre les noms cités plus haut, nous y trouvons encore comme témoins Guillaume de Villers, tuteur des enfants d'Aymin de Varennes, maître Raymond Palaisin, clerc, dom Humbert de Buire, chapelain de l'archidiacre, Guillaume de Sure, Hugonet Béguin, Vincent Groud, Maxime Giroud et maître Jean Parisis. Ainsi fut terminée cette grave question à la satisfaction générale.

Dès lors ces lois et coutumes continuèrent à être en usage et à régir le cours de ce *bief*. Il coule encore dans les mêmes lieux, alimentant les mêmes moulins et offrant sur ses bords, depuis Lozanne jusqu'à Anse, la promenade la plus agréable au milieu de champs fertiles et de vastes prairies.

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

---

(68) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 224.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE ROMAINE

Les Aqueducs Lyonnais (*)

LE MONT-D'OR LYONNAIS

SES SYSTÈMES HYDRAULIQUES

Consulter la carte planche VI.

DIVERS systèmes hydrauliques existaient dans les vallons du Mont-d'Or lyonnais, il y en avait même plusieurs dans le vallon d'Arche, sur la commune de Saint-Didier.

L'aqueduc, dit du Mont-d'Or, qui prenait naissance dans le vallon de Poleymieu, n'a jamais amené une seule goutte d'eau à Lyon. Le rampant d'aqueduc ou touriche des Massues, venant à la suite du siphon de Grange-Blanche, devrait porter le nom d'aqueduc de la Brevenne, et non du Mont-d'Or.

M. Bonnet, ingénieur en chef, directeur des services municipaux de Lyon, confiant dans la tradition, et sans la

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de Septembre 1889.

Digitized by Google

faire contrôler, avait fait poser une plaque sur le rampant des Massues, qui lui attribuait le nom « d'aqueduc du Mont-d'Or ». Nous avons connu M. Bonnet, et nous nous figurons le mécontentement qu'il aurait éprouvé, s'il avait pu savoir qu'il avait admis officiellement une erreur, sans l'avoir fait vérifier par les aides intelligents placés sous sa direction.

Delorme a donné deux branches à l'aqueduc du Mont-d'Or, l'une venant du vallon de Poleymieu, l'autre de Limonest. La branche de Poleymieu, nous l'avons suivie depuis la fontaine du Thou, jusqu'au quartier de Nervieu, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Nous n'avons jamais pu trouver celle de Limonest. En revanche, nous avons vu, dans quelques vallons des communes de Saint-Didier et de Saint-Cyr, des canaux de captage et de dérivation, construits sous la civilisation romaine, mais ils avaient une destination purement rurale; ils étaient créés pour le service d'habitations particulières, élevées sur les pentes de ces riches et gracieux coteaux.

Flachéron a dit qu'il était facile de restituer l'aqueduc du du Mont-d'Or pour les besoins de la ville de Lyon; une proposition aurait même été faite, dans ce sens, au maire de Lyon, vers 1840 (1).

D'abord, l'aqueduc du Mont-d'Or, venant du vallon de Poleymieu, ne présentait pas, dans son exécution, le caractère officiel des constructions de ce genre, affectées au service d'une grande ville; c'était un canal de forme simple, ayant $0^m,49$ de largeur, sur $0^m,49$ de profondeur, recouvert de pierres plates ou dalles, posées en encorbellement sur

(1) Terme, maire de Lyon, eaux potables, Rapport au Conseil municipal, 1843. Pages 7 et suivantes.

Digitized by Google

chaque piédroit, une dalle faîtière brochant en couverte sur le tout (2).

Les racines, les rongeurs, les eaux des pluies pouvaient, malgré le jointoiement au mortier, s'il en existait un, pénétrer par les interstices de la couverte, tomber dans le canal et altérer la qualité de l'eau. Cette eau, du reste, et bien qu'on l'ait nié, était très calcaire; nous avons, au chemin à Rouchon, détaché de la section jadis mouillée du canal, une plaque de concrétions de carbonate de chaux de plus de deux centimètres d'épaisseur.

A l'origine du canal, à la fontaine du Thou, dans la vallée de Poleymieu, on est à la cote 350 environ, soit au hameau de Lième; en raison de cette altitude, on peut facilement admettre que l'aqueduc ait pu amener des eaux à Lyon. Au-dessus du hameau la Blache, près d'un chemin montant au hameau la Roche, on voit vers la cote 345 un massif qui supporte le piédroit, rive gauche de l'aqueduc. Puis on arrive sur Curis, où l'aqueduc a été trouvé dans une vigne, à une cote supérieure à 320, au-dessus du château de Curis (rive droite du ruisseau le Thou). La grande source ou Nymphée d'Arche, en tête du vallon de ce nom, sur Saint-Romain, est à la cote 320, 325.

Au chemin à Rouchon, sur Couzon, l'aqueduc est à la cote 310, 315 (le Rafour d'Écully est à 305). Au bas de la vieille église de Collonges, l'aqueduc visible dans le chemin du Poizat sur 10 mètres environ de longueur, est un peu au-dessus de la cote 300. A Nervieu, au bas de la nouvelle église de Saint-Cyr, nous avons vu le canal à une cote un peu inférieure à 300 (295 environ). Ici, le doute n'est plus

(2) Il est aussi très nécessaire que ces grands aqueducs (ceux des villes) soient couverts par des voûtes. Vitruve, chap. VI ou VII.

Digitized by Google

AQUEDUC DU MONT D'OR

Coupe en travers

Dessin de FLACHERON (agrandi au double)

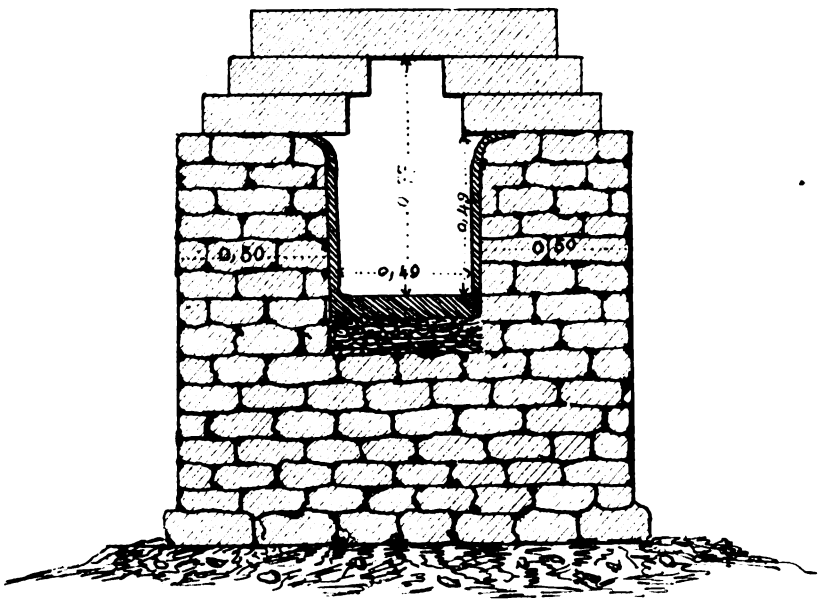

Nota. — La maçonnerie est trop régulière, les dalles en couvertes ne sont pas taillées aussi régulièrement, le radier a une épaisseur plus grande. La fondation, sur le sol, est faite sans doute en moellons piqués debout, comme nous l'indiquerons aux aqueducs du Pila de la Brevenne et de Vaugneray.

Lit. Mougin-Rusand, Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

possible, l'eau de l'aqueduc de Poleymieu ne peut plus arriver au rampant des Massues, cote 282. La dénivellation de 8 à 10 mètres, au maximum, entre ces deux points, ne permettant plus de franchir le long parcours, et les lacets à décrire, entre Saint-Cyr et les Massues, sans compter deux siphons : l'un sur le vallon de Limonest, l'autre sur celui de Grange-Blanche.

L'aqueduc de Poleymieu était donc simplement rural, il ne devait guère dépasser le petit replat, au-dessus de la Croix-des-Ormes, au bas de Saint-Cyr. A cet endroit, et en face du chemin qui vient de Saint-Rambert, on a trouvé récemment, lors de l'aménagement du terrain où l'on bâtissait une villa moderne, des sépultures de l'âge préhistorique, analogues à celles trouvées à Montjayeux, commune de Meyzieu. Nous avons constaté, que souvent, les habitations romaines s'étaient implantées dans le voisinage ou à l'emplacement même des stations préhistoriques ou gaéliques.

Depuis Curis (hameaux Beyrion, Trotlandry), en passant par Saint-Romain, Collonges, Saint-Cyr, Saint-Didier, et notamment où les sites sont les plus gracieux, aérés et découverts, on trouve fréquemment, lorsqu'on fait des terrassements pour des besoins quelconque, des débris de matériaux de l'époque romaine; ils attestent que ces belles campagnes étaient recherchées, à cette époque, au moins autant qu'elles le sont de nos jours.

Nous n'avons pu retrouver, sur la pointe de la colline, près du cimetière de Saint-Cyr, cote 320, l'aqueduc indiqué sur la carte géologique du Mont-d'Or lyonnais, de MM. Falsan et Locard; c'était probablement un petit canal dérivant une source captée en amont, dans le village actuel de Saint-Cyr.

Digitized by Google

L'aqueduc de Poleymieu était le système hydraulique le plus important du Mont-d'Or lyonnais, ses rigoles de captage devaient remonter jusqu'à la source des Gambins, cote 400, en amont de la fontaine du Thou. Sur son passage, entre son origine et son point terminus à la Croix-des-Ormes, il recevait diverses sources fluant à une altitude supérieure à son radier, il donnait certainement de l'eau à plusieurs villas ou agglomérations d'habitations.

Flachéron donne à l'aqueduc de Poleymieu les dimensions suivantes : largeur du canal, $0^m,49$; hauteur des piédroits, $0^m,49$; hauteur sous flèche, $0^m,77$; voir planche V. Un de nos collaborateurs, M. H. Pinet, a relevé les dimensions au chemin à Rouchon : largeur entre les piédroits, $0^m,47$; hauteur, du radier à la date faîtière, $0^m,60$.

M. Jeune, cultivateur, avait trouvé l'aqueduc dans sa vigne, un peu plus loin que la vieille église de Collonges, lieu dit Poizat, il nous a certifié, et d'autres l'ont fait également, que les dalles couvrant l'aqueduc, dalles simples en pierres plates, non taillées, étaient posées à bain de mortier sur les piédroits et recouvertes d'une chappe, le tout si bien maçonné, que la démolition de cette couverte était « un travail de romain ! » Souvent une dalle unique formait la couverte.

VALLON DU POVET OU POMET

Dans le vallon où coule le ruisseau le Povet, au bas du hameau la Jardinière, dans un chemin tendant au Puits-des-Vrines, cote 350, flue une source communale assez importante et d'un débit régulier, nous a-t-on dit, elle est surmontée d'un édicule de construction moderne. Au bas

Digitized by Google

de cette source, dans le fond du vallon, nous avons vu, au jour où nous y étions, et jetés dans le chemin, des fragments de grands carreaux et des bétons de l'époque romaine; ils avaient été extraits des terrassements pour la fondation d'une maison en cours de construction.

Plus bas, à la Ferlatière, existe un réservoir, cote 300, alimenté par une source, elle était sans doute engendrée par une portion des eaux de la source de la Jardinière, qui, à ce moment, se perdaient dans le thalweg. MM. Falsan et Locard, sur leur carte du Mont d'Or lyonnais, indiquent, à cet endroit, un aqueduc que nous n'avons pu retrouver.

Les habitants de la localité nous ont certifié que dans le talus d'un chemin vicinal, sur la pente du coteau, rive droite de la vallée, existait, vers une cote inférieure à 350, un canal que nous n'avons pu voir, car des broussailles vigoureuses et épineuses empêchaient alors de gravir le talus.

D'autre part, nous avons trouvé, sur l'arête sud du mamelon de Montellier, vers la cote 335, 340, un fragment de béton de ciment, de l'époque romaine, appartenant à un aqueduc ou à une « conserve d'eau ». C'était dans une vigne très soignée, dont le terrain était amplement mélangé de débris de matériaux de démolition. Il ne fait aucun doute pour nous, que la source de la Jardinière ait été dérivée pour arriver à cette altitude.

Quant à la source de la Ferlatière, nous donnons raison à MM. Falsan et Locard, un aqueduc la dérivait, par un deuxième canal inférieur à celui de la Jardinière, et l'amenait, toujours sur la pointe sud du mamelon de Montellier, mais à l'altitude 280, où nous avons trouvé, dans le grimpillon dit de Montellier, les vestiges d'un canal d'aqueduc, dont les piédroits avaient $0^m,40$ de hauteur.

Digitized by Google

Nous ne pensons pas que les eaux de la Jardinière, ni celles de la Ferlatière, aient été dérivées pour des habitations, rive gauche du ruisseau le Povet, le coteau est très accidenté, et on y trouverait facilement les vestiges d'un aqueduc, s'il en avait existé un sur ce versant.

VALLON D'ARCHE

(SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR)

Plusieurs sources fluent dans le vallon d'Arche, la source d'Arche, assez régulière et assez importante, est à la cote 300 environ, au jour où nous l'avons vue, elle avait une teinte opaline; le fils du propriétaire du fonds où elle flue, nous a dit qu'en travaillant le sol, on trouvait assez fréquemment des débris de l'industrie romaine, et notamment des monnaies dont il nous a montré quelques spécimens.

Pour nous, c'est certainement l'eau de cette source qui a été dérivée par l'aqueduc dont on voit un tronçon, cote entre 270 et 280, dans un sentier raboteux, qui, du hameau le Collin, descend à un lavoir établi dans le vallon, au pied de la colline.

Déjà, autrefois, nous avions vu cet aqueduc, mais nous l'avions délaissé, car à cette altitude, ce n'était pas le grand aqueduc du Mont-d'Or que nous cherchions avec une confiance naïve.

A la fin de 1887, on offrait de nous faire voir, au Collin, un canal d'aqueduc placé à une altitude qui aurait permis son arrivée au rampant des Massues, mais la personne nous fit voir le même aqueduc déjà vu par nous, cote 270, 280, c'était un petit système de l'étage moyen ou inférieur du vallon d'Arche, son eau ne pouvait même pas arriver au

Digitized by Google

Crécy, cote 282; tout au plus pouvait-elle avoir été dérivée pour l'usage d'une villa ou d'un groupe d'habitations, qui aurait pu exister sur la colline, vers la maison de campagne ou château actuel de M. Frèrejean. Nous avons, en mars 1888, détaché de la cuvette du canal, un morceau de béton de tuileaux recouvert d'un dépôt calcaire de $0^{m},005^{m}/^{m}$ d'épaisseur, précipité sur l'enduit lisse, preuve certaine du fonctionnement de cet aqueduc.

Plus haut, toujours au Collin, dans ce chemin rapide dont nous venons de parler, mais à la cote 300, MM. Falsan et Locard indiquent un canal d'aqueduc, il était certainement visible au jour où ils ont écrit, les habitants nous l'ont affirmé, mais un mur avait été construit depuis, à l'emplacement indiqué, ce système devait aboutir vers Crécy, cote 282, où l'on nous avait certifié qu'on trouve souvent des substructions antiques; il dérivait des eaux captées à une altitude supérieure à la source d'Arche, soit des eaux prises en Haute-Archimère sous la roche de Saint-Fortunat.

Enfin une troisième source, celle des Vignes, sur la pente du coteau rive gauche du vallon d'Arche, cote 350, a été l'objet de travaux de captage, sa nymphée, analogue à celle du vallon d'Arche sur Saint-Romain, et à celle de la fontaine du Thou, nous donne la certitude qu'elle a été captée à l'époque romaine, la contrée était alors boisée et gazonnée, son débit devait être assez abondant et régulier. Aussi croyons-nous qu'elle a été dérivée vers la cote 340, au Montellier, au moyen d'un petit et simple canal dont on nous a dit avoir trouvé des vestiges en plantant des vignes.

Le vallon d'Arche, sur Saint-Didier, devait compter trois systèmes hydrauliques dérivant des sources placées aux altitudes suivantes : sources d'Arche, 300 ; source des Vignes, 350 ; sources supérieures du vallon, 400 environ.

Digitized by Google

VALLÉE DU RUISSEAU DE LIMONEST

Nous avons scruté les accidents de terrain et les chemins creux, sur les pentes des coteaux, rive droite et rive gauche de la vallée du ruisseau de Limonest, en amont et en aval du château de Saint-André, soit aux altitudes où devait passer l'aqueduc de Limonest, et nous n'avons rien trouvé. Nous avons interrogé les habitants de la contrée, leur réponse était uniforme : « Il n'y a pas d'aqueducs dans « notre pays, il faut pour en trouver, aller au chemin à « Rouchon-sur-Couzon. » Nous espérions trouver les vestiges du réservoir de chasse vers le hameau le Bois, ceux du pont à siphon dans le vallon sur le ruisseau, et enfin ceux du réservoir de fuite vers Four-à-Chaux et Puits-d'Or, nous n'avons trouvé aucun vestige de ce genre.

AQUEDUCS DU MONT-D'OR

DIFFICULTÉS DE RECHERCHES

Conformément à la méthode que nous avions adoptée dès le début de nos études, nous avons voulu, en partant de Lyon et en remontant le cours des aqueducs, restituer le tracé des trois lignes restées douteuses, malgré les attestations des écrivains, savoir : Yzeron, Brevenne, Mont-d'Or. C'est celui-ci que nous avons examiné le premier.

Tenant compte de l'altitude du rampant des Massues, cote 287, nous avons cherché l'aqueduc vers la cote 300, dans le petit bassin du ruisseau de Chalins, sur Ecully ; nous n'avons rien trouvé ; rien non plus dans la vallée du ruisseau de Limonest.

Digitized by Google

Vers la nouvelle église de Saint-Didier, l'aqueduc devait se trouver à l'altitude 310 environ, il n'y avait rien. Dans le vallon d'Arche, sur Saint-Didier, nous voyons un aqueduc à la cote 270, 280 ; on nous en signale un autre à la cote 300 environ, vers Collin ; ces altitudes sont trop basses, nous cherchons un canal unique qui, dans la vallée d'Arche, doit passer à une altitude supérieure à 310.

Le vallon le Povet ne fait que compliquer notre étude, nous ne trouvons rien aux altitudes 315, 320, sur la pente rive gauche ; et cependant, sur la colline de Montellier, aux altitudes 280 et 300 environ, on trouve des vestiges de canaux d'aqueducs.

C'est alors que s'est évanouie notre naïve confiance dans les écrits des anciens.

Nous avons repris l'aqueduc de Poleymieu à la fontaine du Thou, et, avec la carte du Mont-d'Or lyonnais, de Bonnaire, qui venait de paraître, nous avons pu enfin suivre cet aqueduc, jusqu'à Nervieu, à une cote inférieure à 300.

C'est le vicaire de la paroisse de Saint-Cyr, qui nous a indiqué l'aqueduc à Nervieu ; il allait quitter la cure, il avait fait sur un mur de clôture une marque à l'endroit du passage du canal. Nous avons été à Nervieu, le lendemain d'une pluie d'orage, ainsi que le vicaire nous l'avait recommandé, les eaux avaient déblayé le fond des rigoles d'écoulement, et l'on voyait, de chaque côté du chemin, qu'il coupait obliquement le canal d'aqueduc, mesurant $0,^{m}47$ entre l'enduit lisse des piédroits.

D'autres que nous pourront restituer plus complètement que nous l'avons fait, les systèmes hydrauliques des vallons d'Arche et du Povet. L'étude restera encore assez attrayante et utile, car chacun de ce système aboutissait certainement

Digitized by Google

à une villa, ou un groupe d'habitations de l'époque romaine.

Près de vingt années se sont écoulées depuis notre première démarche à Ecully (1869), jusqu'à notre dernière, au Grimpillon de Montellier (1889.)

LETTRE DE M. BALLOFFET

Régisseur des propriétés de M. de Murard à Saint-Germain-au Mont-d'Or.

Lyon, le 28 Novembre 1876.

MONSIEUR,

Je vous transmets par écrit les renseignements que vous me demandez, désirant qu'ils vous soient utiles et agréables ; si j'en connais d'intéressants et de nouveaux, je m'empresserai de vous les transmettre.

Il y a une trentaine d'années, il existait à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, des eaux de source assez abondantes. Elles prenaient naissance, partie dans les terres de M. de Murard, partie en haut de Saint-Romain, dans les fonds du même propriétaire, dans un vaste réservoir en maçonnerie paraissant d'origine romaine et par un aqueduc de petite dimension dont on peut voir à peine les traces; elles descendaient le long de Saint-Romain, traversaient le bourg et allaient se jeter à la Saône.

Dans leur parcours, les eaux de source des terres se réunissaient et allaient faire mouvoir des moulinages et deux

Digitized by Google

moulins : l'un d'eux, le plus important, sur le quai de la Saône, avait deux tournants.

Les eaux ayant diminué, il y a environ vingt ans, on fit des réparations au sommet de Saint-Romain, dans le réservoir dont on a parlé, elles furent dirigées par M. Bresson, architecte ; on espérait augmenter le volume des eaux pour le service des usines. On eut un moment quelque espoir, mais une nouvelle sécheresse étant arrivée, les eaux baissèrent encore dans la plupart des sources et faute d'un volume d'eau suffisant le moulin diminua d'importance et fut plus tard fermé ; les fabriques avaient été supprimées, mais pour d'autres causes.

Aujourd'hui, ces eaux sont encore très utiles dans leur emploi restreint. Elles servent à l'irrigation des prés, à l'établissement de nombreuses cressonnières, de quelques lavoirs publics ou particuliers.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ont beaucoup diminué de volume. Il en reste néanmoins assez pour que presque pendant toute l'année, il reste un filet d'eau qui va se jeter dans la Saône.

Recevez, etc.

Signé : BALLOFFET.

NOTE COMPLÉMENTAIRE DE L'AUTEUR

Le 5 mars 1876, à la suite d'une saison pluvieuse, nous avons, avec un ingénieur de nos amis, arbitré le débit de la source tombant dans la chambre ou nymphée (et non réservoir), reconstruite par M. Bresson, à trois mille mètres cubes environ par vingt-quatre heures. Mais, au mois de

Digitized by Google

septembre de la même année, ce débit était descendu à cent cinquante mètres cubes environ.

Le même jour, à la fontaine du Thou, la même déception nous attendait, nous étions portés à douter de la modicité du débit.

AQUEDUC DU PILA OU DU GIER

Consulter la carte, planche VI.

L'aqueduc du Pila alimentait la zone supérieure de la ville, son radier, au réservoir de chasse, au-dessus du rampant que l'on voit dans le fort Saint-Irénée, était à la cote 303 environ. Ce radier n'était guère qu'à la cote 300, au point terminus de l'aqueduc, au sommet de la montée des Anges. Le sol, entre la vieille chapelle de Fourvière et le couvent des Jésuites, est à la cote 294.

L'aqueduc du Pila a été, et du premier coup, assez bien décrit par Delorme; Flachéron a complété cette description au moyen de nivellements et d'opérations géométriques sur le terrain. A partir du plateau de Fourvière, et jusqu'au loin dans les campagnes, sur les plateaux et dans les vallées, on trouve des ouvrages d'art : ponts, massifs, rampants; le tracé de l'aqueduc était et est encore facile à suivre.

Nous avons retrouvé, en 1885, sur le mamelon sud-ouest de Sainte-Foy-lès-Lyon, sous un buisson, à la cote 305 environ, au lieu dit Narcel, la fondation du petit rampant qui supportait le réservoir de fuite venant à la suite du siphon de Beaunand. Ce siphon, entre le réservoir de fuite sur Sainte-Foy, et le réservoir de chasse sur Chaponost, avait environ 2,650 mètres de longueur.

Digitized by Google

Le nivellement sur le tracé de l'aqueduc du Pila, repéré au nivellement général du Rhône, a été fait sous les ordres de M. Bonnet, directeur de la voirie municipale de Lyon, et rapporté ensuite sur un extrait de la carte de l'état-major, il a été reproduit plusieurs exemplaires photographiques de ce travail, voir planche VI.

M. Bresson, architecte à Lyon, a relevé minutieusement un tracé de cet aqueduc, mais jusqu'à ce jour il n'a pas publié son étude.

M. DE GASPARIN

M. de Gasparin, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, est l'auteur d'un Mémoire qui a été couronné par l'Académie de Lyon, classe des Sciences, dans sa séance du 25 janvier 1855; ce Mémoire a pour titre :

Reconnaissance de l'aqueduc romain, qui amenait à Lyon les eaux de la vallée du Gier.

Cette étude a été inspirée par un ingénieur en chef du département du Rhône; des opérations sur le terrain ont été provoquées par un autre ingénieur en chef, et réalisées par un ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées. C'est dire que M. de Gasparin avait pour lui les divers agents des services de la vicinalité.

L'étude est faite au point de vue technique du tracé et de l'exécution du travail. M. de Gasparin ne conclut pas, comme on pourrait le supposer, à la restauration de l'aqueduc du Gier; un ingénieur des Ponts et Chaussées sait bien, que si la restauration de l'aqueduc du Pila est vraie en théorie, elle a, de nos jours, cessé d'être réalisable dans la pratique.

Digitized by Google

L'auteur cite : Delorme, Frontin, Rondelet, Genieys, le général Andréossy; mais il ne dit pas un mot de Flachéron, qu'il ne paraît pas connaître.

M. de Gasparin croit que l'aqueduc du Pila a dû être construit entre le commencement du IIe siècle et la fin du Ve, c'est-à-dire quand la ville de Lyon a été assez populeuse et assez riche pour faire les frais de cette gigantesque entreprise, soit dans le courant du IIIe siècle.

M. de Gasparin est ingénieur, mais il n'est pas archéologue; il lit Vitruve et Frontin, qui ne lui apprennent rien sur l'avancement de l'art du nivellement chez les Romains, mais il ne paraît pas avoir poussé sa lecture jusqu'aux pages où le célèbre architecte romain traite de l'art d'établir les siphons.

En effet, M. de Gasparin parle longuement du siphon de Saint-Genis-Terrenoire, dans la vallée du Chagnon (3). Il paraît croire, le général Andréossy aidant, que l'ingénieur romain, chargé de construire l'aqueduc du Gier, était un des premiers qui fut appelé à établir un siphon pour traverser une vallée profonde, et croit, page 206, qu'il n'existe « aucun exemple sur une grande échelle, d'une construction de cette nature. » Cependant, Vitruve décrit l'art d'établir les siphons, et on place sa naissance en 116 et sa mort en 26 avant notre ère. Vitruve parait même se complaire à détailler les moyens d'exécution d'un siphon en tuyaux de poterie. Livre VIII, chapitre VI, ou VII.

Mais si M. de Gasparin n'est pas archéologue, il prouve,

(3) C'est entre le village de Chagnon et le ruisseau de la Durèze, qu'on a trouvé en avril 1887, la pierre sur laquelle est reproduite une ordonnance de l'empereur Hadrien, concernant une branche de captage dépendant du système hydraulique de l'aqueduc du Pila.

Digitized by Google

en revanche, qu'il est l'élève de notre École nationale polytechnique; il unit à la science l'honnêteté et l'indépendance qui sont de tradition dans le corps des Ponts et Chaussées.

A propos du tracé de l'aqueduc, il s'exprime ainsi, p. 226, au sujet des ingénieurs romains :

« Il est facile de reconnaître que le nivellement a été fait « par des ingénieurs très capables et très habiles au manie- « ment des instruments. »

Au sujet des siphons : « Et ces points ont été si bien « choisis sous le double rapport de la convenance topogra- « phique et du nivellement, que le plus habile de nos ingé- « nieurs ne trouverait à faire que des changements par- « faitement insignifiants. »

Page 227 : « On peut donc regarder comme constant, « que les opérations principales, à savoir : la fixation de la « prise, de l'arrivée et de la fuite, ont été faites avec une « sagacité et une habileté parfaites. »

M. de Gasparin rectifie Delorme, qui ne paraît pas avoir connu le siphon de Saint-Genis-Terrenoire, dans la traversée de la vallée du Chagnon, et qui a cru que la tranchée d'essai, ouverte d'abord et abandonnée ensuite, était affectée à amener les eaux du Jannon et de Langonan dans le véritable canal d'aqueduc.

Mais il ne rectifie pas Flachéron, qui connaissait ce siphon et le réservoir de chasse, dans le mur duquel il signale les deux trous, maçonnés *jusqu'à demi-épaisseur* du parement du mur, qui vise la vallée et la ligne des siphons.

Il rectifie Flachéron, qui croyait à l'existence d'un pont à siphon entre le réservoir de chasse du fort Saint-Irénée, et le réservoir de fuite de la porte de fortification dite de Fourvière.

Digitized by Google

Mais il ne rectifie pas Delorme, qui sur ce point avait dit vrai, car les tuyaux de ce siphon étaient posés en tranchée; un pont était inutile, puisqu'il n'y avait pas de cours d'eau à franchir, et que, d'autre part, cette coûteuse construction aurait été encombrante pour la circulation.

M. de Gasparin fait commencer la distribution au réservoir de fuite, près la porte dite de Fourvière, il paraît avoir confondu la déviation à angle droit, établie sur ce point pour faciliter le passage, sous le pont aqueduc, d'une voie publique, avec l'entrée d'un réservoir de distribution, qui aurait été placé immédiatement après cette déviation.

Il rectifie Delorme, et complète Flachéron, en ce qui concerne les ponts-aqueducs, tant dans les vallées que sur les hauteurs; il en compte trente-cinq au lieu de quatorze indiqués par Delorme.

Enfin, rectifiant Delorme, qui ne compte que deux ponts à siphon : un sur le Garon et un sur l'Yzeron, il rectifie aussi Flachéron, qui en compte un dans le vallon de Saint-Irénée. Il dit, ce qui est vrai, qu'il n'y avait que trois ponts à siphon : un sur le Chagnon, un sur le Garon, et un sur l'Yzeron.

M. de Gasparin indique la longueur totale de l'aqueduc qu'il paraît avoir fait mesurer à la chaîne; elle est de 75 kilomètres d'Izieux (la Martinière), jusqu'à la porte de la forteresse dite de Fourvière (4).

---

(4) L'aqueduc Marcia, à Rome, n'avait que 61,710 pas 1/2 de longueur, et c'était le plus long de tous (Frontin, VII), ou 33 kilomètres 323^{m},67. Les ouvrages hors de terre : substructions ou arcades de l'aqueduc Claudia, avaient 10,176 pas (Frontin, XIII), ou 5 kilomètres 495 mèt. Aucun de tous les aqueducs de Rome, ne comptait, comme celui du Pila, 35 ponts et 4 siphons, sinon, Frontin n'aurait pas manqué de le

Digitized by Google

Il donne sur les quatre siphons des renseignements qui répondent, avec des chiffres et par millimètres, aux questions suivantes : différence de niveau entre les réservoirs de chasse et les réservoirs de fuite, longueur des tuyaux, charge maxima au bas des siphons, longueur des ponts à siphons, distance des réservoirs de chasse à ceux de fuite.

NIVELLEMENT. — DÉBIT

Comme vérification de nivellement, on a utilisé celui du chemin de fer, entre Isieux et le pont de la Mulatière sur la Saône ; ainsi que la hauteur, au-dessus de Lyon, du réservoir Saint-Irénée, fournie par le génie militaire ; l'ensemble de cette vérification a accusé de trois à quatre mètres de pente totale, et sur toute la longueur du tracé, en plus de celle accusée par les opérations de M. de Gasparin. Cette pente totale varie entre 90 et 100 mètres ; en fixant la moyenne à 95 mètres, sur 75 kilomètres de longueur, on arrive à $75/95 = 0^m,7894$, soit $0^m,80$ par kilomètre.

M. de Gasparin fixe par des équations le débit de l'aqueduc du Gier à 24,000 mètres cubes par jour, mais l'un des coefficients est entaché d'erreur.

Les trous par lesquels passaient les tuyaux sortant du réservoir de chasse du siphon du Garon, ont $0^m,25$ de hauteur ; M. de Gasparin les considère comme ayant un rayon régulier, et leur donne $0^m,196$ de diamètre intérieur.

---

dire. Le siphon de Grange-Blanche, entre le Rafour et les Massues, était probablement, l'ouvrage de ce genre le plus considérable qui existât dans tout l'Empire romain. Et dire qu'aucun historien antique n'a parlé de ce gigantesque travail.

Digitized by Google

Or ces trous étaient légèrement ovales et ne mesuraient que $0^m,23$ de largeur. La forme des trous était provoquée par la forme des tuyaux, ainsi qu'on peut s'en convaincre en voyant les spécimens similaires déposés au Musée des Antiques de Lyon; en maintenant leur diamètre à $0^m,196$ de hauteur, on doit le réduire à $0^m,186$ en largeur.

Nous croyons même qu'ils n'avaient que $0^m,162$ de diamètre intérieur, effectif et utilisable, les mesures des diamètres des tuyaux employés dans la distribution des eaux, paraissant avoir été conservées par la corporation des fontainiers-plombiers, sans changement depuis l'époque romaine.

Si, d'autre part, un tuyau arrivé à mi-hauteur du siphon, était alors divisé et continué en deux tuyaux d'un diamètre plus faible, résistant mieux à la forte pression dans le bas du siphon, il y avait forcément des mécomptes dans le débit.

La hauteur d'eau sur le radier du canal, « dans les par-« ties les moins inclinées, » aurait été de $0^m,96$? Cela est peu probable, et n'était pas bien proportionné. Il est évident que pour un pareil volume, le canal aurait été plus large, afin que la hauteur d'eau fût moins grande.

Toutefois, le débit du siphon du Garon, calculé sur des tuyaux d'un diamètre de $0^m,196$ sur $0^m,176$ en largeur, soit sur un diamètre moyen intérieur de $0^m,186$, d'après la formule de M. de Gasparin, n'aurait été que de 20,700 mètres cubes en 24 heures.

Dans ces conditions et en raison des mécomptes inséparables de tout calcul théorique, sur une construction aussi délicate que celle d'un siphon comptant neuf tuyaux, nous maintenons notre opinion, le débit de l'aqueduc du Pila,

Digitized by Google

arrivé au plateau de Fourvière, n'excédait pas 20,000 mètres cubes par 24 heures.

« Avec un tuyau de $0^m,186$ de diamètre intérieur, la « vitesse serait : $V = 0^m,98$, et le débit 0,02662 mètres « cubes par seconde, et pour neuf tuyaux, 0,23958 mètres « cubes; soit 20,700 mètres cubes en 24 heures.

« Tuyau de $0^m,162$: $V = 0^m,91$, débit : pour un tuyau, « 0,018747 mètres cubes, et pour neuf tuyaux, 0,168723 , « mètres cubes, et par 24 heures, 14,600 mètres cubes. »

(Calculs de M. Engelhard, ingénieur de l'École Polytechnique de Zurich).

Dans cette question de débit, c'est le diamètre des tuyaux qu'il s'agit de déterminer, et cela en raison de l'ouverture des trous par lesquels ils passaient. Delorme dit, page 47, siphon du Garon : « Le mur était percé de neuf ouver- « tures presque ovales, de douze pouces de hauteur sur dix « de largeur; » pages 50, 51 : « Les neuf siphons qui sor- « taient du réservoir par autant d'orifices, avaient chacun « huit pouces de diamètre intérieur, qui s'évasait dans ces « ouvertures, sur onze pouces en hauteur. » (Il s'agit, sans doute, du pouce fontainier, $0^m,027$.)

Flachéron, page 48, à Terrenoire : « Les trous des « tuyaux ont $0^m,23$ de largeur, par $0^m,25$ de hauteur. » Page 50, Soucieu ou Garon : « Le nombre total des siphons « était de neuf, ayant $0^m,27$ de largeur, par $0^m,30$ de hau- « teur. »

M. de Gasparin, page 231 : « Cet ingénieur (M. Jordan), « estime le diamètre extérieur des tuyaux à $0^m,25$, tandis « que par nos mesures nous l'avons estimé à $0^m,246$. »

A qui accorder la confiance? Sinon aux deux ingénieurs des Ponts et Chaussées, M. Jordan et M. de Gasparin, qui paraissent avoir opéré eux-mêmes, en vue d'équations à

Digitized by Google

déduire de leurs mesures, sauf l'ovale dont ils n'ont pas tenu compte, sinon ils auraient signalé cette particularité.

DATE DE CONSTRUCTION

Nous ne partageons pas l'opinion de M. de Gasparin, en ce qui concerne la date de l'établissement de l'aqueduc du Pila, sa construction était une conséquence forcée de la fondation de Lugdunum.

Après la conquête, les Gaules furent administrées par les conquérants. César et ses successeurs ne devaient compte de leur administration qu'au Sénat romain, en un mot l'empereur commandait en maître.

Lugdunum fut fondé en l'an 41 avant l'ère chrétienne ; dès l'an 40, Auguste fait un premier voyage en Gaule et notamment à Lyon ; puis, les voyages d'Auguste se succèdent ainsi : 2e voyage an 36 ; 3e an 27 ; 4e an 16 à 14 (séjour de près de trois ans) ; 5e voyage an 10 ; 6e et dernier, an 8 (5).

Drusus, fils adoptif d'Auguste, assiste à la dédicace de l'autel Rome et Auguste, 1er août, an 12. Il séjourne en Gaule, et son fils Claude, plus tard empereur, naît à Lyon le 1er août, an 10 avant Jésus-Christ.

On doit retenir, que dès sa fondation, Lugdunum est désigné comme capitale des Gaules, et qu'en l'an 40, Auguste, à peine âgé de 23 ans et déjà maître de l'Occident, fait un premier voyage à Lyon.

Ce maître de l'Occident fut un homme heureux et surtout peu scrupuleux ; bon politique, sage administrateur, bien

(5) Allmer et Dissard. *Trion.*

Digitized by Google

secondé par ses lieutenants, Drusus et Agrippa, facilement cruel car il était voluptueux, et qu'après le bain de volupté dans lequel pourtant il ne s'endormait guère, il lui fallait nécessairement et par conséquence inévitable, le bain de sang et de cruauté. Auguste, dès son premier séjour à Lugdunum, avait, avec la clairvoyance heureuse qui ne l'a jamais trahi, compris et même tracé la destinée de la nouvelle ville.

Imaginerait-on un maître de l'Occident, un futur empereur romain, âgé de 23 à 27 ans, qui ne prescrirait pas, dès ses premiers séjours à Lyon, la construction des aqueducs, indispensables et de première nécessité pour une ville, capitale d'une des plus riches subdivisions de l'empire, qui devait s'étager au sommet et sur la déclivité d'une colline, gracieuse, mais dépourvue d'eau ?

Aussi, ne fait-il aucun doute pour nous, qu'Auguste aura, dès ses premiers voyages, prescrit et ordonné la création des deux aqueducs Brevenne et Pila. Leur étude et leur construction aura dû être commencée simultanément, et c'est non moins hâtivement qu'on aura mis la main à l'œuvre pour leur exécution. Deux erreurs ont été la conséquence de cette précipitation.

La première, le monument des Tourillons de Craponne, élevé sur un tracé de l'aqueduc de la Brevenne, tracé ultérieurement abandonné.

La seconde, la tranchée ouverte, sur vingt-deux kilomètres de longueur, entre Saint-Chamond et Saint-Genis-Terrenoire. Travail également abandonné à la suite d'études plus complètes.

La tranchée de vingt-deux kilomètres de longueur, soit sur plus du quart de la longueur totale du tracé, ouverte dans le roc et non pourvue d'aucune maçonnerie ou travail

Digitized by Google

d'art, indique une attaque vigoureuse du chantier, par un nombre considérable d'ouvriers, et rien ne prouve que sur toute la longueur du tracé, les travaux n'ont pas été attaqués avec la même vigueur.

A ce compte, le travail aurait été enlevé avec rapidité, et, en admettant que la construction des aqueducs n'ait été ordonnée qu'au deuxième ou au troisième voyage d'Auguste dans les Gaules, l'aqueduc du Pila était au moins terminé lors de la dédicace de l'autel : Rome et Auguste ; nous croyons que la construction n'aura pas duré plus de dix ans, pour sa complète réalisation.

A Lyon, la tradition veut que l'aqueduc du Pila ait été construit sur les ordres de l'empereur Claude. Cette tradition paraît ne reposer que sur ce fait, qu'on aurait trouvé dans la propriété Decombles, au sommet de la montée des Anges, des tuyaux marqués TI. CL. CAES. dont parle le P. de Colonia.

Mais cette trouvaille ne prouve absolument qu'une chose, c'est qu'une canalisation en plomb a été faite pour un service spécial, créé sous l'empereur Claude. Si ces tuyaux avaient été trouvés sur le tracé de l'un des siphons de l'aqueduc, ce serait un commencement de preuve, mais des tuyaux posés sur un réseau de canalisation de distribution ! cela ne prouve rien quant à la date de construction du grand aqueduc du Pila.

Cette tranchée creusée dans le roc, à la sape et au prix d'efforts considérables sur 22,000 mètres de longueur, puis abandonnée, prouve bien qu'on avait attaqué le travail à la hâte, et avant qu'on ait eu le temps d'établir, par des jaugeages réguliers et prolongés, le régime des eaux des sources, susceptibles d'être dérivées par l'aqueduc ; car incontestablement, à l'origine, on pensait ne dériver que

Digitized by Google

des eaux de sources seulement, et non des eaux prises directement aux rivières : Gier, Chagnon ou autres.

QUALITÉ DE L'EAU

Au cours du travail d'ouverture de cette tranchée, une saison sèche est survenue, le débit des sources aura baissé considérablement, non seulement dans la vallée du Gier, mais dans celle du Chagnon et dans toutes les autres vallées.

On s'est aperçu alors que si les sources pouvaient suffire pendant des périodes comportant plusieurs années, il y avait aussi des périodes où pendant des semaines, des mois peut-être, il faudrait avoir recours aux eaux prises directement au Gier. On aura alors abaissé le point de départ du canal d'aqueduc, de manière à permettre l'établissement du réservoir de décantation par le repos dont parle M. de Gasparin, et qui mesurait 54 mètres de rayon, $5^{m},80$ de profondeur et emmagasinait 45,550 mètres cubes.

Delorme a vu les vestiges de la vanne de prise d'eau au lit du Gier, et ceux du barrage en travers de la vallée ; M. de Gasparin n'a pas vu ces vestiges, ils avaient 'disparu, mais il a mesuré le réservoir et vu la tranchée de communication avec le Gier, cette tranchée n'était pas voûtée et M. de Gasparin ne dit pas que ce réservoir ait été maçonné et voûté ; donc il était à ciel ouvert.

Il est probable que cette réserve n'était utilisée que comme complément et seulement pour parer à l'insuffisance des sources, ainsi que cela se passe actuellement aux barrages de Rochetaillée et de La Valla, pour les villes de Saint-Etienne et de Saint-Chamond.

Digitized by Google

Qu'importe la décantation par le repos, le filtrage même, qui pouvait avoir lieu artificiellement, à l'entrée et à la sortie de ce réservoir, ne devait pas donner des eaux bien pures. A Rochetaillée et à la Valla, sur des millions de mètres cubes, la décantation peut se faire, mais sur quarante-cinq mille mètres cubes ?

Donc, les eaux amenées par l'aqueduc du Pila n'étaient pas toujours aussi pures qu'on s'est plu à le dire et à l'écrire; il faut en rabattre, et de beaucoup, sur la qualité de ces eaux. C'est un ingénieur des ponts et chaussées qui nous le dit : « On prenait l'eau directement au lit du Gier, » et Delorme l'avait dit avant lui. Etait-ce là de l'eau vraiment potable ? Il est permis d'en douter.

Une eau pure, d'après les données modernes, doit, entre autres qualités, être captée et dérivée souterrainement, elle ne voit la lumière qu'au moment où elle sort du robinet à son point de consommation.

REPÈRES D'ALTITUDE

M. de Gasparin, dans son étude, ne paraît pas s'être repéré au-dessus du niveau de la mer, le nivellement du Rhône jusqu'au lac Léman, n'était du reste pas fait à cette époque; il ne précise pas la différence d'altitude entre le canal définitif et la tranchée abandonnée, entre Saint-Chamond et Saint-Genis-Terrenoire, on pressent qu'elle est en contre-haut de six mètres environ.

La dénivellation sur chaque siphon entre le réservoir de

Digitized by Google

AQUEDUC DU PILA

Restitution du canal au chemin des Arcs de Saint-Irénée

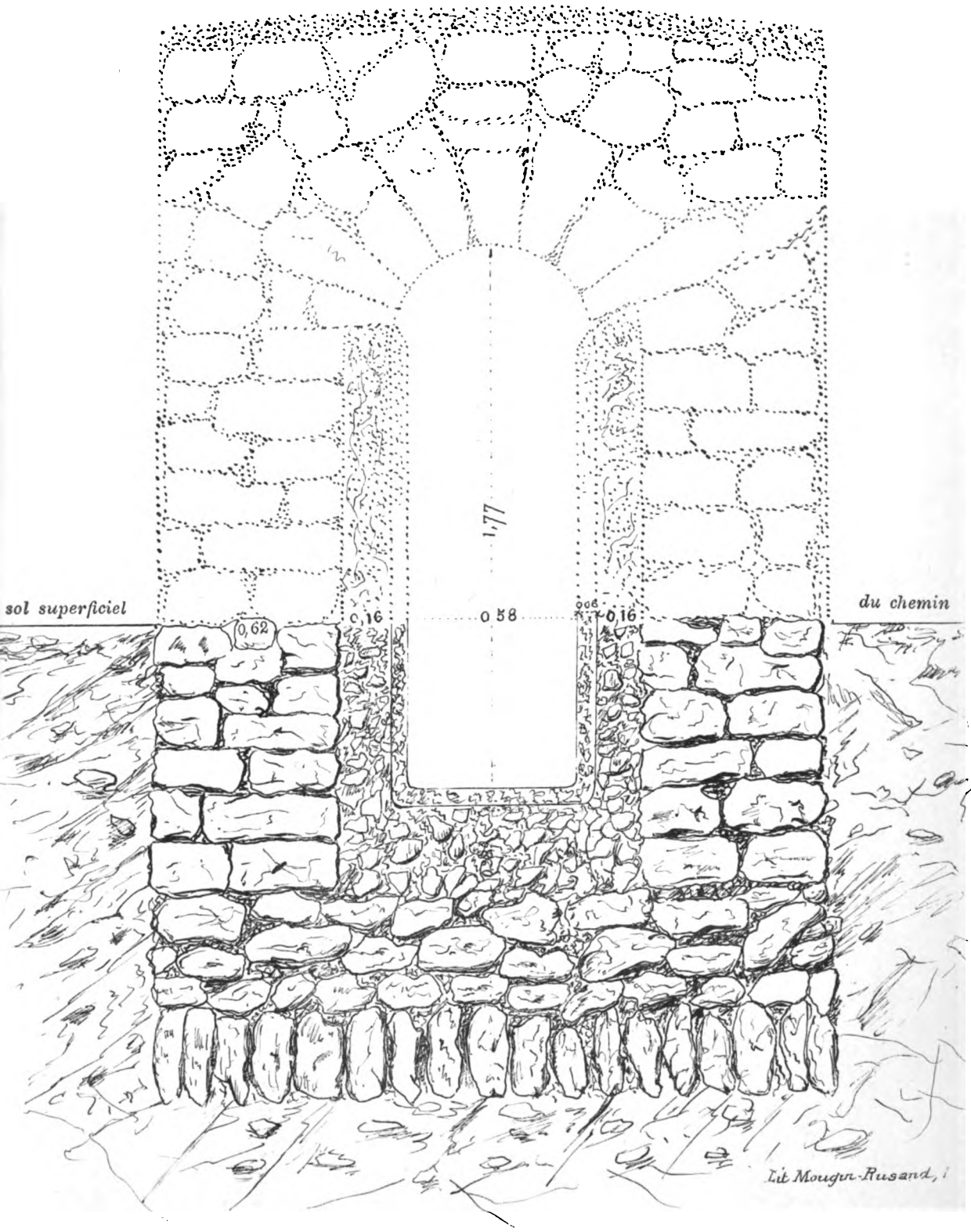

Nota. — Les parties noires sont celles qui existent encore dans la terre. Le pointillé est la restitution de l'édifice hors de terre.

Digitized by Google

Digitized by Google

chasse et celui de fuite, est ainsi fixée par les opérations de M. de Gasparin :

Saint-Genis-Terrenoire	$5^m,842$
Garon (Soucieu).....	8 844
Yzeron (Beaunand).....	9 263
Saint-Irénée.....	1 600
Total pour les 4 siphons...	$25^m,549$

Rappelons, pour ordre, que la différence de niveau entre le réservoir de chasse et le réservoir de fuite, sur le siphon de Grange-Blanche, était environ de 18 mètres.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

CHEMIN DES ARCS DE SAINT-IRÉNÉE

A la fin du mois de juillet 1889, on posait une canalisation pour la distribution des eaux du service moderne, dans le chemin vicinal n° 84 du fort Saint-Irénée, ou chemin des Arcs.

La tranchée pour établir la prise d'eau de la propriété de Mme Garcin a coupé, à angle droit, le canal de la distribution antique, nous en avons fait relever la coupe en travers que l'on voit au croquis spécial. (Planche VII.)

Nous ferons remarquer que, partout où nous avons pu voir la fondation, sur les aqueducs du Pila, de la Brevenne, de Vaugneray et de Pollionnay, nous avons constaté que toujours les moellons de fondation sont piqués debout au fond de la tranchée.

La largeur du canal entre l'enduit lisse varie de $0^m,58$ à $0^m,59$, soit deux pieds romains. La mesure $0^m,60$ n'existe

Digitized by Google

pas dans les travaux antiques ; les archéologues et les personnes qu'ils emploient, à titre d'aides, arrondissent toujours les mesures autant qu'ils peuvent le faire, nous avons dû lutter bien souvent contre cette inévitable tendance.

M. de Gasparin indique pour un débit de 24,000 mètres cubes par 24 heures, une section mouillée de $0^m,96$ au-dessus du radier de l'aqueduc, le canal ayant $0^m,57$ de largeur et seulement $0^m,0005$ de pente par mètre.

Le calcul ci-après, de M. H. Pinet, indique pour un débit de 20,000 mètres cubes, une section mouillée de $0^m,62$, en admettant que le canal, au chemin des Arcs de Saint-Irénée ait $0^m,58$ de largeur et $0^m,0008$ $^m/^m$ de pente par mètre.

Section $= 0,58 \times 0,62 =$	0^m3596
Périmètre = ...	1 82
$R = \frac{0.3596}{1,82} =$	0 197
I = ...	0 0008
RI = ...	0 0001576
V = ...	0 645
Débit $= 0,3596 \times 0.645 =$	231 lit. 194
Soit 20,000 ^{m3}	20,039 ^{m3}

La section mouillée serait de $0^m,485$ au-dessus du radier pour un débit de 15,000 mètres cubes par 24 heures.

L'examen minutieux de l'intérieur de l'aqueduc, sur les arcades, au lieu dit Plat-de-l'Air à Chaponost, n'a révélé aucun indice certain sur la hauteur à laquelle les eaux avaient pu s'élever, jadis, lorsqu'elles coulaient dans ce canal.

(*A suivre.*) GABUT.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

LE LIVRE DE RAISON DE MESSIRE PIERRE BOYER, DOCTEUR EN MÉDECINE, A SAINT-BONNET-LE-CHATEAU (1620-1634) (*)

1624

Le 21 de janvier 1624, M. de Fournier, mon cousin, amenoit sa femme, damoiselle Anne de Grisolles, en ceste ville, accompagnée de tous ses parents. Le lendemain, M. de Fournier, mon oncle, les traita avec tous ses parents de ceste ville ; le tout se passa avec grande réjouissance. Dieu leur fasse la grâce de vivre longtemps ensemble en prospérité.

Le 25e jour dudict mois de janvier, mourut dame Anne Guillon, femme de honorable Jean Moissonnier, appothicaire de Saint-Bonnet, après avoir été longtemps travaillée d'une fièvre hectique, avec une fluxion sur le poumon.

∴

Naissance de mon troisième enfant. Le 10e jour du mois d'apvril de l'année 1624, un jour mercredy après les festes de Paques, sur les deux heures du matin, ma femme accoucha d'un fils, fort bienheureusement, en mon absence, estant parti pour aller à Lyon, le mardy devant.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de septembre 1889.

Digitized by Google

Mondit enfant fut baptisé le dimanche troisième après Paques, 28e jour dudict mois, par M. Boyer, mon cousin, curé de Saint-Bonnet. Son parrain fut M. Le Roux, chastelain de Saint-Bonnet, et sa marraine, damoiselle Yzabeau Boyer, ma sœur. On lui imposa le nom de Pierre. Dieu luy fasse la grace de vivre en homme de bien et jouir un jour de la gloire céleste. BOYER.

∴

Le 3e de may de la mesme année, sur les onze heures du soir, mourut dame Toussainte Conchon, femme en secondes nopces de hon. Jean Moissonnier, appothicaire de Saint-Bonnet, laquelle il avoit espousée le 18 de febvrier, trois sepmaines et quelques jours après la mort de sa première femme. Il ne demeura avec la susdicte Conchon que onze semaines. Elle mourut d'une fièvre continue, accompagnée d'une difluxion sur le poulmon, d'une grande diarrhée et autres facheux accidents. Le jour de sa mort estoit le 20e de sa maladie, auquel jour sur les 9 heures du matin, on l'avoit fait saygnier, suyvant l'advis de MM. Fortuné et l'Héritier, contre mon conseil, lequel portoit de ne la point saigner, eu esgard au flux de ventre qui la travailloit fort.

∴

Le lundy de la Pentecoste, 27 may de la mesme année, M. Chaulce fiança damoiselle Izabeau Boyer, ma sœur, et l'espousa le 7e de juillet suyvant, dans la chapelle des Pénitents. M. Boyer, nostre cousin, curé de Saint-Bonnet, leur donna la bénédiction nuptiale. Dieu leur fasse la grace de vivre longtemps ensemble avec toute sorte de prospérité.

Le 10e de décembre, mesme année, se bastirent en duel Pierre Roux et Claude de Vinolz, fils à feu Nicolas de Vinolz, proche la fontaine du Vernet. Pierre Roux fut blessé en l'hypocondre droit, le coup pénétrant fort avant dans la substance du foye; il mourut dans un jour et quelques heures.

∴

Le vingt un mesme mois et année, le jour de la feste de saint Thomas, mourut M. Fortuné, âgé de quatre vingt et quelques années. Il avoit exercé la médecine l'espace de 50 ans, fort heureusement et

Digitized by Google

avec une grande réputation dans tout le Foretz et une partie du bas Auvergne, et parmy la noblesse. Dieu luy fasse miséricorde.

Tendimus huc omnes mortem, properamus ad unam.

***

Le 28e de décembre 1624, je fus esleu consul, avec M. Bouchetal, mon cousin, de la ville de Saint-Bonnet, par tous les habitans d'icelle assemblés pour cest eflest dans la maison de ville, lesquels d'un commun consentement me donnèrent leurs voix et me prièrent accepter ladite charge.

— Le 29e mesme mois et année arrivast en ceste ville la compagnie de chevaux-légers de monsieur le Connétable, conduite par monsieur de Chambillac, lieutenant d'icelle, composée de vingt de maistres. Ils ne séjournèrent en ceste ville que deux jours et deux nuits, pendant lesquels nous les deffrayasmes. Ils pensaient de demourer en garnison en ceste ville un couple de mois, mais lorsque moins ils y pensoient, il fallut desloger et aller en Piedmont.

1625

Le 16e mars 1625, passa en ceste ville la compagnie de chevaux-légers de monsieur le marquis de Canillac, lequel la conduisoit en Piedmont, en l'armée du Roy, estant commandée par M. le Connestable Lesdiguières, pour aller contre Gênes. La compagnie de chevaulx-légers du marquis de Canillac séjourna deux jours à Estivareilles, Tourtorel et aultres villages proches et voysins, lesquels receurent de grandes incommodités dudict logement, car les gendarmes de ladicte Compagnie estoient fort rigoureux, battant, frappant et tirant ranson des pauvres paysans (2).

(2) Les excès commis, à cette époque, par les troupes de passage, ont été signalés dans toutes les provinces, et c'est presque dans les mêmes termes que s'exprime, dans sa chronique manuscrite, le curé Macheret de (Langres) qui, en 1651, nous apprend que les soldats allaient « pillant, volant, brulant, ravageant tout à tort et à travers. » (V. A. Feillet. *La misère au temps de la Fronde et de saint Vincent de Paul*, p. 556.) Comme nous l'apprend aussi notre livre de raison, ces désordres se reproduisaient à chaque passage de troupes. Ces renseignements sont confirmés, d'ailleurs, par d'autres documents s'appliquant à la même

Digitized by Google

∴

L'hiver de l'année 1625 fut fort doux et bennin, car il ne fit presque point de neige, et celle qu'il fit ne demeura jamais quatre ou cinq jours sans se fondre. Il y avoit longtemps qu'on n'avoit veu un tel hiver en ce païs.

∴

— Le 19e de may, lundy de Pentecoste, mourut à Sonneyriec damoiselle Izabeau Boyer, ma sœur, mariée à M. Chaulce, estant grosse de quatre mois, et ce après avoir esté travaillée l'espace de 40 jours d'une fièvre tierce bastarde, laquelle nonobstant les remèdes convenables qui lui furent administrés ne l'abandonnast en aulcune façon, ains sur la fin fut accompagnée d'un catharre suffocant qui dans un jour et demi luy ravit la vie. Elle n'avorta point, mais par la grace de Dieu, estant ouverte apprès qu'elle eust expiré, son fruit donna des amples marques de vie et fut baptisé par M. Popalin, prebstre de Saint-Bonnet.

Elle avoit fiancé, le mesme jour de l'année précédente, M. Chaulce et commençoit par son bon menage à remestre ceste maison, et lorsqu'elle commençoit à goulter les plaisirs du monde et donner quelque contentement à ses amis, la funeste Parque coupa les filets de ses jours, en la fleur de son aage, n'ayant que l'aage de 24 ans.

Elle mourut neantmoins avec une grande constance en ses travaux et une extrême résignation entre les mains de Dieu, nous laissant pour motif de consolation une belle assurance de son salut, veu qu'elle

---

contrée. C'est ainsi que le 2 mars 1618, nous voyons qu'une compagnie de chevau-légers de Longueville vint tenir garnison dans le mandement de Rosiers, paroisse voisine de Saint-Bonnet, par ordre de M. d'Halincourt, gouverneur de la province, qui fixa le prix du foin à payer aux habitants à 10 sols le quintal et celui du ras d'avoine à 5 sols. Mais ce tarif, déjà onéreux pour le cultivateur, ne paraît pas même avoir été observé. Car le 15 mars suivant, les habitants de Rosiers adressaient une requête à M. de Tourneville, commandant de la compagnie, pour le prier de la faire retirer, à cause de la misère du pays et de la nécessité où ils ont été de fournir le foin à raison de 8 sols le quintal et le ras d'avoine à 3 sols 6 deniers. (Archives du Rhône. H. 951. *Inventaire des titres du prieuré et seigneuries de Rosiers et de Pizay*, f° 149.)

(*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

n'avoit d'autre mot en bouche, que le saint nom de Jésus, *in quo salvos nos fieri oportet*, et en son cœur une souvenance de la mort et passion de Jésus-Christ, comme elle témoignoit, par les embrassements de la croix. Aussi, avoit-elle vescu pour mourir si saintement. *Beati mortui, qui in Domino moriuntur.*

∴

Nota que le 27 et le 28 du mesme mois, il fit un temps fort rigoureux, accompagné de neige, brouillards et grand froid, tellement qu'il gela en plusieurs endroits.

Benedicite, glacies et nives, Domino.

∴

Le 25e de novembre, mesme année, M. Conchon, marchand, mon cousin, espousa damoiselle Marie Le Roux, fille de M. Le Roux, capitaine et chastelain de Saint-Bonnet, aussy ma cousine, Dieu leur veuille despartir ses graces et bénédiction.

1626

Le 4e jour de janvier 1626, dans le couvent de Sainte-Ursule, mourut sœur Annonciade de Saint-Germain-Laval, laquelle estoit venue de Lyon avec la mère Françoise. Ce fut la première religieuse qui mourut dans ce couvent. Le 6e de febvrier du mesme an, ma cousine, Françoise du Besset, fut receue religieuse dans le mesme couvent de Sainte-Ursule. Je fus son parrain et madame Domène, ma tante, sa marraine. On l'appela sœur Françoise de la Mère de Dieu, lequel je prie luy faire la grace ds persévérer en sa sainte vocation.

∴

Le 2e de février 1626, M. de Chastellus de Roanne, maréchal de logis de la Reine-Mère, fiança Mlle Toussainte de Vinolz, ma cousine, fille

Digitized by Google

de M. l'Esleu de Vinolz (3). Dieu leur veuille départir ses graces et bénédiction.

*
* *

Le 12 dud. mois m'estant transporté à Montbrison, je fus prié d'aller voir Mlle Livet, ma cousine, femme de M. Livet, lieutenant particulier du bailliage de Foretz, laquelle se trouve avoir été traitée au commencement de sa maladie par M. Torillon, médecin de Montbrison et en la continuation d'icelle par M. de la Clostre, médecin de Lyon, lequel parmy des discours que nous eumes ensemble, me donna à entendre que ledit sieur Torillon avoit grandement failly, en prescrivant à la malade quelques apozèmes purgatifs, qui furent suyvis d'une diarrhée, qui causa beaucoup de mal à la malade, laquelle estant atteinte d'une fièvre continue, maligne et estant desjà avancée dans icelle, n'avoit aulcunement besoin de tels remèdes, qui en telle maladie sont grandement périlleux, comme l'expérience journalière nous fait voir. Je rencontra ma dite cousine en tel état, que dans douze heures après, à onze heures du soir, elle rendit l'esprit et laissa ses père et mère et son mari grandement affligés et tous ceux qui la connaissoient extrêmement estonnés de voir une jeune demoiselle de vingt-neuf à trente ans, en l'esté de son aage, parmy toutes sortes de délices et contentement ravie par une mort aultant inespérée que fâcheuse.

*
* *

Nota que le jour et feste de saint Benoist, 27 mars de l'année 1626, un sabmedi, environ les deux heures du matin, discrète personne, maître Pierre Boyer, mon père, lieutenant de Saint-Bonnet, rendit l'esprit à Dieu, après avoir esté assez longtemps travaillé d'une facheuse maladie, comme j'ai remarqué en mes observations médicinales. C'estoit la 59e année de son age. Sa maladie avoit esté longue et luy ayant donné le loisir pour se préparer à la mort, par une confession générale, laquelle fut suyvie de la réception du très auguste sacrement de l'autel

(3) Toussainte de Vinols, mariée à Guy de Châtelus, écuyer, était fille de Denis de Vinols, écuyer, seigneur d'Aboin et de Gaite, et de Claudine Domène.

(*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

et du sacrement de l'Extrême-Onction. Il mourut heureusement en Nostre-Seigneur, avec une grande résignation entre ses mains, invoquant tousjours la divine majesté par des oraisons jaculatoires, assisté par les Révérends Pères, Berthon, mon oncle, les Révérends Pères Hilarion, Modeste et Estienne, capucins, et M. Popalin, prestre de cette ville. Il a esté extrêmement regretté de tous les habitants de ceste ville et plusieurs autres personnes, ayant, pendant sa vie, esté officieux et obligeant envers toutes personnes.

— Le mesme jour mourut M. Benoît Besset, de Valenches, demeurant en ceste ville.

∴

Le 17e de may 1626 passa par ces quartiers le régiment de Normandie, composé de quinze ou seize cents hommes. Ils logèrent à Apinac, Merle, Estivareilles, la Tourette, Saint-Nizier, Marols et Luriecq et aux villages dépendant d'icelles paroisses. Ils firent beaucoup de mal, battant, frappant, pillant et arransonnant.

∴

Le 22 dudict mois, les religieuses de Sainte-Ursule de ceste ville mirent dehors, après luy avoir osté l'habit, sœur Anne Le Roux, et la rendirent à son père, en présence de beaucoup de personnes, alléguant lesdites religieuses, pour leurs raisons, que son père ne luy avoit voulu donner les sommes d'argent qu'elles désiroient, ce qui fust trouvé fort estrange en des personnes religieuses qui ont quitté le monde... D'ailleurs, que ledit sieur Le Roux luy faisoit assez bonnes constitutions, promettant luy donner sept cents escus. Cela fut fort facheux audit sieur Le Roux, et à tous ses parents et amys, veu que ladite Anne Le Roux y avoit desja demeuré trois ans environ.

∴

La mesme année, environ la fin de juin, arriva en ceste ville une compagnie de gens de pied du régiment de Normandie, conduits et commandés par M. de Veinet, composé de deux cents hommes, laquelle y séjourna en garnison quinze jours.

Digitized by Google

Sur le milieu du mois suyvant arriva en ceste ville, la compagnie de chevaux legers de M. Dalance, composée de 50 maistres, commandés par M. de la Fayette; ils y séjournèrent en garnison trois sepmaines environ. Pendant leur séjour, ils se battirent en dueil deux contre deux et se blessèrent à bon escient, si bien qu'il y en eust un, qui fut en grand péril de mort. Néanmoins, il évita ce péril, moyennant la grace de Dieu et la bonne assistance qu'il receut. Il y avoit deux maistres de ladite compagnie qui logèrent en ma maison, nommés Béouville et Saint-André, lesquels pour estre grandement indiscrets et sans honnesteté, je mis dehors et logeai chez le capitaine La Croix, qui me presta une chambre.

***

Naissance de mon 4e enfant. Le 9e aoust 1626, en mon absence, ma femme accoucha d'une fille, laquelle fut baptisée le jour de la feste de la Sainte-Croix de septembre suyvant. Son parrain fut M. du Besset, mon oncle, et sa marraine, ma cousine, Mme Reymond, veufve de feu N. Reymond, marchand de ceste ville. Elle fut nommée Marie-Flavie, d'aultant que, dès sa naissance, je la consacra à la très Sainte Vierge et très auguste Mère de Dieu, et que sa marraine porte le nom de Flavie. Dieu lui fasse la grace de vivre en la crainte de Dieu et d'estre dévote à la glorieuse Vierge Marie, laquelle je supplie bien humblement prendre soubz sa protection et sa sauvegarde, moy, ma femme et mes enfants, afin que soubz la face d'une telle Mère, nous puissions arriver au port du salut (décéda en septembre 1633).

***

Le 4e d'octobre mesme année, les Révérends Pères Capucins, se retirant de leur ancienne demeure, dans leur couvent nouvellement parachevé, l'esglise fut beniste par le R. P. Hilarion, de Bourg, estably premier gardien du couvent de Saint-Bonnet, et par luy la première messe célébrée en ladicte esglise avec grande affluence de peuple et extrême contentement de tous ceux qui avoient tant désiré lestablissement de ces bons Pères en ceste ville. Dieu veuille accroitre les charités du peuple en leur endroit, afin qu'il puisse demeurer icy nombre de religieux.

Digitized by Google

∴

Le mesme mois nous apprismes en ceste ville les nouvelles de la mort de M. de Lesdiguières, connestable de France. Il mourut à Valence, en Dauphiné, aagé de quatre-vingt et tant d'années. *Anima illius quiescat in pace.*

∴

Le 10 d'octobre 1626, on reçut les nouvelles de la mort de vénérable personne, messire Denys Symon de Marquemont, cardinal et archevesque de Lyon, lequel estant, à Rome, agent pour Sa Majesté, très chrestienne, nostre roy Louis XIII, fut appelé de ceste vie mortelle à la vie immortelle. (4) Le divin service pour les trépassés et le Saint Sacrifice de la messe fut offert pour luy à la divine Majesté, et le R. P. Dufour, prestre de la Congrégation de l'Oratoire, fit une oraison funèbre. Il a esté grandement regretté par tous ses diocésains, qui ont perdu un bon pasteur. Dieu nous fasse la grace de le voir en la céleste Jérusalem. *Et in pace est locus ejus*, ce que pieusement nous pensons croire, puisque il avoit, mesme en ce monde, une sainte vie et a laissé en ce monde une très bonne odeur de sa vie passée. *Benedictus Deus.*

(*A suivre*).

---

(4) Le cardinal Denis de Marquemont mourut à Rome le 16 septembre 1626. Au commencement du XVIIe siècle, il fallait donc ainsi 24 jours pour que la connaissance d'un événement passé à Rome parvînt à Saint-Bonnet-le-Château.

(*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

NOS VOISINS

COUPS DE PLUME

J'ENTENDS par « nos voisins », les habitants de cette région qui, des pentes des Vosges, s'étend jusqu'à la Méditerranée; contrées arrosées par le Rhône et ses affluents, et aussi par cette Loire naissante, qu'on est surpris de voir se diriger vers l'Océan, tant il semblerait naturel qu'elle rejoignît la Saône, par quelque trouée à travers les plaines du Charolais.

Ce n'est point, je le sais, chose aisée, d'esquisser en vingt lignes un portrait du Bourguignon, du Dauphinois ou du Forézien.

Toutes les feuilles d'un arbre diffèrent entre elles par quelque endroit; mais il existe pourtant un type général — un schéma, comme disent les professeurs — auquel on peut ramener toutes les variétés. Pour les hommes d'une région, il n'en va pas de même. Les races se sont croisées, superposées, hybridées, et souvent les types les plus dissemblables se rencontrent les uns à côté des autres.

Digitized by Google

D'autre part, l'unité nationale et la fréquence des rapports ont, en beaucoup de points, nivelé les caractères moraux et physiques, si bien qu'il serait plus facile aujourd'hui de peindre le Français en général, que l'habitant de telle ou telle province.

Qu'on soit donc indulgent pour ces coups de plume, et si les intéressés refusent de s'y reconnaître, qu'ils n'en tiennent pas rigueur à l'auteur, qui voudrait, de tout son cœur, avoir été mieux faisant.

LE FRANC-COMTOIS

Un des derniers entrés dans la famille française, le Franc-Comtois, a gardé les signes de la race qui couvre les revers du Jura, tant du côté de la France que du côté de la Suisse.

La démarche est sûre, le visage exprime la tenacité; il y a, dans le regard, plus de contemplation que d'imagination; le parler, dont on a souvent plaisanté, trahit la prudence, pour ne pas dire un peu de méfiance. Chez les femmes, même des villes, les traits sont toujours empreints d'un reflet d'austérité, tempérée, il est vrai, par la douceur du regard.

Le Jurassien semble avoir, plus que tout autre, hérité des facultés industrieuses des anciens Burgondes. Nulle part le campagnard ne montre plus d'adresse dans les arts mécaniques; il confectionne et répare ses outils, se fait tourneur et pratique mille petites industries.

La fabrication de l'horlogerie qui a pris une importance exceptionnelle à Besançon, étend ses ramifications dans les

Digitized by Google

montagnes les moins accessibles, et — à une certaine époque, au moins — aucune province ne fournissait relativement autant d'élèves à l'École Polytechnique. Le Franc-Comtois, au surplus, est excellent soldat.

LE BOURGUIGNON

De constitution forte et sanguine, ayant un système musculaire très accusé, le Bourguignon forme un contraste frappant avec son frère d'origine, le Franc-Comtois.

A une intelligence subtile et pénétrante, il joint un tempérament expansif. Aussi la Bourgogne compte-t-elle beaucoup d'hommes célèbres, les qualités natives de la race s'étant toujours d'elles-mêmes manifestées au dehors, au lieu de se replier comme chez le Lyonnais, par exemple.

Cette province fut, de tout temps, citée comme un foyer intellectuel des plus intenses. L'esprit d'entreprise s'y montre partout, et l'on y apporte, dans les sciences, les arts et l'industrie, une vivacité d'imagination, qui a permis de dire qu'au fond de tout Bourguignon, il y a un poète.

Est-il besoin d'observer qu'en un milieu si heureusement doué — où le sang est beau, l'esprit fin et le naturel expansif — les femmes doivent être facilement aimables?

LE BUGISTE ET LE BRESSAN

La Bresse et le Bugey, bien que rattachés à la Bourgogne par une communauté d'origine, en sont physiquement aussi distincts que possible.

Du Bugiste, nous pourrions presque dire que c'est un Jurassien, légèrement modifié par des contacts qui l'ont

Digitized by Google

davantage rapproché des races du Midi que le Suisse et le Franc-Comtois. Il en a le tempérament militaire, et il en montrerait l'esprit industrieux, n'était un fond d'indolence, qui vient le plus souvent paralyser son entrain.

Quant au Bressan, il a visiblement subi l'influence du sol : haut de stature, à la parole lourde, à la marche lente, il fait penser à ces végétations des terrains saturés d'eau, dont les rameaux montent en jets abondants et vibrent mollement sous les souffles du dehors.

Dans les parties plus favorisées par le climat, on rencontre d'admirables types. Les Bressanes surtout, avec leur taille élevée, leurs cheveux d'un blond châtain, leur visage frais, aux lignes pures de toute influence romaine, ont une grâce primitive, qui fait penser aux Gauloises, telles que l'antiquité nous les a dépeintes.

Tout à côté, il n'est pas rare de voir — en Bresse, comme dans le Bugey — des types, rappelant d'une façon frappante que de nombreuses colonies sarrasines se sont jadis fixées entre la Saône et l'Ain.

LE SAVOYARD

Ne vous offusquez pas, si j'emploie ce terme, de préférence à Savoisien qui me paraît un affreux barbarisme et auquel je ne m'habituerai jamais.

Le Savoyard est un Français que des causes politiques avait tenu éloigné de sa patrie naturelle, et qui est rentré sans effort dans le giron national. De son voisinage et de sa longue communauté d'intérêts avec l'Italien, il a gardé une finesse qui n'exclut point la franchise, et une facilité d'élocution qui n'est pas la faconde méridionale.

Digitized by Google

Sans doute, c'est aussi à ce frottement qu'il doit une souplesse extraordinaire en affaires. Bien avant d'être légalement notre compatriote, le Savoyard avait acquis chez nous droit de cité, par son activité et son travail persévérant. Dans les plus humbles besognes comme dans les plus hautes positions, on le rencontrait partout.

Une des qualités distinctives du Savoyard, c'est le bon sens, dont une des nombreuses manifestations — à mesure que la situation s'élève et que l'intelligence s'affine — se trouve dans le bon goût. Aussi, à vous promener un dimanche dans certaines villes de Savoie, vous croirez aisément qu'il n'y a que des grandes dames.

LE DAUPHINOIS

Il est, sur les Dauphinois, un dicton que je ne répéterai pas ici. Si vous prétendez qu'il les dépeint bien, je répondrai qu'une caricature n'est point un portrait, bien qu'elle ait plus de chance que celui-ci de devenir populaire.

Mettons, si vous voulez, que le Dauphinois est fin et délié; ajoutons qu'il ne dit jamais que ce qu'il veut dire; mais reconnaissons aussi qu'il y a chez lui beaucoup de bonhomie et que les réticences sont une des formes de l'éloquence.

Son caractère, au surplus, est plein de contrastes. Ainsi, le Dauphinois est remuant et laborieux, mais il est peu novateur et peu entreprenant. La plupart des usines du pays ont dû leur création à des étrangers, et les habitants font peu de chose pour retenir les visiteurs qu'attirent les beautés naturelles de cette admirable région.

A Grenoble et dans plusieurs centres la vie intellectuelle

Digitized by Google

est très développée, mais ni les hommes ni les œuvres ne paraissent rayonner sur le reste de la province. Du reste, c'est assez souvent à Paris que le Dauphinois lettré, savant ou artiste, va porter son activité.

Un trait caractéristique, commun à tous les enfants du Dauphiné, est leur amour profond des libertés politiques, lequel a ses racines dans un sentiment d'indépendance personnelle qui se montre en toute occasion.

Quant à leur faible pour la procédure, je serais tenté d'en demander la cause à ce même sentiment d'indépendance. Aucune des deux parties intéressées ne consent à subir ce qu'elle considère comme une prétention de l'autre, et, vaincue devant un premier juge, elle en appelle à un second. Disons, toutefois, qu'avec une connaissance mieux entendue de ses intérêts, la génération nouvelle est moins processive, et que la postérité ne verra plus de ces procès légendaires, poursuivis de père en fils, pour le plus grand profit du fisc et des gens de loi.

LE MÉRIDIONAL

Je dis : le Méridional, parce que, sous ce nom générique, nous confondons — peut-être, à tort — les populations de l'extrême Dauphiné, du Comtat, de la Provence et du Haut-Languedoc.

Il se trouve là bien des éléments divers ; mais, comme si le soleil avait eu une influence particulièrement active, il s'est fait une fusion des races indigènes, des colons grecs et romains, des Arabes d'Espagne et des Maures d'Afrique.

Du tout il se dégage ce type aux allures vives, pensant vite et parlant haut, avide d'émotions, friand de plaisir,

Digitized by Google

sobre pourtant, et se montrant, par à-coups, très âpre à la besogne, que nous appelons le Méridional.

Il y a, cependant, des nuances assez marquées entre les diverses provinces dont les confins se touchent. Le Comtadin et l'habitant de la Drôme sont plus liants, dit-on, moins brusques, mais moins francs qu'on ne l'est au-delà de la Durance. De l'autre côté du Rhône, l'allure est plus mouvante et plus gaie : le cousinage avec la Gascogne se fait sentir.

Chez tous, nous trouvons le même langage imagé, la même tendance « à voir double », le même sentiment d'affection profonde pour ces terres ensoleillées où tout semble inviter l'homme à une joie perpétuelle. Les sciences — surtout les sciences qualifiées d'exactes — attirent peu notre Méridional. La poésie, la musique et les arts sont plutôt son fait, mais encore les préfère-t-il, pour ainsi dire, dans leur naïveté, sans rien de l'appareil scientifique dont on veut les revêtir à présent.

Appelé par son climat et par ses traditions à rester en contact plus immédiat avec la nature, il a plus de sentiment que de raisonnement, plus de spontanéité que de calcul. Nulle part, les femmes ne sont davantage de leur sexe et ne se défendent mieux contre la masculinisation à l'ordre du jour.

LE FORÉZIEN

C'est un proche parent du Lyonnais. Pourtant il nous paraît, à première vue, en différer complètement. C'est que le Forézien proprement dit s'est perpétué sur un sol pauvre, qu'il n'a point subi une infusion aussi considérable et aussi continue de sang étranger, qu'il est demeuré le

Digitized by Google

descendant direct des anciens Ségusiaves dont les tribus couvraient, de la Loire au Rhône, les deux versants des monts lyonnais.

On peut dire que les Foréziens — même ceux de la plaine — ont, par essence, le tempérament montagnard : enjoués, tout en se prenant de soudaines mélancolies; dociles, quoique se donnant ombrage pour la moindre des choses ; durs à la tâche et soigneux des plus petits gains.

La surface du sol leur refusant les dons qu'elle prodigue ailleurs, ils sont allés chercher les fruits que la terre cache au fond de ses entrailles. L'extraction de la houille a donné naissance à l'industrie du verre et du fer sous toutes ses formes; puis, le tissage des rubans et des cotonnades a semé de précieux salaires dans la contrée.

Pourtant, le travailleur forézien ne se distingue guère par ses qualités d'initiative. Quoique avisé, par nature il est passif, et ce n'est pas dans les diverses industries exercées par lui qu'il trouverait à faire son éducation. Le mineur, en particulier, est adonné à une besogne dont la direction lui échappe; l'isolement et l'obscurité enserrent son intelligence aussi bien que son corps; la prévoyance même de la compagnie qui l'emploie, se substitue à la sienne propre et ne lui laisse pas seulement le soin de pourvoir aux jours mauvais de la maladie et de la vieillesse.

Comme toutes les natures passives, le Forézien se montre partout stoïque : au fond de la mine ou sur le champ de bataille, il tombe sans marchander, et, s'il échappe au danger, c'est pour s'y exposer le lendemain, comme si de rien n'était.

Digitized by Google

L'AUVERGNAT

« Il y a deux choses opiniâtres en Auvergne, a dit Fléchier, les hommes et les mulets. » C'est une boutade dont il ne faudrait pas déduire des conclusions trop absolues, mais qui indique la note dominante du caractère auvergnat : la volonté.

Tout le monde les connaît — car nulle province n'émigre davantage — ces hommes courts et forts qu'aucun labeur ne rebute, dont la parole, hardie et scandée, annonce l'énergie, et qui dépouillent leur rudesse native, avec la facilité des races du Midi.

Toutefois, ne leur demandez ni des artistes, ni de beaux esprits. D'une intelligence vigoureuse, méthodique et nous pouvons presque dire carrée comme sa stature, l'Auvergnat, lorsqu'il s'élève dans le domaine des choses de l'esprit, tend plutôt à devenir un savant, un penseur, un juriste, un homme d'Etat.

Acquérir est pour lui une fonction naturelle. Même lorsqu'il imprime une haute direction à son intelligence, il procède avec cette âpreté qui est un des signes de la race. Les savants, les penseurs auvergnats sont tous, plus ou moins, des emmagasineurs d'idées qu'ils amassent d'abord pour le plaisir d'amasser.

En Auvergne, les jolis visages ne manquent point. On assure que les femmes le savent, mais qu'elles ne sont pas fâchées de se l'entendre dire.

Monsieur Josse.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DES PRIEURES DE L'ANCIEN CHAPITRE NOBLE DE NEUVILLE-LES-DAMES, par Albert BOUCHET. — Bourg, imprim. J.-M. Villefranche, 1889, 1 vol. in-12. — En vente à Lyon, chez Louis Brun et Georg, libraires.

PENDANT que M. Révérend du Mesnil publiait dans notre *Revue* le *Catalogue des prieurs, des chanoinesses régulières et des chanoinesses comtesses de Neuville-les-Dames*, un autre érudit livrait au public l'*Histoire des prieures de l'ancien chapitre noble de Neuville-les-Dames*. Et c'est ainsi que deux publications, préparées sans entente préalable et sur un plan différent, sont venues, en même temps, nous révéler tous les souvenirs que l'histoire nous a conservés sur cet ancien monastère de religieuses.

Fondé dans le cours du XIe siècle et placé, dès son origine, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Oyen (Saint-Claude), l'ancien prieuré de Neuville-les-Dames, transformé plus tard en chapitre de chanoinesses nobles, donna asile, pendant près de huit siècles, aux filles des plus anciennes familles de nos provinces, que leurs goûts ou la médiocrité de leur fortune vouaient à la vie du cloître.

Cette vie, il est vrai, n'avait rien de bien austère. Pourtant, quand la Révolution vint supprimer les couvents, le chapitre noble de Neuville-les-Dames était loin d'être en décadence ; car, à ce moment, il comptait encore 58 chanoinesses titulaires, et ses revenus, accrus des biens de l'abbaye de Tournus, étaient consacrés, dans une large mesure, aux travaux d'utilité publique aussi bien qu'aux œuvres de bienfaisance.

Aujourd'hui, de l'ancienne église capitulaire, il ne subsiste plus que l'autel et les stalles du chœur, conservés dans deux églises du voisinage. Des maisons des dames chanoinesses, deux seulement ont conservé leur ancien caractère, et elles ont été heureusement affectées, de nos jours, par les sœurs de Saint-Joseph de Bourg, à une école de filles, à un hospice et à une salle d'asile.

A. V.

Digitized by Google

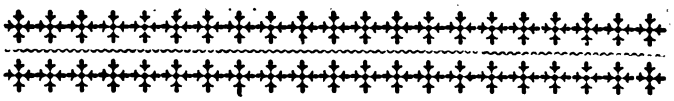

Chronique d'Octobre 1889

1er Octobre. — Deuxième et dernière journée du neuvième Congrès annuel des grains et de la meunerie, sur la place de la Bourse.

6 Octobre. — Scrutin de ballottage pour l'élection des membres de la Chambre des Députés. Sont nommés : 5e circonscription de Lyon, M. Couturier ; 6e circonscription, M. Guillaumou ; 7e circonscription, M. Bérard ; 8e circonscription, M. Édouard Aynard ; 9e circonscription, M. Prénat ; 2e circonscription de Villefranche, M. Lachize.

7 Octobre. — Arrivée à Lyon de S. M. Oussman-Gassi, roi de Bondou (Sénégal), accompagné de M. de Fleury, secrétaire de M. Henrique, commissaire général de l'Exposition coloniale.

8 Octobre. — Le roi de Bondou visite l'Arsenal, les chantiers de la Buire et l'usine de teinturerie de MM. Gillet père et fils.

9 Octobre. — Départ du roi de Bondou.

— Election des membres de la Chambre des Avoués à la Cour d'appel. Sont nommés : Président, M. Broquère ; syndic, M. Duquaire ; rapporteur, M. Munier ; trésorier, M. Pélissier ; secrétaire, M. Mazas.

10 Octobre. — Constitution du Conseil central de l'Union des Chambres syndicales. Sont nommés : Président, M. Ferdinand Guérin ; vice-président, M. Auguste Isaac ; trésorier, M. Gabriel Lyonnet ; secrétaire, M. Vachod.

11 Octobre. — M. Rombau, ancien avoué près la Cour d'appel, est nommé avoué honoraire.

Digitized by Google

12 Octobre. — M. Colonieu (Victor-Georges), avocat, est nommé juge suppléant au Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Rougier (Raphaël), nommé substitut au Puy.

13 Octobre. — Distribution solennelle des prix du treizième grand concours annuel de tir de l'armée territoriale, au Théâtre-Bellecour (salle indienne), sous la présidence de M. le général baron Berge.

— Assemblée générale du syndicat agricole de Belleville, sous la présidence de M. Émile Duport. 120 membres y assistent. Vote de divers vœux dans l'intérêt de l'agriculture.

16 Octobre. — Rentrée solennelle de la Cour d'appel et des Tribunaux. Le discours d'usage est prononcé par M. Jacomet, substitut du Procureur général sur le sujet suivant : *les Anciens Avocats jugés par les poètes.*

17 Octobre. — M. Monpéla, président du Tribunal civil de Lyon, est nommé premier président de la Cour d'appel de Pau, en remplacement de M. Piette, décédé.

20 Octobre. — Inauguration du tronçon, de Lyon à Fontaines-sur-Saône, des tramways à vapeur de Lyon à Neuville, sous la présidence de M. Cambon, préfet du Rhône.

21 Octobre. — Constitution du bureau de la Société des anciens internes des hôpitaux de Lyon. Sont nommés : Président d'honneur, M. le docteur Ygonnin ; président actif, M. Bondet ; secrétaire, M. Roque ; trésorier, M. F. Glénard ; assesseurs, MM. Dufourt et Rodet.

— Départ de Lyon d'un pèlerinage de 700 ouvriers pour Rome, sous la présidence de M. l'abbé Delaroche, curé d'Ainay, et la direction de MM. Noël Lemire et de Magneval.

22 Octobre. — Mort, à Paris, de M. Olivier Métra, compositeur de musique et chef d'orchestre des bals de l'Opéra, décédé à l'âge de 58 ans. M. Métra était d'origine lyonnaise, car son père avait appartenu, pendant quelques années, au Barreau de notre ville, où lui-même venait, presque chaque année, présider, à la fin de l'hiver, le bal des Etudiants.

24 Octobre. — Clôture des épreuves du concours de l'internat des hospices civils de Lyon. Sont nommés titulaires : MM. Nové-Josserand,

Digitized by Google

Morand, Sallès, Coignet, Parte, Repelin, Chatin, Margery, Villard, Levrat, Serrulaz et Caillet. — Sont nommés internes provisoires : MM. Charpin, Arthaud, Layral, Victor Thévenet, Martel, Ollier, Bouchet, Merlin, Bonnet, Laturaz, Devay, Philomond Thévenet, Bisch, Petouraud, Pauly, Amon et Bertrand. La trousse d'honneur Bonnet est remise par M. Caillemer, président du concours, à M. Nové-Josserand.

25 Octobre. — M. Lucien Treppoz, ancien avocat au Barreau de Lyon, est nommé juge au tribunal civil de Monaco.

26 Octobre. — M. Deperet, docteur ès sciences, est nommé professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des sciences de Lyon.

M. Riche, licencié ès sciences naturelles, préparateur à la Faculté des sciences de Lyon, est nommé chef des travaux pratiques de géologie et de minéralogie à la Faculté de Lyon.

M. Guiteau, licencié ès sciences physiques et naturelles, est nommé préparateur de chimie, appliquée à l'agriculture et à l'industrie, à la Faculté des sciences de Lyon.

29 Octobre. — A l'occasion de l'Exposition universelle, sont nommés officiers de la Légion d'honneur : M. Ed. Aynard, président du comité départemental du Rhône, M. Marrel, directeur des forges de la Loire et du Midi, M. Oriol, fabricant de passementerie à Saint-Chamond.

Sont nommés chevaliers : MM. Bresson, Emery, Gourd, Henry, Bouvard, Gourdon et Tresca, fabricants de soieries à Lyon ; M. Gillet, teinturier à Lyon ; M. Hédin, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts à Lyon ; M. Romain, chef d'atelier à Lyon ; M. Gaucher, fabricant d'armes, et MM. Gautier et Giron, fabricants de rubans à Saint-Etienne.

31 Octobre. — M. Cambon, préfet du Rhône, est nommé commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

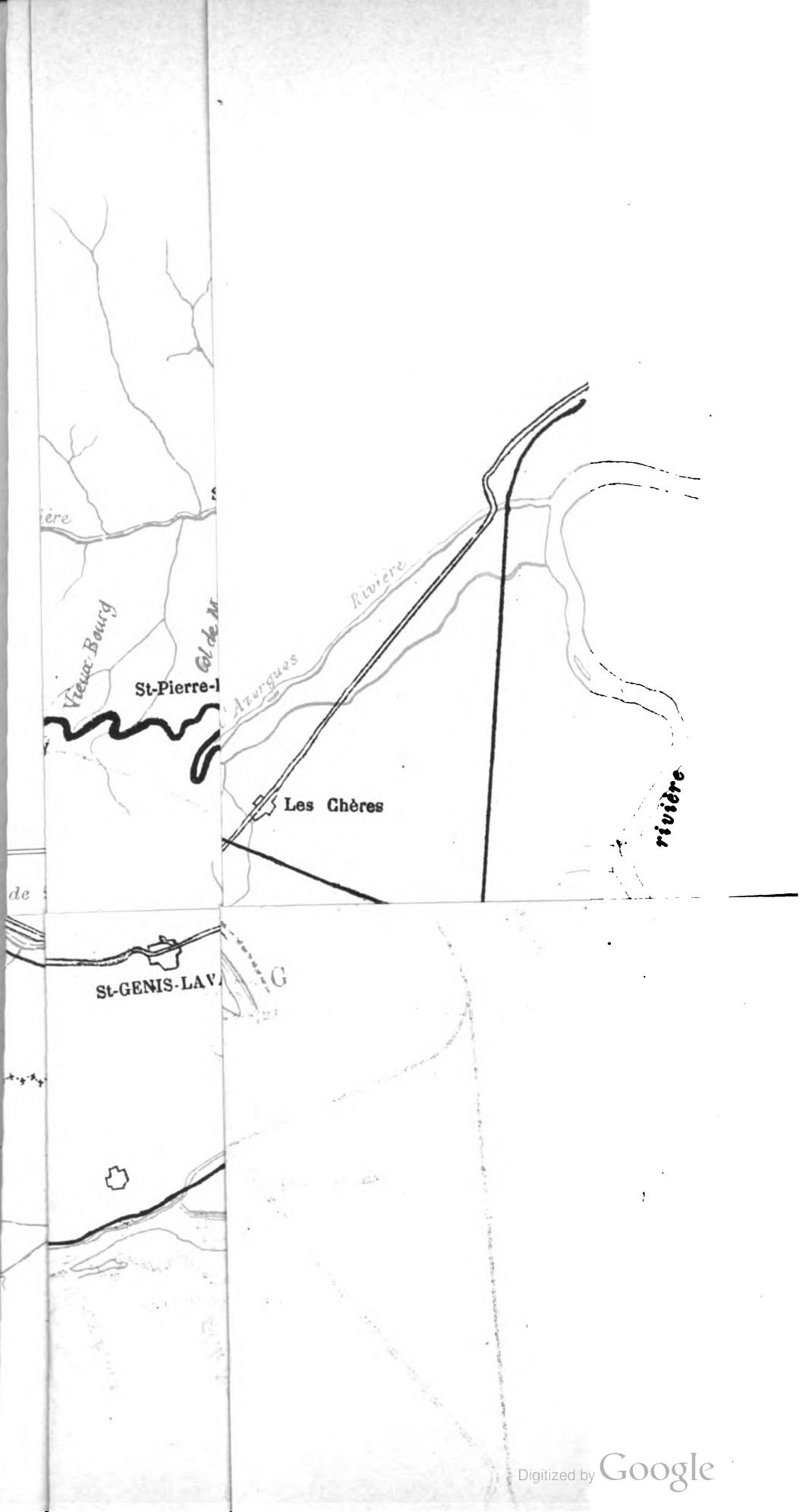

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Lyon. — Imp. Mougin-Rusand.

VVE DE LA VILLE D

PAR ANDROVE.

Fac-similé rédvit de l'exemplaire

Digitized by Google

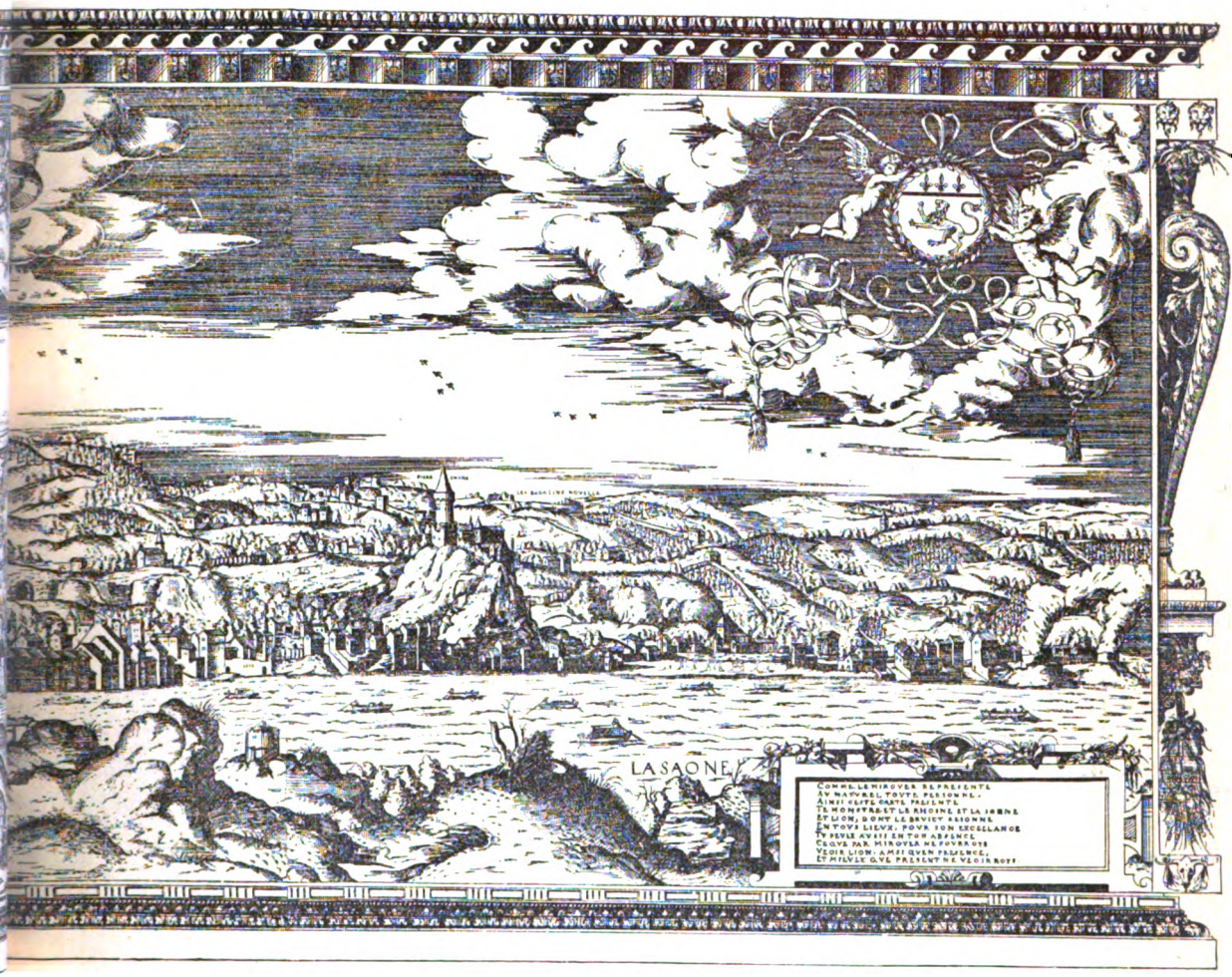

DE LYON EN 1548

T DV CERCEAV

onservé à la Bibliothèqve nationale

Publié par *La Revue du Lyonnais.*

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE (*)

II. ANDROUET DU CERCEAU (1548)

JACQUES Androuet, dit du Cerceau, architecte du Roi de France et de Renée de France, duchesse de Ferrare, dessinateur et graveur, né vers 1510, est mort en 1584. La Croix du Maine, dans sa bibliothèque (Paris, Abel l'Angelier, 1584), lui consacre la notice suivante :

« JAQUES ANDROUET, Parisien, surnommé du Cerceau, qui est à dire cercle, lequel nom il a retenu pour avoir un cerceau ou cercle pendu à sa maison, pour la remarquer et y servir d'enseigne (ce que je dy en passant, pour ceux qui ignoreroyent la cause de ce surnom).

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de septembre 1889.

Digitized by Google

« Il a esté l'un des plus sçavants architectes de nostre temps, et des mieux apris en l'art de perspective et ordonnance de bastir.

« Il a par son industrie et labeur, recueilly les desseins et portraicts de la plupart des anciens et modernes bastiments et edifices de Paris, lesquels il a dressez en planches de cuyvre, et taille douce, suyvant le mandement et permission du Roy. Le tout pour le bien et honneur des Parisiens.

« Il a gravé en taille douce, la carte ou description de tout le pays et Conté du Maine, imprimee au Mans dès l'an 1539, pour la premiere fois par Mathieu de Vaucelles, et depuis encores l'an 1575, par le mesmes.

« Le premier et second Volumes, des plus excellents bastiments de France, dressez par ledit Jaques Androuet, dit du Cerceau, et ont esté imprimez à Paris chez Gilles Beys l'an 1579, esquels sont designez les plans d'iceux bastiments et leur contenu, ensemble les elevations et singularitez d'un chacun.

« Il florissoit l'an 1570. »

Après avoir séjourné en Italie pour se perfectionner par l'étude des monuments antiques, ceux de Rome en particulier, du Cerceau revint dans sa patrie vers la fin de 1533. C'est à partir de cette époque qu'il publia successivement ses nombreux et importants ouvrages devenus aujourd'hui rarissimes, parmi lesquels nous mentionnerons seulement les suivants, qui se rapportent à la topographie (1) :

La Carte du comté du Maine, en 1539;

Hierusalem Civitas, en 1543;

Antwerpia in Brabantia, vers 1550;

---

(1) Voir pour de plus amples détails sur la vie et les œuvres de du

Digitized by Google

La Ville, Cité et Université de Paris, vers 1555;

Plan de Rome (*Effigies antiquæ Rome ex vestigiis ædificiorum et ruinarum testimonio veterum auctorum fide*, etc.), 1578;

Enfin LA CITE DE LYON, estampe rare et curieuse, sans date ni signature comme la plupart des gravures de du Cerceau, mais d'une authenticité absolue et dont nous donnons la description d'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale.

Cette estampe est gravée sur cuivre, en deux planches. Les dimensions prises entre les saillies extrêmes du cadre sont : largeur, 734 millimètres; hauteur, 283 millimètres. Le profil de la ville est renfermé dans un rectangle de 687 millimètres de largeur par 238 millimètres de hauteur.

L'exécution du bel encadrement qui entoure la vue de Lyon rappelle un peu celle du titre du *Livre des arcs*, publié en 1549, par du Cerceau, mais elle est beaucoup plus fine et plus soignée, et, suivant M. de Geymüller, paraît être un peu antérieure à cette dernière.

La corniche est à modillons, avec larmier orné de postes et la moulure supérieure d'oves. Elle est flanquée latéralement par une console allongée, à patte de lion, reposant sur un socle moulure retenu par un mascaron, de la bouche duquel part une chute de fruits et légumes, un bucrane en dessous. Chaque console est surmontée d'une corbeille de fruits en forme de chapiteau, au-dessus de laquelle est placé un dé orné de deux têtes de lion.

L'ensemble et les détails de ce cartouche sont caracté-

Cerceau, les consciencieuses études publiées sur cet artiste par M. H. Destailleur (*Notice sur quelques artistes français du* XVIe *au* XVIIIe *siècle*, Paris, Rapilly, 1863), et M. Henri de Geymüller (*les du Cerceau, leur vie et leur œuvre*, Paris, Jules Renouard, 1885).

Digitized by Google

ristiques de l'œuvre et du faire de du Cerceau, faire que l'on reconnaît aussi à l'interprétation des monuments.

Le panorama de la ville de Lyon est pris du sommet de la colline Saint-Sébastien (2). Il a dû être relevé du bastion de l'ancienne porte de la ville, qui existait en cet endroit, et le dessin en est irréprochable, tant sous le rapport de l'exactitude et de la fidélité du tableau qu'il reproduit, que sous celui de la finesse d'exécution de la gravure.

En haut, dans le ciel, l'écusson de France à gauche, le blason de la ville à droite, tous deux renfermés dans un cartouche circulaire, soutenu par deux anges et entouré de rubans flottants d'un effet gracieux. Au milieu, un Mercure porté par les nuages tient dans sa main droite une banderolle flottante sur laquelle on lit : LA CITÉ DE LYON, tandis que de la gauche il montre la ville dont le panorama se déroule au-dessous.

Dans le bas, deux cartouches renferment, celui de gauche, un distique latin en vers hexamètres et pentamètres, celui de droite, des vers français. Voici ces deux inscriptions, l'une à la louange de la cité, l'autre adressée au lecteur :

Cartouche de gauche :

EXTREMAM ANTIQVE HIC FACIEM VRBIS ET INTIMA TECTA
NON PLÆBEIA TAMEN CERNERE CVIQVE LICET.
LVGDVNVM HANC VETERES APPELLAVERE COLONI :
HINC LVGDVNENSIS GALLIA NOMEN HABET.
INDE ARARIS RHODANVSQVE SIMVL DECVRRERE RIPA
COMMVNI INCIPIVNT, HIC CITVS, ILLE GRAVIS.
ILLA INTER CLARAS GALLORVM SVGGERIT VRBES

(2) Aujourd'hui montée de la Grande-Côte.

Digitized by Google

QVICQVID HABET PROPRIUM MERCIS, HABETQVE (3) SOLVM.
O QVANTIS EST AVCTA OPIBVS NVNC, TEMPORE AB ILLO
QVO PRIMVM HIC PLANCVS MŒNIA CONSTITVIT (4).

Cartouche de droite:

COMME LE MIROVER REPRESENTE
AV NATVREL TOVTE PERSONNE,
AINSI CESTE CARTE PRESENTE
TE MONSTRE ET LE RHOSNE ET LA SONNE
ET LION, DONT LE BRVICT RESONNE
EN TOVS LIEVX, POVR SON EXCELLANCE.
TV PEVLX AVSSI EN TON ABSENCE
CE QVE PAR MIROVER NE POVRROYS
VEOIR LION, AMSI QVEN PRESENCE,
ET MIEVLX QVE PRESENT NE VEOIR ROYS.

Sur le premier plan on remarque une croix monumentale, puis la fausse porte de Saint-Marcel, avec les murs qui clôturaient le bourg de ce nom. Au centre de la ville, on voit les édifices qui existaient à cette époque et qui sont

---

(3) Le texte porte HAVETQUE, mais c'est évidemment HABETQVE qu'il faut lire.

(4) Chacun peut considérer une antique cité, avec ses limites et les édifices qu'elle renferme, du moins les plus considérables.

Les premiers habitants lui donnèrent le nom de Lugdunum, de là est venu à la Gaule le nom de Lugdunaise.

La Saône et le Rhône, l'un rapide, l'autre paisible, commencent sous les murs de Lyon à ne faire qu'un lit.

Fameuse entre toutes, elle envoie aux villes de la Gaule les produits de son industrie et de son sol.

Oh ! à quelle opulence est parvenue la sienne, si on la compare maintenant à ce qu'elle était jadis lorsque Plancus édifia ses murs.

Digitized by Google

fidèlement représentés, tels que les églises Saint-Vincent, des Grands-Carmes, des Grands-Augustins, de la Platière avec son clocher à pointe, Saint-Pierre, Saint-Nizier avec son splendide vaisseau et sa flèche monumentale, des Cordeliers, des Jacobins avec sa tour carrée, des Célestins, le pont sur le Rhône avec les tourelles rondes de la porte de ville et la tour carrée avec pont-levis sur le milieu, le château de Béchevelin, le confluent du Rhône et de la Saône à Ainay, puis, dans le lointain, la silhouette des montagnes qui ferment l'horizon.

Sur la rive droite de la Saône, la colline de Fourvière, couronnée par l'antique chapelle de la Vierge avec son petit clocher pointu, Saint-Jean avec son immense vaisseau et ses quatre tours, l'Antiquaille, le pont de Saône, Saint-Paul avec sa flèche, le château de Pierre-Scize avec sa tour féodale surmontée d'un toit conique et les murailles de la ville, le monastère de l'Observance, le petit tombeau antique appelé des Deux-Amants. Enfin, au-dessus de Pierre-Scize, sur le plateau de Loyasse, on remarque une sorte de muraille d'enceinte.

Voici la nomenclature textuelle des indications écrites en regard des monuments auxquelles elles se rapportent :

LES CORDILIERS — LOPITAL — PONT DV RONE — S. NISIER — LES JACOPINS — NOSTRE DAME DE CONFORT — LES CELESTINS — ESNE — PONT DE LA SONE — S. JEAN — LANTICALLE — FORVIERE — S. PAVL — PIERRE ENCISE — LES BAVALINS NOVELLE.

Le groupement des habitations est bien étudié, de telle sorte que l'on peut facilement se rendre compte de l'importance des propriétés particulières. Quant aux natures de

Digitized by Google

culture et aux nombreuses ondulations du terrain, elles sont traitées avec art et facilement reconnaissables même en l'état actuel des lieux.

Il nous reste maintenant à fixer avec quelque certitude la date de cette estampe, ou plutôt l'époque où le dessin en a été relevé sur le terrain.

Si l'on examine attentivement la tour carrée placée sur le milieu du pont du Rhône, qui fut reconstruite en partie et aménagée à la fin de l'année 1551 telle qu'on la voyait encore au siècle dernier, on remarque qu'elle est surmontée de hourds volumineux en charpente qui furent supprimés lors de la restauration précitée.

D'autre part, au-dessus de Pierre-Scize, sur le plateau de Loyasse, on aperçoit une nouvelle enceinte avec cette indication écrite : LES BAVALINS NOVELLE, que par suite d'une erreur du graveur, qui a mis un B au lieu et place d'un R, il faut lire RAVALINS, mot qui devient compréhensible : *Ravalin* ou *Ravelin*, terme de fortification ancienne que l'on employait au XVIe siècle pour désigner un bastion plat. Dès lors l'indication de *Les Ravalins novelle* ou *Les Ravelins nouveaux* s'applique parfaitement à la nouvelle enceinte bastionnée en avant des anciennes fortifications, qui fut établie entre Trion et Loyasse, dans les circonstances suivantes :

Au commencement de l'année 1544, l'empereur Charles-Quint menaçant la France d'une invasion du côté de la Franche-Comté, le roi François Ier écrivit au sénéchal gouverneur de Lyon de mettre cette place en état de défense, et lui enjoignit de faire exécuter d'office tous les travaux nécessaires à cet effet.

A la réception de la lettre royale, le sénéchal gouverneur se rendit à Lyon, où il convoqua les conseillers de la ville,

Digitized by Google

qui prirent les délibérations suivantes, que nous reproduisons textuellement :

« Le dernier jour de feuvrier mil cinq cens quarante-troys (5).

« Messieurs les conseillers, assavoir messieurs Mathieu Athiaud, docteur, Claude Regnaud, Symon Court, Claude Teste, André Garbot, Antoine Vincent, Claude Montconis.

« Se sont transportez au lougis de monseigneur de Sainct André, seneschal gouverneur de Lyon, en larchidiacone, de matin, ou estoient monsieur le lieutenant du Peyrat, messieurs de Vauzelles, advocat, Baronnat, procureur du Roy, et monsieur le Juge ordinaire.

« Lequel seigneur seneschal leur a communique une lettre que le Roy lui a escript et quil a receu luy estant en sa maison de Sainct Andre, par laquelle luy a mande venir en ceste ville pour donner ordre aux fortiffications, mesmement du coste Sainct Just, dont la teneur sen suyt :

« A Nostre ame et feal le seigneur de Sainct Andre, nostre seneschal et gouverneur en la ville de Lyon et pays de Lyonnois.

« *Monsieur* de Sainct Andre, pour ce que jay eu advis que mes ennemys ont quelque entreprinse sur ma ville de Lion que desseignent executer passans par le pays de Bresse. A ceste cause, je vous prie vous retirer incontinant audict Lyon et pourveoir que les habitans de ladicte ville facent en tous la meilleur et plus grande dilligence quil sera possible besongner aux fortiffications dicelle, et mesmement du

(5) 1543 avant Pâques, qui correspond à l'année 1544.

Digitized by Google

coste de Sainct Just. A ce que faulte de cella il nen puisse advenir inconvenient. Et sur ce prie Dieu, monsieur de Sainct Andre, quy vous ayt en sa garde. Escript à Melun, le XVIIe jour de feuvrier mil cinq cens quarante troys. Ainsi signe : Françoys, et au dessoubs : Bayard.

« Et icelle veue et leue, ledict seigneur gouverneur avec ladvis desdicts officiers du Roy et Consulat, a ordonne ce qui sensuyt :

« Premierement, aujourdhui a deux heures attendant troys, apres midy, ils se transporteront audict quartier de Sainct Just avec quelques macons, charpentiers et autres expertz pour veoir ce que sera besoing faire.

« Et quant aux murailles au dessus la montagne Sainct Sebastien. . . . . .

« ..... Ledict jour, apres diner, ledict seigneur gouverneur et avec luy monsieur le Commandeur de Sainct George, messieurs les procureur, advocat et conseillers se transporterent aux murailles de ladicte ville, du couste de Sainct Just et jusques à Tryon et Pierre Scize, et ont visité les lieux audict quartier les plus fort et faibles. . . . . .

. . . . . .

« Le mardy cinquiesme jour de mars l'an mil cinq cens quarante troys (6), en l'hostel commun.

« Messires Mathieu Athiaud, docteur, Claude Regnaud, Claude Teste, Symon Court, Andre Garbot, Claude Montconis, Luxembourg de Gabiano.

---

(6) 1543 avant Pâques, qui correspond à l'année 1544.

Digitized by Google

« A este ordonne mener a monsieur de Sainct Andre maistre Olivier, masson, pour luy remoustrer la facon et maniere de faire les rempartz de terre qu'il veult faire faire vers Sainct Just, affin quil entende sy son oppinion sera meilleur que les autres. . . . . .

« Le jeudy, septiesme jour de mars, lan mil cinq cens quarante troys, en lhôtel commun, après deiner.

« Messires Mathieu Athiaud, docteur, Claude Regnaud, Claude Teste, Symon Court, Luxembourg de Gabiano, Andre Garbot, Anthoine Vincent, Claude Montconis.

« Ont dresse une crye, de par le Roy et monsieur le gouverneur, pour faire commandement à tous manans et habitans de quelque estat et condition quilz soient, daller garder les portes de la ville es jours quilz seront mandez, sur poyne de dix livres damende pour la première fois, et de cent livres pour la deuxième. Et pour la troisième, destre declere rebelle et desobeissans au Roy et a mondict seigneur le gouverneur.

« Ledict vendredi, penultieme jour de may, lan mil cinq cens quarante quatre, en lhotel commun, apres midi.

« Messires Mathieu Athiaud, docteur, Claude Regnaud, Claude Teste, Symon Court, Luxembourg de Gabiano, Andre Garbot, Anthoine Vincent, conseillers.

« Sur ce que monsieur de Sainct Andre, lieutenant et gouverneur general pour le Roy en ceste ville de Lion, et monsieur de Sainct Remy, commys et envoye par le Roy pour les fortiffications et reparacions de ladicte ville, se dolosent de ce quil ny a assez groz nombre de gens pour ladicte ville au boulevard de la Pye, quy a este dresse par ledict seigneur de Sainct Remy au dessus la montagne de Sainct Just. A este ordonne que Himbert Paris, commis à

Digitized by Google

la conduicte desdicts ouvraiges et autres reparacions de ladicte ville, lundy prochain et au long de la sepmaine, tiendra audict boulevard de la Pye, oultre les ouvriers qui y sont de present, cinq cens manœuvres, et que pour ce faire et pour promptement trouver ledict nombre, lon fera une crye; que tous ceulx qui y vouldront aller besongner audict boulevard a porter terre auront trois solz neuf deniers pour chacun jour, et pour la conduicte desdicts ouvriers et manœuvres lon y mectra a chacun cinquante hommes, ung homme souffisant pour les conduire et faire travailler, lesquelz auront et prendront cinq solz pour chacun jour. » (Archives de la ville, BB, 61.)

Les dépenses occasionnées par ces travaux se trouvent consignées au titre 55 du registre du receveur de la ville, Coulaud, pour l'année 1544, sous la rubrique de :

« Autres deniers payez, baillez et delivreyz par ce present receveur (Coulaud) pour les reparations, fortiffications et emparements de ladicte ville de Lyon, tant pour avoir faict ung nouveau rempart et boulevert au dessus du chasteau de Pierre Size et Sainct Just, appelle le boulevert de la cytadelle, au territoire de la Pye, joignant et hors les murailles de ladicte ville de Lyon, lequel est de grande estandue, que pour plusieurs journées de massons, charpentiers et autres manouvriers pour faire lesdicts ouvraiges et fagotz, gazons, bannotz, pelles, pioches, que autres estoffes necessaires pour servir ausdictz reparations et fortifications de ladicte ville. » (Archives de la ville, CC. 956.)

La nouvelle enceinte de Trion, que l'on trouve aussi désignée dans les actes sous le nom de citadelle, en raison de ce que l'espace compris entre les vieilles murailles de l'enceinte de Fourvière et le nouveau boulevard bastionné de la Pye servait de dépôt pour le matériel nécessaire à la

Digitized by Google

défense de la ville, fut menée très rapidement, au point qu'on cessa d'y travailler vers la fin de 1546.

Des documents qui précèdent, il résulterait que la vue de Lyon de du Cerceau a été exécutée dans la période comprise entre les années 1547 et 1551.

Mais comme en 1550, Jérôme Cock, imprimeur et marchand d'estampes à Anvers, publiait, avec un privilège de huit années, une copie agrandie de la vue de Lyon de du Cerceau, l'œuvre de notre artiste ne peut être postérieure à 1549, ni antérieure à 1547. Par conséquent, nous présumons ne pas nous tromper en assignant la date de 1548 (et en cela nous nous trouvons d'accord avec l'opinion émise par M. de Geymüller) au panorama de la ville de Lyon, œuvre capitale de du Cerceau, que l'on doit considérer, à juste titre, comme la première, et par conséquent, le *prototype* de toutes les représentations au naturel et vues de la ville de Lyon, publiées au XVIe siècle.

J.-J. GRISARD.

Ingénieur topographe.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

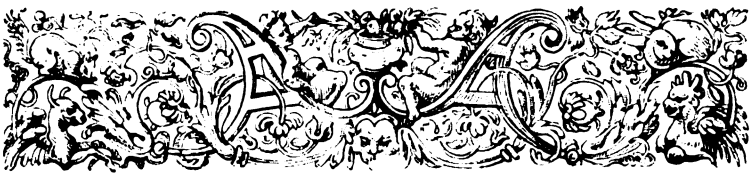

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE VII

BARTHÉLEMY DE CIVINS, ABBÉ. — LE CHANOINE GUY DE LA CHANA FONDE LA PRÉBENDE DE SAINT-MARTIN. — TRAITÉ OFFENSIF ET DÉFENSIF ENTRE L'ABBÉ DE CHAZAY ET L'ARCHEVÊQUE. — LA PESTE NOIRE.

BARTHÉLEMY DE CIVINS, 1332-1361. — A la mort de Guillaume de l'Aire, le prieur de Tence, Barthélemy de Civins monta sur la chaire abbatiale (1). Il était fils d'Aymeric de Civins, noble dauphinois, et de Bernarde, fille de Pierre Chevrier, seigneur de la maison forte de la Duchère près Lyon. Dans son testament, fait en 1312, cette noble dame le nomme au nombre de ses enfants. Nous voyons qu'il était déjà moine d'Ainay à cette époque,

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* d'Octobre 1889.

(1) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, introd., p. XIX.

Digitized by Google

et que son frère Anselme de Civins, damoiseau, était l'héritier des biens de Bernarde (2).

A peine installé dans ces hautes fonctions, le nouvel abbé vient visiter sa seigneurie de Chazay et recevoir les hommages de fiefs de ses nobles vassaux. Le premier est Milon, seigneur de Charnay; non pas pour sa seigneurie de Charnay, qui ne dépendait pas de Chazay, mais pour les biens qu'il venait d'acquérir des de La Tour (3). Pour ce fait, Milon prête serment de fidélité et se reconnaît hommelige du baron de Chazay.

Cet acte nous donne le nom du recteur ou curé de Marcilly-d'Azergues, Humbert Véran, qui signe comme témoin, 1333.

Quelques jours après, Jean d'Aygliers, curé et prieur de Chazay, reçoit au nom de l'abbé l'hommage de fief de Guillaume de Lissieu, damoiseau, qui se reconnaît hommelige du prieuré de Chazay pour son moulin de Lissieu, la Verchère et le pré qui l'entourent, situés dans la Combe, aux pieds de son château. Les témoins de cet hommage sont messires Albert de Fontanelles, damoiseau de Chazay, Jean de Montellier, de Lyon, et Barthélemy Bravier, d'Annecy (4). Les d'Aygliers viennent également prêter foi et hommage en la personne de Jean d'Aygliers, damoiseau, frère du curé de Chazay, pour tout ce qu'ils possèdent à Belmont, Lozanne, Civrieux, Dommartin, Marcilly, Tredo et Chazay, en présence de Pierre de Marlieu et de Vincent

---

(2) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 449.

(3) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 66.

(4) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 131. Arch. Charité, B., 254, numéro 60.

Digitized by Google

Gran de Poleymieux, 25 octobre 1333 (5). Albert de Fontanelles, fils de Jean, vient à son tour faire hommage pour ses domaines, situés à Chazay le long du chemin qui conduit à Anse et au grand chemin de Bursieu (6).

La famille de la Chana (*de Canalis*), qui prête aussi serment de fidélité possède, à cette époque, dans l'église, un membre important et distingué. C'est Guy de la Chana, chanoine de Saint-Nizier, à Lyon, et curé d'Anse. Il était fils du chevalier Etienne, seigneur du Pin et de Marguerite de Lorgues, fille de Béraud de Lorgues. Le chevalier Etienne l'avait épousée en premières noces.

Nous avons vu qu'après elle, Etienne de la Chana s'était marié à Luce des Verneys ; il l'institue à sa mort tutrice de ses enfants avec son fils, le chanoine Guy, 1323 (7). En février 1333, ce chanoine Guy fait son testament. Il veut que son corps repose dans la grande église de Chazay, au côté droit de l'autel de Saint-Martin, comme son père et sa mère ; que l'on fasse garnir de dalles, *planis lapidibus,* toute la chapelle de Saint-Martin et cela à ses frais ; que dans le cours de l'année qui suivra sa mort, on place sur son corps une belle pierre, sur laquelle sera sculptée son image, *ymago*. Il fonde une prébende dans cette chapelle de Saint-Martin de cent sols de revenus par an, pour que chaque semaine et à perpétuité on y célèbre quatre messes. Ces cent sols viennois annuels et perpétuels seront pris sur le cens qui provient de ses domaine des Chères, de Chasselay et de Quincieu, qu'il tient de son grand oncle maternel, Bérerd de Lorgues. Pour cela le vénérable Père abbé

(5) *Grand Cart. d'Ainay,* t. I, chart. 132.
(6) Arch. Rhône. Ainay. Invent. Pupil., chart. 252.
(7) Guigue. *Mazures*, t. I, pp. 431-432.

Digitized by Google

d'Ainay, aura soin de tenir un prêtre séculier, qui devra résider à Chazay et remplir personnellement l'obligation de dire les quatre messes par semaine. Et le dit testament sera gardé par le sacristain de Chazay en une cassette, *archa*, à deux serrures, dont la clef de l'une sera entre les mains du sacristain, et la clef de l'autre entre les mains du prêtre prébendé (8). Puis il donne divers revenus à l'abbaye qu'il honore et estime particulièrement, ce testament nous apprend que l'archevêque de Lyon, Guillaume de Sure, son parent, lui devait une rente viagère de dix livres, qu'il tenait d'un legs fait à lui par sa tante, Marguerite de Sure. Son frère, Jean, est son héritier et les exécuteurs de ses dernières volontés sont Guillaume de Lorgues, Jean de Faverges et le prieur de Ligny (9).

Cette belle pierre tombale, dont on parle ici, est restée dans l'église de Chazay jusqu'à nos jours, après avoir été changée de place au siècle dernier. On l'avait replacée alors devant l'autel de Notre-Dame. L'ancienne église de Chazay ayant été abandonnée en 1875, on craignit de voir ce morceau gothique fort intéressant vendu ou brisé dans la démolition du vieux temple. Cette pierre curieuse a été donnée au Musée de Lyon, où M. Dissard (9 *bis*), le savant conservateur, lui a donné une place honorable sous les galeries du palais Saint-Pierre. Elle est en entrant à gauche, entre les deux piliers qui font face à la grande cour intérieure. Elle reproduit donc, selon le désir de Guy de la Chana, l'image du chanoine en toute grandeur, revêtue de

(8) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. 47.

(9) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 432.

(9 *bis*) C'est à l'aimable obligeance de M. Dissard que nous devons aussi le dessin exact de cette pierre; nous le donnons ci-contre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ses habits sacerdotaux, selon les formes usitées à cette époque, la mitre en tête et les mains jointes. Son écusson est gravé de chaque côté des bras à la hauteur des épaules. Il a été malheureusement mutilé, mais les vestiges sembleraient laisser voir quelque animal comme lion, léopard ou griffon.

Cependant M. Steyert, nous l'avons dit, croit à un échiquier.

Tout autour de l'image, il est dit : *Hic jacet dominus Guido de Canali, canonicus ecclesiæ Lugdunensis et curatus Ansæ, qui obiit XVII die mensis Maii, anno Domini 1333. Ejus anima, propter misericordiam Dei, requiescat in pace!* Ci-gît, seigneur Guy de la Chana, chanoine de l'Église de Lyon et curé d'Anse, qui mourut le 17 du mois de mai de l'année du seigneur 1333. Que son âme, par la miséricorde de Dieu, repose en paix!

Au mois de juillet de la même année, haut et puissant seigneur, Hugues de Marzé, chevalier, seigneur de Belleroche, prête foi et hommage à l'abbé de Civins. Cet Hugues était fils de Guichard de Marzé, chambellan de Philippe le Hardi, et de Yolande de Mercœur. Il reconnaît par devant dom Jean, curé et prieur de Chazay, tenir en fief de l'abbé, comme ses ancêtres, maisons et dépendances qu'il possède en la ville. Cela en présence de Guillemet d'Alix, chacipol du château de Chazay; Guillaume d'Oncieu, moine d'Ainay, et Étienne de Saint-Cyr, prieur de Sancia (10).

Le chacipol de Chazay, Guillemet d'Alix, nous fait connaître cette famille seigneuriale d'Alix, qui possédait ce village avant que le couvent des chanoinesses bénédictines en

(10) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 63.

Digitized by Google

ait acquis la seigneurie (11). Au nord de ce couvent se trouvait le château fort qui était d'une certaine importance et qu'habitaient les d'Alix. L'on y voit encore de belles ruines qui présentent quelques traces d'architecture sarrazine. Ce qui pourrait faire croire qu'un des nobles chevaliers d'Alix avait séjourné en Orient à l'époque des Croisades. Les gens de la contrée prétendent que ce château correspondait par de longs souterrains avec les châteaux forts de Châtillon et de Charnay. On y remarque encore une de ces sombres prisons, qu'on appelait oubliettes, et qui est assez bien conservée, servant de cave à un vigneron de la localité. Ce château était défendu par un mur d'enceinte fort bien fortifié et flanqué de grosses tours rondes, dont on aperçoit encore les vestiges.

---

(11) Alix a été surtout célèbre par son couvent de chanoinesses de l'ordre de Saint-Benoît. Toutes les grandes maisons du Lyonnais, Forez et Beaujolais, regardaient comme un honneur d'y être admises. Le grand prieur de Savigny en était le supérieur-majeur, et la prieure était nommée par le Chapitre. Saint Denis en était le glorieux patron. En 1219, l'existence de ce noble Chapitre nous est prouvée par la charte de Guichard III, sire de Beaujeu, qui le prend sous sa protection, cherchant à le soustraire à la domination des archevêques de Lyon. Le couvent d'Alix fut saccagé par le baron des Adrets, et ne reprit sa splendeur qu'en 1598. Henri IV, alors, plein de sollicitude pour ces saintes religieuses, écrivit au sénéchal de Lyon, afin qu'il les remît en possession de leurs biens (*Dictionn. d'Expilly, Alix*). En 1754, la prieure était illustre dame, Louise de Muzy de Véronin, que l'on disait fille de Louis XV. Aussi n'avait-elle qu'à demander pour voir tous ses désirs accomplis. Le roi ordonna qu'à l'avenir, on ne recevrait plus aucune chanoinesse sans la preuve écrite de cinq quartiers de noblesse, et par lettres-patentes de novembre 1755, il permit à toutes ces nobles filles, trop accessibles, hélas! aux grandeurs de la terre, de porter à leur cou une riche médaille d'or, surmontée d'une couronne de comte, et atta-

Digitized by Google

Un peu plus tard, les de Marzé possédèrent ce château fort comme vidames ou vicomtes de la seigneurie pour les dames chanoinesses.

Hugues de Marzé, cité ici, avait pour parrain son oncle, Hugues de Marzé, chanoine de Lyon, qui, en mourant, le fait son héritier avec son frère Jean. Ce chanoine veut être enterré dans la chapelle de Saint-Georges, à Lyon, par lui bâtie, 1334 (12).

Les chroniques du temps nous font savoir que l'hiver de 1333-34 fut extrêmement rude dans le Lyonnais. Les rivières restèrent gelées de longs mois, et le pauvre manant eut beaucoup à souffrir. Ce fut une occasion pour le seigneur de Chazay de montrer sa commisération et sa charité; on distribua de nombreux secours sur toutes les terres de la baronnie.

Cette même année 1334, l'abbé d'Ainay achète droits et servis à Lozanne, du seigneur du lieu. Ce bourg dépendait du château de Chazay, mais certains droits appartenaient encore au petit seigneur local. C'était le chevalier Geoffroy de Saint-Julien, qui pour la somme de soixante-deux sols

---

chée à un large ruban ponceau. Cette médaille représentait une croix, émaillée de blanc, bordée d'or, avec une fleur de lys aux quatre angles. D'un côté était l'Enfant Jésus, avec cette légende : *Nobilis insignia voti* insignes d'un noble vœu ; de l'autre, l'image de saint Denis, patron de ce Chapitre, portant dans ses mains sa tête mitrée et revêtu d'une soutane violette, d'un surplis et d'une étole de pourpre. Le fond était émaillé rouge, avec ces mots : *Auspice Galliarum patrono*, sous les auspices du patron de la France. La dernière prieure fut Mme Marie-Nicole de Cressia. (Voir pour de plus amples détails, l'*Histoire d'Anse*, de Yves Serrant, p. 200.)

(12) Guigue. *Mazures*, t. I, pp. 453, 540.

Digitized by Google

viennois reconnaît tenir du château tous ses droits et toute justice sur ses domaines de Lozanne et de Civrieux (13).

A une époque antérieure, une partie de la seigneurie de Lozanne avait été achetée, par l'abbé d'Ainay, à la famille de ce nom, qui possédait la terre de Vaure, où elle résidait encore en 1334.

Cette même charte nous l'a fait connaître. Nous trouvons cités Barthélemy et Vincent, fils de feu Guy de Lozanne, et aussi le domaine de la Grueillière, la fontaine de Cormorteyle, le domaine de Cursel, qui appartient à Antoine Périer de Montellet, la terre de Cordéne, à Mathieu de Cordéne; celle de Chierlue, à Jean Burnier; le pré de Praset, la terre de Nabonjor, celles de Lesboscères, de la Ruétière, de la Cottière, de la Jacotière, de Pralu, de la Nucelière, de Chantagayt, de Conoret, de Vantrillière, de la Voirellière, etc. Tout autant de noms qu'on pourrait peut-être retrouver dans le pays. Cette transaction est passée en présence de Anselmet de Lissieu, de François Quaras, damoiseaux, de Guillermet d'Alix, chacipol de Chazay (14).

Les d'Anseu, qui possédaient encore de nombreux biens à Marcilly, à Civrieux et à Chazay, viennent faire hommage de fief en la personne de Henri, fils de Péronet d'Anseu. Témoins Hugonin de Rechaignes, damoiseau, et Hugonin Bonami (15).

Ce damoiseau, Hugonin de Rechaignes, noble habitant de la ville de Chazay, se reconnaît également, en 1335, homme lige de l'abbé, qui lui concède les mêmes privilèges

(13) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 129. — Arch. Char. B., 254 n° 59.

(14) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 129.

(15) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 106.

Digitized by Google

qu'aux autres nobles de la baronnie, et cela, en présence de messire Pierre de Mongelas, chevalier (16).

Vers la fin de 1334, dans la grande cour de l'abbaye, devant l'appartement du seigneur abbé, avait eu lieu l'hommage de fief de noble Guillaume de Chiel, damoiseau, fils de feu Guillaume, chevalier. Cette famille était grandement possessionnée à Lucenay, La Chassagne, Morancé et Chazay. C'est pour ses domaines de ces deux dernières paroisses que Guillaume rend hommage. Dans cet acte, il est rappelé que sous l'abbé d'Aygliers, dame Huguette de Chiel et ses deux fils, Aroud et Guillaume, avaient déjà fait cette reconnaissance, en donnant leur maison de Chazay pour y établir l'hôpital de Saint-André, comme une aumône faite au couvent pour le repos de leurs âmes, en l'année 1260. Mais cette fois Guillaume ayant refusé de prêter hommage de la même manière que ses ancêtres, l'abbé Barthélemy de Civins ayant protesté, il est reconnu que le dit chevalier, Guillaume de Chiel, doit prêter serment de fidélité dans la même forme que ses prédécesseurs. Ce qui fut fait à ce jour de l'an 1334. Étaient présents : Barthélemy Vianière, dom Guichard de Lissieu, prieur de l'Aubépin; Jean d'Arod, Hugues Miribelli et Pierre Mallens, tous moines d'Ainay (17).

Les Miribelli étaient possessionnés à Vernaison, Charly et Irigny, où ils font hommage de fief au couvent d'Ainay, le 25 juillet 1335 (18). Quant aux Arod, d'après Le Laboureur, ils sont d'une ancienne noblesse, partagée en quatre familles : les seigneurs de Senevas, les seigneurs de Lay et

(16) Arch. Charité. B. 254, n° 62.
(17) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 141.
(18) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 120.

Digitized by Google

de Meyzieu, les seigneurs de la Fay et les seigneurs de Montmelas. Les Arod de Montmelas, qui ont bâti en Beaujolais ce château si remarquable s'éteignirent en la famille de Tournon, qui hérita de leurs biens. Actuellement, le château de Montmelas, admirablement réparé par M. le comte de Tournon, offre un des plus beaux morceaux de l'époque féodale que le touriste puisse visiter et admirer. Les Arod portaient : *d'or à la face échiquetée de gueules et de vair de deux traits* (19).

L'année suivante 1335, Guillaume de Vaux renouvelle son hommage de fief pour ses possessions de Marcilly et pour le moulin de Civrieux qu'il tient de l'abbé (20).

Le religieux, Jean d'Arod, cité plus haut, était courrier, *correarus*, de l'abbé, à Chazay, en 1335 (21). Ce courrier était le gouverneur de la ville et l'administrateur des intérêts de la cité.

C'est en ce temps que les Chères commencent à prendre un peu plus d'importance. L'abbaye d'Ainay y possédait un domaine depuis 990, que lui avaient donné Constantin et son épouse Adaltrude (22). Mais surtout de nobles maisons de Chazay y avaient de grands biens, comme les de la Chana, les Costa et autres.

Disons un mot de ce petit village, situé au milieu de cette plaine fertile, qui s'étend entre Chasselay, Lissieu, Marcilly et la ville d'Anse. Les Chères, primitivement, n'étaient qu'un hameau, il prit de l'extension après la cons-

---

(19) Guigues. *Mazures*, t. I, p. 245 ; t. II, p. 215.

(20) Arch. Charité. B., 254, nº 59. — Arch. du Rhône, Ainay, 1re part., H. 4288, nº 29.

(21) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 233.

(22) *Petit Cart. d'Ainay*, Bern., t. II, chart. 21.

Digitized by Google

truction de la chapelle de Saint-Roch. Dans les vieilles chartes, ce village est désigné sous le nom de *Lescheria*, *Lischeria*, *Liscarias*, et *Leschiriacus*, dont on a fait facilement Les Chères. Depuis le dernier siècle, on le nomme Les Échelles, probablement parce que les nombreux fourgons et attelages qui se rendaient de la Bourgogne à Lyon, y prenaient relais et repos, faisaient *scala* ou échelles avant de gravir la rude pente de Limonest.

L'abbaye de Savigny y possédait des biens importants (23). C'est elle, qui pour répondre au désir religieux de la population environnante, y construisit d'abord une chapelle, puis au XIVe siècle, la petite église dédiée à Saint-Roch. De cet édifice existent encore les chapelles latérales dans l'église actuelle. Comme ce n'était pas une église paroissiale, le service divin était fait par les prêtres de Chasselay, dont elle dépendait, mais cela seulement depuis 1758, époque où les habitants de ce lieu sollicitèrent du cardinal de Tencin alors abbé d'Ainay, l'autorisation d'ériger leur petite église en annexe de Chasselay, ce qu'ils obtinrent (24). Mais depuis 1628, nous savons par un acte notarié, qui existe dans les archives de Chasselay, que les habitants de ce dernier bourg s'étaient engagés à aller deux fois par an en pèlerinage à cette chapelle de Saint-Roch des Chères. Ils venaient implorer la protection du saint sur eux et leurs troupeaux; cet usage se continue encore aujourd'hui. Ce ne fut qu'en 1803 que Les Chères devinrent commune et paroisse.

Le *Grand Cartulaire* nous apprend qu'il y avait une famille seigneuriale du nom des Chères. En 1333, dans un

(23) Bernard. *Cart. de Savigny*, t. I, chart. 32, 199, 203.
(24) Arch. Charité. B. 240, p. 279.

Digitized by Google

accord passé entre l'abbé d'Ainay et le curé de Chasselay, au sujet des novales, nous y voyons figurer Humbert de Les Chières et Étienne de Les Chières (25). Cet Étienne reparaît en 1335 dans un traité passé entre le seigneur Jean de Lissieu et l'abbé d'Ainay, à propos des dîmes dont sa terre était redevable, ainsi que celles de ses parents Péronin et Jocerand de Les Chières (26).

Cette famille existait encore en 1513, comme nous l'indique le testament de noble dame Antoinette de Libel, femme de noble Jean de Les Chières (27). Elle veut que son corps soit enterré devant le grand autel de Saint-Jean-Baptiste, à Chasselay. La seigneurie de ce lieu appartint plus tard, en 1669, à noble Pierre de Brosses, chevalier, lieutenant général de l'artillerie de France, qui portait : *d'azur à trois trèfles d'or* (28). Quant au vieux château des Chères, probablement détruit par les Anglais et Tard-Venus au XIVe siècle, il a été remplacé par le château que possède actuellement M. le docteur Delore, une des célébrités médicales de Lyon.

C'est en décembre 1335 que dans l'accord survenu entre Jean, curé-prieur de Chazay, et Guillaume de Lissieu, il est fait mention de la famille seigneuriale des Chères. Le chevalier Guillaume se reconnaît redevable de quatorze deniers forts de Lyon envers le prieuré de Chazay. C'est un revenu de franc-alleu qui repose sur les servis et rentes, que doit Péronin de Les Chières pour sa terre voisine de celle d'Etienne de Les Chières et de celle de Jocerand de Les

(25) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 176.
(26) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 233.
(27) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 526.
(28) *Livre d'Or du Lyonnais*, p. 145.

Digitized by Google

Chières, située au territoire de Batalleu, longeant le chemin qui va de Marcilly à Anse (29.)

L'année cependant ne se termine pas sans de nouvelles contestations entre le seigneur de Chazay et le turbulent viguier de Lissieu. La cause de la querelle fut encore les limites des dîmes de Chasselay, Chazay et Quincieux. Chaque fois que les officiers de l'abbé se présentaient pour toucher la dîme sur les domaines du viguier, domaines qui relevaient du château de Chazay, les hommes d'armes du seigneur de Lissieu les repoussaient avec violence et bien souvent le sang avait coulé. L'abbé en appelle à l'autorité royale, c'est-à-dire à la sénéchaussée de Lyon en l'année 1336. La sentence est rendue en faveur de l'abbé, et le prieur-curé Jean, passe contrat avec le seigneur de Lissieu, par lequel sont fixées à nouveau les limites jusqu'où doivent s'étendre les dîmes du curé de Chazay (30).

Signent à cet acte Jean Muton, chanoine de Fourvières, messire Henri de Marzé et le prêtre Nicolas Fornère. Ainsi fut rétablie la paix entre ces deux voisins si souvent en désaccord.

Le chevalier Albert de Fontanelles, petit-fils de celui qui avait été en guerre avec le prieuré de Chazay au sujet du seigneur d'Ancy, venait de mourir en laissant plusieurs enfants. Il leur donnait pour tuteur son parent, Guichard d'Ars, le même dont nous avons relaté l'hommage plus haut. A ce titre et au nom des enfants de Fontanelles, Guichard renouvelle acte d'hommage et de fidélité au sei-

---

(29) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 233.

(30) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 71. Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. H. 4280, p. 41.

Digitized by Google

gneur-abbé, pour tout ce que ses pupilles tenaient de leur père, qui s'était reconnu lui-même homme-lige de l'abbé. En présence de Jean de Montillier, citoyen bourgeois de Lyon, Guillaume d'Alix, chacipol de Chazay, Odet de Moras, damoiseau, etc. (31). En 1333, Guichard renouvelle cet acte de foi et d'hommage en présence des moines d'Ainay, Guillaume Simon de Cuyselle, Jacques de Thorigny, camérier, Guillaume d'Oncieux, que nous trouverons plus tard abbé et seigneur de Chazay, alors réfectorier (32).

Le prieur-curé, Jean, depuis plusieurs années, avait pour sacristain frère Guillaume Chavent, dont nous avons déjà parlé comme étant de Chazay, où sa famille possédait biens et maison (33). Cette même année ce frère sacristain fonde son anniversaire en prévision de sa mort et donne au couvent d'Ainay, pour les frais de cette fondation, la maison qu'il possède au bourg de Chazay (34.)

En 1339, au mois de mai, noble Jean de Viego, fils de feu Guillaume, chevalier, renouvelle également son hommage de fief à l'abbé Barthélemy de Civins, pour tous les droits, servis, rendements, seigneurie, haute et basse justice, etc., qu'il possède sur les paroisses de Chazay, Lozanne, Civrieux, Marcilly, et qu'il tient en fief du seigneur abbé. Et ce dans les mêmes termes que son père Guillaume l'avait fait envers l'abbé Jean de la Palud. Présents Guillaume Semur de Cuyselle, clerc juré, frères Bérerd de Hères, prieur de Belleval, Guichard de Lissieu, cellerier et noble Muset de Viego, chevalier (35.)

(31) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 70.
(32) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 71.
(33) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 235.
(34) Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay, 2e arm , vol. 29, numéro 16.
(35) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 102.

Digitized by Google

Avec de si nombreux feudataires et de si vastes domaines, il n'est pas étonnant que souvent s'élèvent de graves contestations. En cette même année, ce fut avec l'archevêque de Lyon, seigneur de Chasselay, que surgit le différend. Limites de juridiction entre les deux territoires en furent cause, ce qui amena une importante transaction.

En 1333, Guillaume de Sure, archidiacre, avait succédé à Pierre de Savoie sur le siège archiépiscopal. Il était fils de Guillaume de Sure, chevalier, qui fit hommage de fief au seigneur de Thoire et Villars pour sa seigneurie de Sure, près de Saint-André-de-Corcy, en Bresse (36).

Le nouvel archevêque commença par faire acte de puissance, en lançant l'interdit sur le comté de Forez, sous prétexte que Guy VII ne faisait pas assez prompte justice des bandits répandus dans la province. Ces misérables, qui avaient pris le nom de Batteurs et Correcteurs des chapelains, clercs et gens d'église, étaient la terreur du pays. Philippe VI, à qui en avait appelé le comte Guy, porte un arrêt contre l'archevêque et fait saisir son temporel, jusqu'à ce qu'il ait révoqué la censure (37).

L'archevêque fut obligé de céder, et par là, nous voyons combien l'Église de Lyon avait perdu de sa puissance, par suite, de ses convoitises des richesses seigneuriales. L'on signale ici, en même temps, l'apparition de ces malandrins, petite Jacquerie, qui, sous le prétexte de corriger les abus du clergé, se livraient à tous les excès. Envahissant les cures, les chapelles et couvents mal gardés, ils livraient les malheureux gens d'église aux plus affreux

(36) La Mure. *Hist. ecclés. de Lyon*, 1671, p. 186.
(37) A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. I, p. 304.

Digitized by Google

supplices et à tous les outrages, pour leur extorquer argent, vases et calices précieux. Ce sont ces pilleries et massacres contre lesquels fulmine l'archevêque, rendant responsable de leurs méfaits le comte de Forez, sur les terres duquel ils s'étaient réfugiés, et qui ne les avait pas réprimés comme il l'aurait dû.

Ce conflit apaisé avec Guy VII, il en surgit un autre entre l'archevêque et l'abbé d'Ainay; leurs domaines étant limitrophes dans notre vallée de l'Azergues, comme nous venons de le dire plus haut. L'archevêque, seigneur de Chasselay, réclamait les droits de seigneur sur les biens que tenaient en fiefs de l'abbé d'Ainay, nobles hommes, Milon de Charnay, les héritiers du chevalier Étienne de Glettens, Jean de la Chana; les héritiers de Péronet d'Anseu, Jean d'Aygliers; les héritiers d'Albert de Fontanelles, les héritiers de Guillaume de Viego, ceux de Guichard de Vaux, ceux de Jeoffroy de Saint-Julien, Guillin de Chiel. De là, résistances armées, luttes et autres affaires malheureuses, car l'abbé soutenait avoir tous les droits féodaux sur les domaines des susnommés.

Ces deux grands seigneurs las de la lutte cherchent les moyens d'apaiser l'affaire. En conséquence, après en avoir délibéré en leurs conseils et avec leurs amis, il a été arrêté que l'archevêque de Lyon et l'abbé d'Ainay se partageraient la haute et basse justice de ces territoires, et la juridiction de chacun sera marquée par des bornes indiquant les limites. Tout le mandement de Chazay, en deçà et au-delà de l'Azergues, est à l'abbé d'Ainay, et tout le territoire de Chasselay demeure à l'archevêque. Les limites en seront ainsi marquées : partant du moulin de la Volatière, qui est de la directe de Guillaume de Lissieu, chevalier, elles descendront du moulin par le ruisseau appelé de Semonet, jusqu'à

Digitized by Google

la Sauzée, qui est aux héritiers de Guillaume de Charnay, bourgeois de Lyon, défunt; Sauzée, située près de la terre de feu Peronet du Pont sur la paroisse de Marcilly... De là, elles se dirigèrent vers l'écluse du moulin, appelé Combet, qui est de la directe de Milon de Charnay, et de là, s'étendront, en montant par le chemin appelé de Combet, vers la croisée des chemins, appelée de la Croix ou du four de Civrieux, laquelle croisée est placée entre les vignes des frères Guillaume et Etienne Burnier de la directe de l'abbé, celle de Fraret, de la directe de Milon de Charnay; celles de Joannin Combez, de la directe de l'abbé; de cette croisée, la limite se dirigera en descendant vers la maison de Pierre Burnier, et de là, vers la croisée appelée de la Roue, puis vers la croisée appelée de Jonchet... De là, elle suivra entre le bief qui conduit l'eau au moulin de Péronet du Pont, et la montagne appelée Bellignon, jusqu'à la maison du dit Péronet du Pont; puis, s'éloignant de la maison, elle se dirigera en droite ligne le long du bief du dit moulin de Péronet jusqu'aux ruines du moulin dit de Gravière, et de là jusqu'à l'Azergues, à l'Occident.....

Depuis ces limites du côté de Chazay, la totale justice appartient à l'abbé d'Ainay, seigneur du dit lieu, sur tout le pays, ainsi que sur l'hôpital de l'Isérable, sur la Bastie et ses dépendances, sur les paroisses de Chazay, Lozanne, Marcilly, Lissieu, Civrieux, Morancé et Dommartin, ainsi que sur tous les chemins des dites paroisses, dans les limites précitées, jusqu'aux fourches patibulaires de Chasselay..., placées sur le chemin du Bourget à Anse, et de Chasselay à Marcilly...

Mais il est alors reconnu que l'archevêque possède dans son hôtel de Chazay, quand il y sera présent, toute juridiction sur ses familiers, ses gens et sa maison ; que lui seul

Digitized by Google

y aura le droit d'y punir et d'y faire appliquer les sentences par le capitaine châtelain et le chacipol de Chasselay, si les coupables n'ont commis que de légers délits; mais que les délinquants tomberont sous la juridiction de l'abbé et seront livrés au capitaine châtelain et au chacipol de Chazay, s'ils sont coupables de quelque grand crime. De plus, il est statué que jouissant de tous les privilèges, l'archevêque ne sera tenu à aucune redevance, cens et servis envers l'abbé d'Ainay pour sa maison de Chazay; que les bourgeois de cette ville seront obligés de faire au dit archevêque un présent de joyeux avènement lorsqu'il viendra dans leurs murs pour la première fois.

D'après ce traité, l'abbé d'Ainay et ses successeurs devront suivre et aider à la guerre avec leurs hommes d'armes le dit archevêque pour défendre ses droits et ceux de son église du côté du royaume, c'est-à-dire jusqu'à la Saône. Il marchera alors aux frais de l'archevêque, contre tous ses ennemis, excepté contre Notre Saint-Père le Pape, le roi de France, le comte de Savoie, le dauphin du Viennois, le comte du Forez et tous les vassaux de l'abbé; à son tour l'archevêque devra suivre et aider avec ses hommes d'armes le dit abbé, et cela aux frais du couvent d'Ainay, quand il s'agira de défendre les droits de l'abbaye contre tout ennemi séculier ou ecclésiastique, excepté Notre Saint Père le Pape, le roi de France, le comte de Savoie, le dauphin du Viennois, le chapitre de Lyon, le comte du Forez et tous les vassaux du siège de Lyon. L'archevêque pourra, en temps de guerre, se retirer avec ses gens et ses hommes d'armes dans les forteresses de Chazay, d'Orliénas et de Vernaison, mais il devra alors concourir aux frais de la défense et de l'entretien des hommes de guerre. De même l'abbé d'Ainay, en temps de guerre, pourra se réfu-

Digitized by Google

gier avec ses gens et ses hommes d'armes dans les forteresses appartenant à l'archevêque, et sera obligé également de concourir aux frais de la défense. L'on s'engage de part et d'autre solennellement à garder et à respecter ce traité offensif et défensif. Ceci fait en présence de frères Jean de Chastellare, sacristain, Guillaume de Chevelut, custode de Lyon, Jean Arod, vestiaire d'Ainay, messire Guillaume de Lissieu, chevalier, dom Chabert Hugon, obéancier de Saint-Just et official de Lyon, Hugues de Lavieu, chanoine de Besançon, Humbert de *Gigniaco*, sacristain, Humbert d'Albon, chantre de Saint-Paul à Lyon, Thomas de Gleteus, chevalier, Jean Vaudard de Chasselay, Guillaume d'Alix, chacipol de Chazay, Berthet Caprarii, bourgeois de Lyon (38.)

Nous avons cru devoir rapporter ici presque en entier la teneur de ce traité à cause de son importance. Cette alliance offensive et défensive était d'autant plus nécessaire à l'un et à l'autre, que l'on entrait dans la guerre de Cent Ans, époque troublée et désastreuse pendant laquelle nos contrées eurent aussi à subir de cruelles invasions et nos forteresses de formidables assauts, mais qui, grâce à ce secours mutuel, purent résister victorieusement. Ce traité fut passé le 28 juillet 1339, le château fort de Chazay prit une nouvelle extension, et le castrum revêtit cet aspect redoutable qui en fit une forteresse de premier ordre dans notre vallée. A l'aspect de cette ville si bien fortifiée et défendue par une nombreuse garnison, en même temps que régie par une sage et douce autorité, plusieurs familles chevaleresques des environs vinrent chercher un asile à l'abri de ses tours.

(38) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 39. Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. Vol. H., numéros 534 et 24. Arch. Charité. B. 254, fol. 18.

Digitized by Google

Ce sont les de Chalamont, originaires de Chalamont en Dombes. Cette famille avait apparu, dès 1225, dans la vente que fait Humbert de Montluel au monastère de l'Ile-Barbe, de tous biens et droits qu'il avait à Rillieu, s'obligeant à les lui maintenir avec Bérard de Loyes et Hugues de Chalamont (39). Théobal de Chalamont était chapelain de l'église de Lyon en 1329 (40), il fut par la suite chanoine de Lyon et précenteur vers 1383 (41), il avait signé comme témoin l'accord passé entre l'archevêque Henri de Villars et l'abbé d'Ainay, Barthélemy de Civins, en 1349, au sujet de la juridiction à exercer en dehors de la porte Saint-Michel, à Lyon (42).

Installé à Chazay, Etienne de Chalamont, damoiseau, le 31 août 1339, fait hommage de fief à l'abbé de Civins, au nom de son fils, Guillaume, qui, par sa mère défunte Alise (d'Ars), est devenu feudataire de l'abbé pour sa maison de Chazay. Cette maison qui avait appartenu à feu Jean d'Ars, chevalier, était située près de la maison des héritiers d'Albert de Fontanelles. Il promet de porter les armes pour le service de l'abbé, excepté contre le dauphin du Viennois, le seigneur de Villars et Hugues de Gebenne, seigneur d'Anthon. Et ceci en présence de Humbert de *Gigniaco*, sacristain de Saint-Paul, Hugues du Chevalard, chanoine de Saint-Just, et noble homme Guillaume de Lissieu, chevalier. Fait au château de Chazay, le mardi après la fête de saint Barthélemy, l'an de Notre-Seigneur 1339 (43).

---

(39) Guigue. *Mazures*, t. II, p. 149.
(40) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 265.
(41) *Livre d'Or du Lyonnais*, p. 314.
(42) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 137.
(43) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 110.

Digitized by Google

Les armes des de Chalamont sont : *d'or à trois fasces d'azur* (Jean Boisseau), et la maison qu'ils habitaient à Chazay, était au bout de la rue, qui porte encore leur nom, peu avant la maison Rimbourg-Siny actuelle.

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE ROMAINE

Les Aqueducs Lyonnais (*)

AQUEDUC DE LA BREVENNE

(*Consulter la carte, planche VI.*)

DELORME avait fait de grosses erreurs au sujet de cet aqueduc; il croyait qu'il venait de Feurs, et qu'il amenait à Lyon des eaux de la Loire ; il est vrai que plus tard il a reconnu qu'il s'était trompé.

Dans notre opinion, l'aqueduc de la Brevenne est le premier qui ait amené des eaux à Lugdunum ; son étude et sa construction étaient plus faciles à réaliser que l'étude et la construction de l'aqueduc du Pila. Il a été fait en toute hâte, pour donner satisfaction à la colonie fondée par Plancus. Sur certains points, et notamment dans la plaine des Grandes-Terres, près de la route nationale n° 7, il y avait un massif, à la suite d'un pont supérieur, dont la maçonnerie, bien mauvaise, indiquait une exécution rapide et peu surveillée.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Octobre 1889.

Digitized by Google

L'aqueduc de la Brevenne prenait naissance dans le petit bassin de la rivière l'Orgeolle, tributaire, rive droite, de la Brevenne, il suivait à flanc de coteau, sans aucun ouvrage d'art, les collines de la rive droite de la Brevenne, jusqu'au-dessous du hameau la Chaux, commune de Lentilly, où il captait une source, la dernière sur le tracé, qui soit tributaire du bassin de la Brevenne ; toutefois, une tranchée profonde ou un tunnel devait exister pour franchir le col au bas de Mercruy, sur la commune de Lentilly.

Flachéron croit que de la Chaux (chemin de Roy), et en se dirigeant vers la route nationale n° 7 de Paris à Antibes, soit dans la plaine des Grandes-Terres, entre la Chaux et Jacquemet (la Pierre-Plantée), l'aqueduc franchissait au moyen d'un siphon une dépression de terrain ; c'est une erreur ; il n'y avait là aucun siphon, le canal d'adduction était simplement supporté par des massifs maçonnés alternant avec des arches, quand la hauteur de la flèche permettait d'en établir.

Flachéron a vu l'aqueduc à la Pussetière, commune de La Tour-de-Salvagny, dans la cour de la maison Merle et Collomb, appartenant aujourd'hui à M. Pitrat, imprimeur à Lyon. Puis Flachéron s'égare, il fait passer l'aqueduc dans le vallon de la Beffe, et de là à Charbonnières, et au rampant des Massues. Flachéron a-t-il eu connaissance des substructions qu'on voit au Chêne-Roan ? a-t-il cru qu'elles se rattachaient à l'aqueduc ? cela est possible. Peut-être a-t-il cru sur on-dit, car il souffrait déjà de la maladie qui l'a emporté (1).

---

(1) Terme, *Eaux potables*. Rapport au Conseil municipal de Lyon, 1843, imprimerie Nigon, page 7.

Nous parlerons de ces substructions dans l'étude sur les cités disparues.

Digitized by Google

A la Pussetière, l'aqueduc était dans le versant du bassin du ruisseau de Charbonnières, mais il franchit le col entre ce bassin et celui du ruisseau des Planches, et traverse en décrivant plusieurs lacets, le territoire de la commune de Dardilly, passe un peu au-dessus de Dardilly-le-Bas, et va au hameau ou voisinée des Bruyères, située sur les confins des communes de Dardilly et de Limonest ; ensuite, il suit une ligne presque directe, mais toujours visible, il est établi tantôt en tranchée, tantôt sur un massif en maçonnerie puis il arrive sur le territoire d'Ecully, au lieu dit : « Le « Rafour », cote 305, non loin de la route nouvelle d'Ecully à Dardilly, chemin d'intérêt commun n° 27.

Du Rafour, où était le réservoir de chasse, cote 305, partait la série des tuyaux en plomb qui formaient le siphon renversé aboutissant au rampant des Massues, dont le réservoir de fuite était à la cote 287 environ. L'écoulement dans les tuyaux du siphon se faisait donc sous une charge de 18 mètres environ, différence de niveau entre le réservoir de chasse et celui de fuite. Le siphon avait 3,500 mètres de longueur, mesurée du Rafour aux Massues. Le siphon de Beaunand, entre le réservoir de chasse sur Chaponost et celui de fuite sur Sainte-Foy, n'avait que 2,650 mètres de longueur.

C'est nous qui le premier avons retrouvé et précisé entre la Tour-de-Salvagny et le Rafour, le tracé de l'aqueduc de la Brevenne, nous avons pour cela employé bien des journées à scruter les nombreux vallons où il décrit ses lacets, sur les territoires de Dardilly et de la Tour-de-Salvagny.

Du rampant ou touriche des Massues, l'aqueduc circulait sur un pont supérieur, qui comptait probablement, sur certains points déprimés, deux rangs d'arches superposés, puis il venait aboutir à un réservoir de répartition situé au bas des talus du fort Saint-Irénée, cote 282, vers l'inter-

Digitized by Google

section des chemins : dont l'un, celui du Pont-d'Alaï, passe au Point-du-Jour, et l'autre, celui de Malataverne, va à Francheville. L'aqueduc du Pila passait à 20 mètres environ au-dessus du radier du réservoir, qui recevait les eaux, au point terminus de l'aqueduc de la Brevenne (2).

De ce réservoir partaient des canaux et des tuyaux de distribution en ville ; les rues des Pommières, des Fossés de Trion, de Saint-Irénée et des Génovéfains, nous paraissent, par leurs directions en forme de rayons, être les voies par lesquelles passaient jadis les tuyaux et canaux de répartition et de vidange, de même que la montée des Anges nous paraît être le chemin suivi par les canaux ou tuyaux qui dirigeaient les eaux, de la colline de Fourvière sur les pentes de la colline de la Croix-Rousse. Ces voies ont pu être obstruées, fermées même à des époques quelconque, puis réouvertes ensuite, mais leurs lignes générales sont restées sensiblement les mêmes qu'elles étaient autrefois.

En résumé, c'est l'eau de l'aqueduc de la Brevenne qui passait sur le rampant des Massues et non l'eau de l'aqueduc du Mont-d'Or. Par cette raison concluante, qu'à Collonges, déjà, le canal de cet aqueduc est à une altitude inférieure à celle du réservoir de chasse au Rafour d'Ecully, cote 305, et que jamais aucun auteur, écrivain, archéologue ou érudit, n'a démontré, *sur le terrain*, le passage de l'aqueduc du Mont-d'Or, entre Saint-Cyr et Ecully.

Voici les points principaux sur lesquels nous avons vu l'aqueduc de la Brevenne : Sur Ecully, au Rafour ; sur Dardilly et Limonest, aux Bruyères; puis sur Dardilly seulement ; ravin le Dodain, Parsange, chemin entre Liasse et Grégoire (il a ici $0^{m},77$, entre l'enduit lisse intérieur des

(2) Voir Delorme.

Digitized by Google

piédroits du canal); à la Guillière, au Clair; puis sur la Tour-de-Salvagny, à la Brochetière, en Villedieu, à la Pussetière, dans deux chemins plus loin que la Pussetière, dont l'un aboutit à la fontaine Langrule (3), dans une vigne, entre la fontaine Langrule et le Jacquemet; dans la plaine des Grandes-Terres (carte du département par Bonnaire); près de la route nationale n° 7, où commence le massif entre la Pierre-Plantée et La Chaux ; enfin, sur Lentilly : au lieu dit en Laye, près d'un pont passant au-dessus du chemin de fer; dans le chemin de Roy, tendant du Bricollet au Bois-Ségnel (carte de l'état-major) ; à la Rivoire, dans la cave de la maison Charmillon. Puis au-delà de Mercruy où nous l'avons vu de chaque côté de deux ravins où coulent des ruisselets. Là se sont arrêtées nos recherches.

SIPHON D'ÉCULLY

Le volume d'eau amené à Lugdunum par l'aqueduc de la Brevenne était à peu près égal à celui fourni par l'aqueduc du Pila, et cependant l'aqueduc de la Brevenne est presque inconnu, même de nom, excepté par quelques lettrés et érudits.

Chacun parle de l'aqueduc du Mont d'Or, qui n'a jamais existé pour le service de la ville de Lyon; tout le monde connaît ce qu'on appelle « les aqueducs » de Beaunand et de Chaponost, et on admirerait bien plus encore l'aqueduc du Gier ou du Pila, si on pouvait se rendre compte de la

(3) La fontaine Langrule est un simple suintement d'eau, presqu'au sommet d'un mamelon ; son débit, très régulier, n'atteint peut-être pas un litre par minute.

Digitized by Google

grandeur et de la précision de l'entreprise, avec ses 75 kilomètres de longueur, ses 35 ponts et ses 4 siphons, sans compter les réservoirs de répartition et d'approvisionnement qui existaient au point terminus, à la montée des Anges.

Personne ne connaît l'aqueduc de la Brevenne, et cependant il a rendu, dans l'antiquité, des services identiques à ceux de l'aqueduc du Pila ; il est vrai que son étude, au point de vue archéologique, ne présentait pas le même intérêt. Le tracé de l'aqueduc de la Brevenne peut intéresser l'ingénieur, en raison de la précision des opérations et de la connaissance exacte du terrain, l'ingénieur peut se convaincre que les lois de l'hydraulique, et celle de l'écoulement de l'eau dans les tuyaux, étaient connues dans l'antiquité, au moins aussi bien qu'elles le sont de nos jours. Mais l'intérêt réel pour les gens du monde ne pouvait se produire qu'au siphon d'Ecully, là seulement commençaient les ouvrages d'art sérieux, car les massifs hors de terre, entre la Chaux et le Jacquemet et entre les Bruyères et le Rafour, ne pouvaient compter comme tels.

Le radier du réservoir de chasse, au Rafour, devait être un peu en contre-bas du sol sur lequel il était construit; il n'y avait pas d'arcs rampants à la sortie de ce réservoir pour supporter les tuyaux du siphon, ils étaient posés simplement dans la terre, en tranchée, la déclivité naturelle du sol permettait cette installation économique.

Le pont à siphon, dans le ravin de Grange-Blanche, était un monument considérable, il avait deux rangs d'arches superposées, soit deux ponts l'un sur l'autre. Les restes qui existent encore aujourd'hui sont rarement visités par la population qui les ignore, ils sont enfermés dans deux propriétés closes, l'une appartient à M. Barrier, l'autre à la

Digitized by Google

famille de la célèbre Mme Récamier, ils servent de limite entre les deux héritages.

Flachéron a fait un nivellement de la Saône à la couverte ou tablier du pont à siphon.

La Saône est prise à la cote.....	162	»
De la Saône au ruisseau, sous le pont.....	32	70
Du ruisseau à la couverte du pont.....	22	»
TOTAL.....	216	70

Flachéron n'a pas connu le Rafour, ni la dénivellation entre ce point et la couverte du pont de Grange-Blanche, qui est de 89 mètres.....	89	»
TOTAL en chiffres ronds.....	305	»

La charge maxima sur les siphons était donc de 89 mètres environ.

Le tablier (ou couverte) du pont à siphon avait $8^m,75$ de largeur, le pont de Beaunand n'avait que $7^m,33$ et celui du Garon $7^m,35$, soit une différence de $1^m,40$ et $1^m,42$ en plus pour le pont de Grange-Blanche.

En outre, la différence de niveau, du réservoir de chasse du Rafour, 305, à celui de fuite des Massues, 287, était de 18 mètres.

La différence la plus considérable sur les siphons de l'aqueduc du Pila était : Beaunand $9^m,263$, Garon $8^m,844$.

Les ponts-aqueducs du Garon et de Beaunand supportaient neuf tuyaux chacun, c'est-à-dire qu'il fallait un espace moyen de $0^m,81$ pour installer commodément un tuyau. Donc le pont à siphon de Grange-Blanche avait été fait pour supporter onze tuyaux, s'ils étaient de même diamètre à

Digitized by Google

peu près que ceux des siphons de Beaunand et du Garon.

Il y avait donc à Grange-Blanche deux tuyaux de plus qu'à Beaunand et au Garon, et 9 mètres environ, ou moitié en plus, comme dénivellation ou charge pour l'écoulement de l'eau dans les tuyaux.

D'après ces données, on pourrait croire que l'aqueduc de la Brevenne fournissait plus d'eau que celui du Pila; il n'en est rien.

Le siphon du Garon ou de Soucieu a servi de base de calcul à M. de Gasparin, il a 1,204 mètres de longueur et $8^{m},844$ de charge ou dénivellation.

Celui de Grange-Blanche a 19 mètres de charge, mais, en revanche, il a 3,500 mètres de longueur.

Le débit d'un tuyau est calculé en raison de son diamètre et de sa longueur, conservant les mêmes bases de calcul que celles admises par M. de Gasparin, on a pour le siphon de Grange-Blanche :

Longueur des tuyaux 3,500 mètres, diamètre intérieur $0^{m},186$, charge 18 mètres : vitesse de l'eau $0^{m},82$, débit $0^{m^3},022272$, et pour onze tuyaux 21,164 mètres cubes en 24 heures.

En tuyaux de $0^{m},162$ de diamètre intérieur, vitesse $0^{m},77$, débit $0^{m^3},01569$, et pour onze tuyaux en 24 heures 14,911 mètres cubes (Engelhard).

Soit un débit sensiblement le même que celui du siphon du Garon, car les mesures indiquées par nous (longueur, dénivellation), sont approximatives, et non précises comme celles relevées par M. de Gasparin.

On nous objectera que le pont de Beaunand n'avait que $7^{m},33$ de largeur, qu'il supportait 9 tuyaux seulement ayant chacun 2,612 mètres de longueur, sous la dénivellation de $9^{m},263$ seulement, et que ces tuyaux ne pouvaient pas,

Digitized by Google

dans ces conditions, débiter l'eau qui passait au siphon du Garon.

Delorme et Flachéron ont, d'avance, répondu à cette objection par les mesures qu'ils ont prises, des trous par lesquels passaient les tuyaux du siphon de Beaunand; ces trous avaient $0^m,30$ de hauteur et $0^m,27$ largeur; les tuyaux avaient un diamètre correspondant, soit une moyenne de $0^m,285$, dont il faut déduire $0^m,054$ pour l'épaisseur du métal. Reste pour le diamètre moyen, et en chiffres ronds : $0^m,23$, ou plus vraiment $0^m,216$, diamètre fontainier, susceptible de donner, par 9 tuyaux sur le siphon de Beaunand, 20,700 mètres cubes en 24 heures (4).

Les tuyaux du siphon de Saint-Irénée avaient 608 mètres de longueur, sous $1^m,60$ de dénivellation ; aussi avaient-ils un diamètre beaucoup plus considérable que ceux des siphons du Garon et de Beaunand. (Delorme, page 58.)

La science des lois de l'hydraulique et du mouvement de l'eau dans les tuyaux de conduites, était donc connue théoriquement des ingénieurs romains et appliquée pratiquement par eux avec une sûreté qui met la science moderne au défi de faire mieux et plus exactement. (de Gasparin.)

Nos célèbres ingénieurs d'Anbuisson, Prony, etc., ont rétabli par leurs études et leurs travaux une théorie connue et appliquée dans l'antiquité. Ils ont *réinventé* une science complètement perdue.

Les Romains n'avaient pas, du reste, créé la science de l'hydraulique; ils se l'étaient appropriée en écrasant la civilisation étrusque.

---

(4) Voici les calculs de M. Engelhard : Diamètre $0^m,215$, vitesse $0^m,73$, débit 20,700 mètres cubes en 24 heures. Diamètre $0^m,186$, vitesse $0^m,68$, débit, 14,600 mètres cubes en 24 heures.

Digitized by Google

Lorsque les ingénieurs de la Compagnie générale des eaux ont capté, en 1883, les sources qu'ils ont dérivées pour la ville de Naples, ils ont trouvé sur le tracé de leur dérivation, les travaux des Romains qui avaient capté ces mêmes sources également pour la ville de Naples. Mais ils ont trouvé aussi les captages et le canal d'aqueduc établis sous la civilisation samnienne et qui dérivaient ces mêmes sources pour la ville de Bénévent ! Les ingénieurs, archéogues et antiquaires ont émis l'opinion que ces travaux avaient été faits au moins 400 ans avant ceux des Romains.

L'aqueduc de la Brevenne recueillait-il sur son tracé des sources fluant à une altitude supérieure à son radier, capables d'engendrer les 20,000 mètres cubes qu'il pouvait fournir à Lugdunum? C'est possible, mais c'est douteux.

Nous avons traversé en voiture la vallée de l'Orgeolle, et n'avons mis pied à terre que vers le moulin signalé par Flachéron, mais sans faire aucune recherche. Nous avons constaté que sur Dardilly l'aqueduc pouvait recueillir diverses sources assez importantes, situées à des altitudes variables au-dessus de son radier. Mais 20,000 mètres cubes en eau de sources dans les saisons de l'été, cela nous paraît un bien gros volume, lors même qu'entre l'Orgeolle et Lentilly, il aurait pu recevoir des sources fluant aux versants nord des coteaux bordant la Brevenne, lesquelles sont plus régulières que celles des coteaux visant le sud. Aussi croyons-nous, et la chose reste à vérifier, qu'on trouvera dans les vallées traversées par l'aqueduc et tributaires de la Brevenne, un ou plusieurs réservoirs d'approvisionnement et de décantation, lesquels fonctionnaient dans des conditions identiques à celui de la vallée du Gier, c'est-à-dire aux temps de sécheresses.

Et nous répéterons, pourquoi vanter systématiquement,

Digitized by Google

sans contrôle certain, le volume et la qualité des eaux dérivées à Lugdunum sous la civilisation romaine ?

Les ingénieurs romains n'ont pu vaincre les forces résistantes de la nature, qu'au prix d'efforts soutenus, et en employant, à certains jours, des artifices, et les meilleurs possibles, pour parer à l'insuffisance du débit des sources captées dans des vallées élevées, car ils ne pouvaient les capter dans les vallées basses, dont l'altitude est inférieure au point de distribution.

SIPHON D'ÉCULLY

Coût des tuyaux de plomb.

Voici ce qu'aurait coûté, en tuyaux de plomb, le siphon d'Ecully non compris, bien entendu, le pont à siphon et le rampant des Massues. (Calculs de M. Engelhard.)

Poids d'un mètre de tuyaux de plomb, de $0^m,186$ de diamètre intérieur, et de $0^m,027$ d'épaisseur :

Diamètre intérieur	$0^m,186$
— extérieur	0 240
— moyen	0 213
Développement	0 669
A ajouter pour le recouvrement	0 081
TOTAL	$0^m,750$

Cube : 20, 25 décimètres cubes, à 11 kilos 35 = 230 kilos le mètre.

Digitized by Google

230 × 3,500 × 11 = 8,855,000 kilos à 50 fr. les 100 kilos, mis en place, ou 500 francs la tonne, pour parler le langage de la grande industrie, = 4,427,500 francs, soit près de quatre millions et demi de francs pour les tuyaux de plomb d'un seul siphon.

Qualité de la maçonnerie.

Les matériaux employés dans la construction de l'aqueduc de la Brevenne, n'étaient pas toujours de bonne qualité, nous avons examiné à nouveau les restes du pont de Grange-Blanche et nous avons constaté que sa ruine provenait de l'action du temps, plus que de celle des hommes. Les moellons, en micaschistes ou gneis gris, sont jetés en blocage à l'intérieur des piles ou posés en parement et en appareil incertain.

A la suite des siècles et à dater du jour où son entretien est devenu inutile, l'édifice a été attaqué par les destructeurs : agents atmosphériques, végétation, insectes, etc. Les moellons exposés à l'humidité se sont émiettés et désagrégés, notamment à la couverte ; les voûtes se sont effondrées, les grandes piles minées, non pas dans leur fondation, mais au-dessus du sol et dans son voisinage, se sont écroulées.

Le mortier employé n'était pas régulier dans sa qualité, nous en avons trouvé, fait avec du sable de rivière ou de carrière, qui n'était autre chose que du gneis en débris. Nous avons admis qu'au contact de l'atmosphère, la chaux avait abandonné le sable et s'était combinée avec la décomposition des micaschistes, il ne restait donc plus qu'un sable terreux et sans consistance.

Nous avons déjà signalé la maçonnerie défectueuse au massif entre la Chaux et Jacquemet. Ici, presque en face la

Digitized by Google

borne kilométrique 38 de la route nationale n° 7, il y avait sur un point un massif qui dépassait, sur plusieurs mètres à droite et à gauche, l'alignement du massif qui traversait la plaine basse dite « Grandes-Terres ». Le mortier au centre de ce bloc de maçonnerie tombait pour ainsi dire en poussière.

Ce large massif nous a fait faire beaucoup de conjectures ; nous avons admis qu'il y avait à cet endroit une guérite de gardiennage, avec deux rampes d'escalier, une rive droite, une rive gauche, pour franchir l'obstacle de près de 6 mètres de hauteur, formé au-dessus de la plaine des Grandes-Terres, par le massif en élévation et le canal voûté qui le surmontait.

Nous avons constaté, sur tous les points où nous avons trouvé les constructions hydrauliques des Romains, que le mortier le plus résistant était toujours mélangé de poudre de tuileaux, quelquefois si finement pulvérisée, qu'on ne devinait sa présence qu'à la teinte rose qu'elle donnait au mortier. Cela était surtout reconnaissable dans les blocages que nous avons vus au Chêne-Rond.

Ce qui prouve encore que la construction de l'aqueduc de la Brevenne était plus négligée que celle de l'aqueduc du Pila, c'est que le pont-aqueduc supérieur, de près de deux kilomètres de longueur, entre le rampant des Massues et le bas du fort Saint-Irénée, a complètement disparu, et qu'il n'en reste pas vestige à la surface du sol. Et cependant, il devait avoir de 16 à 18 mètres sous flèche, à la hauteur du couvent dit « des Anglaises ».

Il est vrai que le pont supérieur qui se prolongeait, sur l'aqueduc du Pila, de la porte de forteresse dite de Fourvière, jusqu'au point terminus au haut de la montée des Anges, a également disparu, mais celui-ci était dans la ville, tandis que l'autre était en rase campagne.

Digitized by Google

La disparition de ces ponts raviverait volontiers les doutes émis par M. Ducarre ? Et cependant ils ont existé ces ponts, et les aqueducs ont réellement fonctionné, supportés par ces arcades décoratives !

O splendeurs du Forum ! des palais, des temples et des théâtres de Lugdunum ! qu'êtes-vous devenues ? Les Barbares n'avaient que faire de vous, le christianisme n'était pas tenu de vous aimer, vous avez disparu, emportés par l'ignorance et le mépris !

Heureusement les temps féodaux nous ont laissé le style gothique. Celui-là, du moins, avec sa vaste épopée mystique, nous appartient en entier. Il est à nous, il est franco-gaélique, il ne doit rien, mais rien à l'art antique, duquel il s'est complètement affranchi. Le style gothique est français et de l'Ile-de-France, et nul peuple, nulle nation dans le monde n'a rien qui puisse lui être comparé ; rien de semblable n'a été fait avant lui, et on ne fera rien qui lui ressemble, sinon des copies.

(*A suivre.*)

GABUT.

Digitized by Google

NOTES D'UN PROVINCIAL

SUR LES

Tableaux exposés au Champ de Mars

En 1889

L'EXPOSITION universelle vient d'offrir au public une occasion unique de faire une étude comparative des maîtres de la peinture française au XIXe siècle. Au Louvre, l'attention est trop partagée par les innombrables chefs-d'œuvre de tous les temps et de toutes les Ecoles, et il y a d'ailleurs telles œuvres caractéristiques des peintres modernes qui n'y sont pas et qui étaient au Champ de Mars. Il faut reconnaître à ce propos que les organisateurs de la section de peinture se sont acquittés à leur honneur d'une tâche délicate; ils avaient à choisir d'abord entre les auteurs, puis, pour chaque auteur, entre les œuvres : ils ont fait l'un et l'autre avec goût, et, ce qui était peut-être plus difficile, avec une suffisante impartialité.

Pour commencer par les chefs de file, voici Prudhon et David. Le *Talleyrand* du premier est un morceau brillant, mais un peu superficiel, à ce qu'il semble : on n'y retrouve

Digitized by Google

bien que l'élégance aristocratique du personnage, et ce n'était pas, hélas! tout Talleyrand; puis, on y peut soupçonner les teintes blafardes qui, avec une certaine grâce froide et raide, constitueront fâcheusement la manière propre du peintre. Le portrait de *Mme Copia* m'a paru bien meilleur; le modèle ici était moins profond et Prud'hon n'a eu qu'à être lui-même pour le pénétrer et le rendre. David aussi brille surtout par les portraits. Ce n'est pas la faute des dimensions du *Sacre de Napoléon,* mais en vérité cette grande machine est aussi froide que vaste, ce qui est beaucoup dire; les personnages s'y tiennent figés dans une immobilité désagréable, et invraisemblable même à un moment aussi solennel. Combien je préfère à cet immense étalage officiel le groupe du conventionnel Gérard et de sa famille, un peu étalé, lui aussi (on ne peut pas demander l'impossible à David), mais vivant et vrai. J'aime encore mieux que ce groupe *Mme Récamier* toute seule, et cette grâce d'adolescente en une jeune femme, que Gérard n'a pas su rendre aussi bien, dans une œuvre d'ailleurs plus achevée et fort belle. Il y a là de quoi racheter bien des *Bélisaire,* et tous les *Horaces* du monde.

Toutefois, le magnifique *Général comte Fournier-Salovèze,* de Gros, et encore plus, le portrait équestre de *M. Dieudonné,* lieutenant aux Guides de l'Empereur, de Géricault, annonçaient dès 1812 au maître, que ses élèves allaient comprendre la peinture autrement et mieux que lui. Cette dernière toile (1), que le temps, par une sorte de compensation bien due à un génie emporté si tôt, a déjà revêtue d'une chaude patine mordorée, n'a pas eu de peine, étant

(1) Elle est appelée communément *l'Officier de chasseurs.*

Digitized by Google

une des perles du Louvre, à être une des perles de l'Exposition. On ne s'explique une inspiration aussi haute, même chez un peintre de génie, que par les quinze ans de luttes héroïques que la France venait de traverser, et d'où elle n'était pas encore sortie : pour l'évocation de ce cavalier épique, il ne fallait rien moins que l'épopée impériale. Et Géricault a peut-être été plus audacieux encore le jour où il s'est représenté lui-même tranquillement assis sur la plus vulgaire des chaises de paille, un peu de côté, un bras appuyé sur le dossier, les jambes croisées, et regardant le spectateur. C'est tout, mais il est impossible de dire l'effet produit par ce singulier tableau. La chaise, rendue dans sa vérité triviale avec une exactitude qui atteint au trompe-l'œil, le costume sévère et simple du personnage, son attitude d'un sans-gêne audacieux, sa physionomie extraordinairement fine et étrange, le regard profond, énigmatique et doux dont il vous interroge et vous pénètre, tout cela s'enlevant sur un fond uniformément blanc que l'on peut croire inachevé, forme un ensemble unique et dont on ne peut se détacher. Il y avait encore, dans une des salles, une page d'études de cet étonnant artiste : ce sont des chevaux vus par la croupe, et il y en a là, superposés en trois rangées dans une assez petite toile, quelque chose comme une trentaine. Je ne voudrais point prêter à rire, et, dans le pays de Molière, dire que c'était intéressant et expressif comme des visages... Et pourtant je ne dirais que la vérité.

Géricault a eu un jeune frère, dont je vais parler tout de suite, à cause des ressemblances de génie, et aussi de la triste fatalité qui les a fait mourir à trente ans tous les deux. Il n'y avait d'Henri Regnault, à l'Exposition, que *le Général Prim ;* il semble que l'héroïque victime de Buzenval méritait mieux. N'était-ce pas le cas de faire sortir la *Salomé* de

Digitized by Google

la collection de Mme de Cassin, et de prier Mme Duparc de prêter son admirable portrait, *la Dame en rouge* (2)? Ces toiles eussent remplacé avec avantage les interminables turqueries où M. Benjamin Constant ne fait que reprendre et gâter certaines inspirations de Regnault. Pour la gloire de l'artiste, *le Général Prim* était néanmoins suffisant. Ce n'est pas de talent ni d'application, mais bien de génie qu'il faut parler, en face de cette effigie tragique que le modèle eut l'incroyable et fort heureuse idée de refuser. Prim ne s'y trouvait « ni lavé ni peigné » : je crois plutôt qu'il s'y retrouvait trop tout entier, et que le peintre lui révélait des choses qu'il ne voulait pas s'avouer à lui-même. Le fait est que Regnault a peint ce portrait au moment du triomphe de la révolution espagnole, et que c'était le portrait du triomphateur; il a donc mis dans cette œuvre tout l'enthousiasme qu'une âme telle que la sienne pouvait éprouver en 1868 pour ce qu'on est convenu d'appeler la liberté, mais son génie de grand peintre l'a emporté à son insu, et il a été profondément, absolument fidèle, plus fidèle qu'il ne croyait l'être, en formant cette figure anxieuse d'un mélange d'irrésolution et d'incapacité. Si le cheval de Géricault est jeté sur la toile plus hardiment encore que la bête magnifique de Regnault, la face dure et abrupte du cavalier impérial le cède de beaucoup au masque pâle, si vrai et si humain, de Juan Prim. Quoi qu'il en soit, les deux œuvres s'appellent, et loin de se nuire se font valoir ; c'est une gloire suffisante pour Regnault, et il n'est pas douteux que, dans sa modestie d'homme de génie, il s'en fût contenté.

---

(2) Ce pauvre Regnault est encore victime de la critique, et des gens qui raisonnent au lieu de sentir; n'a-t-on pas, au Louvre, relégué son *Exécution à Grenade* dans un coin où elle est invisible?

Digitized by Google

Il me faut revenir en arrière pour m'occuper maintenant de deux maîtres, des deux chefs d'école qui ont passionné toutes les imaginations du siècle, et dont les noms ont été mêlés à des batailles qui ne sont pas encore terminées : Ingres et Delacroix.

Ce dernier avait au Champ de Mars un assez grand nombre de toiles, mais qui n'étaient pas toutes d'égale importance, à beaucoup près. J'écarterai d'abord les inconcevables marmelades de couleurs, telles que le *Meurtre de l'archevêque de Liège* et même la *Mort de Sardanapale;* des visiteurs disaient devant moi de la première de ces toiles que ce devait être l'esquisse; je n'ai pu que le supposer, moi aussi, mais alors qu'est-ce qu'elle était venue faire à l'Exposition ? J'écarterai aussi les tableaux littéraires, *Médée, Hamlet et Polonius, Lady Macbeth,* où l'auteur s'est seulement essayé à des recherches d'expression, et j'irai droit à la *Liberté sur les barricades* et à *Saint Louis au pont de Taillebourg,* qui parlent dignement de leur auteur. Ces deux tableaux ont du mouvement et le frémissement de la vie; il y a toujours de cela dans Delacroix. Le premier pourtant me rappelle trop avec sa « forte femme » le vers connu de Barbier, et il est fâcheux que, par un renversement des rôles, ce personnage allégorique soit autrement en chair que le garde national dont on entrevoit dans l'ombre la silhouette bizarre et mal équilibrée, d'un effet douteux, malgré l'assemblage hétéroclite du fusil et du chapeau à la Bolivar. Le *Saint-Louis* aussi est une œuvre brillante et inégale, plutôt tapageuse. Il était bien placé, en bonne lumière, je l'ai considéré avec le plus grand soin, sous tous les angles et à toutes les distances, et il m'a été impossible de me débrouiller dans ce fouillis de personnages, d'attitudes, d'hommes, de chevaux et d'armes. Je comprends la

Digitized by Google

fougue, et la vigueur, et l'audace, mais il semblerait que la peinture existe d'abord pour qu'on y discerne quelque chose (3).

Ingres était à deux pas de là, représenté magnifiquement, on peut dire triomphalement, par son *Saint Symphorien* (4). Quelle œuvre, et comme on a eu raison de l'arracher pour quelque temps aux demi-ténèbres de la cathédrale d'Autun ! Elle éclatait presque sans rivale sous le dôme du palais des Beaux-Arts. Le seul personnage du martyr, son visage transfiguré, son attitude et la robe blanche dans laquelle il est drapé, suffiraient à la rendre incomparable. La foule derrière lui est bien quelque peu entassée, mais la figure du centurion à cheval, qui, grave, impitoyable comme la loi romaine, d'un audacieux et célèbre raccourci de bras, enjoint au licteur d'exécuter les ordres de Rome, la domine et s'en dégage admirablement, et de concert avec celle du saint, donne son unité, sa clarté, son sens, son expression à tout le tableau. Ce saint Symphorien est le type achevé des *beaux martyrs mélancoliques qui mouraient dans l'arène en regardant le ciel.*

Où le conduisez-vous ?

A la mort.

A la gloire !

---

(3) Delacroix ne serait-il pas, à sa façon, victime, lui aussi, d'une critique qui s'obstine à ériger ses défauts en qualités ? Le *Saint-Sébastien* de l'église de Nantua eût été certainement mieux compris du public que tout ce qu'on a exposé de lui. On dirait l'œuvre d'un grand Italien de la Renaissance : c'est pourquoi, sans doute, les enthousiastes, la déclareraient une étude, et que ce n'est point là Delacroix.

(4) *Jupiter et Thétis* n'est qu'un exercice et une copie-pastiche d'après des documents antiques.

Digitized by Google

La peinture d'Ingres évoque invinciblement ce vers sublime du vieux Corneille.

Tout auprès d'Ingres, il n'est que juste de placer son grand élève Flandrin, pour lequel il m'a paru, comme pour Regnault, qu'on eût pu être moins parcimonieux. Du moins les deux tableaux qui le représentaient avaient-ils été choisis avec intelligence : c'était le *Dante* du Musée de Lyon, où le peintre se cherche encore, et le *Christ aux enfants* du Musée de Lisieux, où il s'est trouvé. Bien que cette dernière toile soit encore loin de l'incomparable *Entrée de Jésus à Jérusalem*, qui est le chef-d'œuvre même de la peinture religieuse, Flandrin s'y montre déjà le seul des modernes qui ait su figurer Jésus-Christ. Est-ce bien des modernes seulement, et pour trouver un Christ vraiment divin, ne faut-il pas remonter de lui à l'adorable terre cuite des Catacombes ? Il est même le seul qui ait su représenter l'entourage de Jésus-Christ, apôtres, saintes femmes et Juifs. Rien de ce qui s'est passé à ce moment auguste du temps et dans ce coin privilégié du monde n'a pu être vulgaire, et, pour rendre dans leur vérité ces événements d'un jour qui portaient dans leurs flancs tout l'avenir de l'humanité, il n'y a encore que les personnages graves, pensifs, et profonds de Flandrin; ils sont autrement vrais, notamment, que les Arabes classiques dont M. Bida est allé chercher le type dans l'Algérie contemporaine, et que les youtres aux souquenilles variées de M. Munckaczy. Tout cela apparaît déjà dans la toile un peu enfumée, qui semble avoir poussé au noir, du *Christ aux enfants*. Et comme, avec cette profondeur de sentiment, l'auteur n'oublie jamais d'être peintre! Comme il éclaire heureusement son tableau du corps nu du ravissant petit enfant, qui, tout en se pressant auprès de Jésus, se retourne à demi pour regarder en dessous le spec-

Digitized by Google

tateur! Décidément on eût pu, en effet, ne pas s'en tenir à deux toiles pour un pareil maître; il avait été parlé du *Napoléon III*, pourquoi ne l'ai-je pas vu?

Passer de Flandrin à Courbet, c'est appliquer sans ménagement la loi des contrastes. Le peintre des *Casseurs de pierres* était représenté à l'Exposition, et par les *Casseurs de pierres* eux-mêmes. C'est là une page intéressante, brutale, triviale si l'on veut, mais non point banale. On sent quelqu'un dans ce peintre aux empâtements épais, aux touches vigoureuses, à l'accent surtout si personnel. Mais par quel phénomène de vision lui est-il impossible de considérer les hommes sans *voir trivial*, et les bêtes sans voir élégant, distingué, pathétique? Les *Demoiselles des bords de la Seine* ont tous les défauts des *Casseurs de pierres*, mais sans compensation et sans excuse. Et en revanche, n'est-ce pas un morceau exquis que la *Biche forcée*, cette pauvre bête étendue sur la neige, dans la solitude de ce grand paysage?

Manet aussi était un artiste étrangement inégal; son exposition, à côté de choses médiocres ou plutôt mauvaises, car il ne faisait rien à demi, en offrait du premier ordre, telles que *le Bon Bock*, *l'Homme mort*, *le Fifre*, et surtout *l'Espagnol jouant de la guitare*. Je ne sais aucune œuvre, pour parler le langage propre de la peinture, comme ces deux dernières toiles, où le sujet n'est rien. Il est même moins que rien dans *le Fifre*. Sur un fond gris clair d'une audacieuse et déconcertante uniformité, un petit bonhomme d'enfant de troupe, bonnet de police sur l'oreille (et quelle oreille!) fifre aux lèvres, vastes pantalons rouges où il est à demi perdu, se présente crânement, dans une assiette solide et naturelle de musicien. Le pauvre galopin a la physionomie la plus drôle et la plus attachante du monde; à la fois résolu et naïf, on le sent isolé dans la vie comme

Digitized by Google

dans ce grand cadre, et faisant bravement tête aux vicissitudes du sort par ce mélange de résignation, de courage et d'insouciance qui est encore la meilleure de toutes les philosophies pratiques, qui est en tout cas la seule qui soit à la portée des humbles. Infortuné petit fifre, et infortuné de toutes façons, puisqu'il faillit rester à la porte du Salon de 1866.

L'Espagnol jouant de la guitare avait été moins malheureux, du moins en peinture. C'était presque le début de l'auteur (5); il avait été admis et très discuté, ce qui est tout ce que peut désirer un débutant. Il avait même eu l'approbation du maître des maîtres en critique d'art. « Caramba! s'écriait Théophile Gautier, voilà un guitarero qui ne vient pas de l'Opéra-Comique, et qui ferait mauvaise figure sur une lithographie de romance; mais Velasquez le saluerait d'un petit clignement d'œil amical, et Goya lui descendrait du feu pour allumer son papelito! Comme il braille de bon courage en râclant le jambon! » Au milieu d'accessoires qui semblent insignifiants tant ils sont naturels, mais qui produisent, dans la gamme neutre qu'a choisie l'artiste, une merveilleuse symphonie de couleurs, on a sous les yeux une sorte de brute ahurie et bornée, qui chante, qui *braille* en s'accompagnant. Au rebours de tous les chanteurs de la peinture et de la sculpture, il est bien loin de représenter l'inspiration; sa physionomie est à peine d'un être civilisé : tout au plus éprouve-t-il de sa mélodie, qui doit être violente et populaire, une sorte d'entraînement mécanique et à demi animal. Bref, c'est le mendiant grossier et ignorant, tel qu'il peut s'épanouir en Espagne, la

(5) En 1861.

Digitized by Google

terre classique de l'ignorance et de la mendicité. D'où vient que mes yeux ne pouvaient se détacher de l'effigie d'un tel personnage? Je vais dire une énormité, et je m'en voile d'avance le visage, mais pour ce seul *Guitarero*, que j'en donnerais des Corot, et même des Millet!

Car j'en puis parler, j'en ai vu beaucoup. Il y en avait à l'Exposition, et, des Corot surtout, il y en avait trop, beaucoup trop, infiniment trop: surabondance d'autant moins opportune que, quand on en a vu un, on les a, en vérité, à peu près tous vus. Au premier plan, un arbre de teinte blanchâtre dont quelques feuilles et quelques rameaux font tache noire : notez ce dernier point, car il est caractéristique; sous l'arbre, et s'enfonçant dans le tableau, de l'eau à peu près stagnante, qui fait perspective jusqu'à un horizon blafard et indécis comme elle-même. Quelquefois l'eau est remplacée par une allée; alors il y a des personnages, généralement mythologiques, qui représentent tout ce qu'on veut. On peut sans injustice les négliger, car on ne fera qu'imiter le peintre. Le pire, c'est que, à en juger par certaines œuvres de jeunesse, Corot était un tout autre artiste que cela; il existe de lui et il y avait à l'Exposition, entre autres études, des vues de Rome, très nettement et très naturellement lumineuses. J'imagine qu'un jour, après avoir fait par hasard un tableau *embrumé* du genre de ceux que je viens de décrire, le peintre l'a vu tellement admiré, prôné, acclamé par quelque critique influent, avide de paraître avoir découvert *quelqu'un*, qu'il s'est dit simplement : « Puisque c'est si merveilleux, j'en ferai tant qu'on voudra, ce n'est pas bien difficile. » C'était si peu difficile, en effet, qu'un Corot payé 10,000 francs, et par M. Alexandre Dumas, s'il vous plaît, s'est trouvé être un Trouillebert que son auteur a reconnu en ces termes : « C'est un pay-

Digitized by Google

sage que j'avais raté, et dont j'ai fait une imitation de Corot. Je l'ai vendu 500 francs à un marchand de tableaux, mais c'est le marchand qui a mis la signature. »

Millet était moins imitable, et il n'a pas été notoirement imité. Il y avait de lui à l'Exposition une petite toile, incontestablement fort agréable dans sa tonalité blonde, *les Meules;* mais serait-il vrai que ce tableau aurait été payé 300,000 francs? Encore n'est-ce pas là le Millet des critiques, le Millet unique et incomparable, le seul, comme diraient ceux qui ont pleuré de bonheur en voyant que la France allait conserver *l'Angelus* au prix de 553,000 francs. Le vrai Millet, pour eux, c'est le Millet de *l'Angelus* déjà nommé, de *l'Homme à la houe*, des *Glaneuses*, de *la Fileuse*, des *Tueurs de cochons*, des *Paysans rapportant un veau né dans les champs*, et justement celui-ci, je n'hésite pas plus à le dire que pour Corot, est très inférieur à l'autre. Sa première invention a été de faire *pontifier* les paysans, qui sont bien de nature et d'habitudes les gens les moins pontifiants du monde. Dans *l'Angelus* même, l'attitude des personnages est outrée et fausse. Les Bretons bretonnants n'atteindraient pas à ce recueillement-là, et quand on songe que Millet était le maître de Barbizon, qu'il peignait en Seine-et-Oise! Mais c'était chez lui un principe, et qu'il nous présente par exemple des paysans rapportant sur un brancard cette chose informe qui est un veau né dans les champs, il ne manquera pas de les faire encore pontifier. C'est même tout l'intérêt que j'ai pu découvrir à ce dernier tableau. Millet a de plus imaginé de remplacer les personnages par leurs silhouettes, et le modelé par quelques touches sommaires où se reconnaissent à peine des traits humains. C'est-à-dire qu'il a pris des sujets de peintre hollandais, et qu'il les a traités au rebours des peintres hollandais, dont le

Digitized by Google

caractère comme le mérite est précisément le fini de leur peinture, j'entends l'énergie du dessin, l'heureuse vérité de la couleur, par dessus tout la vive expression des attitudes, le relief extraordinaire des physionomies. Je ne comprendrai les tableaux de Millet que lorsqu'ils auront été refaits par Meissonier, et si l'on me trouve excessif, je demanderai quelle fureur ont certains critiques de vouloir absolument mettre Millet et Corot en dehors et au-dessus de la belle phalange des Jules Dupré, des Théodore Rousseau, des Brascassat, des Troyon, des Daubigny même et des Diaz, pour ne parler que des morts, où il semble que les simples rangs seraient déjà assez glorieux.

Je viens de nommer Meissonier : ce Hollandais épique demeure le maître incontesté des vivants. Son *1814* n'a besoin ni d'être décrit, car tout le monde le connaît, ni d'être loué, car tout le monde le comprend et y sent l'inspiration d'un grand peintre. Cette petite toile ne manque jamais d'évoquer en moi la belle pièce de la *Légende des siècles*, *Aymerillot*, et c'est pour me paraître encore bien plus belle. Le peintre atteint la note juste et s'y tient, tandis que le poète la dépasse en plus d'un endroit; la lassitude des pairs de Charlemagne est plus triviale et moins vraie que celle de l'état-major de Napoléon.

Un autre véritable maître de la peinture contemporaine est évidemment M. Bonnat, dont le *Christ en croix* a le mérite rare de faire penser à Michel-Ange. Il le rappelle même trop, car dans le problème difficile, s'il n'est insoluble, de rendre aux yeux un Homme-Dieu, c'est-à-dire un personnage humain de structure parfaite, pouvant servir de modèle et de type à tous ses semblables, et en même temps un personnage divin, dont la communion intime et constante avec la Divinité trouve moyen de trans-

Digitized by Google

paraître au travers du visage et du corps, dans ce problème dont Flandrin seul a presque atteint la solution en sacrifiant un peu de l'élément humain, il semble que l'élément divin a échappé à peu près complètement à M. Bonnat. Il a fait un puissant corps d'homme, mais non pas le corps d'un Dieu, et le raccourci de la tête n'y sauve pas grand'chose. Mais on ne saurait douter après avoir vu cette toile que son auteur ne doive être un excellent peintre de portraits, et c'est ce que son exposition démontrait, en effet, avec une brillante surabondance. Le visiteur n'avait que l'embarras du choix entre *M. Pasteur*, *M. Puvis de Chavannes*, *M. Jules Ferry*, *M. Alexandre Dumas*, *le cardinal Lavigerie*. Quant à moi, ce sont ces deux derniers qui m'ont arrêté. J'ai trouvé que M. Bonnat devait au premier modèle tout ce qu'un tempérament dur jusqu'à la brutalité pouvait apporter de secours à la force presque barbare de son pinceau, mais il doit encore davantage au second : l'éminent archevêque de Carthage, nature bien autrement complexe et complète, à ressources infinies, caractère à la fois souple et fort, âme rare autant que grande intelligence, lui a donné l'occasion d'être complet lui aussi, et de joindre à la force la finesse et la profondeur.

Si M. Bonnat est surtout remarquable par ses portraits d'hommes, c'est au contraire à représenter des effigies féminines qu'excelle un artiste qui me paraît beaucoup trop peu connu et estimé, M. Léon Comerre. Il avait à l'Exposition deux toiles entre autres, la *Jeune Fille en rose* et la *Dame en bleu*, pour lesquelles j'irais volontiers jusqu'à l'appellation de chefs-d'œuvre, tant ils sont merveilleux de grâce délicate et d'élégance. Le travesti est évidemment le procédé favori du peintre, et il en tire des effets extraordinaires. Rien ne saurait rendre le charme aristocratique de la Dame aux paniers

Digitized by Google

Louis XV, et l'étrangeté délicieuse et légère de la jeune fille aux draperies japonaises. Hormis ces portraits et quelques autres peut-être, je ne vois plus à signaler un peu hautement, parmi les vivants, que M. Roll. Encore cet artiste ne me paraît-il pas en progrès depuis sa dramatique *Inondation de Toulouse*, qui date de douze ans. Il y a dans cette grande toile des incorrections et du tapage (M. Roll est de Toulouse), mais l'inspiration en est franche, et l'émotion du peintre, évidemment sincère, y est exprimée avec une éloquence qui la rend contagieuse. Il semble que, depuis, les lauriers de Bastien-Lepage ont troublé le sommeil de l'auteur ; mal conseillé par la critique, il a versé, lui aussi, sous prétexte de *pleinairisme*, dans les feuillages paradoxaux et dans les verdures confuses et délayées. Même son *Etude* (*Femme et Taureau*), qui a été l'une des maîtresses-œuvres du Salon de 1885, est une peinture mince, au regard de l'*Inondation*. L'*Inondation* occupait d'ailleurs une place d'honneur à l'Exposition ; elle figurait sous le dôme, et j'en ai conclu que mon sentiment avait été celui des organisateurs.

Qu'ai-je vu encore ? J'ai vu les fameux tableaux de M. Munckaczy, le *Christ devant Pilate* et le *Golgotha*, qui ne m'ont point paru, à beaucoup près, justifier l'engouement dont ils ont été et dont ils sont encore l'objet. Il m'a été impossible de ne pas demeurer froid en face du *Christ devant Pilate*, mais froid à m'en étonner moi-même. Ce Christ n'a d'abord rien de divin. A côté de moi, de braves gens du peuple ne le reconnaissaient pas, et ils avaient raison, car le dédain irrité du personnage de M. Munckaczy est précisément le contraire des sentiments que Jésus-Christ a témoignés à son juge. Une telle inexactitude est sans doute la première raison pour laquelle cette grande page si tra-

Digitized by Google

vaillée excite si peu d'émotion, avec toutes ses prétentions à en exciter. L'artiste, dépourvu de toute foi, est demeuré froid lui-même dans un sujet dont le caractère pathétique, l'extraordinaire et unique poésie lui échappait, et il l'a réduit à n'être qu'une scène de jugement quelconque chez les Juifs. Comme il sait à fond son métier, il en a pris occasion de disposer les personnages traditionnels d'une façon ingénieuse et nouvelle; il les a groupés habilement, trop habilement, car on s'en aperçoit, combinant soigneusement les attitudes, penchant celui-ci en avant, ramenant celui-là en arrière, disposant cet autre de côté; avec non moins d'application, il a distribué sur les visages les nuances classiques de la haine, telles que les donnent les cahiers d'expression, mais les visages sont peu divers et l'ensemble demeure monotone. J'omettrais peut-être le principal si je ne disais qu'il a enfin surtout fait de ce drame poignant une matière à études d'étoffes, qu'il s'en est servi pour obtenir des chatoiements variés de toute une collection de vieux velours, bleus, rouges, bruns, jaunes. J'y pense : le grand Sanhédrin faisait-il déjà dans le vieux au temps de Jésus-Christ ?

Il n'y a ni plus de vérité ni moins de monotonie dans le *Golgotha ;* l'auteur y est demeuré quelqu'un d'habile qui s'applique, rien de plus. Il a refait d'ailleurs le même tableau, légèrement amplifié; tout ce que j'ai dit du *Christ devant Pilate*, je pourrais le redire ici, et cette ressemblance des œuvres ne tient même pas à l'analogie des sujets : son explication n'est pas ailleurs que dans la main et dans le cerveau d'un artiste qui se répète beaucoup. M. Munckaczy n'a à peu près traité jusqu'à présent, dans toutes ses œuvres connues, qu'un seul sujet, dont il a varié le titre et les détails. Les *Rôdeurs de nuit* sont quatre vagabonds cueillis par la garde, qui attirent les regards obliques des commères

Digitized by Google

et des enfants ; dans la *Dernière Nuit d'un condamné à mort*, le personnage principal, au lieu de se trouver au centre de la composition, est placé à droite, mais il ne fait pas autre chose ; dans le *Christ devant Pilate*, celui que tout le monde regarde de travers a été ramené au milieu, et c'est la principale innovation du peintre (6). Précisément le *Golgotha* est un peu plus intéressant parce que, malgré le retour des figures, des expressions et des draperies, le sujet se prêtait à une mise en scène plus vaste et plus pittoresque. Le sujet ! on en revient toujours là avec M. Munckaczy, et c'est le pire des reproches que l'on puisse faire à un peintre. Le *Milton dictant le Paradis perdu à ses filles*, infiniment trop prôné à son apparition, promettait un bon successeur à Paul Delaroche : tout ce que le peintre a fait depuis n'a pas dépassé cette promesse.

J'ai osé dire tout à l'heure que je donnerais bien des Millet et des Corot pour le seul *Espagnol jouant de la guitare ;* comme pendant à cette énormité, je vais déclarer en terminant, la main sur la conscience, que je donnerais encore plus de *Christ devant Pilate* et de *Golgotha* pour le seul *Saint-Symphorien*.

L'abbé Relave,

Professeur à Saint-Jean.

---

(6) Par exemple, l'un des Juifs assis qui font face au spectateur est, pour l'attitude, l'exacte répétition d'une commère des *Rôdeurs de nuit*, placée debout au même endroit de la composition.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

LE LIVRE DE RAISON DE MESSIRE PIERRE BOYER, DOCTEUR EN MÉDECINE, A SAINT-BONNET-LE-CHATEAU (1620-1634) (*)

1627

NOTA que le second jour de l'année 1627, feste de M. Saint-Clair, la nuit, sur les onze heures, il fut entendu en l'air un grand tintamarre avec esclairs, tonnerres, vent impétueux et gresle, tels que ont coustume de paroistre au mois de juillet et d'aoust, si bien que ces choses extraordinaires nous présagent quelque chose de sinistre. Dieu veuille détourner de nous tous mauvais événements.

Benedicite, fulgura et nubes, Domino.

***

Au mois de mars de la dicte année 1627 furent envoyées deux compagnies du régiment de Chapes en ceste ville par M. d'Halincourt pour y establir garnizon, conduictes par M. Chomel d'Annonay, capitaine d'icelles. Pendant leur séjour, il y eut un pouvre soldat, qui fut convaincu de larcin et fut attaché au Pillory, à la place, portant en son col ce qu'il avait derrobé, attaché avec une corde et y demeura un couple d'heures, et après ce, fut désarmé et congédié comme indigne de porter les armes.

Nulla fides pietasque viris qui castra sequuntur.

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* d'octobre 1889.

Digitized by Google

*
* *

Le 9e jour du mois de may en l'année 1627, sur les huit heures du soir, la foudre tomba sur le grand clocher de ceste ville sans que personne néantmoins y print garde, pour n'avoir esté ouys que trois ou quatre tonnerres, le feu allumé en quelque coing ne parust point jusques à la minuit. Le grand vent qui soufflait alors l'ayant bien allumé, en ce temps là les bons Pères Capucins s'estant levés pour dire Matines s'aperçurent de ce désastre et donnèrent advis à M. le vicaire et aux marguilliers, si bien que dans peu de temps, l'on sonna le tocssain qui alarma grandement la ville, car c'estoit chose toute estrange. Dès lors qu'on fust monté au clocher pour esteindre le feu avec eau, l'esguille du dict clocher, presque consumée par le feu, tomba sur le couvert de la chapelle de M. Conchon et sans la bonne assistance des habitants de la ville tout le bois du clocher se fust bruslé et les cloches venant à tomber eussent mis par terre la voulte, mais par la grâce de Dieu et intercession de la Vierge, à laquelle on fit vœu d'aller en procession au Puy ou à Valfleurie, ce malheur fut détourné de nous. *Sit nomen benedictum*. BOYER.

*
* *

Le 1er de juin dans le couvent de Sainte-Ursule, mourut sœur Catherine Boyer, ma cousine, religieuse novice dans ledict couvent et fut enterrée le lendemain.

*
* *

Environ ce temps là, le bled, qui dès longtemps avoist esté à vil prix se vendit 22 sols, ce qui estonna les habitans de la ville et donna subject à des séditieux de tacher d'exciter une sédition si l'on n'y eust tenu la main. Il y en eust quelques uns faits prisonniers et conduits à Lyon par les archers et M. Courneron, commissaire député, fust en ceste ville pour en informer.

*
* *

Nota que le 8e jour de septembre, fête de la Nativité de Nostre Dame, arriva en ceste ville Monseigneur le prince de Condé, accompagné seulement de trois ou quatre gentilshommes, venant du Puy. Il logea au

Digitized by Google

logis de Nostre Dame et après avoir visité l'église parrochiale, les Pères Capucins, et couché une nuict, le lendemain, neufvième dudict mois, après ouy la messe en la chapeile de Nostre Dame, il despartit promptement pour aller coucher à Feurs ou à Néronde, comme il disoit. L'on ne peut savoir le subject de son passage en ceste ville et pays.

∴

Le 11e jour de septembre, les habitans de ceste ville pour s'acquitter du vœu qu'ils avaient fait, comme il a esté cy devant remarqué et remercier des grâces et faveurs reçues par l'intercession de sa Sainte Mère, allèrent en procession au Puy, composée de treize prestres et de quatre cents habitants. Ils entrèrent en procession dans le Puy, le douziesme, portant les plus beaux ornements de nostre esglise, accompagnés des pénitents de notre ville, au nombre de quarante ou environ avec la musique et en très bon ordre, non sans admiration de Messieurs du Puy, qui furent grandement édiffié, et le 14 du dict mois, ils arrivaient en ceste ville avec le mesme ordre et cérémonies qu'ils avaient observé au Puy, et fut célébré la messe en nostre esglise par Monsieur Boyer, mon cousin, en actions de grâce de l'heureux succès dudict voyage. *In die tribulatione clamavi ad te...*

∴

Nota que le 13e jour d'octobre de l'année 1627, la cloche de l'horloge de ceste ville, que la foudre avait gasté, lors de sa chute sur le clocher, comme a esté marqué cy devant, fut conduite à Viveiros (1), pour estre reffaicte, par un maistre fondeur dudict lieu, lequel la rendit

(1) Viverols, chef-lieu de canton (Puy-de-Dôme). Le procès-verbal de la fonte et du baptême de la cloche de Saint-Martin-la-Sauveté (Loire), de l'an 1617, publié par M. Vincent Durand dans la *Revue Forézienne* (t. Ier, 1867, p. 282), nous fait connaître, dans les termes suivants, le nom des fondeurs de la cloche de Saint-Bonnet-le-Château : « Le « Me fondeur est de Vivero, en Overgne, appele Me Anne Munier et son nevenr Me An« thoine Munier, dudit Vivero, lequel a presque tout fait. » Toutefois, le véritable nom de cette famille de fondeurs paraît être *Mosnyer*; car tel est celui qu'on lit sur la cloche de Saint-Romain-d'Urfé, fondue en 1596 par *François Mosnyer*, et sur celle de l'ancien prieuré de Rosiers-Côtes-d'Aurec, de l'année 1601, qui porte ces mots : *Ma faict Pierre Mosnyer*, (V. *Recueil de Mémoires et documents sur le Forez publiés par la Société de la Diana*, t. V, p, 308.)

(*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

en ceste ville quelques jours après. Et le 30e du dict mois, ladicte cloche fut béniste par M. Boyer, curé, assisté de Messieurs les prestres dans l'esglise, où estoient présents les plus notables habitans de la ville. Le parrain fut Monsieur de Fornier, mon cousin, lieutenant en l'élection de Foretz, et marraine, damoizelle Jane Berthon, ma bien-aimée femme, et les dicts parrain et marraine furent choisis et priés par Monsieur le curé et les marguilliers de ladicte année, Messieurs Garde et Vinolz; la cérémonie de la bénédiction se passa avec beaucoup de contentement. *Laudate Dominum in cymbalis bené sonantibus.*

∴

Le 3e du mois de décembre 1627, ma femme s'accoucha d'un fils heureusement, Dieu grâces, sur les 5 heures du matin, lequel fut baptizé le 13e du dict mois et au jour de la dédicace de l'église parrochiale de ceste ville, par Monsieur Boyer, mon cousin curé. Son parrain fut Monsieur Jean Boyer, mon oncle, et la marraine damoizelle Roze Le Roux, femme de M. Boyer, lieutenant du Chauffour (2), et luy a esté mis nom Jean Boyer. Dieu luy fasse la grace d'estre homme de bien et jouir un jour de son Paradis.

∴

En mesme temps le bled s'est vendu trente sols le bichet. Dieu veuille assister son pauvre peuple, qui est réduit à une grande misère et nécessité.

∴

Le 19e de décembre 1627, mourut M. Chabannes, bourgeois de ceste ville, aagé de quatre vingt et dix ans environ. Il n'y avoit pas un an que sa femme, dame Anne Veuhes, estoit allée à Dieu.

∴

Le 27e du mesme mois et an, dans la maison de ville, furent nommés et esleus pour consuls de l'année 1628 prochaine : M. Boyer, mon

(2) Le Chauffour, aujourd'hui simple hameau situé entre Saint-Bonnet et Estivareilles, était autrefois le siège d'un bailliage, créé au XIVe siècle, et depuis longtemps transféré à Saint-Bonnet-le-Château, quand il fut supprimé par un édit de 1771.

(*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

oncle, notaire royal, et M. Conchon, le jeune, marchand en ceste ville. Dieu leur face la grace d'avoir une heureuse année.

1628

Le XIX février 1628, un jour de sabmedi, sur les neuf heures du matin, mourut la R. mère Françoise de Jésus-Marie, supérieure du couvent de Sainte-Ursule de nostre ville, aagée de cinquante-six ou sept ans, qui avoit mesnée une sainte vie en religion et heureusement estably plusieurs couvents de l'ordre de Sainte-Ursule.

*
* *

Le 15 de mars 1628, arrivait en ceste ville la compagnie d'ordonnance de M. d'Halincourt, gouverneur de Lyon, pour y demeurer en garnison, composée de 82 maistres avec les chefs, conduits par M. le baron de Chamazel, lieutenant de la dicte compagnie. La ville a fourny les ustensiles et le pays a baillé entre les mains des consuls argent pour les payer, un escu par jour à chaque maistre, suyvant l'ordre envoyé par M. le Gouverneur. L'enseigne de la dicte compagnie était M. de Sarron, et le guidon M. de la Fayette.

*
* *

Nota que le caresme de la présente année, le R. père Pierre de Villefranche, gardien du nouveau couvent des Pères Capucins de ceste ville, nous a presché la parole de Dieu. Dieu nous face la grace d'en faire nostre profit. *Beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud.*

*
* *

Le 9e jour d'avril 1628, dimanche de la Passion, noble Isaac Jacomy, du pays de Getz, proche de Genève, parent de M. Sarron, cy dernier nommé, abjura l'hérésie et fit profession de la foy catholique, apostolique, romaine, dans l'esglise des R. Pères Capucins, se confessat de R. Père Pierre de Villefranche, gardien, et se communia à la fin de sa messe avec un extrême contentement d'esprit. Dieu lui fasse la grace de persévérer.

*
* *

La compagnie de gendarmes de M. le Gouverneur partist de ceste

Digitized by Google

ville et s'en alla coucher à la Foulhouze et à Saint Ean, et le lendemain à Saint Chaumont, en garnison.

∴

Le 17e du mois d'apvril, je m'en alla à SaintHilaire estre parrain et tenir sur les fonds du baptême un fils de M. Pierre Assier, mon cousin germain par alliance, procureur d'office du dict lieu; fut baptisé par messire Chaussinon, prestre et curé dudict lieu. Et d'aultant qu'ils ont trois fils qui portent le nom de Pierre, je luy fis imposer le nom de Pierre François. Dieu lui fasse la grace d'estre homme de bien.

∴

Environ le mois de may, sur la fin et commencement de juin de l'année 1628, arrivarent aux environs de ceste ville, savoir : Marols, Lurieq, Saint-Nizier et la Tourette et villages des dites paroisses, les compagnies du régiment du comte de Bussy par luy conduictes au nombre de douze cents hommes ou environ, et coucharent aux dicts lieux deux nuitz, faisant beaucoup de mal, battans, frappans, tirans ranson, pillans, mettans le feu et aultres méchancetés. On n'avoit jamais veu passer par ces quartiers de si méchants soldats. Ils passarent tous devant la porte Farraud bien armés.

∴

Le jour de l'Ascension, 1er de juin, arrivarent en ceste ville deux religieuses de Sainte-Ursule de Saint-Chaumond, pour estre supérieures du couvent de ceste ville, et quelque temps après leur arrivée, sœurs Marie Peyrichon, Antoinette Boyer, Germaine Daurelle, Marie Dupin, Geneviève Malley et quelques autres religieuses du couvent de ceste ville furent envoyées au couvent de Saint-Chaumond par M. de Saint-Rambert, supérieur des couvents de Sainte-Ursule du diocèse de Lyon, et en leur place en viendront aultres quatre ou cinq.

∴

Au mois de juillet de l'année 1628, André Boyer et Marie Fleurie Boyer, mes enfants, furent malades de la petite vérole. La Marie Fleurie en fut grandement travaillée et incommodée.

Digitized by Google

∴

Le mois d'aoust suyvant, nous avons apprins la mort de messire Charles Miron, archevesque de Lyon (3), lequel estant allé voir l'abbesse et religieuses de la Déserte et discourant avec eulx (*sic*) au parloir, fut surprins d'une apoplexie, et, à l'instant, porté à l'Archevêché dans son carosse, ou estant on tacha par plusieurs remèdes de le secourir, mais en vain, car dans douze heures la mort s'en ensuivoit ; il n'avoit joui de l'archevêché que une année et quelques mois.

∴

Le 21 du mois d'aoust, sœur Françoise du Besset fit sa profession entre les mains de M. le prieur de Saint-Rambert, leur supérieur, institué par feu Mgr l'Archevêque. Moy estant son parrain et Mme Domène, ma tante, sa marraine, en présence de beaucoup de personnes. *Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi sui.*

∴

Le 3e d'octobre 1628, M. de Besset, advocat et juge de Miribel (4) et Rochebaron, mon oncle, fut attaqué d'une forte apoplexie, laquelle dans 14 heures le priva de la vie ; le fut sur le minuit du mesme jour.

Plusieurs remèdes lui furent administrés mais sans fruict, d'aultant que :

Apoplexiam fortem solvere impossibile, debilem vero non facile. Hippocrates in Aphor.

∴

Le mois de novembre de la mesme année 1628, nous receusme en ceste ville les nouvelles de la réduction de la Rochelle, soubz la puissance de notre roy Louis XIII, lequel, après y avoir entretenu le siège,

---

(3) L'archevêque Charles Miron mourut le 6 août 1628, à l'âge de 58 ans. Il avait pris possession de son siège seulement le 12 février 1627.

(*Note de l'édit.*)

(4) Miribel, ancienne seigneurie dans la commune actuelle de Périgneux (Loire), possédée successivement par les seigneurs de Saint-Bonnet, Amédée de Savoie, seigneur de Bâgé, les Roussillon-Annonay et les Lévis de la Roche-en-Régnier.

(*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

l'espace d'un an ou environ, avec un très bon ordre et police, y assiste en personne avec le cardinal de Richelieu et surmonte par plusieurs et diverses fois les Anglais qui voulaient secourir les Rochelois, enfin par la grace de Dieu y fit son entrée le jour et feste de la Toussaint solennellement. Les Anglais qui estoient dedans estant sortis au préalable et les aultres gens de guerre avec un baston blanc à la main.

Les habitants de ladicte ville estaient réduicts à une telle extrémité par le bouclement de la dicte ville et empêchement de l'entrée des vivres dans icelle qu'ils avaient passé trois ou quatre mois sans manger pain, se nourrissant simplement de cuir bouilli, avec le sucre, duquel ils avaient bonne provision. Le roi usant de miséricorde en leur endroit les print à mercy et leur donna leurs vies sauves et restitution à la pleine possession de leurs biens (5).

*
* *

Le 28 de novembre 1628, en témoignage d'action de grâce à Dieu et réjouissance publique de la réduction de la Rochelle, fust allumé un feu de joye au pré de M. de Villèle, proche la porte de la Sableyre, où MM. les prestres vindrent en procession, chantant le psalme *exaudiat* et ensuite les cinq personnages de la ville et faubourg en armes, les garçons de la ville faisant le sixiesme. Et après avoir chanté dans le dit pré le *Te Deum laudamus* en actions de graces, le feu de joye fut allumé par M. Le Roux, capitaine et chastelain, par moy lieutenant, par M. La Coste, procureur du roy, avec les acclamations de tout le peuple : Vive le roy ! et ensuite par MM. les consuls, M. Boyer, mon oncle, M. Conchon jeune. Le jour se passa avec beaucoup de resjouissances publiques.

*
* *

Naissance de mon VIe enfant. Le 13 décembre 1628, sur les dix heures du matin, ma femme Jeanne Berton s'accoucha d'une fille assez heureusement. Dieu graces, laquelle fut baptisée le dernier jour dudict mois et an par M. Boyer, mon cousin, curé de Saint-Bonnet. Son parrain

(5) L'auteur fait suivre ce passage d'une assez longue citation empruntée au traité de la *Clémence* de Sénèque, que nous avons jugé inutile de reproduire.

(*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

fut M. de la Pierre de Saint Hilaire et sa marraine ma sœur, Toussainte Boyer. Luy fust imposé nom Françoise. Dieu luy face la grace de vivre et de mourir en l'observation de ses saints commandements pour jouir en l'aultre de la vie éternelle.

∴

Le 17 décembre 1628, sur les dix heures du soir, Nohé Bonfils, fils, bastier de ceste ville, fut blessé d'un coup de pistolet en la rue dessoubz, venant de boire en une taverne, duquel coup il mourut le lendemain matin, sur les six heures.

∴

Nota qu'en l'année 1628, sur la fin du mois d'aoust, les habitants de la ville florissante de Lyon furent attaqués de peste, laquelle l'espace de quatre ou cinq mois fist un tel ravage que, dans ce temps il mourut dans ladite ville soixante mille personnes ou environ. La ville de Saint Chaumond en fust aussy grandement molestée et asseure-t-on y estre mort quatorze cents personnes en novembre. Pendant ces malheurs, M. Fancherville, mon oncle, de Lyon, mary de dame Claudine Boyer, sœur de mon père, décéda en une maison au Masseu, proche de Lyon, et ce par l'infortune de quelque poutre qui servait à un pressoir de vin, laquelle lui tomba dessus dont il mourut.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 5 novembre 1889.* — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président rend hommage à la mémoire de M. Albert du Boys, membre correspondant, décédé pendant le cours des vacances. — Il adresse ensuite ses félicitations à MM. Armand-Calliat et Nicolas Sicard, qui ont obtenu, à l'Exposition universelle, l'un, le grand prix d'orfévrerie et le second une grande médaille, dans la section de la peinture. — Hommages faits à l'Académie : *Histoire de la philosophie pendant la Révolution,* par M. Ferraz ; *Cartulaire du prieuré de Saint-Etienne de Vignory,* publié par M. Jules d'Arbaumont ; *Étude sur la fabrication et les propriétés des ciments de l'Isère,* par M. Gobin. — M. Ferraz, obligé de quitter Lyon pour résider à Paris, est nommé, sur sa demande, membre émérite de l'Académie. — M. Locard donne lecture, au nom de l'auteur, d'un chapitre d'une Étude sur la minéralogie et la géologie chez les anciens, par le P. Jacquard. Ce chapitre est consacré spécialement à une étude du diamant, que les Grecs ont connu dès l'époque la plus reculée, et que les anciens ont su tailler et polir. Autrefois, on tirait le diamant de l'Inde, aujourd'hui du Brésil et du Cap de Bonne-Espérance. — M. Arloing donne communication de ses recherches sur la nature bactériologique du virus de la péripneumonie contagieuse du bœuf. L'orateur a constaté l'existence de quatre microbes distincts dans tous les points des lésions pulmonaires ; mais un seul constitue l'agent essentiel du virus ; c'est le microbe nommé

Digitized by Google

pneumobacillus liquefaciens bovis; on le trouve, en effet, dans tous les poumons malades et on ne trouve souvent que lui seul. Cette découverte permettra désormais de procéder à l'inoculation préventive de la péripneumonie.

Séance du 12 novembre 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Locard fait un rapport sur le candidature du P. Jacquard, candidat au titre de membre correspondant dans la classe des sciences. — M. Beaune fait un rapport sur la candidature de M. Jules d'Arbaumont, candidat au titre de membre correspondant dans la classe des ettres.

Séance du 17 novembre 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président adresse ses félicitations à M. Arloing, nommé récemment officier de la Légion d'honneur. — Hommages faits à l'Académie : *Pauca paucis*, recueil de poésies, par M. Clair Tisseur; *Sociétés savantes et bibliothèques* et *de l'imagination dans les principes des sciences exactes*, par M. J. Bonnel. — Sont offerts aussi, au nom de M. l'abbé Ulysse Chevalier, les ouvrages suivants : *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Bonnevaux; Comptes de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné de 1361 à 1369; Itinéraire des Dauphins de Viennois de la seconde race; Les deux entrées et séjours du très chrétien roi de France, Charles VIII, en la cité de Vienne, les années 1491 et 1494.* — M. Pariset fait connaître les conclusions de son rapport sur le prix Lombard de Buffières. Ces conclusions se résument en deux propositions qui sont adoptées par l'Académie : 1° Cette année, un prix de 200 francs sera décerné à 25 candidats, dont les noms sont proclamés, et 2°, l'année prochaine, le prix Lombard de Buffières sera encore décerné à des chefs d'ateliers de l'industrie de la soie. — M. Arloing, rappelant la communication faite par M. Vachez, dans la séance du 23 juillet dernier, sur le nom primitif de la source des eaux de Saint-Galmier, donne communication d'un ancien ouvrage intitulé : *Physiologie des eaux minérales de Vichy en Bourbonnais, par Cl. Mareschal.* Moulins, 1642, dans lequel on lit ces mots : *Sur la doué du fossé de Vichy*, phrase qui confirme l'ancien emploi du mot *doué.*

Séance du 26 novembre 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président adresse ses félicitations à M. Guimet, au sujet de la

Digitized by Google

récente inauguration de son Musée, au Trocadéro. — M. Bleton dépose son discours de réception : *les Oraisons doctorales de la Saint-Thomas.* — Hommage fait à l'Académie : *la Psychologie de l'effort et les doctrines contemporaines*, par M. Bertrand, professeur à la faculté des lettres. — M. Dubois, professeur à la faculté des Sciences, fait une communication sur l'influence de la lumière sur les mollusques. Les siphons de ces animaux sont d'une extrême sensibilité à la lumière. Si on les coupe, on constate l'existence de plusieurs couches successives de muscles, qui permettent à l'organe de se rétracter sous l'influence du foyer lumineux. On observe aussi que, sous cette influence, l'animal éprouve deux contractions successives, et l'on est conduit à reconnaître qu'il existe une grande analogie entre la rétine d'un vertébré et la peau d'un siphon de phollane. D'où il résulte que le phénomène de la vision est un phénomène tactile, ce qui confirme l'idée déjà exprimée par saint Thomas d'Aquin, que toute sensation était une sensation de tact. — M. le docteur Bouchacourt fait un rapport sur les candidats à la place laissée vacante, dans la section des sciences médicales, par la mort de M. le docteur Teissier. — M. Caillemer présente un rapport sur les candidats à la place laissée vacante, par la mort de M. Guigue, dans la section d'histoire et antiquités.

Société d'économie politique. — *Séance du 5 novembre 1889.* — M. Auguste Isaac, est nommé président en remplacement de M. Edouard Aynard, élu député du Rhône. — M. Edouard Aynard fait un tableau de la situation économique actuelle et rappelle les trois principaux faits économiques à signaler dans le cours de l'année écoulée : la reprise assez générale des affaires; le progrès des idées protectionnistes et l'accroissement, dans des proportions considérables, de grèves organisées et très longues.

Séance du 22 novembre 1889. — M. Rougier est nommé vice-président; M. Bleton est nommé secrétaire général et M. Pierre Pagnon, questeur. -- M. Bleton fait un rapport sur les travaux du Congrès monétaire tenu à Paris, les 11, 12, 13 et 14 septembre dernier, sous la présidence de M. Magnin, sénateur, et gouverneur de la Banque de France.

Société de géographie. — *Séance du 7 novembre 1889.* — Reprise des séances mensuelles de la Société. — M. Valérien Groffier fait un tableau

Digitized by Google

des explorations géographiques et des travaux scientifiques des missionnaires.

Séance du 10 novembre 1889. — Mgr Lamaze, évêque d'Olympe, préfet apostolique des missions de l'Océanie, fait une conférence sur les missions catholiques en Océanie, les îles Samoa, les archipels des Amis, Fidji, etc.

SECTION LYONNAISE DU CLUB-ALPIN. — *Séance du 12 novembre 1889.* — Assemblée générale. MM. Bauron et Hébrard font le récit d'un voyage de trente jours en Espagne.

Digitized by Google

Chronique de Novembre 1889

4 novembre. — Assemblée générale du Syndicat agricole de Villefranche et Anse.

5 novembre. — Rentrée solennelle des Facultés de l'Etat, à la Faculté de médecine. Le discours de rentrée est prononcé par M. le docteur Lépine, sur le sujet suivant : *Des progrès de la thérapeutique.*

— Conférence de M. l'abbé Ducrost, professeur à la Faculté catholique des sciences : *Des vrais chronomètres naturels et des causes naturelles en géologie.*

— Conférence de M. l'abbé Dadolle, professeur à la Faculté de théologie : *Le surnaturel. Jésus-Christ.*

10 novembre. — Distribution des prix, au Palais Saint-Pierre, de la Société de gymnastique : *La Lyonnaise,* sous la présidence de M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit.

12 novembre. — Rentrée solennelle des Facultés catholiques, sous la présidence de Son Eminence Monseigneur Foulon, assisté des évêques de la région.

13 novembre. — M. Arloing, directeur de l'École vétérinaire et membre de l'Académie de Lyon, est nommé officier de l'ordre de la Légion d'honneur.

— Clôture du concours pour une place de chef de clinique obstétricale et chirurgicale, à la Faculté de médecine. M. le docteur Pollosson est nommé chef de clinique chirurgicale et M. le docteur Condamin, chef de clinique obstétricale.

14 novembre. — Assemblée générale de l'Union des Syndicats agricoles du sud-est, sous la présidence de M. Gabriel de Saint-Victor. 35 syndicats sont représentés.

15 novembre. — Ouverture de la grande exposition des Chrysanthèmes, organisée par l'Association horticole, dans la salle des Folies-Bergère. Cette exposition est close pour une distribution de prix, le 17 novembre.

Digitized by Google

17 novembre. — Première représentation de Buffalo-Bill, au parc de Bonneterre.

18 novembre. — Ouverture de la 4e session des Assises du Rhône, sous la présidence de M. Lonchampt, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Royé-Belliard et Moitessier, conseillers à la même Cour.

19 novembre. — Conférence de M. l'abbé Ducrost, professeur à la Faculté catholique des sciences : *Causes actuelles en géologie et l'antiquité de l'homme.*

— Sont nommés officiers d'instruction publique : MM. Cabanne, professeur à la Société d'enseignement professionnel du Rhône, et Saint-Cyr-Penot, directeur de l'École de Commerce et de tissage de Lyon.

— Sont nommés officiers d'Académie : MM. Brouillet, conseiller de préfecture du Rhône; Cahuzac, directeur de l'Ecole municipale de dessin du Petit-Collège; Maniquet, professeur de dessin de fleurs à l'école de dessin des jeunes filles, et Scohy, professeur à l'Ecole municipale de dessin du Petit-Collège.

20 novembre. — Inauguration à Paris, sous la présidence de M. Carnot, président de la République, du Musée de l'histoire des religions, fondé par M. Guimet, membre de l'Académie de Lyon.

— M. Lonchampt, conseiller à la Cour d'appel, est nommé président du Tribunal civil de Lyon.

— M. Cuaz, juge d'instruction, est nommé conseiller à la Cour d'appel.

— M. Chantreuil, substitut du Procureur de la République, est nommé juge au Tribunal civil de Lyon.

— M. Canot, substitut à Montauban, est nommé substitut du Procureur de la République, à Lyon.

24 novembre. — Conférence faite au Palais du Commerce, sous le patronage de la Société de Géographie, par M. Jules Borelli, l'explorateur connu, sur ses voyages au sud de l'Abyssinie.

28 novembre. — Départ de la troupe de Buffalo-Bill.

L'Administrateur-Gérant,
MOUGIN-RUSAND.

Lyon. — Impr. P. Mougin-Rusand, rue Stella, 3.

Digitized by Google

NOTICE
SUR
LES PLANS ET VUES
DE LA
Ville de Lyon
DE LA
FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE (*)

III. JÉROME COCK ET BALTHASAR BOS (1550).

Jérome Cock, peintre, graveur, imprimeur et marchand d'estampes à Anvers, né en 1510 et mort en 1570, fit graver sur cuivre, en deux planches, par Balthazar Van den Bos l'aîné, dessinateur et graveur flamand, une vue générale de la ville de Lyon, qu'il publia en 1550 avec un privilège de huit ans.

Cette estampe, qui a $1^m,095$ de largeur par $0^m,355$ de hauteur, n'est qu'une copie agrandie de moitié de la splendide vue de du Cerceau, sauf le délicieux encadrement qui n'est pas reproduit.

La gravure en est moins belle, le trait grossier et beaucoup plus espacé. L'interprétation des monuments laisse

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Novembre 1889.

Digitized by Google

beaucoup à désirer et démontre clairement que le copiste ne connaissait pas les édifices que son burin dessinait, et dont la silhouette avait été si exactement reproduite, d'après nature, par du Cerceau.

C'est ainsi que le petit tombeau romain, dit des Deux-Amants, est couronné d'une espèce de coupole ; le petit clocher de Fourvière, beaucoup trop gros pour la tour qui le supporte ; les arches en bois du pont du Rhône, le clocher de Saint-Nizier et autres monuments assez mal représentés, défauts qui n'existent pas dans l'œuvre de du Cerceau.

En haut, dans le ciel, l'écusson de France à gauche et le blason de la ville à droite, tous deux renfermés dans un cartouche circulaire soutenu par deux anges et entourés de rubans flottants. Au milieu, un Mercure porté par les nuages et tenant dans sa main droite une banderolle sur laquelle on lit : LA CITÉ DE LYON, et dans la gauche le caducée, emblème du commerce.

Dans le bas, le cartouche de gauche renferme ce distique latin, en vers hexamètres et pentamètres, adressé au lecteur :

INCLYTA LVGDVNI SI NON TIBI COGNITA LECTOR
MŒNIA, ET OMNIFERI CULTA SVPERBA SOLI
HIC EXPRESSA VIDES, ABSENS HIC OMNIA SPECTAS,
QVÆ TE PRÆSENTEM CERNERE POSSE PVTES (1).

Celui de droite, le quatrain suivant à la louange de la ville :

(1) S'il ne vous a jamais été donné, lecteur, de visiter l'illustre cité de Lyon, où viennent affluer les richesses d'un sol merveilleusement fécond, voyez-la ici représentée ; vous croirez, bien qu'éloignée, l'avoir devant les yeux.

Digitized by Google

LYON SUR LE ROSNE CITÉ ANTIQUE,
PAR LA MARCHANDISE FORT MAGNIFIQUE,
FLEURISSANT EN BIENS A GRAND ABONDANCE,
SUR TOUTES LES VILLES QUE SONT EN FRANCE.

Un peu à gauche de ce quatrain, contre le trait qui encadre la gravure, on lit d'abord :

HIERONYMVS
COCK PICTOR
ANTVERPIANVS
EXCVDEBAT 1550
CVM GRATIA ET
PRIVILEGIO. 8. AN. (annorum)

Puis ensuite :

BALTASÆR BOS FACIEBAT.

La description que nous avons donnée au chapitre II de la vue de Lyon de du Cerceau, sauf toutefois ce qui concerne la partie artistique de l'exécution, peut s'appliquer à l'estampe gravée par Bos, qui n'est qu'une copie de la première, comme nous l'avons dit. Il en est de même des indications écrites qui sont exactement semblables.

Nous terminons en faisant remarquer que cette estampe est, sinon commune, cependant bien moins rare que la vue de du Cerceau : pour sa part, la bibliothèque de la ville de Lyon en possède deux exemplaires en bon état de conservation.

IV. GRAND PLAN SCÉNOGRAPHIQUE (1545-1553).

De 1872 à 1876, la Société de Topographie historique de notre ville a fait graver sur cuivre, par Séon et Dubou-

Digitized by Google

chet, graveurs lyonnais, un fac-similé du grand plan scénographique de Lyon au XVIe siècle, conservé dans les archives municipales.

Cette magnifique estampe, composée de 25 feuilles numérotées de 1 à 25 dans la direction du midi au nord et de l'ouest à l'est (2), ayant en moyenne chacune 438 millimètres de largeur, par 341 millimètres de hauteur, et qui, assemblées, forment un rectangle de 2 m. 19 de longueur par 1 m. 71 de hauteur, marges non comprises, est un plan levé à vol d'oiseau, véritable vue perspective et cavalière, où les monuments publics, les maisons particulières, la topographie du sol sont dessinés et reproduits à une assez grande échelle qui permet de se rendre compte de l'aspect pittoresque que présentait la cité vers le milieu du XVIe siècle. C'est aussi par les détails qu'il fournit sur le costume des habitants, certains jeux, certaines représentations et coutumes locales, la destination des édifices, etc., un véritable plan scénographique.

A chaque angle est placé un vent qui souffle : en bas, à gauche, est EVRVS, à droite, AQVILO ; en haut, à droite, CORVS, à gauche, AVSTER. L'orientation est complétée sur sur les quatre côtés par les inscriptions suivantes, gravées en grandes capitales : en bas, PARS ORIENTALIS ; en haut, PARS OCCIDENTALIS ; à droite, PARS SEPTENTRIONALIS ; à gauche, PARS MERIDIONALIS.

Les armes de France sont placées dans le haut, à côté de *Auster*, et le blason de la ville se trouve vers *Corus*.

---

(2) Sur la reproduction, le numérotage indiqué en haut et à droite de chaque feuille n'est pas le même, il est fait dans la direction de l'est à l'ouest et du midi au nord.

Digitized by Google

Le numéro de la feuille 3 est indiqué par trois croissants enlacés, et sur la feuille 8, un ange debout, tenant un croissant dans la main droite, s'appuie contre un cartouche sur lequel est inscrit en gros caractères : LYON.

Sur la même feuille, en dessous de Fourvière, l'inscription suivante est gravée dans un petit cartouche :

HUNC LOCUM COLEBANT IMPERATORES ROM. (ani)
MAXIME SEVERUS SUB QUO QUAMULTI MARTIRES
QUARTE ET QUINTE PERSECUTIONIS ECCLESIE TEMPORIBUS
OCCUBUERE. VIDE HIST. ECCLESIAST. LIBRO V (3).

Les noms des rues, places, carrefours et portes de la ville, ceux des édifices et tènements divers sont gravés en petites majuscules au milieu des voies publiques qu'ils désignent, ou à côté des lieux et monuments auxquels ils se rapportent. Toutes ces indications sont précieuses pour l'histoire de Lyon, en facilitant l'interprétation des nombreux documents de cette époque conservés dans les archives municipales.

Malheureusement, cette estampe ne porte ni date, ni aucun nom de graveur ou de dessinateur. S'il y a eu quelques indications de gravées sur les bords du plan, elles ont disparu emportées par une rognure de 2 à 3 centimètres que le temps lui a fait subir aux quatre côtés, et actuellement elle est le seul et unique exemplaire connu.

De plus elle a bien souffert car, en 1840, elle fut

(3) Ce fut le séjour aimé de plusieurs empereurs de Rome, notamment de l'empereur Sévère. Sous son règne, de nombreux martyrs, dans la quatrième et cinquième persécution contre les chrétiens furent mis à mort. (Voyez l'histoire ecclésiastique, livre 5.)

Digitized by Google

trouvée en morceaux, dans un sac de toile, oubliée au fond d'un placard des archives de l'Hôtel-de-Ville où elle était reléguée. C. Martin, alors maire de Lyon, en confia la restauration à Laurent de Dignoscyo, habile dessinateur et inspecteur des domaines des Hospices civils, qui s'acquitta de cette mission avec la consciencieuse délicaresse et le talent qui lui étaient familiers.

N'ayant trouvé, malgré nos recherches et celles de nos devanciers qui se sont occupés de ce problème historique, trace de documents certains qui puissent nous fixer sur l'origine de cette œuvre et, de plus, les deux grands cartouches du bas, dont le dessin artistique est d'un faire remarquable, qui étaient certainement destinés à recevoir quelque description ou éloge de la ville de Lyon, étant restés vides, nous en sommes réduits à des conjectures. Néanmoins, nous allons essayer de démontrer, au moyen de documents irréfutables, que ce plan a dû être exécuté dans la période comprise entre 1545 et 1553.

Nous trouvons bien dans les *Lyonnais dignes de mémoire* de Bréghot du Lut et Péricaud aîné, à la page 261, la mention suivante :

« Roy (Maurice), imprimeur à Lyon en 1550 et années suivantes. Il grava, avec Louis Pesnot, en 1554, la carte de Lyon en vingt-cinq feuilles, haute de cinq pieds six pouces, d'après laquelle a été fait le plan qui est à la tête de l'*Hist. consulaire* du P. Menestrier.

D'après nos recherches, cette date de 1554 correspondrait à peu près avec celle de l'achèvement du levé du plan, mais outre que l'opinion émise par Bréghot et Péricaud n'est appuyée d'aucunes preuves, elle ne nous fait pas connaître le, ou plutôt les ingénieurs qui ont exécuté ce gigantesque travail, et par conséquent elle ne saurait nous satisfaire.

Digitized by Google

Quant au répertoire général des archives de la ville, on ne sait vraiment comment expliquer l'erreur commise par l'archiviste Chappe, qui, à la page 531 du treizième volume, prétend que notre grand plan a été exécuté d'après celui gravé par Tardieu, en 1695, pour être joint à l'*Histoire civile et consulaire* du P. Menestrier, erreur qui démontre qu'au siècle dernier on ignorait complètement son origine. Voici la rédaction de Chappe :

« N° 3 — Grand plan de la ville de Lyon en papier collé sur toile, monté sur un chassis avec un gros cadre en bois noir; au milieu duquel, vers le tiers de la hauteur en contrebas est écrit en gros caractères romains LYON.

« A l'angle supérieur gauche, sont les armes de France. A l'angle supérieur droit, sont celles de Lyon. Au bas et de chaque côté étoit un cartouche vuide dans lequel on a collé en 1783 l'instruction que l'on lit dans les cartouches de la carte précédente (celle gravée par Tardieu) *sur laquelle ce plan a été levé*.

« On ne voit point en quelle année ce plan a été exécuté. »

Reste l'intéressante notice que feu notre ami Claude Brouchoud a publiée sur ce plan (4), et dans laquelle il réfute l'opinion émise par Bréghot et Péricaud, en prouvant, par une savante dissertation, que Maurice Roy et Louis Pesnot ne peuvent en être les auteurs.

Constatant que dans le dessin de ce plan, on ne remarque rien d'imaginaire ou de supposé, après avoir, sur plusieurs points, avec les registres des *Nommées* ou d'impôts à la main, reconnu que le nombre des maisons est constam-

(4) Le grand plan scénographique de la ville du Lyon, au XVIe siècle, brochure in-8° de 14 pages. — Lyon, Vingtrinier, 1876. Extrait de la *Revue du Lyonnais*, 4e série, tome I, page 379.

Digitized by Google

ment identique et sur le plan et sur les documents administratifs, Brouchoud nous fait connaître que l'emplacement sur lequel était établi le jeu de Paume près l'abbaye d'Ainay, fut acquis par la ville, le 19 juillet 1548, par acte existant aux minutes de Me Gayant, notaire à Lyon, et qu'il était construit et richement décoré lorsque le roi Henri II le visita le 26 septembre 1548. Or, comme ce jeu de Paume est très nettement figuré sur le plan, il en déduit que ledit plan ne peut être antérieur à l'année 1548.

Remarquant en suite que la montée du Chemin-Neuf, ouverte en 1562, par le baron des Adrets, pendant l'occupation de Lyon par les protestants, n'est point iudiquée, il en conclut qu'il ne peut être postérieur à cette date.

1548 et 1562, tels sont les deux points extrêmes qu'il n'est pas permis de franchir à moins de tomber dans une erreur évidente ; et c'est dans cette période de quatorze années que notre plan qui a dû en coûter une dizaine pour son exécution, aurait été dressé d'après Brouchoud.

Le résultat de nos recherches nous permet de refuter en partie l'opinion émise par Brouchoud, et en même temps, de limiter considérablement le champs des conjectures.

Notons en passant que, soit dans les actes consulaires de la ville, soit dans la comptabilité du receveur, nous n'avons trouvé trace d'un payement quelconque, relatif à cette œuvre. La seule mention que nous ayons relevée, est la somme de 7 livres, accordée en 1544, à un certain Loume ou Lhomme, pour avoir fait un dessin sur papier, représentant les murailles de la ville. Mais la faible somme payée ne permet pas de donner une importance quelconque à ce fait, et par suite de le rattacher à l'exécution de notre plan. Voici le libellé textuel de ce payement :

Digitized by Google

« Le mardy, dixhuictiesme jour de mars, l'an mil cinq cens quarante troys (5), en lesglise saincte Croix.

« Messires Mathieu Athiaud, docteur, Claude Regnaud, Claude Teste, Anthoine Bonyn, André Garbot, Jehan de Capella...

« ... Passé mandement à Henri Loume, painctre, de sept livres a luy accordez pour avoir tire et painct en papier lassiete et murailles de la ville par ordonnance de monsieur le gouverneur. » (B. B. 61.)

« A Henry Lhomme, painctre de ladicte ville de Lyon, la somme de sept livres tournois a luy tauxee et ordonnee par eschevins et gouverneur de la communaulté de ladicte ville de Lyon, pour ses peines et vaccations d'un portrait et tyre en papier les murailles et assiette de ladicte ville, laquelle somme luy a este payee par cedict receveur, en vertu de ladicte ordonnance, signée : Gravier, secretaire de ladicte ville, contenant quictance, signée dudict secretaire de ladicte ville, contenant quictance signee dudict Lhomme, signee Bonyais, et rendue, et pour ce cy ladicte somme de VII l. tz. » (C. C. 956, fol. 52.)

Si l'on examine les feuilles 4 et 5, on remarque au-dessus de Pierre-Scize, entre Trion et Gorge-de-Loup, une nouvelle enceinte en construction : c'est le boulevard de la Pye ou citadelle. Des terrassiers piochent la terre que d'autres transportent à dos, dans des hottes, et la versent sur le rempart qui s'élève graduellement ; d'immenses échafaudages servent, soit de gabarits pour le dressage des talus, soit de matériaux de construction pour la défense.

Nous savons que cette fortification, ordonnée dès le mois de mars 1544 par Monsieur de Saint-André, gouver-

(5) 1543 avant Pâques, qui correspond à l'année 1544.

Digitized by Google

neur de la ville de Lyon, sur l'ordre du Roi, fut immédiatement commencée et les travaux poussés activement sous la direction de Monsieur de Saint-Remy, qui en fit le tracé ; que cet ouvrage était construit en terre, sans murailles, sauf pour les magasins, passages et batteries couverts, comme il convenait de le faire pour une fortification avancée et destinée à résister aux attaques de l'artillerie de cette époque.

Or, le dessin du plan correspond à peu près à l'état d'avancement des travaux en 1545, puisqu'au printemps 1547 la nouvelle enceinte présentant un front suffisant pour la défense de la ville, on cessa d'y travailler à cause de la pénurie des ressources de la cité, et les travaux interrompus ne furent repris que pendant l'occupation protestante en 1562.

La même observation s'applique à la fortification que l'on remarque derrière l'abbaye d'Ainay, entre le Rhône et la Saône, sur la feuille 6, dont le dessin remonte certainement à l'année 1545.

Sur la même feuille 6 figure, il est vrai, le jeu de Paume, dont la construction ne remonte qu'à l'année 1548. Mais ne se pourrait-il pas, comme cela se pratique de nos jours pour les plans de villes d'une certaine étendue, que cet édifice ait été ajouté sur notre plan, lors d'une revision partielle exécutée à la fin du lever ; tandis qu'il est inadmissible que l'on ait indiqué pour les fortifications un état d'avancement des travaux antérieur à celui qui existait au moment où l'on a procédé au lever et au dessin du plan.

Nous avons donné, au chapitre II, quelques documents relatifs à l'établissement des nouvelles fortifications commencées en 1544, auxquels nous renvoyons le lecteur ; nous les complétons par les suivants, aussi extraits des archives municipales.

Digitized by Google

« Le vendredy, vingtcinquiesme jour de juillet, lan mil cinq cens quarante quatre, en lhostel commun, apres midy.

« Symon Court, Claude Teste, Luxembourg de Gabiano, Andre Garbot, Anthoine Vincent, Anthoine Bonyn, maistre Jehan de Capella.

« A este ordonne que mardy prochain, Philibert Troignard, commis a la conduicte des ouvraiges des rempars sainct Just, et maistre Jaques Carlat, charpentier, iront a Izeron, au boys de monsieur larcevesque, pour veoir les boys qui seront necessaires et propres pour faire les canonyeres necessaires pour le boulevard d'Esnay, et autres boys qui seront necessaires pour les rempars, tant de sainct Vincent, que sainct Sebastien, et de faire les marches ainsi qu'ils verront estre au prouffict de ladicte ville. » (BB. 62.)

« Le mardy, dixiesme septembre mil cinq cens quarante quatre, en lhostel commun.

« Claude Renaud, Claude Teste, Symon Court, Luxembourg de Gabiano, Anthoine Vincent, Jehan Rochefort, Anthoyne Bonyn, Claude de Montconys, conseillers.....

« .....Pour ce que pour assister es paiemens des rempars et fortiffications de ceste ville qui se font journellement en divers lieulx, comme a sainct Clerc, a sainct Sebastien et au dessus la montaigne dudict sainct Sebastien, es boulevars en sept ou huict astelliers, aussi a Esnay et a sainct Just, ou il y a journellement trois mil ouvriers charpentiers, massons et mannouvriers, pareillement es payemens des gros boys et menus servant es dictz rempars et bolevars, closture et fortiffications, et a faire les gasons servant au lieu de pierre, et le grand nombre de charretiers pour rendre lesdictz gasons pierre grosse et menue, areyne et chaulx sur les lieulx respectivement, et a cause de la multitude convient payer en trois ou quatre lieulx, scavoir :

Digitized by Google

cest en lhostel commun ceulx du quartier sainct Sebastien; ceux de sainct Just audict lieu ou a lhospital (de Trion); ceulx d'Esnay oudict lieu ou ailleurs, le tout le dimanche, les lundy et mardy ensuyvant. A quoy une personne ou deux ne pourroient par tout assister en ung mesme instant. Ont ordonne suyvant ce que este faict depuys deux ou trois moys que lesdictz ouvraiges ont este pressez, que deux desdictz conseillers assisteront en ung lieu, et deux autres conseillers en autre lieu ou se feront lesdictz paiemens, et signeront les Roolles d'icelles despences qui seront rapportez au Consulat, pour estre esmologuez et rattifiez, et mande estre entrez au compte du recepveur de ladicte ville qui en comptera, et estre rabatu de la recepte. »

« Le vingt cinquiesme novembre mil cinq cens quarante quatre, honnorables hommes : Anthoine Vincent et Claude Montconil.....

« Passé mandement a Ennemond Girard de la somme de trente neuf livres tournois, pour avoir servy aux rempars, boullevars et fortiffications faictz et commencez vers Esnay. A quoy il auroyt vacque soixante jours durant les mois d'aoust et septembre dernier passez mil cinq cens quarante quatre, qui est a raison de treze sols tournois par jour a luy accordez. Aussi auroyt vacque a faire besongner aux fondations des deux boullevardz commencés pres ledict Esnay, sur le Rosne.

« A luy autre mandement de vingt quatre livres, huict solz, pour avoir vacque ausdictz boullevars et rempars et faict besongner les ouvriers et manouvriers durant trente six jours, commencez le premier jour doctobre dernier et finissant le douzeiesme de ce mois de novembre, qui est a raison dessus dite de treze sols par jour. » (BB. 63.)

J.-J. GRISARD,
Ingénieur topographe.

A suivre.

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE VII

BARTHÉLEMY DE CIVINS, ABBÉ. — LE CHANOINE GUY DE LA CHANA FONDE LA PRÉBENDE DE SAINT-MARTIN. — TRAITÉ OFFENSIF ET DÉFENSIF ENTRE L'ABBÉ DE CHAZAY ET L'ARCHEVÊQUE. — LA PESTE NOIRE.

En ce temps la charge de notaire royal, exercée pendant un certain nombre d'années, anoblissait la famille qui la possédait. Elle pouvait alors s'allier aux nobles maisons de la contrée. Les Albaneys étaient notaires royaux à Chazay depuis plus de cent ans, aussi voyons-nous qu'en août 1339, Pierre Albanez, notaire royal, *noble-homme*, fait hommage à l'abbé d'Ainay et se reconnaît son homme-lige par la main et le baiser, en présence de Guillaumet d'Alix, chacipol de Chazay. Il s'engage à suivre le dit abbé et ses successeurs avec armes ou sans armes et avec ses vassaux, toutes les fois qu'il

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* de novembre 1889.

Digitized by Google

s'agira de défendre les droits de l'abbé, excepté, est-il ajouté, *quand il s'agira de poursuivre ou exécuter les brigands ou voleurs, à cause du respect dû à la dignité de notaire royal, ob dignitatis reverentiam notarii regii* (1). Ceci nous apprend combien était considérée cette dignité de notaire royal et quels étaient les privilèges qui l'accompagnaient ! Il y est dit que l'abbé, le tenant dorénavant comme un homme-lige, gardera et défendra les droits dudit notaire contre tous ses ennemis; que Pierre Albanez ne pourra être pris ou détenu par les officiers de justice de l'abbé pour aucun délit commun, mais que la chose ayant été connue par le juge de l'abbé, le dit Pierre aura le droit, autant qu'il le désirera, moyennant une caution convenable, de rester libre. Cependant trois cas sont exceptés qui le remettraient sujet de la justice ordinaire, ce sont les cas où il serait accusé de vol, d'homicide ou de félonie (2). Pierre d'Albaneys, comme notaire royal, avait signé l'hommage de fief de Guichard de Marzé en 1313 (3), celui de Milon de Charnay la même année (4), celui de Jean de Fontanelles en 1309 (5), celui des de la Chana en 1313, celui de Guillaume de Viego en 1318 (6), etc.

Par Le Laboureur, nous savons que ce Pierre Albaneys était l'oncle de dame Françoise de Thélis, femme de noble Jean Le Clerc, bourgeois de Chazay-d'Azergues en 1391, qui fait son testament. Cette noble dame veut être enterrée

(1) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 109.
(2) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 109. Arch. Charité. B. 254, fol. 50.
(3) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 61.
(4) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 65.
(5) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 68.
(6) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 101.

Digitized by Google

dans le tombeau de feu son oncle Pierre Albaneys, au cimetière de Chazay-d'Azergues (7). Les Albanez avaient pour armes, croyons-nous, *d'azur au chevron d'argent aux deux étoiles de même et d'un croissant en pointe.*

Mais arrive le moment de nos grandes luttes contre les Anglais, Philippe de Valois qui se trouvait devant Vironfosse près de Péronne, occupé par les Anglais, avait fait un appel pressant à la noblesse de son royaume (1338). Aussitôt le comte Guy VII de Forez, réunit une troupe bien armée, formée d'un grand nombre de chevaliers du Forez, Beaujolais et Lyonnais. Les d'Albon, les de Marzé, les de Thélis, qui appartenaient à ces trois provinces, ainsi que d'autres nobles chevaliers de la vallée d'Azergues, vinrent se joindre au comte Guy, qui apporta un tel secours au roi de France qu'Edouard, fils du roi d'Angleterre, se vit contraint de se retirer sans combattre (8).

Parmi ces preux, un surtout se distingua par son courage et son attachement à Philippe de Valois. Ce fut Jean d'Albon, fils d'Etienne d'Albon, qui avait hérité de son père des seigneuries de Châtillon-d'Azergues et de Bagnols. Toute sa vie se passa au milieu des armées qui combattaient pour la France contre les Anglais. Devenu vieux et infirme des suites de ses blessures, il reçut une pension du roi de France (20 février 1341), pour ses nobles services rendus (9). Chazay peut à un certain point être fier de cette gloire, puisque les d'Albon, seigneurs de Châtillon, possédaient

---

(7) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 636, t. II, p. 588.
(8) A. Bernard. *Histoire du Forez*, t. I, p. 306.
(9) Vachez. *Châtillon-d'Azergues*, p. 16.

Digitized by Google

toujours leur maison dans le castrum et venaient l'habiter souvent (10).

Une nouvelle famille de noble race arrive en l'année 1340 à Chazay, afin de s'y retraire en cas d'ennemis. En décembre, le chevalier Guy de Lanay prête serment de fidélité à l'abbé. Il venait d'acquérir des biens considérables à Civrieux des d'Aygliers, qui en possédaient la seigneurie, dépendante, toutefois, de la directe du château de Chazay. Guy de Lanay fait donc au baron de Chazay hommage de fief, et s'engage à défendre les droits de son seigneur, toutes les fois qu'il en sera légitimement requis. Témoins : Guillerme Semon de Cuyselle, Guillaume d'Oncieu, réfectorier et Jean des Vernets (11).

Villes et bourgs se fortifient en hâte en s'augmentant de nombreuses habitations, pour que serfs, manants et nobles vassaux puissent s'y réfugier eux et leurs biens. L'époque de nos grands désastres approche, l'Anglais, partout victorieux, pille et rançonne. La France, si riche alors, voit disparaitre sa fortune, et l'argent devient tellement rare, que pour ériger une maison en fief, il suffit de lui annexer dix livres de rente annuelle, ce qui suffisait pour l'entretien d'un gentilhomme (12). Nos chanoines, comtes de Lyon, si opulents, n'ont plus guère que quinze à trente livres de revenus, ce qui suffisaient pourtant à tenir honorablement leur maison (13). La livre se divisait en 20 sols et le sol en 12 deniers (14). Mais il faut dire aussi qu'une poule

(10) A. Bernard. *Histoire du Forez*, t. I, p. 306.

(11) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 139.

(12) Vachez. *Châtillon d'Azergues*, p. 17.

(13) Guigue. *Masures*, t. II, p. 180.

(14) Chéruel. Sous Jean Ier et Charles V, le *franc* d'or ou *livre* valait vingt sous.

Digitized by Google

ne valait que 3 deniers, un mouton 6 sols, un veau 9 sols, de telle sorte que 15 livres pouvaient bien représenter trois mille francs de notre monnaie. Mais après les dévastations causées par les armées ennemies dans bien des provinces de France, la disette se fit sentir jusque dans nos contrées.

L'abbé d'Ainay sut heureusément prévenir les maux qu'engendre la famine. Une sage administration parvint à entretenir dans la baronnie une abondance suffisante pour faire apprécier le grand avantage de vivre alors sous la crosse, car les greniers du pauvre, où, chaque moisson, le seigneur de Chazay recueillait blés et farines, furent largement ouverts aux malheureux.

Dans une de ces expéditions guerrières, qui entraînaient la noblesse de Chazay, le chevalier, Étienne de la Chana, perdit la vie. Son fils Jean, qui lui succède en sa seigneurie du Pin et en ses autres biens, s'empresse de faire hommage à l'abbé de Civins, le 25 avril 1341, pour tous les domaines qu'il reçoit de son père (15).

Mais comme le damoiseau, Jean de la Chana, était encore trop jeune pour prêter serment, c'est son curateur, Guy des Verneys, prieur de Saint-Maurice d'Anthon, qui se reconnaît homme lige de l'abbé, au nom de Jean, pour tous les biens, droits, que le dit damoiseau possède à Chazay et en son mandement. Il s'engage à défendre les droits de l'abbé toutes les fois qu'il en sera requis en toutes choses permises et honnêtes. Témoins : Amédée de Moras, prieur de Lemenc; Jean de Fontana, prieur d'Arbuissonnas; Guillaume-Semon de Cuyselle (16).

---

(15) Aubret. *Hist. des Dombes*, vol. 4, p. 270. — *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart., 48. — Arch. Char., B. 254, n° 63.

(16) *Grand Cart d'Ainay*, t. I, chart. 148. — Arch. Char., B. 254, n° 63.

Digitized by Google

Par suite des frais occasionnés par les expéditions guerrières de l'époque, Guy de Lanay, en 1342, se voit obligé de se dépouiller d'une partie de sa seigneurie de Civrieux.

Le 2 de mars 1342, le chevalier, Guy, vend à l'abbé d'Ainay, au prix de 51 florins d'or, bon poids de Florence, et 2 florins, petit poids, tous les biens qu'il possédait sur la paroisse de Civrieux et qu'il avait reçus en héritage de son oncle, Guillaume de Lanay, prêtre, et fils de feu Geoffroy de Lanay, chevalier. Ce dernier les avait achetés de Péronet d'Anseu, avec les droits de haute et basse justice. Dans cette transaction on voit figurer : Jean jeune de Civrieux, Jean Alcain, Étienne Brunier ou Burnier, Guillaume Aragon, Hugues Pillard, tous de Civrieux; Pacauz de Lozanne, Etiennain Girot, Vincent Anthache, Jean Gignoux, Pierre Patorel, Guillaume d'Anseu, moine d'Ainay; son frère Henri, et ses sœurs Marguerite et Clémence, Guillet Chalande, Humbert Graye, de Civrieux; Thomas Chamayron, Martin Perrin, Odet Pellipare, de Lyon; Michel Escoffier, Isabelle et Jean de Drion, etc. En présence de Jean Comtesson, prieur majeur; Jean Arod, vestiaire; tous deux moines d'Ainay; Etienne de Villeneuve et Berthet Filatra, lyonnais (17).

De temps en temps, et par suite de certains événements les nobles vassaux du château de Chazay cherchaient à reconquérir une indépendance et des droits contraires à ceux du seigneur baron. En 1342, c'est le seigneur de Charnay, le chevalier Milon, qui prétend posséder haute et basse justice sur ses domaines de Chazay, Civrieux,

---

(17) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 179. — Arch. Char., B. 254, n° 70.

Digitized by Google

Marcilly, Lozanne et Dommartin. L'abbé maintient ses droits, et le chevalier Milon est obligé de céder. Le 8 avril de cette année, le différent est réglé par devant dom Jean, prieur et curé de Chazay, et Jacques de Vergeys, commis à cet effet. Entre les deux parties, il est statué, que le chevalier Milon, reconnaissant la bonne harmonie, qui a toujours existé entre sa maison et les abbés, seigneurs de Chazay, remet sous la juridiction haute et basse de l'abbé, seigneur du château de Chazay, tous les biens et droits qu'il possède sur les paroisses précitées. Il reconnaît donc les tenir en franc fief de l'abbé d'Ainay. En conséquence, il se constitue homme lige de l'abbé, par la main et le baiser, selon la coutume, exceptant toutefois ce qu'il doit à autres seigneurs, dont il est vassal, comme le sire de Beaujeu et les comtes du vénérable Chapitre de Lyon. En compensation, l'abbé lui donne 50 florins d'or de bon et légitime poids, contre l'abandon complet de toute juridiction haute et basse. D'après ce, les officiers de l'abbé auront seuls le droit d'infliger les peines corporelles et le dernier supplice. Cependant, ledit Milon, pourra toucher la moitié de l'indemnité que donnera un criminel pour se racheter de la prison ou du supplice. Cette transaction est passée en présence de noble seigneur Anselme de Civins, chevalier; Frère Jean Arod, vestiaire d'Ainay, et Hugues de Bonin, bailli de Mâcon. Apparaissent encore dans cette transaction : Frère Guillaume Chavent, sacristain de Chazay; Guillaume d'Alix, chacipol; dom Pierre de Marlieu, curé de Marcilly, et Girier de Batan, prêtre (18).

En même temps, l'abbé de Civins, qui fut un des plus

(18) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 237.

Digitized by Google

illustres et des plus habiles moines qui aient gouverné l'abbaye, faisait affirmer sa haute domination sur Marcilly et son territoire (19). Ce village, comme nous venons de le voir, avait alors pour curé le moine, Pierre de Marlieu.

De toutes parts le cri de guerre poussé contre l'Anglais envahisseur se faisait entendre dans le Lyonnais, Beaujolais et Forez. Guy, comte de cette dernière province, était le plus puissant vassal du roi de France en cette partie du royaume. Il lève, une seconde fois, une armée, et offre ainsi dans ses rangs l'occasion à tout noble chevalier de se distinguer en combattant pour la patrie menacée. La noblesse de la baronnie de Chazay fournit de valeureux soldats, qui allèrent rejoindre l'armée qui combattait en Languedoc contre le comte d'Herby. Celui-ci fut repoussé et on lui reprit les villes de Miremont, Aquilon, Villefranche, etc. Puis allié aux troupes du duc de Bourbon et du comte de Ponthieu, le comte Guy parvient à faire prisonnier le capitaine anglais, Étienne de Lézy, et tous ses chevaliers, 1345 (20).

Mais si les preux de nos contrées avaient quelques succès dans le midi de la France, il n'en était pas ainsi dans le duché de Ponthieu, où Philippe de Valois perdait, l'année suivante, la désastreuse bataille de Crécy, 1346. Bientôt les troupes anglaises s'avancèrent jusqu'au centre du royaume en livrant d'innombrables combats. Alors ces luttes terribles, qui ne laissaient derrière elles que ruines et cadavres abandonnés dans les champs et sur les routes, eurent rapidement engendré la peste. Cet épouvantable fléau apparut en 1348, et

(19) Arch. du Rhône. F. d'Ainay, H. 4280, 1re part., ch. 5.
(20) Bernard. *Hist. du Forez*, t. I, p. 308.

Digitized by Google

vint décimer encore les populations de nos malheureux pays.

L'abbé de Civins se montra à la hauteur de sa sublime mission de charité. Il fit secourir, par ses moines, les victimes du fléau, et répandit de si abondantes aumônes, que le couvent d'Ainay et le prieuré de Chazay se trouvèrent en une véritable détresse. Ceci motiva, de la part de l'abbé d'Ainay, une supplique à l'archevêque Henri de Villars, qui, touché de cette gêne, accorda de joindre à la manse abbatiale les revenus de l'église de Civrieux, qui lui avaient appartenus jusqu'à ce jour (21).

Voici la teneur de cette charte, toute à la louange du seigneur baron de Chazay. Il y est dit : que Louis de Villars, archidiacre de Lyon, et Chabert Hugon, docteur ès lois, obéancier de Saint-Just, ont été commis par le révérendissime, Henri, archevêque, par la grâce de Dieu, et comte de Lyon, ainsi que le vénérable et discret homme, seigneur Guillaume de Thurey, curé de Lyon, pour examiner la cause. Il a été reconnu que le seigneur abbé d'Ainay, qui doit pourvoir à la subsistance des moines de son couvent, lesquels, d'après l'antique coutume, doivent être au nombre de cinquante moines et de vingt prébendiers, expose au vénérable archevêque qu'il peut à peine procurer pain et vin nécessaires, vu les frais considérables occasionnés par son hospice, où de nombreux étrangers viennent loger,

---

(21) Arch. de la Char., B. 254, nº 100. — Henri II de Villars, fils d'Humbert V, seigneur de Thoire et de Villars, et d'Éléonore de Beaujeu, succéda à Guy d'Auvergne, en 1342. Il fut inhumé en la chapelle de Sainte-Madeleine, qu'il avait fait bâtir en l'église primatiale. On y voit ses armes à la voûte et aux vitraux : *bandé d'or et de gueules de six pièces avec une croix brochant sur le tout*. La Mure.

Digitized by Google

par la réception des envoyés du Souverain Pontife et par les dîmes royales ; mais surtout à cause des nombreux malheureux à secourir, que la peste et la famine font autour de lui. Il expose également qu'il est obligé, dans le prieuré de Chazay, à beaucoup de dépenses, car il doit y entretenir cinq moines pour le service du culte dans leur chapelle, et douze personnes pour le service de la maison. Que chaque année, il y reçoit plus de cinq cents personnes étrangères, et que le service divin va bientôt y être suspendu et le lieu saint abandonné, les moines, par suite de veilles et de manque de nourriture, ne pouvant plus supporter le service du jour et de la nuit. Il demande que l'église paroissiale de Civrieux, voisine du prieuré de Chazay, et déjà sous le patronage de l'abbé d'Ainay, qui en touche le quart de la dîme, soit annexée à la manse abbatiale avec tous ses revenus, de telle sorte, que l'abbé puisse même les toucher *sede vacante curiali*. Le dit seigneur abbé pourra alors supporter les charges qui lui incombent.

Henri de Villars fait droit à cette requête, et concède à l'abbé tous les revenus demandés, l'enquête ayant prouvé que le seigneur abbé avait au prieuré de Chazay de nombreuses charges et dépenses. Frère Jean, curé-prieur de Chazay, vient affirmer que depuis ces deux dernières années le prieuré avait nourri et secouru *deux mille* et treize personnes, malgré la diminution considérable des revenus, occasionnée par la peste et la famine, suites de la guerre (22).

Cet acte est dressé par le notaire apostolique, Pierre Vialon, dans le palais archiépiscopal de Lyon, en présence de Mathieu de Moras, curé de Sermoys, et de Jean Agneton, de Chazay, le 17 décembre 1350.

---

(22) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 273.

Digitized by Google

La peste dont on parle ici, était apparue vers la Toussaint de l'année 1347, venant de l'Italie par la Provence. De nos jours, on se demande si le Lyonnais en avait beaucoup souffert? La charte présente en est la preuve. Ses symptômes étaient effrayants, nous disent les historiens; des hommes, qui paraissaient parfaitement sains, étaient pris tout à coup par des crampes au mollet, d'une telle force, qu'en se roulant par terre, ils demandaient à grands cris qu'on leur coupa la jambe. D'autres tombaient subitement comme frappés par la foudre. Le plus grand nombre éprouvaient une fièvre ardente, suivie de vomissements, de taches noires sur la peau, de bubons à l'aîne et de glandes gangréneuses sur plusieurs parties du corps. L'œil était tellement profond et caverneux, qu'on aurait dit qu'il avait été tiré en arrière. La respiration devenait si fétide et si insupportable, qu'on ne pouvait plus demeurer auprès des malheureux pestiférés. De telle sorte, que les parents eux-mêmes étaient obligés de fuir et d'abandonner leurs propres enfants; tous les liens du sang étaient rompus (23). Telle fut cette peste qui désola le Lyonnais.

Nous croyons intéresser le, lecteur en donnant ici les noms des moines d'Ainay, qui formaient le grand Conseil de l'abbé à cette époque. Un contrat passé entre l'abbé Barthélemy et Hugues de Gebenna, seigneur d'Anthon, nous le fait connaître en 1359.

C'était Jean de Contesson, prieur majeur; Guillaume Anseu, prieur claustral; Martin de Saint-Sauveur, cellerier; Jean Arod, prieur de Saint-Julien-en-Jarez; Jomar, prieur de Sales; Mathieu Chantyon, chantre; Raynaud de Cha-

(23) Monfalcon. *Hist. de Lyon*, t. II, p. 431.

Digitized by Google

ragny, vestiaire; Soffrède de Faverges, procureur, Humbert d'Oncieux, moine; Guy de Geleria, moine; Guillaume de Chevelut. moine; Girin de Sales, moine; Anselme de Chaponay, moine; Odon de Revelles, moine; Jocerand de Saint-Falgues, sacristain; Bererd de Bron, prieur d'Arbuissonnas; Pierre de Saxe, moine; Pierre d'Oncieux, moine; Guichard de *Angeria*, moine; Jean de Moras, moine; André de Villeneuve, moine (24).

Tous les fonctionnaires de l'abbaye ne sont pas cités dans ce grand Conseil; il y avait encore le chamarier, *camerarius* ou *creditarius;* le grand sacristain, l'hôtelier, l'aumônier, le communier, chargé de la viande; l'infirmier, le réfectorier, le chambellan, *camerlencus* ou *cambellanus*, qui exerçait la juridiction civile de l'abbé; le chancelier, garde du sceau de l'abbé; puis un officier laïque, le maréchal ou bailli, *marescallus*.

Une nouvelle famille noble était venue depuis quelques années habiter notre ville forte. François de Châteauneuf fonde son anniversaire en l'église dont il était paroissien et donne vingt florins d'or pour l'acquisition des revenus qui doivent chaque année le solder, 1357 (25). Cette famille de Châteauneuf était, croyons-nous, de la famille seigneuriale de Châteauneuf-sur-Sornin (Saône-et-Loire). Elle fut attirée à Chazay par les de Marzé, auxquels elle était alliée. Noble Guillaume de Châteauneuf, écuyer, capitaine de Beauregard, teste en ce temps. Et cela en présence de messire Charles de Marzé, chevalier, seigneur de Cusieux, de messire Jean de Lavieu, chevalier, seigneur d'Ecotay, etc. Il

(24) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 100.

(25) Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. 2e arm., vol. 30, chart. 3 bis.

Digitized by Google

veut être enterré en l'église de Saint-Etienne de Dun-le-Roi, devant l'autel de sainte Catherine. Il charge le dit messire Charles de Marzé de ses obsèques, fait divers legs à ses archers et serviteurs, et institue Meneton de Châteauneuf son héritier (26).

Jean Boisseau nous donne les armes de cette famille qui étaient : *d'or à l'étoile de gueules à huit raies.*

---

(26) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 443. Le château de Chateauneuf, dans la localité de ce nom, sur les limites du Charollais, à quelques kilomètres de Charlieu, occupe une position des plus pittoresques, dominant la vallée du Sornin et le village bâti à ses pieds. Il date du XVe siècle et en est un des morceaux les plus intéressants du style ogival dans cette région, ainsi que la vieille église qui le touche, mais d'une époque bien antérieure. Il a succédé à un ancien château fort dont les ruines couvrent encore le sommet de la colline dans le parc du château. Il y aurait à faire dans ces ruines des fouilles intéressantes, croyons-nous. Ce vieux fief appartient actuellement à une de nos familles lyonnaises les plus honorables. M. P. Gensoul, fils de l'illustre médecin de Lyon, est le maître actuel de ce manoir, qu'il a fait réparer, avec un goût parfait, dans le style du temps. Ce châtelain et sa noble dame, véritable providence du pays, font renaître autour d'eux toutes les vertus de bienfaisance et de foi des antiques races. La famille Gensoul a pour armes : *d'azur à la rose d'or, au chef de gueules chargé de deux tourteaux d'argent.* Quant à Dun-le-Roi, dont on parle dans le testament ci-dessus, c'est le plus attrayant but de promenade des environs de la ville de Chauffailles. On y voit encore les restes de l'église Saint-Etienne, citée dans le testament de messire Guillaume de Châteauneuf. Tout à l'entour sont les restes d'une forteresse qui couvrait le sommet de cette montagne, la plus élevée de la contrée. Ce château qui, au XIIe siècle, appartenait à Guillaume II de Châlon, fut détruit par Philippe Auguste; il voulut ainsi arrêter les rapines et brigandages de ce haut feudataire, qui avait fait construire cette forteresse *Castrum Duni*, à Saint-Racho, à 6 kilomètres de la Clayette. (Voir *Hist. du Beaujolais au XIIe siècle*, par Ph. Michaud. *Revue du Lyonnais*, tom. XXXI, p. 37, 1863.)

Digitized by Google

Les maux de nos contrées allaient grandissant, se ressentant des malheurs de la France, qui se trouvait alors aux prises avec les émeutes populaires, la famine et les Anglais. En 1356 eut lieu la funeste bataille de Poitiers et le roi Jean, battu, fut emmené captif en Angleterre. Le dauphin, ayant pris la régence du royaume, eut beaucoup de peine à ramener un peu d'ordre et de courage dans cette armée vaincue et débandée (27). Des désordres inouïs furent commis alors par des bandes indisciplinées, qui parcouraient les provinces de la France, et la Jacquerie vint y ajouter ses horreurs. Mais le plus grand danger était les Anglais, qui trouvant le royaume ouvert de toutes parts, se répandirent sur son sol avec une grande rapidité. Au lieu de se tourner contre l'ennemi commun, solidement établi dans plusieurs provinces, les Français se montraient divisés par des querelles désastreuses. A Paris, les bourgeois étaient en pleine insurrection sous la direction de Marcel, le prévôt des marchands. Ils cherchent à entraîner dans leur parti les autres grandes villes de France. Mais ce fut en vain qu'ils tentèrent de gagner à la ligue, formée contre les princes et les états, la ville de Lyon et sa province. Celles-ci restèrent calmes et fidèles au dauphin, grâce aux sages avis de Humbert de Grôlée, cet illustre lyonnais.

Ce fut en ce temps que, exaspérés par une misère inouïe, se trouvant sans défense contre la rapacité et la cruauté des gens de guerre, sans asile et sans pain, les paysans se soulevèrent sous le nom de Jacques. La Jacquerie s'organisa en hordes féroces et sauvages, qui armées de faux et de tisons, se ruèrent sur les demeures des nobles pour y

(27) A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. I, p. 312.

Digitized by Google

trouver pain et richesses. L'on vit alors se commettre d'épouvantables forfaits et des massacres affreux que d'autres bandes, aussi cruelles, renouvelèrent en 1793. Les Jacques égorgent sans pitié les malheureux châtelains qui tombent entre leurs mains, violant leurs femmes et leurs filles et incendiant leurs demeures. Plus de cent mille victimes furent égorgées par ces forcenés; mais bientôt revenue d'un premier sentiment de peur, la noblesse reprend courage, s'organise rapidement et fait durement expier à ces misérables les horreurs commises. Partout on les traque comme des bêtes fauves, et tout ce qui n'était pas tué par le fer était pendu aux arbres des forêts (28). Quoique la Jacquerie ne fut pas arrivée dans le Lyonnais, nos campagnes en ressentirent le contre-coup et virent souvent passer de ces fugitifs devenus brigands, qui ne vivaient que de meurtres et de rapines, jetant la terreur dans les maisons isolées. Mais à défaut des Jacques, nous avions l'effroi qu'inspirait l'approche rapide des Anglais. Sous la conduite du fameux Robert Knolles ou Canolle, ils avaient envahi le Berry et de là l'Auvergne. Le comte Guy de Forez, redoutant leur invasion, convoque ses chevaliers et vassaux, parmi lesquels se trouvaient plusieurs membres de nos familles chevaleresques. Guy de Forez alla joindre ses troupes à celles de Béraud II, dauphin d'Auvergne et comte de Clermont, et ces deux hardis capitaines parvinrent, à force de vaillance, à contenir les Anglais et même à les rejeter sur le Limousin 1357 (29).

Malgré ce, l'année suivante 1358, les Anglais reparurent

(28) Allut. *La bataille de Brignais*, p. 104.
(29) Bernard. *Hist. du Forez*, t. 1, p. 313.

Digitized by Google

plus entreprenants que jamais. Ils s'épanchèrent avec furie sur la France, nous dit La Mure, et furent fatals et funestes à bien des lieux dans le Forez, jusque sur les confins du Lyonnais (30). L'amour de la France en danger enflamme alors les courages des moines vaillants. De grandes luttes et de brillants combats de chevalerie ont lieu de toutes parts. Le noble vassal se fait une gloire d'aller combattre l'ennemi commun pour le *bouter* hors du royaume de France. Le jeune damoiseau s'attache à quelque grand seigneur, à un chevalier de renom, qui par ses prouesses a conquis déjà renommée avec ses éperons d'or. A son tour il cherche par ses hauts faits à entrer dans le corps illustre de la chevalerie. Tout noble combattait à cheval et était armé de la lance, aussi ne disait-on pas quatre cents cavaliers, mais bien quatre cents lances. Ils étaient bardés de fer de la tête aux pieds, portant à leur selle hache d'arme et maillet de fer.

Nous arrivons à l'époque la plus désastreuse : Anglais, Bourguignons, Routiers et Tard-Venus vont couvrir le Beaujolais et le Lyonnais de ruines et de sang. Quelle rude et terrible époque ! Ce sera le sujet de notre prochain chapitre.

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

---

(30) Bernard. *Hist. du Forez*, p. 324.

Digitized by Google

ARCHEOLOGIE ROMAINE

Les Aqueducs Lyonnais (*)

Volume d'eau fourni par les deux aqueducs Pila, Brevenne.

Dans notre brochure : *Eaux de Lyon sous les Romains,* nous avons attribué à l'aqueduc de la Brevenne un volume, amené dans Lyon, de 25,000 mètres cubes par 24 heures. Nous avions exagéré ce volume pour donner quelque satis faction à notre contradicteur ; la largeur du canal, sur Dardilly, $0^m,77$, permettait cette concession hypothétique.

La seule méthode de calcul qui offre des garanties est celle de M. de Gasparin, soit la supputation du volume par le débit des siphons, nous acceptons pour cela le diamètre fixé par lui, mais nous redressons l'erreur causé par l'ovale des siphons, remarque qui a échappée à cet ingénieur.

(*) Voycz la *Revue du Lyonnais* de Novembre 1889.

Digitized by Google

L'aqueduc du Pila débitait.....	20,700^{m3}
L'aqueduc de la Brevenne.....	21,164
TOTAL pour un diamètre de 0^{m},186.....	41,864^{m3}

Mais si le diamètre des tuyaux doit être réduit au diamètre fontainier, 6 pouces, ou 0^{m},162, ce qui nous paraît très probable, car les tuyaux ne passaient pas à joints précis par les trous des réservoirs de chasse, parce qu'il restait certainement un espace entre le métal et la maçonnerie, lequel était comblé par un mortier de ciment, ainsi que cela se ferait encore de nos jours, le débit doit être réduit ainsi :

Aqueduc du Pila.....	14,600^{m3}
Aqueduc de la Brevenne.....	14,811
TOTAL pour un diamètre de 0^{m},162.....	29,411^{m3}

Nous sommes loin des volumes fantastiques indiqués par quelques écrivains et publiés un peu légèrement par la voix des journaux.

Si pour faire accorder les moyennes nous admettons que 36,000 mètres cubes arrivaient à Lugdunum, pour une population, d'après M. Terme, de 30,000 âmes, cela faisait 1,200 litres par habitant ; si la population était de 60,000, ainsi que nous l'avons supposé, c'était 600 litres seulement par individu. Une portion de ce volume était notamment attribuée aux bains publics, établissements dans lesquels la morale n'entrait guère sans se voiler la face, car les deux sexes s'y baignaient dans une promiscuité qui ne peut-être expliquée, que parce c'était, sans doute, un moyen d'éviter, ou tout au moins d'atténuer les maladies par contact, dont l'antiquité ne devait pas être exempte, bien qu'il soit à peu près certain que leur manifestation différait des variétés que ces maladies affectent de nos jours.

Digitized by Google

COMPLÉMENT
A L'AQUEDUC DE LA BREVENNE

Consulter la carte, planche VI.

Grâce à la bienveillance de M. Noblemaire, directeur de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, j'ai entrepris pendant la saison d'été 1889, la reconnaissance du tracé de l'aqueduc de la Brevenne, depuis la vallée de l'Orgeolle, jusqu'au point où j'avais volontairement cessé de suivre ce tracé, dans les ravins au-delà de Mercruy.

Je ne suivrai pas le canal sur toute la longueur de son tracé, j'indiquerai seulement des cotes d'altitudes dans le voisinage des stations ci-après, prises comme centre de mes recherches : Orgeolle, Montromand, Courzieu, Chevinay, Saint-Pierre-la-Palud, Lentilly, la Tour-de-Salvagny, Dardilly.

ORGEOLLE

J'appréhendais de savoir à qui m'adresser dans la vallée de l'Orgeolle, mais mes doutes furent bientôt dissipés, on sent que le collège de Sainte-Foy-l'Argentière a développé l'instruction dans son voisinage. J'ai eu l'heureuse chance de rencontrer sur ma route un cultivateur intelligent et instruit : Grégoire dit Giroud, habitant le hameau Orgeolle, lieu de sa naissance ; à première vue, il lisait la carte géographique à courbes de niveau, qui servait à guider mes recherches.

La tête de l'aqueduc de la Brevenne, le point « primus », me paraît être certainement le canal que j'ai vu, ouvrant

Digitized by Google

sur le ruisselet qui coule dans le ravin dit Monoison, sur la commune d'Aveize, rive gauche de la rivière l'Orgeolle, laquelle, sur ce point, sert de limite aux communes d'Aveize et de Saint-Genis-l'Argentière.

Le canal est voûté à plein cintre, il mesure $0^m,59$ de largeur entre les piédroits, et $1^m,20$, du radier à la clé de voûte. Il est visible, à droite, vers la cote 600, dans un chemin privé qui monte le long du ravin de Monoison, il est à cent mètres environ au-dessus du chemin qui, du hameau Orgeolle, conduit à Tortigneu.

La prise de l'eau devait se faire directement au ruisselet, au moyen d'un simple barrage en bois ou en terre, et sans le secours d'un mur transversal pour recevoir un empellement, car il ne reste aucun autre vestige de maçonnerie que la tête du canal, masquée par des broussailles.

L'aqueduc ne paraît pas avoir été prolongé au-delà du ravin de Monoison, sur les flancs visant le nord-est, rive gauche de l'Orgeolle. Giroud nous a dit : « J'ai été élève « berger au sortir de l'école, et jamais depuis mon enfance, « je n'ai vu vestiges quelconques d'aqueducs au-delà de « Monoison. »

Le canal suit le flanc de la colline, rive gauche de l'Orgeolle, passe sous l'écurie des bâtiments de ferme du domaine appelé « moulin de l'Orgeolle, » appartenant ci-devant aux hospices de Lyon, et actuellement à M. Beaujolin, médecin à Saint-Symphorien-sur-Coise. La ferme est sur un replat, le moulin est dans le ravin ; puis l'aqueduc traverse le thalweg de l'Orgeolle, en suivant la courbe 600 environ, qui passe un peu en amont du hameau la Mure, situé sur les confins de trois communes : Aveize, Duerne et Saint-Genis-l'Argentière.

C'est à cet endroit que les eaux de l'Orgeolle devaient

Digitized by Google

être introduites dans l'aqueduc et prises directement au ruisseau. Il a été impossible de vérifier s'il y avait sur ce point un bassin de décantation, comme à la Martinière, en tête de l'aqueduc du Pila, car le thalweg paraît s'être comblé plutôt que dénudé.

De la Mure, le canal suit le flanc de la colline assez abrupte, rive droite de l'Orgeolle, et traverse la route nationale n° 89, de Lyon à Bordeaux, il coupe transversalement, entre les cotes 595 et 600, le chemin qui monte à Montfort, ce chemin s'embranche sur la route en face du point kilométrique 33 + 750^{m}. Le radier est visible dans le chemin à 10 mètres environ, à droite en montant de la route; on le voit aussi un peu plus loin, aval, dans un pré, contre un rocher, à cent mètres environ du chemin de Montfort.

Les ouvrages de prise d'eau au ruisseau de l'Orgeolle, quoique non visibles, ne sont sans doute pas complètement détruits, car en temps d'eaux abondantes, le canal sur le flanc de droite de la côte donne de l'eau « à faire tourner un moulin? » Il peut se faire aussi qu'un canal de captage non apparent soit prolongé dans le thalweg, en amont du hameau la Mure.

C'est au hameau la Mure qu'a dû être établi, à l'époque romaine, le poste de gardiennage pour surveiller l'introduction directe, dans l'aqueduc, des eaux des deux ruisseaux : Monoison et Orgeolle, car à l'altitude 600, l'Orgeolle, en temps ordinaire, n'est plus qu'un simple filet d'eau.

MONTROMAND

L'application du tracé de l'aqueduc sur la carte du département, dans la vallée de Montromand, a présenté des diffi-

Digitized by Google

cultés qui ne se sont pas rencontrées sur aucun autre point du tracé.

En montant par le chemin de grande communication n° 25, la courbe de niveau qui coupe la route au bas du hameau la Chapelle, porte la cote 650; j'aurais dû trouver l'aqueduc le long de la route avant d'arriver à ce hameau, et après en descendant vers Montromand; le canal, au contraire, passe au-dessus de la Chapelle, dans un bois de pins, vers la cote 700 de la carte.

J'ai pris un guide à Montromand, il m'a conduit dans le bois des Cures, sur le flanc, rive droite, du ruisseau du Pré-Garet; l'aqueduc, sur ce point, rapporté sur la carte du département, serait à une altitude supérieure à 600. Ici, j'ai pénétré dans le canal dont voici les dimensions intérieures : largeur entre l'enduit lisse $0^m,53$, $0^m,54$, hauteur de l'enduit contre les piédroits, $0^m,87$; épaisseur de la couche d'enduit, $0^m,03$; largeur entre les piédroits au-dessus de l'enduit, $0^m,59$, $0^m,60$; hauteur sous flèche, du radier à la clé de voûte, $1^m,43$.

Le bois des Cures est situé sur la commune de Duerne, dont le territoire, sur ce point, limité par le ruisseau Pré-Garet et le ruisseau des Gouttes se prolonge par une pointe jusqu'au chemin 25, soit jusque contre les premières maisons du village de Montromand.

Naguère encore, on pénétrait facilement dans le canalau lieu dit Grandes-Gouttes, mais cette entrée a été comblée.

En suivant le chemin 25 qui se dirige sur Yzeron, on arrive au lieu dit Gigandon. Ici, l'aqueduc a été entamé par les terrassements de la route, on le voit dans le talus de droite, soit vers la pointe d'un lacet saillant. En quittant la route et en descendant vers la ferme Treuil ou Trouilles, on trouve à une trentaine de mètres, aval de la route, le

Digitized by Google

radier de l'aqueduc, il est à droite contre un buisson, à 4 ou 5 mètres du chemin qui de la route passe ou Treuil et va ensuite à la Barge.

Au lieu dit Gigandon, le canal passe à une altitude un peu inférieure à 595, le tracé de l'aqueduc sur ce point, se raccorde avec la planimétrie de la carte. Il faut, en conséquence, admettre que l'erreur provient des courbes tracées vers le hameau La Chapelle.

Du ravin Monoison jusqu'au lieu dit Gigandon, la pente de l'aqueduc paraît avoir descendu de la cote 600 à la cote 595, sur une longueur qui ne doit pas atteindre six kilomètres, en y comprenant le développement des lacets dans les ravins et les vallons.

Le tracé est tenu à une altitude assez élevée, parce qu'il fallait franchir le col vers la Croix-de-Ville (Croix-de-Vire), sur la limite des communes de Montromand et de Courzieu.

La tradition locale veut que Montromand ait été fondé par les romains ? Une chose certaine, c'est qu'il y avait nécessairement à Montromand un poste de gardiennage de l'aqueduc pour surveiller l'introduction des eaux dans le canal, et notamment l'eau des vallons Pré-Garet et des Gouttes, dont les ruisseaux ne sont jamais à sec.

MONTROCIER, LA CROIX-DE-VILLE

La reconnaissance du tracé vers la limite des communes de Montromand et de Courzieu, a fait l'objet d'une excursion spéciale, dans laquelle j'étais accompagné par M. Cuvier et son fils Charles. Les altitudes, sur ce point, s'élèvent jusqu'aux cotes 650 et 700, les maisons y sont rares et leurs habitants sont quelques fois absents.

Digitized by Google

Je continue à suivre le tracé sur le territoire est de la commune de Montromand. Le canal passe au-dessus de la Barge et au-dessous des Aguettants, et décrit son lacet par le lieu dit Maillardière, jusqu'aux delà de la Croix-de-Ville (simple croix en pierre) ; puis, il franchit le petit col de Noyery, entre le cret de Montclay et le cret de Montrocier ; le fond de la tranchée, sur ce point, n'excédait guère une quinzaine de mètres de profondeur, tandis que le col des Aguettants entre Averques et la crête ou cret de Montclay, aurait exigé un tunnel de plus de 600 mètres de longueur et de 30 mètres environ à sa plus grande profondeur.

Au-delà du col de Noyery, l'aqueduc entre sur la commune de Courzieu ; on le voit, à gauche, dans un chemin de desserte, à une cote entre 590 et 595, puis il contourne la montagne ou cret de Montclay, et on le voit dans une terre au bas de la ferme dite Verrière, où son altittude reste toujours rapprochée de 590, 595. Ici, on est en tête du vallon de Sotizon. J'ai relevé les dimensions suivantes à l'intérieur du canal : largeur entre l'enduit lisse, $0^m,58$; hauteur du radier à la clé de voûte, $1^m,57$.

COURZIEU

Sur la commune de Courzieu j'ai laissé l'aqueduc au bas de la ferme la Verrière, je le retrouve à 100 mètres environ au-dessus du hameau de Sotizon, dans le carrefour formé par la rencontre du chemin qui monte de ce hameau et aboutit au chemin vicinal de Courzieu à Yzeron. D'un côté du carrefour on voit une croix de pierre, de l'autre, à l'altitude un peu supérieure à 560, le radier du canal dont le piédroit de gauche a été emporté.

Digitized by Google

Jusqu'au col de Noyery, l'altitude du canal était maintenue à une cote rapprochée de 600, afin de pouvoir franchir ce col sans faire un souterrain trop profond. Cette altitude se maintient encore jusqu'à ce que l'aqueduc ait dépassé le lacet au bas de la Verrière, puis elle n'est plus vers Sotizon qu'à 560.

La distance en ligne droite de Verrière à Sotizon est de un kilomètre environ, mais la chute d'altitude, de 590 à 560, soit 30 mètres, ne doit pas être établie sur toute cette étendue, elle doit se produire sur une longueur moindre, soit sur une ligne droite du tracé, aussi raccourcie que possible, après le développement du canal dans le lacet de Verrière et avant même d'arriver à Sotizon.

On verra, sur Chevinay, une chute d'altitude bien plus considérable (4).

Aidé de Jean-Claude Ragot, du hameau Biternay (Biternet), qui a bien voulu être mon guide, j'ai pénétré dans le canal au lieu dit Chapon, au bas du hameau Biternay, il forme sur ce point la limite entre les héritages qu'il traverse. Ici le canal a $0^m,78$ de largeur entre l'enduit lisse et $1^m,65$ de hauteur, du radier à la clé de voûte.

L'aqueduc est visible aussi près le chemin tendant de Courzieu à Biternay, sur un replat, altitude 560 environ, à l'endroit où prend naissance un chemin de desserte qui monte et se perd dans la montagne au lieu dit : Triaume. M. Ragot a pénétré dans le canal qu'on voit de chaque côté de ce chemin, il a relevé la hauteur sous flèche, qui n'est

(4) La vallée de Montromand est bien belle, mais le vallon de Sotizon est plus beau encore, c'est selon l'expression locale « un vallon frais », de même que les vallons de Pré-Garet et les Gouttes, sur Montromand ; mais Sotizon ? c'est l'idéal !

Digitized by Google

que de $1^m,48$, mais par contre, la largeur du canal est un peu plus grande qu'au lieu dit Chapon.

Le canal est visible dans plusieurs maisons du hameau Lafond, sur Courzieu, je n'ai pas vérifié le fait, que je tiens pour exact, car il a été attesté par plusieurs personnes : « Le hameau est bâti sur le canal du Sarrazin. »

CHEVINAY

A Chevinay, l'aqueduc est visible sur trois points principaux : Au lieu dit Chatel, au lieu dit Vernay et aux Thus.

Je n'ai pas été à Chatel, où l'on voit le canal vers la cote 550, dans un bois de pins ; pour y aller il faut, en montant le chemin de grande communication n° 24, prendre le chemin que l'on trouve à droite, contre la première maison du hameau Cressy.

J'ai vu le radier du canal entre les cotes 550, 560, le long du chemin n° 24, au lieu dit Vernay, sous le mont Chatel, il est à droite en montant, et à 150 mètres environ, aval du chemin vicinal qui relie le village de Chevinay, au chemin n° 24.

Du lieu dit Vernay jusqu'au lieu dit les Thus, ou plutôt jusqu'au ruisseau le Pleinet, qui coule entre le cimetière et les Thus, la distance mesurée par une ligne droite, est de 700 mètres environ.

Or le radier du canal, aux Thus, n'est plus qu'à la cote 480, la pente de l'aqueduc sur ces 700 mètres est donc de 70 à 80 mètres environ, soit 10 mètres par 100 mètres.

Pourquoi l'aqueduc a-t-il conservé jusqu'au chemin 24 une altitude élevée et pourquoi s'abaisse-t-elle si brusquement ?

Digitized by Google

On pourrait dire que les courbes de niveau de 550 à 600, entre la vallée de l'Orgeolle et le chemin 24 sur Chevinay, ont un développement un peu moins long que les courbes inférieures, car elles pénètrent un peu moins profondément dans les vallées de Montromand et de Courzieux et qu'elles présentaient ainsi une économie dans les frais de construction, outre qu'elles permettaient de franchir sans grande difficulté le col de Noyery, mais ce n'était pas là la raison dominante.

Il fallait introduire dans l'aqueduc de l'eau aussi bonne et aussi limpide que possible, et ces deux qualités étaient plus sûrement atteintes en maintenant le canal aux altitudes élevées de 550 à 600. Entre ces niveaux et les sommets des monts qui les dominent et qui portent des cotes variant de 700 à 900 mètres, on ne trouve encore de nos jours que fort peu d'habitations. A l'époque romaine, ces zones étaient couvertes par des prairies, des broussailles et des forêts. Si le débit des sources était insuffisant, l'eau des ruisseaux était d'assez bonne qualité, car à ces altitudes elle était rarement troublée, sauf en temps d'orages.

Arrivé à Chevinay, on quitte la région des sommets élevés, aussi l'altitude de l'aqueduc s'abaisse brusquement, afin de recueillir au passage l'eau du ruisseau le Pleinet, qui coule entre le cimetière et le lieu dit les Thus.

Immédiatement après avoir traversé ce ruisseau qui forme sur ce point, la limite de la commune de Chevinay d'avec celle de Saint-Pierre-la-Palud, on a à gauche et sur près de 800 mètres de longueur l'aqueduc, dont le massif en maçonnerie, effondré en plusieurs endroits, sert de mur de soutènement au chemin.

Voici les dimensions relevées aux Thus, à l'intérieur du canal : largeur entre l'enduit lisse $0^{m},79$; hauteur de l'en-

Digitized by Google

duit, du radier jusqu'à la retraite $0^m,58$; épaisseur de l'enduit $0^m,05$ $0^m,06$; largeur entre la maçonnerie des piédroits au-dessus de l'enduit $0^m,88$ $0^m,89$; hauteur sous flèche, du radier à la clé de voûte $1^m,68$ 1^m69. (Voir un croquis spécial, planche VIII.

SAINT-PIERRE-LA-PALUD

La mairie de Saint-Pierre-la-Palud avait mis le garde champêtre à ma disposition, j'ai jugé inutile de vérifier le passage de l'aqueduc dans le chemin au-dessus de Vieux-Bourg.

Mais le garde m'a conduit au lieu dit Marmion, près le hameau le Mas, où le canal est visible le long du chemin vicinal qui va de Saint-Pierre-la-Palud à Pollionnay. Il est à gauche, vers la cote 450, en montant, à 125 mètres environ, à l'amont du carrefour formé par le croisement du chemin passant au Mas, et tendant des Roches-de-Sourcieu à Vieux-Bourg, et du chemin de Saint-Pierre-la-Palud à Pollionnay. De l'endroit où est l'aqueduc on domine, à l'ouest, les toitures du hameau le Mas.

L'aqueduc franchit le col de Marmion, entre le cret de ce nom et celui de Jouannas ; au sortir de ce col il se trouve sur le territoire de la commune de Sourcieu.

Depuis les Thus, cote 480, jusqu'à Marmion, cote 450, l'altitude du canal sur la commune de Saint-Pierre-la-Palud, a baissé de 30 mètres environ.

SOURCIEU

Après le col de Marmion, l'aqueduc contourne les pentes et les replis des vallons, qui donnent naissance au ruisseau

Digitized by Google

AQUEDUC DE LA BREVENNE

PL. VIII.

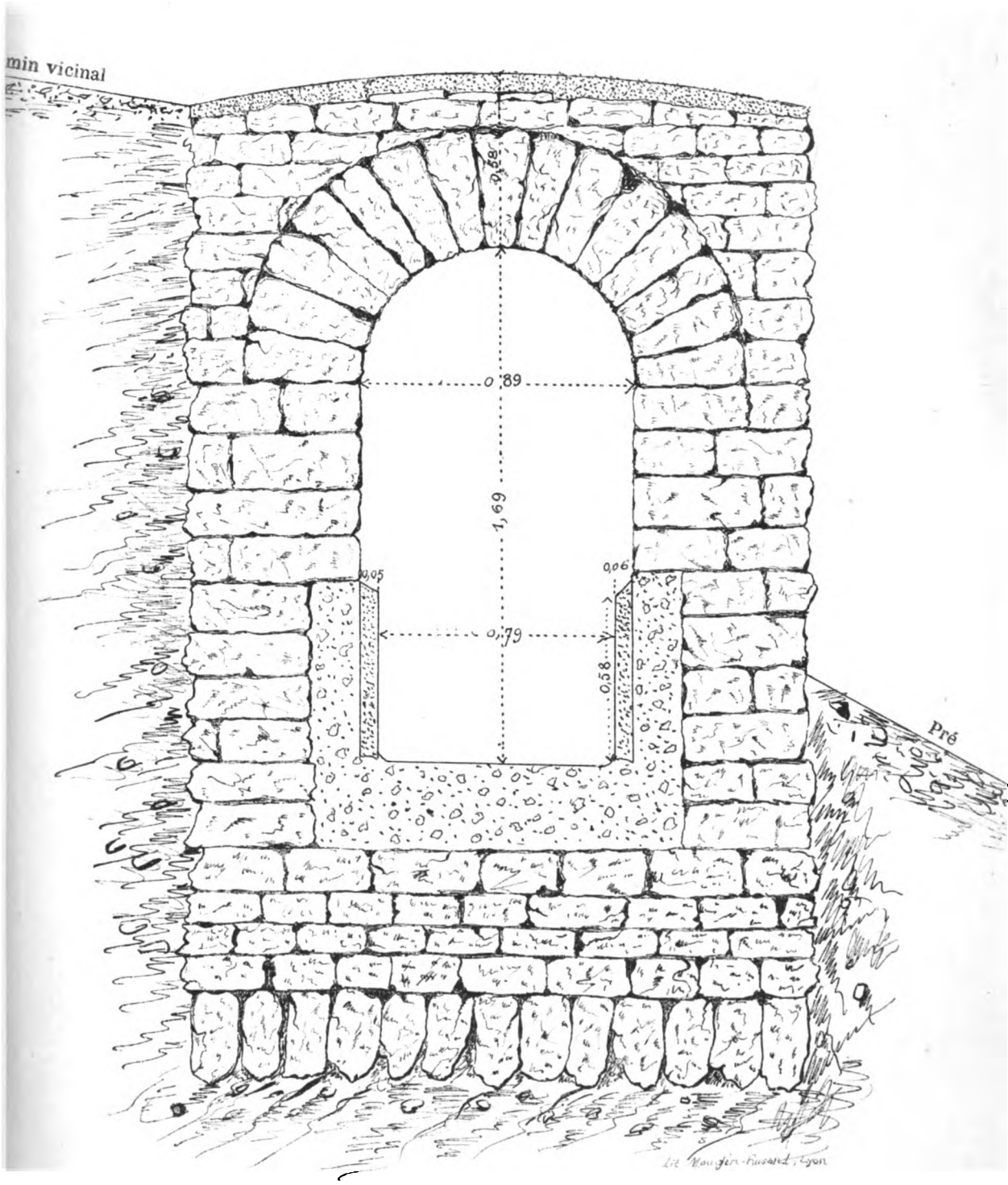

Coupe en travers, prise au lieu dit les Thus, près le village de Chevinay, mais sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-la-Palud.

11 août 1889.

Digitized by Google

Digitized by Google

le Pelly (carte de Bonnaire) (5), son passage est signalé sur divers points de ces coteaux, faisant partie du territoire sud de la commune de Sourcieu, notamment au hameau le Cret.

Un jeune soldat de la classe 1888, Jean-Pierre Tabard, du hameau le Jannot, a bien voulu être mon guide, il m'a conduit au lieu dit Bessy, où l'on voit le canal à droite, en montant, au bas d'une vigne appartenant à la famille Tabard, cote 440 environ, à 30 mètres à l'amont d'un chemin de desserte qui va dans la montagne et se perd au lieu dit Gottorbin.

Ici le canal mesure $0^m,88$, $0^m,89$, entre l'enduit lisse; c'est un point très rapproché du chemin de grande communication n° 7, qui passe à 150 mètres environ, en contrebas et que l'on domine complètement, car la pente entre le lieu dit Bessy et la route est très rapide.

Du lieu dit Bessy, le chemin contourne la montagne et se perd dans le vallon dit aux Grandes-Terres, où l'aqueduc captait une source, peu importante, mais régulière.

Arrivé à ce point, on est très rapproché de la gorge de Mercruy, où est la maison Boisset.

Du col de Marmion, cote 440, jusqu'à la gorge de Mercruy, cote 420, 425, sur la commune de Sourcieu, l'altitude du canal a baissé de 20 mètres environ.

LENTILLY

Dans une gorge au bas du plateau de Mercruy, où s'élève le château moderne de M. Guinet, on trouve la maison de

(5) Les noms des lieux dits, prononcés en patois, donnent lieu à de fréquentes erreurs, quant aux ruisseaux, ils changent de nom quelquefois d'une rive à l'autre.

Digitized by Google

cultivateur de la famille Boisset; elle est située sur la commune de Sourcieu, mais très près de la limite de la commune de Lentilly, dans un carrefour formé par deux vallons descendant du cret de Mercruy, et par deux chemins, celui de Chuollet, qui monte vers les hauteurs du cret de Mercruy, et l'autre, qui conduit au hameau le Cret, sur le territoire de Sourcieu.

Le canal de l'aqueduc passe près de la cave de la maison Boisset; son radier est visible dans le chemin de Chuollet, l'extrados de la voûte est visible à droite dans le chemin qui va au hameau le Cret.

Le canal, dans ces gorges resserrées, est à l'altitude 420, 425.

Il contourne le flanc de la colline et vient, par une dépression de terrain, passer en tranchée ou en tunnel sous le col de Mausouvre, dont le terrain, au sommet, et à la cote 435 environ. La tranchée, sous ce col, aurait donc été de 10 à 15 mètres de profondeur.

On voit au sommet et sur la pente est de cette dépression de terrain, les carrières d'où l'on a extrait la roche pour construire le canal.

L'aqueduc, au sortir de ce col, débouche dans le pli de terrain ou ravin de Mausouvre vers l'altitude 420 environ.

Une femme, plus qu'octogénaire, prononçait « Mausœuvre, » mauvaise œuvre, mauvais travail. Il est à remarquer que si les aqueducs inspirent l'admiration par la hardiesse de l'entreprise, ils paraissent aussi inspirer aux populations des campagnes un sentiment de défiance procédant d'un mauvais souvenir, quelque chose comme la persécution, l'esclavage.

L'extrados de la voûte m'a été montré sur plus de cent mètres de longueur, au lieu dit Chautemerle ou les Gran-

Digitized by Google

des-Terres, le long d'un chemin privé, récemment ouvert sur le flanc de la colline par M. Charmillon, de la Rivoire; mais déjà, sur ce point, l'altitude est descendue à 410, 415.

Dans la cave de la maison Charmillon, à la Rivoire, l'aqueduc n'est plus qu'à 390 environ. Ici, j'ai relevé les mesures du canal à l'intérieur; il a $0^m,79$ de largeur et $0^m,83$ sous flèche, soit du radier à la clé de voûte (6).

Il est probable que dans la portion à pente rapide, sur Chevinay, l'aqueduc ne mesure pas une hauteur sous flèche, plus grande que celle trouvée dans la cave de la maison Charmillon.

L'aqueduc est visible sur divers points des lieux dit la Rivoire et la Chaux, puis on le trouve vers le lieu dit Cauquit, au bas du hameau la Chaux, altitude 330, 335 environ, de chaque côté du chemin de Roy, lequel tend du Bricollet au bois Seigneur ou Segnel.

Du pli de terrain, cote 420 à Mausouvre, jusqu'au chemin de Roy, cote 330, 335, la distance en ligne directe, est un peu moindre de deux kilomètres, l'aqueduc, sur cette longueur, a une pente totale de 85 à 90 mètres, soit 4 mètres à 4 mètres 50 par cent mètres.

Cette chute d'altitude est moins brusque que celle de Chevinay, mais entre Mausouvre et le chemin de Roy, il n'y avait pas, comme aux Thus, un cours d'eau à capter au passage.

Jusqu'au col de Mansouvre, le canal avait été maintenu à une grande altitude, afin d'éviter les contours considé-

---

(6) Les Charmillon habitent leur propriété de père en fils depuis 1700; Jacques, Pierre, Jean-Pierre et Jean-Pierre-Etienne, propriétaire actuel, ont tour à tour maugréé contre l'aqueduc qui encombre leur cave.

Digitized by Google

rables qu'il aurait fallu faire si on s'était tenu à une altitude plus basse, mais une fois ce col franchi, il était naturel de revenir à une pente normale, que comportait le reste du tracé, car entre le chemin de Roy, cote 330, et le Rafour à Ecully, cote 305, la pente totale de l'aqueduc n'est que de 25 à 30 mètres sur une longueur de douze kilomètres environ, en y comprenant les lacets à décrire sur la commune de Dardilly, soit une pente de $0^m,25$ par cent mètres.

Si cette pente n'était pas normalement observée sur tout le reste du parcours, les abaissements subits ne peuvent se rencontrer qu'après la traversée du plateau de Marcorant ou du col au-dessus de Dardilly-le-Bas.

Dans la plaine des Grandes-Terres, le large massif presque en face la borne kilométrique 38 de la route nationale 7, avait complètement disparu; la commune, pour empierrer ses chemins; les particuliers, pour construire leurs maisons, avaient arasé cette volumineuse substruction jusque dans ses fondations, on commençait à attaquer la démolition du massif sous bois, à l'est. En un mot, la substruction était exploitée comme une carrière de pierres à bâtir. M. Chambon, du lieu dit Laye, m'accompagnait et m'a dit que sa maison de Laye, avait été construite, en partie, avec des pierres extraites de l'aqueduc.

Le tronçon de massif, en moellons épincés, que j'avais vu jadis, gracieusement encadré par des haies au milieu d'un pré, en face le point 38 kilomètres 350 mètres de la route 7, avait été démoli, ses pierres étaient là, entassée et cubées au mètre, pour être vendues comme matériaux de construction.

Digitized by Google

LA TOUR-DE-SALVAGNY

A la Pussetière, dans la cour de la maison de M. Pitrat, l'aqueduc est à une cote un peu inférieure à 320.

De la Pussetière à la Font-Langrule, on trouve trois chemins, dans deux de ces chemins j'ai vu les vestiges du canal.

Le château « en Villedieu » bien que sur la commune de Dardilly, est si rapproché de la paroisse de la Tour-de-Salvagny, que je le compte comme faisant partie de cette commune. En quittant la route nationale, et après avoir passé le petit étang, on voit de suite, un peu au-dessus du sol, à gauche, en face l'entrée de la cour de la maison de ferme, le dessous de la voûte de l'aqueduc.

DARDILLY

En suivant le chemin, qui de la Fouillouse va à la Grégorie et au Barie ou Bariot, dans la montée des Roches, au lieu dit la Cotentin, on voit, à droite, à l'altitude un peu au-dessous de 320, le béton du radier et des piédroits de l'aqueduc. J'ai compté cent pas de cet endroit jusqu'à la rencontre du chemin qui monte à la voisinée le Clair.

Dans le chemin tendant de la Grégoire au moulin Carron, près de la maison Berthaud, Viannay, à gauche en descendant et à 160 à 180 mètres environ, au-dessus et avant d'arriver à la voisinée Gillard, on voit les deux piédroits et le radier du canal, il a de largeur entre l'enduit lisse, $0^m,78$, $0^m,79$. Jacques Prost, de la Gillard, a eu la complaisance de venir dégager l'aqueduc dont la vue était masquée par des herbes.

Digitized by Google

Dans un sentier à talon (une coursière), qui conduit du Dodain à la Bruyère, on voit l'aqueduc sur chaque côté des pentes abruptes d'un ravin, le canal paraît être, ici, vers la cote 310-315.

De la deuxième voisinée des Bruyères, celle au sud, partait le massif en maçonnerie qui aboutissait au Rafour.

D'un nouvel examen, il résulte que le réservoir de chasse, au Rafour, pouvait être à une altitude un peu supérieure à 305.

Je n'ai constaté aucun abaissement subit d'altitude après le franchissement des cols de Marcorant et de Dardilly ; si cet abaissement existe, il ne serait guère que de cinq mètres et ne pourrait être placé qu'après la traversée du ravin le Dodain, entre ce ravin et la deuxième voisinée des Bruyères, car au delà, sur la substruction en maçonnerie, la pente devait être aussi réduite que possible.

Lors de mes premières étapes, j'avais été bienveillamment accueilli par l'honorable famille Acarie, de la Basse-Bruyère, représentée alors par trois générations d'hommes. En 1889, l'aïeul était mort, mais sa veuve, âgée de 89 ans, était vivante au milieu de sa famille, complétée par ses arrière-petits-enfants, dont l'un était au berceau.

L'aqueduc de la Brevenne, en comptant ses lacets dans les vallées et ses contours aux flancs des collines, pouvait avoir soixante kilomètres de longueur. Sa pente totale de la cote 600, au ravin de Monoison, jusqu'à la cote 280, au bas du fort Saint-Irénée, était de 320 mètres, soit $5^{m},33$ par kilomètre ; cette longueut et ces altitudes sont aussi approximatives que possible, car elles résultent, sauf quelques-unes cependant, de l'application de la cartographie et non d'opérations sur le terrain.

(*Saison d'Été 1889.*)

Digitized by Google

En parcourant les monts du Lyonnais, depuis la vallée de Poleymieu jusqu'à celle de l'Orgeolle, mes interlocuteurs me disaient souvent : « Est-ce que vous parlerez de notre « pays dans votre livre ? — Oui certainement ? — Et de « nous aussi ? — Je l'espère. »

Je vais tenir ma promesse dans une certaine mesure.

« Vous m'avez quelquefois pris pour un espion prus- « sien ; en contemplant vos belles campagnes, je me suis « facilement expliqué vos craintes.

« Vos vallons sont trop riches pour ne pas tenter les « voleurs; c'est pourquoi sans doute, tous les conquérants, « depuis Jules César jusqu'à Guillaume de Prusse sont « venus, à main armée, piller au beau pays de France pour « refaire leur trésor épuisé.

« Mais il est des trésors que les pillards n'épuiseront « jamais, et votre beau pays amassera toujours de nou- « velles richesses, tant qu'il y aura sous vos toits rustiques « ces femmes, vos compagnes, vaillantes ménagères, intel- « ligentes et dures au travail, qui secondent vos laborieux « efforts pour faire sortir de la terre toutes les productions « qu'elle peut donner.

« Souvenez-vous toujours, que Dieu a fait naître Jeanne « Darc dans une famille de paysans, et n'oubliez jamais « que Jeanne Darc a été le messie de la patrie française. »

NOTE DE L'AUTEUR

Dans leurs constructions ordinaires, les Romains employaient les matériaux qu'ils trouvaient dans la localité.

A Aix-en-Othe (Aube), mon pays d'origine, on avait mis à jour, vers 1873-1874, des substructions d'anciens

Digitized by Google

bains romains, établis au pied d'une colline visant l'est. La maçonnerie de fondation était faite de gros silex et de mortier, le béton était composé de grève ou débris de silex, de tuileaux concassés et de chaux ; mais la chaux provenait de la cuisson de craies blanches, avec lesquelles on fait le blanc de Troyes, aussi maçonnerie et béton se désagrégeaient-ils rapidement au contact de l'atmosphère.

A Sens, les remparts de l'époque romaine avaient résisté et étaient encore debout sur certains points, mais dans les environs de Sens, il était possible de trouver des craies procurant une meilleure qualité de chaux.

A Troyes, il ne reste aucun vestige apparent des constructions de l'époque romaine, elles étaient, sans aucun doute, entièrement faites au mortier à la chaux de craie blanche, c'est pourquoi tout a disparu.

Lors de l'établissement de la ligne ferrée de l'Est, à travers le faubourg Sainte-Savine, j'ai pénétré dans un canal qu'on disait être un chemin stratégique souterrain, créé au Moyen Age. Je ne m'occupais guère, à cette époque, des travaux des Romains, mais je suis persuadé que ce canal était un aqueduc qui dérivait à Troyes les eaux de la source qui flue au-dessous de Torvillers, et qui engendre la rivière de Corps.

Avant le comblement des fossés d'enceinte, on voyait à la porte Sainte-Savine, sous le pont à plein cintre qui supportait la chaussée, un massif maçonné recouvert de grosses dalles, posées à la méthode Samnienne, en forme Λ, c'était certainement le prolongement du canal que j'ai vu dans la tranchée du chemin de fer. Aucun aqueduc romain n'a été signalé dans les environs. Les Troyens de la Champagne, me paraissent avoir été toujours modestes dans leurs goûts.

(*A suivre.*) GABUT.

Digitized by Google

EN PORTUGAL

Si en politique, la reconnaissance existait, le Portugal, comme tant d'autres peuples, devrait être Français de cœur et de souvenirs, mais il est de notoriété publique que la reconnaissance n'a jamais été qu'une rime agréable avec espérance, et qu'on ne la rencontre pas plus à l'atelier, à l'usine que dans les palais : le Portugal est donc anglais. Ce royaume bizarre, resserré entre la grande Espagne et l'Océan (1), fut arraché aux Mores par un Franc, Henri de Bourgogne, puis délivré de la domination espagnole par Richelieu qui aida de ses conseils et de ses subsides l'énergie ambitieuse de Louise Guzman (2),

(1) Henri fondatenr de la maison royale de Portugal, fils de Henri et de Sibylle de Bourgogne, né vers 1060, créé comte de Portugal en 1095 par son beau-père, Alfonso VI, roi de Léon, mort en 1112.

(2) Louise Guzmann, fille de Jean-Emmanuel Perez, duc de Medina Sidonia, mariée en 1632 à Jean, duc de Bragance, unique descendant

Digitized by Google

duchesse de Bragance (1640). Mais à peine revenu à l'indépendance, le Portugal se hâta de s'allier aux ennemis de ses bienfaiteurs, et durant la guerre de la succession d'Espagne s'unit aux Austro-Anglais contre la maison de Bourbon; le roi Jean V (3) compléta cet oubli en signant avec lord Methuen le fameux traité politico-commercial, qui enchaînait étroitement son royaume à la Grande-Bretagne. Ce petit prologue historique explique l'influence absorbante exercée tout à coup par un peuple du nord sur les habitudes, les mœurs, les idées d'un peuple méridional. De cette suzeraineté même, est aussi sorti le progrès rapide, constant, importé en Lusitanie avec toutes les marchandises anglaises, la Constitution de 1834 comprise. En effet malgré une longue guerre civile, les discordes des partis, les révoltes militaires, la nation portugaise a vu sa prospérité grandir, ses villes se transformer, ses lignes de railway rapidement construites par les ingénieurs anglais n'utilisant que le seul matériel sortant de Manchester ou de Birmingham, *Atlas Works*.

Lisbonne et Porto dans leurs quartiers d'affaires ont absolument l'aspect ennuyeux de la cité et les villes commerçantes de la Grande-Bretagne, peu de monuments, pas de place pour l'art, tout à l'utile, à l'intérêt, quelques squares entourés de tramways, sillonnés par les fils électriques et téléphoniques. Les détails pratiques simplifiant

---

d'Alfonso premier duc de Bragance, fils naturel du roi Jean I le Gran (1385-1433). La duchesse Louise devient reine de Portugal, (1640), régente pendant la minorité de son fils Alfonso VI (1656-62) et mourut en 1666, — son époux le roi Jean IV etait mort en 1656.

(3) Jean V, roi de Portugal de 1706 à 1750, le constructeur de Mafra. — Mariée à Marie-Anne, archiduchesse d'Autriche.

Digitized by Google

l'existence sont vite compris et appliqués, en Portugal tugal comme en Espagne (pays arriérés selon la légende); dans les gares l'attente stupide au guichet des billets, au pesage des bagages est supprimée, les bureaux de ville distribuent les billets, enregistrent les bagages transportés à la gare par les omnibus ou les tramways spéciaux.

Porto admirablement campé sur les rampes du Douro n'offre aucun attrait en dehors des deux splendides ponts enjambant le fleuve, M. Eiffel les a lancés; l'œuvre est gigantesque, le panorama merveilleux sur les courbes boisées du Douro. Les rues de Porto sont extrêmement en pente, notre Grande-Côte et la montée du Gourguillon peuvent à peine en donner une idée, les tramways traînés par les braves petits chevaux lusitaniens grimpent et descendent, heurtant assez souvent les chariots aux roues pleines et gémissantes, tirés par d'énormes bœufs peinant sous les jougs curieusement découpés et peints.

A Lisbonne, même pauvreté artistique, l'influence pratique des Anglais n'en est pas la seule cause, le tremblement de terre (1755) ensevelissant soixante mille malheureux sous les ruines de la capitale, a aussi détruit les nobles créations des rois architectes de la fin du xve siècle; le cloître ogival et mélancolique des Carmes, la cathédrale (la Sé) ont seuls résisté. La Sé (Sedes, Siége), après les splendeurs espagnoles, semble une pauvre église villageoise.

Les autres églises rococo, argentées, dorées, remplies de miroirs, de statues mignardes, fatiguent la vue avec leur étalage de mauvais goût. San-Vicente renferme le très simple Panthéon royal, tous les Bragance dorment là, depuis Jean V. Le Panthéon s'est ouvert en 1885 pour le père du Roi, l'époux de la Reine Dona Maria II, le beau et séduisant

Digitized by Google

Ferdinand de Saxe-Cobourg. (6) J'ai vu dans un cercueil de cristal, le prince défunt admirablement embaumé, en grand uniforme de général, le visage presque souriant, aux traits fins et intelligents de cette famille Cobourg, dont les membres savent facilement trouver un trône soit dans le lit nuptial des Reines (Angleterre, Portugal), soit en acceptant le sceptre offert plus ou moins spontanément par les peuples nouveaux (Belges, Bulgares).

Laissons reposer le roi Ferdinand, que nous retrouverons à Cintra, et rentrons dans Lisbonne : les rues anciennes, près du Tage, sont anglaises, maisons insipides, fenêtres à guillotine ; les modernes, construites sur les hauteurs, le long de l'avenue Royale, rappellent les plus jolies de Dresde ou de Cannes. Au centre des affaires, s'élève lourdement l'arc triomphal du Commerce, autour de lui les Ministères, au-devant, la statue équestre de don José I, avec le médaillon du grand ministre Pombal, en face, le Tage royal, immense s'étend, sa nappe verte et jaune égayée par les grandes voiles des barques portugaises, à proue recourbée à l'antique, les nombreux steamers vont et viennent, s'offrant assez souvent le divertissement d'une collision ; au loin, les toits blancs de Seixal, et la baie brillante de Bareiro. Le Tage, grandiose, superbe, depuis Santarem jusqu'à l'Océan, voilà la beauté sans pareille du Portugal !

L'Opéra San-Carlos, et le théâtre Dona-Maria II, sont deux belles salles ; à l'Opéra, saison italienne, sous le haut patronage de la reine Maria-Pia ; au théâtre Dona-Maria, répertoire portugais et traduction de l'opérette française très en faveur auprès du public.

---

(4) San-Vicente a vu depuis (22 octobre) les royales funérailles de S. M. le roi Don Luis I.

Digitized by Google

La Cour habite le laid et lointain palais d'Ajuda. Le roi Louis était fort populaire, tout en menant une existence très simple, très fermée; peu ou pas de réceptions, beaucoup de littérature et de musique (il jouait de huit instruments), ses traductions de *Shakespeare* sont admirables, dit-on, son talent d'instrumentiste était plus discuté : Votre Majesté joue royalement, lui répondit un violoniste célèbre et courtisan, devant lequel le roi avait exécuté une de ses compositions. Don Luis, qui avait vu disparaître assez rapidement cinq (5) de ses frères et sœurs, était très frappé de sa santé chancelante, aussi se soignait-il beaucoup, redoutant fatigue, émotions, réceptions, la Cour, malgré la reine et la présence du jeune ménage héréditaire, était triste, solitaire, oubliée.

La reine Maria-Pia de Savoie, amenée à quinze ans à Lisbonne, n'a jamais pu s'habituer au Portugal, à la vie monotone d'Ajuda; son caractère, ses goûts, ses habitudes étaient différents de ceux du roi; mariée politiquement, elle a vécu gravement; l'éducation, l'instruction de ses deux fils d'abord, la direction *énergique* des œuvres charitables ensuite. Pour tromper ses regrets, la reine s'est toujours beaucoup occupée de la grande question toilette, espérant,

---

(5) La reine Maria II (1819-53) avait eu sept enfants de son mariage avec le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg (1816-85).

1° Don Pedro V, roi de Portugal, 1853-61 ;

2° Don Luis I, roi de Portugal, 1861-89 ;

3° Don Joao, duc de Beja, 1861 ;

4° Dona Maria-Ana, duchesse de Saxe, 1884 ;

5° Dona Antonia, princesse de Hohenzollern, seule survivante ;

6° Don Fernando, duc de Viseu, 1861 ;

7° Don Augusto, duc de Coimbra, 1889.

Digitized by Google

sans doute, donner un peu de goût aux dames portugaises, malgré ses efforts et son exemple constant, le goût et l'élégance s'arrêtent encore à la frontière espagnole!

Grâce à une intelligence hors ligne, grâce à un tact parfait, à un savoir-faire de douairière (6), la jeune duchesse Amélie de Bragance-Orléans, a pleinement réussi dans sa nouvelle famille, parfois agitée par les nerfs délicats de la reine, et dans le peuple, toujours hostile aux étrangers. La douce et juvénile influence de la souriante reine française s'étendra sur le Portugal, sans craindre de blesser les souvenirs du précédent règne, S. M. Dona Maria-Pia, ayant l'intention de se retirer dans son cher Turin, au milieu des fidèles Piémontais, qui n'ont pu oublié la noble fille de Savoie. Le prince Carlos (7) a bien le type joyeusement frais et blond des Cobourg, son intelligence aussi est fraîche, gaie, ouverte à toutes les modernités. Le ménage Bragance s'adore, son bonheur est complet, la santé du petit prince de Beira superbe, on espère bientôt un second enfant. La popularité du roi Carlos et de la reine Amélie s'épanouira de tout le charme de la jeunesse, les Portugais seront touchés des sacrifices faits sans hésiter par le cœur filial de leur souveraine à certaines antipathies nationales envers le comte et surtout la comtesse de Paris, dont la mésintelligence avec la reine Pia n'a été un secret pour personne. Le duc et la duchesse habitaient, à Lisbonne, le palais fort triste de Bélem, aussi comme de simples amoureux, s'enfuyaient-ils souvent, avec quelques intimes, dans leur vieux manoir de Villaviciosa, perdu dans les immenses

(6) A présent, S. M. la reine Dona Amalia.
(7) A présent, S. M. Don Carlos I.

Digitized by Google

forêts très giboyeuses de l'Alemtejo. Le second fils du roi Louis, l'infant don Alfonso, duc d'Oporto, est un bel officier avec quelque chose de l'extrême distinction de son oncle, le duc d'Aoste; très mondain, il cherche à retarder, autant que possible, les impatiences matrimoniales de la reine, sa mère, à son endroit.

Les environs de Lisbonne sont beaux. Tout près, le couvent des Hiéronymites, portail splendide, cloître feuillagé, dans ce style gothique trop riche auquel le roi Manuel a laissé son nom. Sous ces voûtes en treillage de pierre, Vasco de Gama prépara un premier voyage, deux ans après il y revenait triomphateur. Un peu plus loin la gothique tour de Belem dresse ses élégances, le Tage caresse ses vieilles murailles blasonnées de Bragance, le ciel bleu éclaire le balcon ajouré d'où le roi Jean II le navigateur, devenu vieux, attendait le retour des hardis marins qu'il avait lancés à la conquête des terres inconnues.

En deux heures de railway on atteint Cintra, la ville d'été des Lisbonnais, gentille et verdoyante sous les roches énormes et dures de la Peña. Au sommet de ces monts granitiques, utilisant un délicieux petit castel du roi Manuel, le prince Ferdinand de Cobourg a élevé un véritable burg allemand, c'est dans ce souvenir des bords du Rhin que devenu veuf de la reine Maria II, il vint cacher ses amours avec la cantatrice Fanny Essler, qu'il avait épousée morganatiquement. Très lettré, très artiste, le prince Ferdinand adorait la Peña, il y avait réuni les plus belles collections du Moyen Age et de la Renaissance, je n'ai malheureusement pas pu les admirer, le partage légal n'étant pas encore fini entre ses héritiers. Adorant la nature comme tout homme du nord, le prince avait entouré son Palais-Musée de jardins enchantés, toujours admirablement entretenus où les feuillages des

Digitized by Google

forêts germaniques s'humilient devant les caprices hautains de la flore tropicale, où les rhododendrons éclatants luttent avec les froideurs virginales et sanglantes des camélias gigantesques ; seules les azalées, cette fleur portugaise, doivent saluer leurs pareilles des serres de la Tête-d'Or. La vue magnifique plane, du haut de la burg, sur les jardins, les forêts, les étangs, les vallons, les rives du Tage, et va se perdre dans l'immensité verte de l'Océan.

La grasse et fertile campagne portugaise n'est pas du tout à l'anglaise ; ses aspects sont très variés, tantôt ses petits villages cachés sous les pommiers, les cerisiers, rappellent la Basse-Normandie, tantôt c'est la Hollande qui apparaît avec les marais salants et les felouques avançant lentement dans les canaux, ou bien ce sont les coteaux beaujolais et ses vignerons aux environs de Porto, tandis que les bœufs aux cornes immenses, sous le joug polychrome, conduits par un laboureur enfoui sous un manteau de paille tressée, carapace chinoise, indoue, lacustre, nous transportent aux premiers âges de l'agriculture.

J'aurais voulu admirer les merveilles gothiques de Batalha, voir les folies rococo de Mafra pour oublier un peu les déceptions de Braga et son affreuse église primatiale, mais le Portugal, malgré ses beautés naturelles, souffre du voisinage écrasant de l'Espagne, et j'avais hâte de repasser la frontière.

Telle est la vignette portugaise crayonnée à grands coups hâtifs entre deux trains, ce gentil petit peuple est heureux, libre, en progrès, s'offrant même des excédents de budget, ce qui est rare dans les temps actuels, et des crises ministérielles, distraction beaucoup plus connue, surtout en France. Les Portugais sont aimables, doux, policés, plus pratiques que poétiques; après avoir découvert des mondes,

Digitized by Google

ils se renferment dans leur étroite bande de terre, et ils s'en trouvent bien. Leur armée calme, disciplinée, ne fait plus de pronunciamentos, le port du casque prussien a complètement refroidi les têtes les plus ardentes; quant à la marine portugaise, elle maintient fièrement le pavillon blanc et bleu aux rives du Congo et du Zambèze.

Je ne fais qu'un seul reproche aux anciens conquérants de l'Inde, c'est leur monnaie, ou plutôt leur façon de compter en reis, car le reis, cette piecette minuscule, est invisible depuis les temps fabuleux ! 200 reis font à peu près 1 fr. Pour d'habiles banquiers ou commerçants versés dans les règles de trois plus ou moins composé, rien n'est plus facile, mais pour le malheureux ignorant les délices de l'arithmétique, quel épouvantail qu'un compte en reis! Je me souviendrai longtemps de mon effroi en voyant le total de ma première note d'hôtel — 18,540 reis, — où trouver semblable somme? vite au télégraphe. Une âme charitable apaise mon émotion: mais ce sont des reis, calculez à raison de 500 reis, à peu près 2 fr. 50. Merci mille fois. C'est alors l'horreur des chiffres qui m'envahit ! Après les réductions d'une longue multiplication, je découvris que cette note terrifiante se réduisait à 102 fr. 75 !

Les calculs en reis oubliés, je rapporte de cette course en Portugal un bon souvenir, pas indifférent, pas enthousiaste, paisible et gracieux comme ses paysages.

JOTT TARDY.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

LE LIVRE DE RAISON DE MESSIRE PIERRE BOYER, DOCTEUR EN MÉDECINE, A SAINT-BONNET-LE-CHATEAU (1620-1634) (*)

1629

CONSULS pour l'année 1629. Ont esté nommés Claude Roche, marchand du Suchet et Jean Polin, cordonnier du faulxbourg. Dieu leur face la grace d'une bonne et heureuse année.

Recteurs de l'Hostel-Dieu, moy, Pierre Boyer, et M. Guilhou Dieu nous face la grace de nostre debvoir.

***

Le 11e janvier 1629, sur les 7 heures du matin, est décédé Pierre Boyer, mon troisième enfant et de ma femme Jeanne Berthon, en la maison de M. Berthon, mon beau-père, âgé seulement de 4 ans et 9 mois, et ce, après avoir vescu ledit temps valétudinaire et grandement indisposé de son corps, quoique il fut doué d'un rare esprit pour son age.

Dieu soit loué de l'avoir retiré de ce mortel et infortuné monde,

(*) Voyez la *Revue du Lyonnais* de Novembre 1889.

Digitized by Google

auquel il ne pouvait que souffrir et endurer beaucoup de maulx, pour le faire participant d'une vie immortelle et bienheureuse par la possession du souverain bien, duquel il jouit et jouira éternellement dans le ciel empyrée, puisque la vérité mesme nous l'assure.

Dieu nous face la grace et à tous mes enfants de pouvoir un jour arriver à ce port du salut.

∴

Nota que à la fin de janvier sur la fin d'icelluy passèrent par ces quartiers les régiments de Piedmont, Vaubecourt, Champagne, Pompadour et aultres venant de la Rochelle et s'en allant en Dauphiné. Ils logèrent par trois ou quatre diverses fois à Saint-Pal, Estivareille, Saint-Hilaire, Merle, Epinac, Marols, Luriec, la Tourette, Saint-Nizier, vivant à discrétion et tirant beaucoup de rançon des pauvres paysans, lesquels en sont presque ruinés. C'estoit pour estre employé contre le duc de Savoie, à l'assistance de Monsieur de Nevers, duc de Mantoue.

∴

Le 1er de février arrivarent en ceste ville deux compagnies du régiment de Villeroy, envoyées en garnison dans ceste ville par Monsieur d'Halincourt, conduites par Messieurs de Vaurion et du Rozet, capitaines, pour l'entretènement desquelles Montbrison estoit cottizé pour une moytié, Saint-Pal pour un quart et Saint-Bonnet pour un aultre quart. Le IXe du dict mois, veille de leur départ, ils voulurent soubz umbre d'establir un corps de garde, se saisir des portes et se rendre les maistres de la ville, en intention de faire quelque pillage, voyant les habitans adonnés à leurs affaires, estant jour de marché, mais ils furent bien trompés, car tout aussy tost les habitants saisirent leurs armes et sans l'empêchement qu'y rapportèrent les principaux de la ville, les eussent mis en pièces, quoy voyant ils furent contraints de quicter les portes et poser les armes. Par la grâce de Dieu, le temps se passa, sans qu'aulcun ny d'une part ny de l'aultre fut blessé. Bien est vrai qu'il y eut un grand bruit et tumulte, et le lendemain, dixième du mois ils se retirarent.

∴

Le 20e jour de mars 1629 entre une heure et minuit, est décédée Blanche Boyer, ma chère fille aisnée, aagée de sept ans et trois mois,

Digitized by Google

après avoir esté longtemps travaillée d'une fièvre hectique, accompagnée d'une fluxion sur la poitrine. Ce fut le mesme jour que feu mon père, son parrain, décéda. *Deus dedit, Deus abstulit, sit nomen Dei benedictum.* BOYER.

∴

Huit jours après, 28 dudict mois de mars, est décédée Françoise Boyer, ma petite fille, aagée de trois mois et demy, au molin de Brassoulard, où je l'avois mis en nourrice. Dieu soit loué des afflictions qu'il nous donne.

∴

Environ le mois d'aoust 1629, furent establys en garnison en ceste ville cent maistres de la compagnie de Monsieur le Gouverneur, revenant de Castres et Nismes, où sejournèrent quinze jours et après se retournèrent chacun chez soy.

∴

Pendant le mois de juillet, aoust et septembre, la peste a affligé cruellement la ville de Montbrison, pendant lequel temps sont décédées plusieurs personnes de marque, entre aultres Monsieur le curé de Saint André et maistre du chœur de Nostre Dame, nommé de Solivière; le curé de Saint Pierre, le curé de la Magdeleine, le chanoine Henrys, M. de Villèle, un des échevins; M. Gay, lieutenant du prévôt; la femme de M. Allard, médecin; M. du Perez, procureur, et sa femme; M. Gonton, la femme de M. Giraud, consul, fille de M. Chapuy, contrôleur de ceste ville, plusieurs religieux et religieuses aux couvents des Cordeliers et Sainte-Claire, et plusieurs aultres personnes. Dieu veuille retirer son ire et courroux de nous, et faire miséricorde à son pauvre peuple, consoler les affligés et préserver ceux qui sont en prospérité.

En mesme temps, Monistrol a esté grièvement affligé de la mesme maladie et encore Saint-Estienne de Furan, où il est mort huit ou neuf mille personnes environ.

∴

Le jour de la feste de saint Roch, 16 du mois d'aoust de l'année 1629, Geneviève Francheville, ma cousine, a pris l'habit de religieuse

Digitized by Google

dans le couvent de Sainte Ursule de ceste ville. Dieu lui fasse la grace de persévérer en ceste sainte vocation. *Melior est dies una in atriis Domini super mille...*

∴

Au mois de septembre de la mesme année passèrent en ces quartiers les régiments de Champagne et de Falsbourg, et logèrent à la Tourette, Saint-Nizier, Saint-Maurice, Périgneux, rapportant beaucoup d'incommodités aux lieux où ils passèrent. Dieu soulage son pauvre peuple tant affligé.

∴

En décembre de la mesme année, la compagnie d'ordonnance de M. le Gouverneur fut envoyée establir garnison en ceste ville, pour un mois, et ce pour la seconde fois dans la mesme année, au grand mécontentement des habitans de se voir si souvent visités par des personnes qui ne savent apporter de bonheur dans une ville, mais au contraire beaucoup d'incommodités et grandes dépenses pendant les rigueurs de l'hiver.

1630.

Le 6e jour de l'année 1630, sur les huit heures du soir, décéda M. l'Esleu de Fornier, mon oncle, après avoir souffert les incommodités grandes d'une fièvre quar te continue, l'espace de trois mois, regretté de tous ceux qui l'avaient cogneu et fust enterré le 8e jour de la mesme année. Dieu lui fasse miséricorde.

Le 16e jour du mesme mois et au décéda messire Pierre Valenson, prestre habitué en l'église de Saint-Bonnet.

∴

Le 15e jour du mesme mois, la Compagnie de M. le Gouverneur finist le mois de garnison, en nostre ville, et se retire à Saint-Germain-Laval.

∴

Naissance de mon 7e enfant. Le 13e de juin 1630, ma femme, Jeanne Berthon, s'est délivrée d'un fils, lequel est né sur les deux

Digitized by Google

heures après minuit et a esté baptisé le 16e dudict mois par messire Jean-Baptiste de la Coste, vicaire du curé de Saint-Bonnet. Son parrain a esté M. Boyer, lieutenant du siège de Chauffour et marraine, Mad. Boyer, veufve de feu M. Thomé, marchand de ceste ville, ma tante, et luy a esté imposé le nom de son parrain, assavoir, Guillaume. Dieu lui face la grace d'estre homme de bien et jouir un jour de la gloire du Paradis. Décédé le XIII février 1633. BOYER.

⁂

Au mois de juillet suyvant, un bon Frère Capucin, nommé Père Théodore de Monlussan, se trouva atteint de la peste, pour avoir fréquenté quelques personnes atteintes de la maladie contagieuse, en son voyage. Je fus appelé pour le voir et visiter, le premier jour de sa maladie, qu'on ne croyait pas estre telle; à la troisième visite, il fut bien et assurément recogneu qu'il avoit la peste, dont les pauvres Pères capucins furent grandement affligés et moy et M. Dalbon et M. Moissonnier, qui l'avions visité dans l'apréhension. Il décéda le 4e de sa maladie, 15e de juillet sur les deux heures après midy, nonobstant que nous l'eussions visité trois fois. Neantmoins par la grace de Dieu et les prières de ces bons Pères, nous fumes exempts de tout mal. *Sit nomen Domini benedictum.*

Le couvent, dès l'heure, fut fermé et les religieux mis en quarantaine dans le jardin où ils passèrent trois sepmaines, sans se trouver mal. Mais, à la persuasion de quelques aultres religieux et personnes ignorantes en ceste matière, ayant fait venir les parfumeurs et désinfecteurs d'Ambert et pendant qu'ils travaillaient à parfumer et désinfecter le couvent s'estant indiscrètement meslés avec eulx, il se trouva aultres deux religieux atteints du mal, lesquels nonobstant les remèdes propres et convenables, qui leur furent administrés, moururent dans trois jours, si grand estoit le venin, et ensuite aultres deux, assavoir le Frère Gardien, Frère Sébastien, de Trévoux, et le Frère André, qui ne resisterent au mal que deux jours et furent trouvés morts à genoux dans leur chambre. Après eux, Frère Gérard qui avoit, avec un grand zèle, servi tous les aultres, fut frappé du mal et quoique bien secouru des remèdes convenables mourut avec un grand tesmoignage de sainteté qu'il estoit, le 8e jour de sa maladie, rempli de charbon par tout son corps, comme les aultres religieux qui décederent. Si grand et si puissant etoit le

Digitized by Google

venin qu'aulcun des religieux, qui s'en trouvoient attaqués, quoy que robustes et bien secourus, ne purent le surmonter, mais furent bientôt terrassés. Il n'y eut qu'un jeune religieux d'une délicate complexion et grandement appréhensif, que Dieu conserva miraculeusement, nommé Frère Aurélien, de Dijon. Dès lors et par le moyen du parfum mal à propos et sans méthode pratique ou aultre communication secrète la peste se glissa en ceste ville de Saint-Bonnet.

Le 20 aoust ou environ les plus proches voisins des Pères Capucins furent les premiers attaqués et ensuite plusieurs aultres, mais par le bon ordre qu'on y apporta le mal ne fut pas grand. Et moururent hommes, femmes ou enfants quatre-vingt et dix ou cent en tout.

Je sortis de cette ville le 22 d'aoust avec ma famille et avec M. Berthon et sa famille et nous retirâmes ensemble à Coussanges où nous avons fait sejour jusques à la veille des Rameaux de l'année 1631 que nous avons fait notre retraite en ceste ville. Dieu soit loué et béni de nous avoir préservés de tous ces malheurs.

Il sortit en mesme temps grand nombre d'habitants qui se retirèrent à la campagne. Il ne resta dans la ville que trois cents personnes ou environ, qu'il fallait nourrir aux dépens de la ville, avec M. La Coste, procureur du roy, M. Anthoine Basc, marchand consul, M. Besset, Verchère, Gabriel Polin et Louys Faire, directeur de la Santé, qui en avaient besoin. Deux bons Pères Capucins nommés le Père Anthoine, de Grenoble, et le Père Aimoind, de Lyon, s'exposèrent pour le service des malades avec un jeune chirurgien nommé Colomb. Dieu veuille préserver ceste paouvre ville de semblables malheurs par sa miséricorde.

Les religieuses de Sainte-Ursule ne furent exemptes de ce malheur, car il y mourut trois religieuses de la peste entre lesquelles estoit Geneviève Fourcheville, ma cousine, qui fut la première attaquée.

Messieurs les prestres etoient sortis la plupart. Entre ceux qui restèrent, messire Hugues Charnais fut atteint du mal, dont il guérit et par luy finit la maladie comme par un ecclésiastique elle avoit commencé.

1631

Le... janvier 1631, messire Jean Syméon prestre, marchant la nuit par la ville tomba dans une cour proche la maison de feu M. Bonnet Veimond et de cette chute mourut dans 4 jours.

Digitized by Google

∴

Il parut encore quelques reliques de la maladie contagieuse à quelques maisons particulières, chez une vieille femme appelée Bertaude et encore chez Salomon Fournier et Claude Syméon, tailleur, mais par le bon ordre qu'on y apporta, cela n'a point de suite.

∴

En may mourut M. Verchère, marchand, d'une fièvre maligne. *Requiescat in pace.* Son père n'estoit décédé que 3 ou 4 mois avant, âgé de 80 et tant d'années.

En même temps, la garnison de M. le baron de Feugerolle (1), a demeuré en garnison une 15e de jours.

∴

Le dimanche de Quasimodo, ma cousine, Marie Colomb, du Puy, s'en alla à Saint-Étienne prendre l'habit de religieuse à Sainte-Marie, avec Catherine Garac, fille de M. Garac de ceste ville. Dieu leur fasse la grace de persévérer.

∴

Lors la maladie contagieuse attaqua derechef ceste ville et se rendit plus fâcheuse que l'année 1630. Elle continua 6 ou 7 mois, pendant lesquels moururent bien des hommes, femmes ou enfants, quatre cents personnes ou environ. Beaucoup d'habitants s'étaient retirés aux villages proches et voysins où neantmoins la maladie se glissa et plusieurs moururent. La plupart de ceux qui furent frappés et décédèrent de la maladie, estoient pauvres et nécessiteux, assistés de M. Besset et Suchet, consuls, ledit Suchet décéda. Voyant que la maladie s'estoit derechef glissée dans la ville, je prins la résolution d'en sortir pour la seconde fois avec ma famille et celle de M. Berthon. Je me retirai à la Maison-

(1) Gaspard Capponi, chevalier, seigneur de Feugerolles et autres places, qui après avoir été d'abord capitaine d'une compagnie de chevau-légers, parvint au grade de maréchal de camp. (*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

Neuve près Saint-Hilaire, en la maison de M. de la Pierre de Saint-Hilaire, mon oncle, qui nous fist la faveur de nous y recevoir où nous fîmes séjour pendant l'affliction de la pauvre ville de Saint-Bonnet, avec bonne société, graces à Dieu et ne fimes que la retraite au mois de mars sur la fin de l'année 1632, ayant demeuré à la Maison-Neuve, 7 ou 8 mois.

***

Naissance de mon 8e enfant. Après notre arrivée en ceste ville, le samedy saint, 10 d'apvril 1632, ma femme se délivra assez heureusement de son 8e enfant, graces à Dieu, environ les 3 heures du matin.

***

En may suyvant 4 compagnies du régiment du fils de M. le maréchal de la Force, appelé marquis de Caumont (2), establirent garnison en ceste ville, à la grande foule et incommodité des habitants. Les sieurs Buchet, notaire, et Thomas Payet, marchand rouletier, consuls, qui eurent beaucoup de la peine pour l'entretien des soldats desdictes Compagnies lesquelles sejournèrent 3 sepmaines.

***

Mon enfant huitième susdit fut baptisé le 5 juillet suyvant par mon cousin M. Boyer, curé de Saint-Bonnet; son parrain fut M. Berthon, mon beau-frère, pour et au nom du R. Père Jacques Berthon, religieux Minime; sa marraine, Mme Domène, ma tante. Luy fust imposé le nom de Jacques-François. Je prie Dieu de luy faire la grace de vivre en homme de bien.

***

Sur la fin du mesme mois mourut M. l'Esleu (3) de Vinols de la pierre de la vessie, après avoir souffert de grandes et cruelles douleurs,

---

(2) Il s'agit là, sans doute, d'Armand, fils de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, maréchal de France, qui fut fait lui-même maréchal en 1652 et mourut en 1675.

(*Note de l'édit*)

(3) On donnait, autrefois, ce nom, dans les pays d'élection, à des magistrats, élus par leurs concitoyens, pour faire la répartition des impôts et juger les réclamations auxquelles leur perception pouvait donner lieu.

(*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

la pierre fust trouvée dans la vessie, après sa mort, grosse comme un œuf de poule de la pesanteur de six onces et demie, ainsi que j'avais toujours assuré.

∴

Nous avons eu ensuite en garnison en ceste ville la moitié de la Compagnie de M. le Gouverneur pour 3 sepmaines environ.

∴

Le penultième d'octobre 1632, M. de Montmorency, duc et pair de France, gouverneur de Languedoc, eust la tête tranchée dans la ville de Thoulouse, par arrest de la Cour du Parlement, pour avoir suivy le party de M. frère du Roy et porté les armes contre le service de Sa Majesté.

1633

Consuls : Honorables Nizier Peyrichon, marchand, et Michel Bouchetal, appothicaire.

∴

Le 2e jour de l'année passèrent par icy le régiment du marquis de Caumont, s'en allant à Lyon où le roy a mis en garnison plusieurs gens de guerre, pour quelques infractions armées contre les édicts et ordonnances du roy (4).

∴

Le dernier jour de juillet 1633, jour de dimanche, ma bien aimée femme s'estant confessée et communiée, après avoir ouy le sermon et vespres en l'eglise des R. P. Capucins se délivra, sur les 4 heures du soir, de deux gémeaux, une fille et un fils, assez heureusement. Lesquels furent baptisés le 7 du mois suyvant. Les parrain et marraine de la fille furent M. Chapuis, mon beau-frère et mademoiselle la chatelaine de ceste ville. Les parrain et marraine du fils furent M. Boyer, lieutenant du Chauffour, mon cousin et Mad. Boyer, femme de mon oncle Boyer.

(4) Ce fait se rapporte à une émeute qui eut lieu à Lyon, le 4 et le 5 décembre 1632, l'occasion de l'augmentation des droits de douane. Le peuple pilla l'Hôtel des Douanes et

Digitized by Google

Dieu leur fasse la grâce de vivre et de mourir bons chrétiens.

*
* *

Ladite Catherine, ma sœur, est décédée le 24 mars 1650.

*
* *

En suilte de cet accouchement quoy qu'assez heureux, six ou sept jours après, ma très aimée femme fut attaquée d'une fièvre continue, laquelle ayant rencontré un corps grandement cacochyme, nonobstant tous les remèdes, que la médecine put apporter, non seulement de mon advis, mais encore assisté de M. Lhéritier, mon honoré collègue, causa la mort le 14e jour de ladicte fièvre au grand regret de tous ceux qui l'avoient cogneu, comme ayant esté toute sa vie vertueuse, obligeante, comme elle avoit très bien vécu en l'obéissance aux divins commandements, aussi mourut-elle heureusement munie des saints sacrements, avec une grande résignation entre les mains de Dieu. Et nous laissant de fortes preuves de son salut, mais aussy dans des grandes afflictions pour la signalée perte que j'ay faict.

Ce fut le 19e jour d'aoust 1633.

Elle fut enterrée en nostre sépulcre, à la porte de la grande église, le dimanche suyvant XXI d'aoust, regrettée avec pleurs de tous les habitants de ceste ville.

Anima ejus quiescat in pace. — Dieu me fasse la grâce de la voir dans le ciel.

*
* *

Le mois d'octobre suyvant, sur la fin d'icelluy est décédée Marie-Fleurie Boyer, ma fille, chez M. Berthon, mon beau-père, âgée de 7 ans et quelques mois. *Deus dedit, Deus abstulit, sit nomen Domini benedictum.*

---

livra aux flammes les papiers et les registres qui s'y trouvaient. La sédition fut apaisée, grâce à l'intervention des magistrats et de l'archevêque, qui promirent que l'augmentation des droits n'aurait pas lieu. Mais, malgré les prières qui lui furent adressées, le roi exigea qu'il fût fait une justice exemplaire de cette émeute. Quatre régiments furent envoyés à Lyon et cinq des coupables furent condamnés à mort. (V. Péricaud. *Notes et Documents.*)

(*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

L'asme est au ciel et le corps en nostre sépulcre, proche celui de sa bonne mère. Plaise à la divine majesté que les ames soient ensemble dans le ciel.

∴

Le 10e du mois de décembre 1633, ma sœur Chapuy est accouchée d'un fils, son premier né, qui a esté baptisé le dimanche suyvant, moy parrain et Mlle Chapuys, mère de mon frère, marraine. Dieu lui fasse la grace d'estre homme de bien et posséder après ceste vie l'héritage du ciel.

Le 24 décembre 1633, est décédée demoiselle Rose Le Roux, femme de M. le lieutenant de Chauflour. *Requiescat in pace.*

1834

Consuls : M. Denys Syméon, M. Jean Roux.

Nous avons eu pour prédicateur le R. P. Irénée d'Avallon, capucin, homme très docte et puissant en parole.

∴

Au mois de febvrier 1634, un lundy, M. de Fornier, mon cousin, a prins possession de l'office de capitaine et chastelain de Saint-Bonnet et Marols. Dieu lui fasse la grace de l'exercer longues années en homme de bien.

Il possède cet office par vente que M. Le Roux lui en a faict.

FIN.

Digitized by Google

Chronique de Décembre 1889

1er Décembre. — Mort de M. l'abbé Ducrost, curé de Solutré, et professeur de géologie à la Faculté catholique des Sciences, décédé à l'âge de 56 ans. Nous avons eu lieu d'annoncer fréquemment ses conférences géologiques, à la Faculté des Sciences, qui étaient fort goûtées et recherchées du public.

8 Décembre. — Bénédiction et inauguration par Mgr Foulon, cardinal-archevêque de Lyon, de l'église supérieure de Notre-Dame de Fourvière.

— Premier tour de scrutin pour l'élection des juges du Tribunal de Commerce. Comme il arrive toujours, depuis la nouvelle loi, ce premier tour de scrutin est sans résultat.

9 Décembre. — Ouverture de l'Asile municipal de nuit du cours Bayard (quartier de Perrache).

10 Décembre. — Inauguration du tunnel de Collonges à Saint-Clair, sous la présidence de M. Noblemaire, directeur de la Compagnie P.-L.-M.

11 Décembre. — Constitution de la Chambre de discipline des agréés au Tribunal de commerce. Sont nommés : président, M. Chapot ; secrétaire, M. Michaud ; membre, M. Bret.

12 Décembre. — Installation, dans leurs fonctions, de M. Lonchampt, nommé président du Tribunal civil de Lyon, et de M. Chantreuil, nommé juge.

Digitized by Google

— M. Sestier, directeur de 1re classe des Contributions indirectes, à Lyon, est nommé administrateur de 2e classe à la Direction générale, en remplacement de M. Canuet, décédé.

15 Décembre. — Premier concert annuel donné, au Grand-Théâtre, par la Société des Concerts du Conservatoire.

— Réunion, au Palais du Commerce, du Comice agricole de Lyon, tenue, sous la présidence de M. Chassaignon, pour délibérer sur les intérêts des agriculteurs français. Discours prononcé par M. Kergall, président du syndicat économique agricole de Paris. M. Emile Duport traite ensuite de la question des Chambres consultatives d'agriculture.

18 Décembre. — Conférence de M. Clédat, professeur à la Faculté des Lettres : *Question de l'orthographe.*

19 Décembre. — Mort de M. Ribet de Monthieux, ancien juge au Tribunal civil de Lyon, décédé à l'âge de 66 ans.

— Conférence de M. Durand, à la Faculté des Lettres : *Un Conférencier latin.*

21 Décembre. — M. Davenière, juge, est nommé vice-président du Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Chivot, démissionnaire et nommé vice-président honoraire. — M. Potié, juge suppléant, est nommé juge, en remplacement de M. Davenière.

— Conférence de M. Bertrand, professeur à la Faculté des Lettres : *La Lutte pour la vie.*

22 Décembre. — Second tour de scrutin pour l'élection des juges au Tribunal de commerce. Sont nommés : président, M. Ollivier Faye. Juges titulaires : MM. François Favre, Vincent Desgrand, Barthélemy Poulard, Maurice Piaton, Alfred Challiol, et Gautier; juges suppléants : MM. Georges Averly, René Buisson, Laurent Gauthier, et Jules Moret.

— Assemblée générale, dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres, au Palais Saint-Pierre, des Membres de la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

— Mort du R. P. Laboré, de la Compagnie de Jésus, ancien aumônier militaire de l'Ambulance lyonnaise pendant la guerre de 1870, décédé à l'âge de 64 ans.

23 Décembre. — Mort de M. Jacquier, chanoine titulaire de la Primatiale, décédé à l'âge de 51 ans.

Digitized by Google

— Mort de M. Joseph Chenevaz, ancien avocat du Barreau de Lyon, et ancien directeur du *Soleil du Midi*, à Marseille, décédé à Lyon à l'âge de 39 ans.

24 Décembre. — Ouverture, à la Faculté des Lettres, du cours de Géographie, de M. Gallois.

26 Décembre. — Conférence de M. Hannequin, à la Faculté des lettres : *Hypnotisme et spiritisme.*

27 Décembre. — Composition de la Chambre syndicale des agents de change. Sont nommés : M. Genevet, syndic, MM. Fontaine, Bouvier, Chomonnot, Lansade, Donat et Denavit, adjoints.

28 Décembre. — Conférence de M. Jullien, à la Faculté des Lettres : *Un Lyonnais empereur romain.*

— Mort, à l'Arbresle, de M. le docteur Fontan, décédé à l'âge de 49 ans.

29 Décembre. — Election d'un membre du Conseil général, dans le 7e canton de Lyon, en remplacement de M. Milleron, démissionnaire. Scrutin sans résultat.

30 Décembre. — Consistoire, à Rome, dans lequel Mgr Foulon, archevêque de Lyon, reçoit des mains de Léon XIII le chapeau cardinalice.

— M. Chenest, procureur de la République, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Conférence de M. Thamin, à la Faculté des Lettres : *La Psychologie des jeux d'enfants.*

31 Décembre. — Sont nommés officiers d'instruction publique : MM. Hurbin-Lefèvre, professeur à l'Ecole de Commerce ; Rebatel, président du Conseil général ; Testut, professeur à la Faculté de médecine ; Cohendy, professeur à la Faculté de Droit ; Bourgeois, professeur à la Faculté des Lettres, Lavenir, instituteur public, et Paillasson, conseiller général.

— Réouverture du Théâtre-Bellecour, avec la *Fille du Tambour-major*, opérette en 3 actes et 4 tableaux.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Digitized by Google

TABLE DU HUITIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DES ENVIRONS

Pages.

L. PAGANI. — Chazay-d'Azergues en Lyonnais. 12, 127, 165, 237
325, 405

A. SACHET. — Notes supplémentaires au grand Jubilé de Saint-Jean de Lyon. 38, 151

L. M. DE V. — Petite chronique lyonnaise 154

L. MOREL DE VOLEINE. — Société philosophique des sciences et arts utiles de Lyon, dans la maison de Pilata, à Fourvière 204

GRISARD. — Notice sur les plans et vues de la ville de Lyon, de la fin du XVe au commencement du XVIIIe siècle 229, 313, 393

Chronique du mois. 93, 163, 227, 310, 391, 461

ARCHÉOLOGIE

GABUT. — Archéologie romaine. Les aqueducs lyonnais. 5, 142, 177
264, 348, 421

A. VACHEZ. — Le nom primitif de la source des eaux de Saint-Galmier 53

BEAUX-ARTS

Abbé RELAVE. — Notes d'un provincial sur les tableaux exposés au Champ-de-Mars, en 1889. 362

Digitized by Google

BIOGRAPHIES

Henri JOUIN. — Jacques Morel, sculpteur lyonnais, au XVe siècle 74
J.-B. VANEL. — Un confrère de Massillon au collège de Montbrison. Le P. Jean-Joseph Maure. 97
E. CHARVÉRIAT. — Le prince d'Eggenberg, ministre de l'empereur Ferdinand II 197

ÉTUDES DE MŒURS ET IMPRESSIONS DE VOYAGE

M. JOSSE. — Nos Voisins. Coups de plume. 300
J. TARDY. — En Portugal. 441

DOCUMENTS INÉDITS

A. V. — Le Livre de Raison de messire Pierre Boyer, docteur en médecine à Saint-Bonnet-le-Château (1620-1634) . 207
291, 378, 450

BIBLIOGRAPHIE

Léon GALLE. — Causerie d'un bibliophile. 63
H. MOLLIÈRE. — Poème sur la grande peste de 1348, par Olivier de la Haye, publié par M. G. Guigue. 80
A. VACHEZ. — Bulletin bibliographique. — Publications de 1888. 220
A. VACHEZ. — Histoire des prieures de l'ancien chapitre noble de Neuville-les-Dames, par Albert Bouchet. 309

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. 86, 161, 387
Société littéraire, historique et archéologique. 162
Société d'éducation. 92
Société linnéenne 92
Société d'économie politique. 389

Digitized by Google

Société de géographie 389
Section lyonnaise du Club-Alpin 390

PLANCHES DE LA REVUE

Vue de Chazay-d'Azergues 12
Porte de Varennes à Chazay, démolie vers 1825 127
Aqueducs Lyonnais. I. Plan du radier des deux prises d'amont dans le Rhône. 147
II. Plan et élévation d'un aqueduc gallo-romain ruiné à Neyron (Ain). 149
Plan de la ville forte de Chazay, au XIVe siècle. 165
Galeries souterraines, que l'on voit le long du Rhône, à Vassieux. 191
Aqueduc romain ruiné à Lyon-Saint-Clair. 196
Vue de la ville de Lyon dans la *Chronique de Nuremberg* (fin du XVe siècle) 232
Carte indiquant le tracé des aqueducs romains qui amenaient les eaux du Gier, de la Brevenne et du Mont-d'Or à Lyon. 264
Aqueduc du Mont-d'Or (coupe en travers). 266
Aqueduc du Pilat. Restitution du canal au chemin des Arcs de Saint-Irenée 288
Vue de Lyon en 1584, par Androuet du Cerceau 313

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 019 311 182

Digitized by Google

Digitized by Google